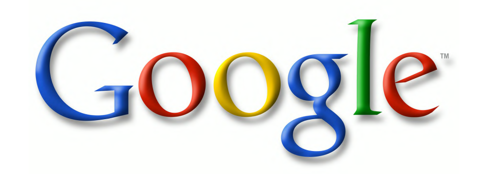
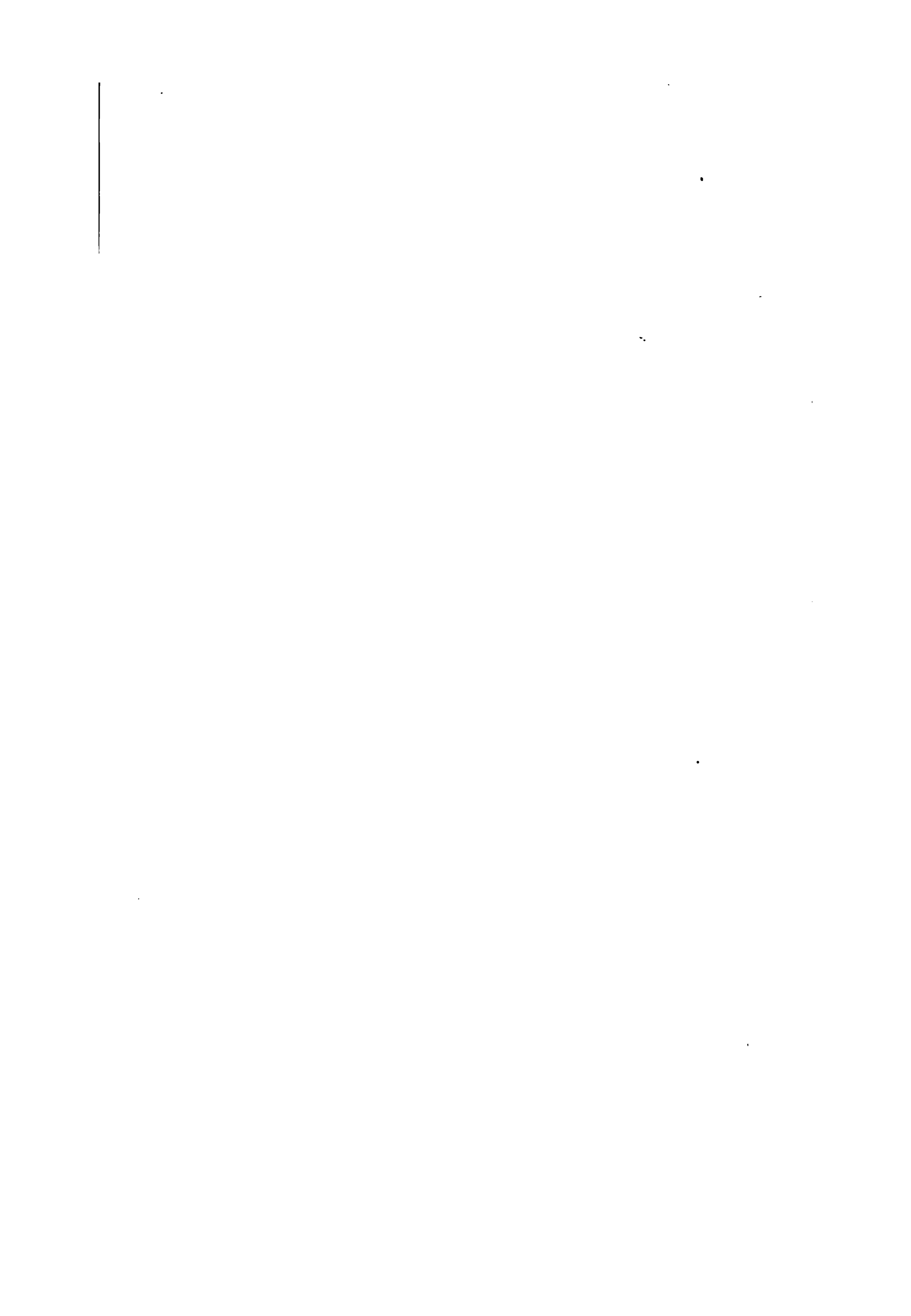





DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.
1903



MÉMOIRES ET DOCUMENTS SUR LA LIB

MÉMOIRES

DE GAR

AVEC UNE PRÉFACE PAR



PARIS
POULET-MALASSIS
97, RUE
186

MÉMOIRES

DE GARAT

MÉMOIRES

DE GARAT

AVEC UNE PRÉFACE PAR E. MARON



PARIS
POULET-MALASSIS, ÉDITEUR
97, RUE DE RICHELIEU, 97
1862



NOTICE

SUR LA

VIE DE GARAT.

I

Les *Mémoires* de Garat sont d'un moraliste. S'ils éclairent les événements, ce n'est qu'en montrant l'état intérieur des âmes et des caractères. Il faut remonter à Saint-Simon et à Retz pour retrouver à ce point l'art de mêler la politique à la psychologie. Ce que firent les deux écrivains du dix-septième siècle, et pour ainsi dire par instinct de moralistes, Garat paraît l'avoir fait méthodiquement et en vertu de son système philosophique. Le but de ses *Mémoires*, il s'agit de sa défense personnelle, lui interdit de s'arrêter sur les événements, les faits et tout le détail anecdotique qu'affectionnent ordinairement les auteurs de mémoires. Il recherche avant tout l'origine et la cause des événements, et il les cherche dans l'étude des caractères, et, comme il convient de dire ici, dans l'*analyse des sensations*. A chaque in-

stant, en effet, nous retrouverons le philosophe sensualiste de l'école de Condillac. Nous n'insisterons pas pour le moment, nous dirons seulement que cette méthode devait singulièrement contribuer au mérite et à l'originalité littéraires du livre de Garat; qu'elle était propre, appliquée aux hommes de la Convention, c'est-à-dire à une époque où les sensations étaient si rapides et si multipliées, à susciter dans un esprit sagace comme l'était Garat des aperçus variés, vigoureux et profonds. Aussi n'y manquent-ils pas, et ils le savent bien les historiens célèbres qui en ont extrait, sans le dire, des appréciations, des portraits, des maximes politiques et des sentences ! S'ils l'avaient célébré aussi souvent qu'ils l'ont cité, il serait aujourd'hui au nombre des livres classiques, et, en le comparant à Saint-Simon et à Retz, nous ne courrions pas le risque d'être accusé de paradoxe.

L'obscurité relative et injuste qui enveloppe les *Mémoires* de Garat s'est étendue également sur la vie, les œuvres et les actes de l'auteur. Le nom de Garat est connu, il est souvent cité dans les histoires ou les notices ayant trait à la fin du dix-huitième siècle; mais il ne se rattache dans notre esprit à rien de caractéristique ou de précis. L'homme cependant a son originalité et tient dans l'histoire littéraire une place particulière. Il représente bien ce qu'était l'homme de lettres à l'approche de la révolution, au moment où les idées philosophiques et purement théoriques des grands écrivains du siècle, après avoir pénétré les esprits, cherchent en quelque sorte à prendre corps et à pénétrer dans les institutions et le gouvernement. L'homme de lettres alors n'est ni un simple littérateur ni un philosophe spéculatif; la politique, l'économie politique, la législation, les finances même, en un mot tout ce qui touche à la réforme impatiemment désirée de la société le sollicite et l'intéresse; il n'a plus, à proprement

parler, de spécialité, et, s'il avait un titre à prendre, ce ne serait plus celui d'homme de lettres ou de philosophe, mais plutôt celui de publiciste, ou mieux, comme disait Laharpe à propos de Garat lui-même, de *penseur*.

Garat cependant n'avait point quitté Bordeaux et le barreau, où il était entré sous le patronage de son frère aîné, avec l'intention de suivre la carrière poétique; il avait, en venant à Paris, une tragédie dans son portefeuille, où il reconnaît qu'il y avait plus de philosophie que de poésie. Il n'essaya pas de la faire représenter, et il entra simplement comme rédacteur au *Mercure de France* et à l'*Encyclopédie méthodique*, par l'intermédiaire de Suard. Il fut bientôt en relation avec les principaux philosophes du siècle, et, grâce à la flexibilité de son esprit et aussi à celle de son caractère, il vécut avec tous dans d'excellents termes, en dépit des dissentiments qui les divisaient eux-mêmes. Il a peint avec émotion et reconnaissance le bonheur qu'il éprouvait dans la fréquentation de ces hommes illustres. Il a vu Rousseau *correct*, dit-il, *jusqu'au scrupule*; Diderot *toujours pur*, *toujours exact*, *toujours élégant*. « J'ai connu plusieurs « des hommes de génie qui ont illustré ce siècle et qui se« ront les guides des siècles qui suivront le nôtre. J'ai « causé avec Rousseau dans son humble appartement de « la rue de la Plâtrière, et au Louvre avec d'Alembert, « aussi simple, aussi modeste dans le palais des rois que « Rousseau à son troisième étage; je me suis entretenu « avec Condillac dans la maison d'Helvétius; avec Diderot « à la campagne, en présence de la nature; avec Buffon « dans ce jardin où il rassemble les richesses de l'univers, « si bien décrit par son génie, et je n'ai trouvé aucun « de ces philosophes au-dessous de ses ouvrages; leur ton « était baissé, mais non pas leur esprit. » De tous les portraits qu'il trace d'eux, celui de Diderot, qui est le plus

étendu, est aussi le plus caractéristique. Le fougueux philosophe y est bien représenté, quoiqu'avec une pointe d'ironie, tel qu'on se le figure. Diderot, qui voit Garat pour la première fois, se garde bien de lui demander son nom. « Il se lève, ses yeux se fixent sur moi, et il est très-clair « qu'il ne me voit pas du tout. Il commence à parler, mais « si bas et si vite que j'ai peine à le suivre; peu à peu sa « voix s'éleva et devint distincte et sonore. Il était d'abord « immobile, ses gestes devinrent fréquents et animés; il « ne m'a jamais vu que dans ce moment, et, lorsque nous « sommes debout, il m'environne de ses bras; quand nous « sommes assis, il frappe sur ma cuisse comme si elle é-« tait à lui. Si les liaisons légères et rapides de sa conver-« sation amènent le mot *lois*, il me fait un plan de législa-« tion; si elles amènent le mot *drame*, il me donne à choisir « entre cinq ou six plans de drames ou de tragédies. » A propos de tableaux dramatiques, Diderot pense au grand peintre Tacite, et il récite à Garat des fragments des *Annales*, des *Histoires*; de là il passe à *Térence*, dont il lui joue une scène entière; à Horace, dont il lui chante presque plusieurs *chansons*. « Beaucoup de monde entra alors dans son « appartement, et le bruit des chaises le fit sortir de son « enthousiasme et de son monologue; il me distingue au « milieu de la compagnie et vient à moi comme à quel-« qu'un que l'on retrouve après l'avoir vu autrefois avec « plaisir: il a connu qu'il y avait beaucoup à gagner dans « ma conversation. En me quittant, il me donne deux bai-« sers sur le front, et arrache ses mains de la mienne avec « une douleur véritable. »

Ce n'était pas tout que de connaître les philosophes, il fallait se faire connaître soi-même. Le dix-huitième siècle possédait un genre de littérature qui donnait plus rapidement qu'aujourd'hui la gloire et la célébrité; nous voulons

parler du discours académique. Il suffisait d'un éloge couronné par l'Académie française pour entrer de plein pied dans la famille littéraire, et souvent même pour avoir le droit d'aspirer à pénétrer dans l'illustre corps. Les connaissances variées de Garat, son style naturellement *gascon*, dit un de ses ennemis, ses idées philosophiques, propres alors à plaire à l'Académie française, le devaient naturellement pousser à tenter ce genre, quelque peu factice, mais qui permet la digression et le développement oratoire. Toutefois, il ne présenta pas au concours son premier essai, *l'Éloge de l'Hôpital;* il se contenta de le faire imprimer. Cet éloge n'est pas écrit dans le style académique; les idées sont abordées avec netteté et fermeté, sans emphase ni déclamation; le fond en est philosophique. La politique y est abordée directement, la nécessité d'une législation basée sur la raison pure y est assez hardiment démontrée. « Le « temps presse, et l'on peut dire que, s'il s'écoule encore « un siècle sans avoir produit un renouvellement des cho« ses, tout est perdu sans ressource; alors de nouveaux « Prométhées auraient beau descendre des cieux avec des « flambeaux allumés à la lumière éternelle, ils ne trouve« ront plus parmi nous ni statue ni bloc de marbre. »

L'*Éloge de Suger*, couronné l'année suivante (1779) par l'Académie française, est écrit dans le même esprit, mais avec les précautions oratoires que commandait le caractère semi-officiel de l'illustre corps aux suffrages duquel Garat le présentait. Un abbé de Saint-Denis, ministre du moyen âge, et le moyen âge lui-même, jugés par un philosophe du dix-huitième siècle, il y a là de quoi piquer notre curiosité. L'optimisme qu'on reprochera plus tard à Garat, qui, appliqué à l'histoire, dispose à l'impartialité, le rendait propre à se détacher des préjugés et des haines souvent trop vives de son époque envers le moyen âge. Quoique le ta-

bleau qu'il en trace soit peint avec des couleurs sombres, il n'en fait pas un temps d'absolue barbarie. Tout en s'élevant contre l'*injustice* des croisades, il n'en méconnaît pas cependant la grandeur : « Et comment ces expéditions reli-« gieuses n'auraient-elles pas subjugué toutes les imagina-« tions? L'Europe entière, divisée en une multitude de pe-« tits peuples ennemis, se réunissait sous le même dra-« peau, et la guerre qu'elle portait en Asie était une paix « pour elle. Et combien surtout les motifs que présentait la « religion de ce siècle devaient enflammer les esprits et « les courages! On allait rendre à Dieu son tombeau et les « lieux de sa naissance, et le genre humain paraissait s'ac-« quitter avec la Divinité. » Il loue ailleurs le moyen âge d'avoir su résister, au sein même d'une foi superstitieuse, à l'ambition temporelle des papes : « Une foule de pontifes « ambitieux s'efforçaient de rabaisser la puissance de Dieu « jusqu'à lui créer un royaume sur la terre, et alors « même, chassés de ce prétendu trône universel par les « divisions du conclave et les émeutes de la populace ro-« maine, on les voyait errer de royaume en royaume, men-« diant partout des secours pour cette tiare à laquelle ils « voulaient soumettre le monde. » C'est surtout sous le rapport politique que l'esprit du dix-huitième siècle se fait jour; à propos de l'établissement des communes, Garat fait l'éloge de ces monarchies modérées où la liberté des peuples et le pouvoir des rois marchent ensemble; il rend justice aux institutions d'un peuple rival et ennemi (l'Angleterre) « dont nous savons admirer les lois et dont nous « espérons humilier l'orgueil ». Il émet sur la royauté des sentiments qui sont plutôt ceux d'un citoyen que ceux d'un fidèle sujet : « L'abbaye de Saint-Denis, où reposaient déjà « les cendres de nos rois, était alors l'école où l'on élevait « les héritiers du trône, où les rois s'instruisaient à leurs

« devoirs près des tombeaux de leurs ancêtres. On sentait « donc le besoin de rabaisser l'orgueil du rang suprême « dans ce siècle même où la majesté royale était si fort hu« miliée. » Plus loin, sous ce rapport, il va jusqu'à l'allusion : « Louis, en reprenant son trône, décerna à Suger le « titre de *père de la patrie*. Quel titre pour un ministre, et « qu'il est beau de le voir donner par un roi ! Que ne m'est« il permis de cacher ici que, presque de nos jours, on a « entendu un ministre qui croyait défendre l'autorité de « son roi en reprochant à *un citoyen* de parler du service « de la patrie ! »

La péroraison de l'éloge de Suger est animée d'un esprit philosophique bien voisin de l'esprit révolutionnaire : la grande idée de la révolution, c'est-à-dire la croyance aux constitutions écrites, basées sur la raison pure, y est développée avec insistance. Voici par quelle liaison d'idées Garat en arrive là. Selon lui, Suger, malgré son génie, et, après lui, les grands *administrateurs* de France, n'ont abouti qu'à une société qui a plus de sujets de se plaindre que de se réjouir. Cela tient à ce qu'il y a une grande différence entre l'administrateur et le législateur. Garat insiste sur cette différence dans une argumentation souvent pleine de profondeur, où l'influence des physiocrates se fait sentir plus que celle des philosophes, et qui, en somme, peut se résumer par ceci : l'administrateur gouverne en soumettant les principes aux faits; le législateur gouverne en ramenant les faits à l'ordre naturel. Aussi, pour lui, le salut de la société exige une nouvelle législation. « Ceux qui ne « craignent point d'enlever à l'homme l'espérance d'un meil« leur sort ne craignent point de répéter qu'on a vu de « belles législations sur la terre et qu'on n'a jamais vu de « peuples heureux, et, tout au contraire, les maux mêmes « produits par les législations anciennes sont la preuve du

« bien que de bonnes lois peuvent faire. Avec quelle sû-« reté, quel éclat, quelle grandeur, ces législateurs de l'an-« tiquité ont rempli leur objet! Rome a institué ses lois « pour la puissance ou par les conquêtes, et Rome a con-« quis l'univers. Instituons des lois pour la sagesse et pour « le bonheur, et ne doutons point qu'on ne voie sur la « terre des hommes sages et heureux. De belles législa-« tions ne seront peut-être que les derniers ouvrages de « l'esprit humain arrivé à sa perfection. Alors tout sera « achevé : l'homme n'aura plus qu'à jouir de la vie, et la « société, comme la nature, exécutera d'elle-même les lois « qu'elle aura une fois reçues. »

L'*Éloge de Montausier*, couronné également par l'Académie française, ne donnait pas matière à des digressions politiques et religieuses. La vie de ce personnage, qui, en somme, ne fut qu'un courtisan plus austère en apparence qu'en réalité, n'était pas de nature à soutenir longtemps l'orateur. L'époque où il avait vécu d'ailleurs était trop près de Garat pour qu'il se permît et que l'Académie lui permît un jugement libre et impartial. Aussi, à part les mouvements oratoires imposés par le sujet contre les cours et les courtisans, qui, depuis La Bruyère et Massillon, étaient passés à l'état de lieux communs et de satires inoffensives, le discours de Garat rentre tout à fait dans le genre académique. Il loue et flatte beaucoup et critique peu. Toutefois, en plus d'un endroit, le fond des opinions philosophiques se laisse entrevoir. Il juge bien Richelieu, qui contribua à la gloire de la France « en attaquant sa liberté ». Sur Louis XIV lui-même, qu'il était difficile d'apprécier alors sévèrement, surtout à l'Académie, il émet, avec ménagement, il est vrai, et en ayant recours à la prosopopée, un jugement qui, pour le temps, approchait de la témérité : « Parais, monarque magnanime, toi *qu'on ac-*

« *cuse* d'avoir *tout fait* pour ta gloire et *rien* pour le bon-
« heur de ta nation ! Toi qui *n'as pu sauver ta mémoire* du
« reproche d'avoir pensé que ton peuple *devait s'immoler*
« *à tes goûts*, et que tu ne devais pas te sacrifier à ses be-
« soins. » Enfin Garat, en terminant, s'élève contre la mollesse des mœurs et l'affaiblissement des caractères, dus au despotisme du grand siècle. « Les arts et le génie ne peu-
« vent sauver de sa décadence une nation où les caractères
« s'affaiblissent ; et que de peuples on voit dans l'histoire
« retombant dans la barbarie des mœurs, éclairés encore
« de toutes leurs lumières ! Nous ne voulons plus que des
« qualités aimables ; mais n'oublions pas que les vertus
« douces sont les dernières qui paraissent dans les socié-
« tés, et qu'elles touchent à l'époque de la corruption et de
« la honte des peuples. »

Garat prenait goût aux couronnes académiques : en 1784, il était pour la troisième fois couronné à propos de son *Eloge* de Fontenelle. Mécontent de la manière dont Laharpe avait lu l'éloge de Montausier, il voulut cette fois lire lui-même son discours. C'était une nouveauté ; on s'en moqua quelque peu, Grimm et Laharpe particulièrement : Laharpe avec amertume, Grimm avec bienveillance et esprit. Quant à l'éloge en lui-même, les deux critiques ne s'accordèrent point : Laharpe n'y voit qu'une suite de lieux communs, de digressions, de hors-d'œuvre et de déclamations ; Grimm, tout en le jugeant sans indulgence, fit ressortir tout ce qui avait pu justifier le choix de l'Académie. Il y reconnaît un esprit ingénieux, souvent profond, habitué à manier les idées abstraites, et sachant peindre avec finesse et énergie. Il s'arrête particulièrement sur le morceau où Garat, après avoir établi que l'esprit humain, qui excellait chez les anciens dans les arts, semble exceller chez les modernes dans les sciences, fait un tableau en

réalité très-beau, quoique un peu académique, du monde régénéré par les sciences. C'est sans doute ce tableau qui enthousiasma Buffon au point qu'au sortir de la séance, il embrassa Garat en s'écriant : « Voilà un écrivain! »

Nous sommes plus près de Grimm que de Laharpe, et nous pensons qu'en résumé Garat a fort bien jugé Fontenelle. Tout d'abord il montre qu'il comprend bien le personnage, quand, dès le début de son discours, il se demande : « Qu'est-ce que Fontenelle? Est-ce un bel esprit? Est-ce un homme de talent? Est-ce un homme de génie?» Garat commence, avant de se répondre, par faire une distinction entre les sciences qui viennent de l'entendement et les arts qui viennent des passions; et, examinant ensuite les œuvres littéraires de Fontenelle au point de vue des passions, il nous fait voir que, sous ce rapport, il est plus souvent bel esprit qu'homme de talent. A propos de ses opéras, il le sacrifie à Quinault, dont il fait un éloge qui est la satire indirecte de Fontenelle. A propos de ses pastorales, il invoque Théocrite et Virgile, et l'accuse de ne savoir peindre ni la nature ni l'amour. A propos enfin de ses *Dialogues des Morts*, il le compare à Lucien, pour trouver tout l'avantage à celui-ci. « Dans ses Dialogues des « Morts, il se place pour ainsi dire au milieu de tous les « siècles et ne trace aucun tableau historique. Il perd cette « occasion de mettre toutes les vérités recueillies par l'ex- « périence du genre humain, au milieu même du specta- « cle des événements qui en ont été la source. Tant de per- « sonnages ont perdu presque tous les souvenirs de leur « vie; les lieux et les âges où ils ont vécu sont presque ef- « facés de leur mémoire; jamais leurs entretiens ne reçoi- « vent ni l'empreinte ni la couleur de leur siècle; tant de « caractères si divers ont la même couleur, ou plutôt n'en « ont aucune, et ces prétendus dialogues sont des disserta-

« tions ingénieuses où les deux interlocuteurs ont tou-
« jours également l'esprit et le style de Fontenelle. »

Plus loin, après avoir analysé avec beaucoup de finesse et tous les ménagements que comporte l'éloge académique la manière de Fontenelle, il résume ainsi son talent littéraire : « Quel mélange incroyable de défauts, de talent, de
« sagacité, d'esprit, d'étendue et de profondeur, et com-
« bien ce prodige, unique dans l'histoire de la littérature
« ancienne et moderne, paraîtra plus surprenant encore si,
« reportant une vue générale sur toutes ses productions
« purement littéraires, nous voyons les mêmes qualités et
« les mêmes défauts dominer constamment dans des gen-
« res si divers ! Partout des desseins conçus sur des idées
« nouvelles et ingénieuses, des plans tracés avec une in-
« telligence supérieure, et nulle part cette chaleur d'ima-
« gination, ces impressions de l'âme sans lesquelles on
« n'est appelé ni à la poésie ni à l'éloquence; partout cet
« esprit original qui, voyant tout autrement que les au-
« tres, est très-propre à étendre la sphère de nos idées;
« nulle part cet esprit naturel, nécessaire pour saisir et
« pour rendre les sentiments universels qui sont surtout
« les objets des beaux-arts; toujours une analyse froide
« des passions à la place de leur vrai langage, l'explication
« des causes au lieu de la peinture des effets, et des lu-
« mières quand on attend des émotions ». En dehors donc des sciences auxquelles Fontenelle rendit de grands services, sa vraie gloire est d'avoir créé ce que Garat appelle l'esprit philosophique : « C'est lui, en effet, c'est cet écri-
« vain modeste qui a si peu le ton d'un esprit dominateur,
« qui, au milieu du siècle de Louis XIV, tandis que les Ra-
« cine, les Bossuet, les Fénelon, entraînent toutes les ima-
« ginations par le charme et la puissance de l'éloquence,
« fait déjà prendre un autre mouvement aux esprits, et

« prépare sans qu'on s'en aperçoive le siècle de la philo-
« sophie, où la raison doit retrouver tous ses droits à l'em-
« pire. C'est lorsque Fontenelle a eu écrit, que, pour la
« première fois, tout un siècle a été appelé philosophique. »

L'éloge de Fontenelle eut un grand succès dans le public comme à l'Académie ; il plaça Garat au nombre des notoriétés littéraires ; on attendit dès lors beaucoup de lui. Mais Garat avait une mobilité d'impressions qui ne lui permettait pas un travail assidu, persévérant, sur un même sujet. Au lieu d'appliquer son talent à une œuvre de longue haleine, il s'adonna au journalisme, et publia fréquemment dans le *Mercure de France* et le *Journal de Paris* des articles de critique philosophique au point de vue de l'école de Condillac. Malgré son penchant à l'impartialité, il s'attira plusieurs inimitiés, entre autres celles de Laharpe et de Rivarol. Par le caractère de son talent et même de son tempérament, Garat était appelé au professorat : sa nature expansive et méridionale devait trouver un stimulant dans les communications réciproques et spontanées que le professorat établit entre l'orateur et l'auditeur. Il entra comme professeur à l'Athénée, et il fit dans cet établissement, qui jeta, comme on sait, un brillant éclat pendant plusieurs années, un cours d'histoire ancienne qui obtint le plus grand succès. Son cours était animé de cet esprit républicain qui ne paraissait encore qu'un sentiment purement littéraire, qu'un goût de l'imagination, mais qui bientôt allait devenir une passion politique. Rappelons, comme signe des temps, que l'établissement où se propageaient de telles doctrines était patronné par des grands seigneurs et même par des princes du sang !

II

Les succès de Garat le désignaient à l'attention de ses concitoyens ; aussi, lors de l'élection aux États-Généraux, le bailliage de Labour le députa à l'Assemblée, en compagnie de son frère aîné, avocat à Bordeaux, animé comme lui de sentiments libéraux, mais cependant plus près de Mounier que de Mirabeau. Notre Garat siégea à gauche, et par son vote à la tribune, et dans le *Journal de Paris*, où il rendait compte des séances, il appuya toutes les mesures révolutionnaires. Toutefois, il est à remarquer qu'il vota contre la déclaration des droits de l'homme; mais, loin d'y voir la trace d'un sentiment contre-révolutionnaire, il faut y voir, au contraire, une preuve que Garat s'efforçait sincèrement de mettre ses opinions politiques en accord avec ses principes philosophiques. Les partisans de la déclaration des droits voulaient lui donner un caractère de vérité absolue; Garat, au nom de la philosophie sensualiste, prétendait que, la vérité étant soumise aux faits et aux sensations nouvelles qui en résultent, ne pouvait être contenue absolument dans la déclaration des droits; que, si l'Assemblée prenait cette résolution, elle mettrait des bornes à la puissance de la raison, et que sa déclaration, au lieu d'être une œuvre philosophique et progressive, ne serait qu'un catéchisme d'un nouveau genre. Mirabeau, Volney, pensaient comme Garat, et en général tous les constituants de l'école de Condillac, et on ne peut nier qu'au point de vue strictement philosophique ils n'aient raison.

Garat ne monta pas souvent à la tribune, la timidité y contribua plus que la faiblesse de sa voix, quoi qu'on en ait dit, car plus tard il parla beaucoup, comme nous le verrons, à la Convention et aux Cinq-Cents. Il prit la parole sous la Constituante, quelques jours après la prise de la Bastille, et à l'occasion de la mise en jugement de Bezenval, pour demander la conservation de l'amnistie prononcée déjà par les électeurs de Paris sur les faits relatifs aux événements du 14 juillet. Cette amnistie, contre laquelle se prononcèrent Mirabeau et l'Assemblée, fut l'objet d'une discussion assez vive. Garat, reconnaissant, comme précaution oratoire, la justice ou du moins la nécessité des châtiments terribles déjà exécutés (meurtres de Foulon, Flesselles, Berthier), demande que désormais le peuple se montre clément. « Il est des esprits qui n'ont pu nous suivre dans cette marche si rapide vers la liberté, pardonnons-leur d'être restés dans des siècles de barbarie et d'ignorance, comme on pardonne à la folie et à la démence. Marquons donc cette heureuse époque en donnant à notre justice les sentiments même de la générosité. » C'est Robespierre qui, faisant ce jour-là même ses débuts oratoires, répondit à Garat par quelques paroles séches et sévères. « Je réclame, dit-il, dans toute leur vigueur, les *principes* qui doivent soumettre les hommes suspects à la nation à des jugements exemplaires. Voulez-vous calmer le peuple? parlez-lui le langage de la justice et de la raison, qu'il soit sûr que ses ennemis n'échapperont pas à la vengeance des lois, et les sentiments de justice succéderont à ceux de la haine. » On le voit, les deux orateurs sont, dès leur début, fidèles à leur caractère: le discours de Garat est comme l'avant-coureur de celui qu'il prononcera plus tard sur les massacres de septembre; de même, les paroles de Robespierre, qui déjà

invoque la rigidité des *principes*, contiennent en germe sa politique sous la Convention.

Dans la grande question de la dépossession du clergé, Garat se prononça, dans un discours très-net, en faveur du projet de Talleyrand; son argumentation tendait à prouver, par les faits et l'histoire, que la propriété du clergé n'avait jamais eu que le caractère de l'usufruit. « On « attribue cette opinion à la philosophie nouvelle, je prou- « verai qu'elle est fort ancienne. Sous toutes les dynasties « de nos rois, la nation, dans les besoins publics, *tourna* « *toujours ses regards* vers les biens du clergé. » Remarquons en passant le bonheur de l'euphémisme : en invitant la Constituante *à tourner ses regards* vers les biens du clergé, Garat montrait qu'il était capable de transporter à la tribune les procédés de l'éloquence académique.

Le discours le plus important de Garat fut celui qu'il prononça, le 29 avril 1790, sur l'établissement du jury. Là encore, il fut fidèle à son caractère et aux habitudes de son esprit. Son discours est conciliant, littéraire et philosophique, en donnant à ce mot, non-seulement un sens moral et politique, mais surtout son acception scolastique. Il procéda par voie d'analyse, examinant les avantages et les inconvénients, pesant méthodiquement les uns et les autres dans une impartiale balance. Les avantages, selon lui, sont au nombre de cinq, les inconvénients au nombre de cinq aussi; mais, les avantages étant d'ordre moral, il se prononce donc pour l'établissement du jury au criminel. « Il nous faut des jurés dès à présent, s'écrie-t-il; nous « n'avons à choisir qu'entre eux et cette procédure contre « laquelle s'élèvent les sages et crie le sang de tant de vic- « times. » Il veut que les jurés ne puissent prononcer la peine de mort qu'à l'unanimité; il veut aussi, contrairement à Duport, qu'ils soient choisis dans les classes éclai-

rées de la société, c'est-à-dire qu'ils présentent quelques garanties de capacité. Ici, son raisonnement s'inspire de sa méthode philosophique, son langage est autant d'un professeur dans sa chaire que d'un orateur à la tribune. « M. Duport dit qu'il n'y a rien de si simple qu'un fait, que « tout le monde peut en juger; mais la simplicité n'est pas « *un attribut essentiel* des faits. Il y en a qui sont simples, « d'autres qui ne le sont pas du tout. Un meurtre a été « commis, le corps sanglant est exposé à tous les regards : « ce n'est pas sur ce fait qu'il faut prononcer. Un homme « est accusé; est-il coupable? voilà la question. Pour mar- « cher à travers les ténèbres dont les coupables s'envelop- « pent toujours, il n'y a d'autre guide que les indices. « Parmi toutes les *opérations de l'esprit*, il n'en est pas qui « exigent plus de raison et de *logique*. L'indice se dérobe « aisément à l'esprit le plus attentif, le plus *méthodique*, « le plus éclairé; c'est le *rapport* entre un fait connu et un « fait inconnu. Si la connaissance de la loi n'est pas néces- « saire pour être juré, une *bonne logique* est indispensa- « ble. »

Quant à l'établissement des jurés civils, qui fut alors l'objet de débats très-importants entre Sieyès, Duport, Thouret, etc., Garat ne se prononça pas absolument. Il pensait que cette question ne pouvait être discutée utilement qu'après l'établissement d'un nouveau code civil; il proposait cependant un moyen terme par lequel les juges auraient choisi eux-mêmes parmi les citoyens éclairés des arbitres pour les assister.

Un mois après, Garat, comme s'il eût été encouragé par le succès, monta de nouveau à la tribune pour soutenir contre Mirabeau le droit absolu de l'Assemblée à déclarer la guerre. Ce discours a un mouvement plus oratoire que le précédent; il est ferme, concis, et ne manque pas de

chaleur. « Déclarer la guerre, c'est la vouloir. M. de Mira-
« beau a cru que déclarer la guerre, c'est le concours de la
« volonté et de l'action. La volonté et l'action concourent
« pour la faire; mais elle est déclarée par la volonté.
« M. de Clermont-Tonnerre a dit que déclarer la guerre,
« ce n'est pas faire une loi; que la loi embrasse tous les
« temps, toutes les personnes, toutes les circonstances;
« que la déclaration de guerre n'a en vue qu'un fait, qu'un
« temps, qu'une circonstance, qu'un petit nombre de per-
« sonnes. Si chacune des autres lois est une volonté géné-
« rale, l'acte par lequel la guerre est déclarée est aussi
« une volonté générale, puisqu'il statue sur la volonté des
« citoyens, sur les intérêts des deux nations, sur les inté-
« rêts même de toutes les nations. Une nation tient à tout
« dans l'univers par ses relations extérieures; elle tient à
« toutes les nations, à tous les temps. Lorsqu'on ne peut
« contester les principes et les conséquences, il reste à con-
« tester que les principes eux-mêmes sont une théorie
« dangereuse. On dit : « Philippe est à vos portes, et vous
« délibérez. » Ce n'est pas ce dont il s'agit : quand Phi-
« lippe est à vos portes, la guerre est déclarée. »

Nous avons vu, à propos de la déclaration des droits, que Garat ne suivait pas toujours l'opinion de la majorité; il s'en sépara deux fois à la tribune et dans deux occasions importantes. Il demanda que les ministres eussent voix consultative dans l'Assemblée. Les ennemis de Mirabeau firent passer l'opinion contraire, sous prétexte que les ministres domineraient l'Assemblée. « Leur puissance est grande au dehors; ici ils ne sont que les égaux de chaque député, » dit vainement Garat. Si Mirabeau manifesta plusieurs fois sa sympathie pour le philosophe, l'opinion de celui-ci sur un sujet qui tenait tant à cœur au célèbre orateur, ambitieux d'être à la fois ministre et député, n'y fut sans

doute pas étrangère. Lors de la division de la France en départements; Garat n'alla pas, comme on l'a dit, jusqu'à réclamer l'ancienne organisation provinciale; il demanda seulement, d'accord avec son frère aîné, que les Béarnais et les Basques ne fussent pas réunis dans un même département, parce qu'ils ne parlaient pas la même langue. « C'est, dit il, une vérité reconnue dans les pays gascons « et français, qu'il est impossible d'apprendre le basque si « on n'a habité très-jeune avec les habitants de cette pro- « vince. Aussi dit-on familièrement que le diable est venu « chez les Basques pour apprendre le basque, et qu'il n'a « pu en venir à bout. Ce proverbe vient de vous faire rire; « il contient cependant une vérité profonde. Les prover- « bes sont la sagesse des hommes! Aucune langue n'est « plus difficile que le basque et le Béarnais. » Emporté par l'enthousiasme patriotique, il se lança hardiment dans une dissertation philologique et littéraire; il voulut démontrer que l'italien, l'anglais, l'espagnol, avaient leur source commune dans le latin. « Le basque, s'écria-t-il, est la vé- « ritable langue attique. » Ici on l'interrompit, il persista; on le rappela à l'ordre, il protesta; l'Assemblée passa outre et fit bien, car l'histoire n'a pas plus réalisé ces fâcheuses prophéties de Garat sur le Béarnais que celles du côté droit sur la nouvelle organisation du royaume.

L'activité de Garat ne se renfermait pas dans l'élaboration de quelques discours; il n'avait pas cessé ses leçons à l'Athénée, et il les continua jusqu'à son voyage à Londres en 1792. Ses lecons, qui, dit-on, sont en possession de sa famille et qui ont trait à l'histoire de Rome et de Grèce, mériteraient, nous assure-t-on, d'être publiées, non-seulement en raison de leur mérite intrinsèque, mais encore comme spécimen de ce qu'était alors, au milieu de la tourmente même, le haut enseignement. En outre, Garat col-

laborait activement au *Journal de Paris* ; il avait assumé la tâche la plus laborieuse : chaque soir, au sortir de l'Assemblée, il rendait compte de la séance du jour. La facilité de travail, la variété de ses connaissances, l'élégance naturelle de son style, le rendaient très-propre à ce rôle qui exige des facultés diverses. Ses comptes rendus étaient fort remarqués par leur modération et leur urbanité. Garat, fidèle à son caractère, s'efforçait de se montrer à la fois impartial envers ses adversaires et favorable à la révolution, et, quoi qu'en ait dit Morellet, qui plusieurs fois dans ses *Mémoires* a calomnié Garat, il semble y avoir réussi. Qu'on lise, par exemple, le compte rendu d'une des séances les plus orageuses de la Constituante, de la séance relative à la révolte des magistrats de Rennes, dans laquelle l'abbé Maury se livra à ses plus violentes sorties : « M. l'abbé Maury tint la parole une heure et demie, si « nous avons bien mesuré le temps. On eut plus d'une fois « lieu de s'étonner, en l'écoutant, de la présence imperturbable de sa mémoire, de la fécondité de ses moyens, de « la correction soutenue d'un langage qui, dans les moments passionnés, s'élevait facilement au ton de l'éloquence ; de ce courage immuable qui étonne les murmures et que les murmures n'ébranlent jamais ; de la réunion enfin d'une multitude de dons du corps et de l'esprit qu'on est heureux de porter à une tribune autour de « laquelle éclatent souvent tant d'orages. » On n'exigera pas sans doute de quelqu'un qui ne pensait pas comme l'abbé Maury qu'il donne les mêmes éloges à la logique et à la justesse des raisonnements de cet orateur. Certainement, étant données la violence des temps et la distance qui séparait les partis, il était impossible d'allier plus discrètement la politique et la politesse.

Dans son journal comme à l'Assemblée, Garat suivit la

politique de la majorité. Grand admirateur de Mirabeau, il l'attaqua quelquefois cependant, notamment à l'occasion du *veto* et de la déclaration de guerre. Après la fuite de Varennes, sans se séparer ostensiblement de l'extrême gauche, il soutint pourtant la politique des constitutionnels et des réviseurs. Ses articles étaient remarqués, principalement dans le monde lettré; ils n'avaient ni la passion, ni la violence, ni les qualités, ni les défauts, qui font pénétrer les journaux dans le grand public. Il était d'ailleurs plus théoricien que politique, et le soin qu'il avait de défendre en philosophe les théories du dix-huitième siècle n'était pas de nature à satisfaire les esprits surexcités. Ainsi il défendait, chaque fois qu'ils étaient attaqués, les physiocrates et les économistes; et il y avait là un certain courage, car ils n'étaient populaires ni dans l'Assemblée ni dans le public. « Très-certainement M. de Cazalès et M. l'abbé Maury sont « des hommes de beaucoup d'esprit; mais comment des « hommes de beaucoup d'esprit peuvent-ils croire encore « que les économistes ont formé leur théorie sans consul- « ter l'expérience? Les économistes ont-ils donc fermé les « yeux sur le monde? Ont-ils toujours parlé d'agriculture, « de commerce, de manufactures, sans les regarder? « Quelle idée! et *tout le monde le répète*. Je vois, au con- « traire que leurs ouvrages sont remplis de faits, c'est-à- « dire de l'expérience malheureuse de la pratique de tous « les peuples. On ne veut pas comprendre que si, pour ad- « opter une idée, il fallait qu'elle fût confirmée par l'expé- « rience, jamais une idée nouvelle ne pourrait être adop- « tée. On ne veut pas comprendre que les hommes qui ont, « à ce qu'on dit, une raison, avant d'agir doivent penser, « et que par conséquent, par la nature des choses, la théo- « rie doit précéder l'expérience; que les observations de « l'expérience forment elles-mêmes une théorie; que si l'on

« veut arriver, je ne dis pas à quelque perfection, mais à « un état tolérable, il faut passer sans cesse de la théorie « à l'expérience, de l'expérience à d'autres observations. « On ne veut pas comprendre enfin que les théories de ce « siècle les plus saines, quoi qu'on en dise, les moins « abstraites, les seules sur lesquelles on a pu se reposer « avec le sentiment de leur exactitude, les plus belles que « l'esprit humain ait jamais produites, sont elles-mêmes en « grande partie les produits de l'expérience des erreurs et « des malheurs de tous les autres siècles. » Voilà qui était bien dit; mais on demandait alors à un compte-rendu plus de chaleur et plus de vivacité.

Garat, en cessant d'être député, cessa d'être journaliste. On lui laissa le choix de son successeur, et il choisit Condorcet, en lui adressant sous forme de lettre une véritable brochure contenant l'exposé de ses principes et de sa conduite. Quoique rangé officiellement parmi les constitutionnels, Garat y développe des principes plus convenables dans une république que dans une monarchie, et on peut y voir combien l'idée et le sentiment royalistes tenaient déjà peu de place dans l'âme de ceux qui ne s'intitulaient pas encore et qui même ne se croyaient pas républicains.

Garat, dans le cours de l'année 1792, fait partie de l'ambassade de Chauvelin. La loi voulant qu'un député ne pût obtenir une place du pouvoir exécutif que deux ans après l'expiration de son mandat, il y fut attaché sans titre, ainsi que Talleyrand, qui était le véritable directeur de cette ambassade. Ce fut à cette occasion qu'il rédigea et fit traduire en anglais une nouvelle brochure pour défendre la révolution française contre le manifeste des gouverneurs des provinces belges répandu à profusion en Angleterre, avec l'encouragement du ministère anglais lui-même. Garat, cette fois, qui connaissait l'histoire d'Angleterre, atténua

autant qu'il était en lui le caractère philosophique de la révolution; il s'attacha à la représenter comme un mouvement historique, comme une révolution légale, analogue sur bien des points à celle de la révolution anglaise; mais ses efforts ne paraissent pas avoir produit grand effet, à en juger par l'accueil que reçut l'ambassade.

III

Nous touchons à l'époque orageuse de la vie de Garat. Lauréat d'académie, professeur applaudi, journaliste à succès, député, attaché d'ambassade, jusqu'alors il n'avait pris part à la vie publique qu'au second plan, et de manière à n'en goûter que les douceurs; mais les temps vont changer, et le bienveillant Garat, à qui ses ennemis eux-mêmes ne reprochaient guère que ses excès d'optimisme, va se trouver en butte aux plus passionnées accusations. Transportons-nous à la séance du 19 ventôse an III (9 mars 1795). La réaction anti-terroriste continue, on poursuit les hommes qui ont pris part à la journée du 31 mai, on demande l'arrestation de Pache et de Bouchotte. Philippe Dumont (du Calvados) monte à la tribune : « Il est un « autre coupable que plusieurs de nos collègues ont déjà « nommé : c'est le ministre Garat. Non-seulement Garat a « favorisé la journée du 31 mai, mais il a favorisé encore « les scélérats du mois de février; il a fait l'apologie des « assassins du 2 septembre. N'est-ce pas Garat qui, à la « suite de la journée du 31 mai, vint nous dire que le co- « mité d'insurrection n'existait pas, quoique nous en eus-

« sions les preuves palpables. Je demande que ma propo-
« sition soit examinée et renvoyée aux trois comités. »

Taveau. « Garat a eu des faiblesses, mais je crois dans « mon âme et conscience que Garat n'est pas coupable. « Laissons aux comités le soin d'examiner sa conduite, et « vous verrez que cet homme a été trompé lui-même par « les circonstances. »

Breard. « Je ne prends pas la défense de Garat; cepen- « dant je vous ferai observer qu'à cette époque malheu- « reuse où Pache et Bouchotte conspiraient contre la patrie, « ce fut Garat qui donna aux comités connaissance de « leur complot, Cambon est là pour le dire. Mais, puisque « les présomptions contre lui sont fortes, je ne m'oppose « pas au renvoi des trois comités pour que sa condnite « soit examinée. »

Bourdon (de l'Oise). « Le comité de sûreté générale suffit; « il ne faut pas que ces *coquins-là* fassent perdre le temps « de tous les comités de Gouvernement. » (On applaudit.)

Ainsi voilà Garat dénoncé violemment, défendu faiblement, et renvoyé, avec l'épithète de *coquin*, devant le comité de sûreté générale. Revenons en arrière, et examinons, en nous aidant de ses *Mémoires*, s'il méritait un sort si rigoureux et des qualifications si peu académiques.

Garat, sur la proposition des Girondins et particulièrement de Brissot, avait succédé à Danton comme ministre de la justice. C'était, à un pareil moment, une fonction bien redoutable pour un homme de théorie, habitué à *rationaliser* sur les événements, à les analyser, à ne voir en eux qu'un enchaînement de conséquences logiques. Un esprit de cette trempe n'était pas ce qu'il fallait dans une époque qui appelait des résolutions rapides, où les caractères les plus fermes se sentaient troublés par la multitude des sensations qui de toute part les assaillaient. Raison-

ner, analyser, se rendre compte subtilement, c'est hésiter en face de la passion qui agit toujours et n'hésite jamais; et l'hésitation qui est, dans tous les temps, imputée à faiblesse ou à indifférence, dans les temps de révolution est attribuée à crime ou à trahison.

Les partis, quels qu'ils soient, se donnent des ministres pour qu'ils épousent, avec leurs principes, leurs passions. A leurs yeux, ne point les suivre aveuglément c'est les trahir. Les Girondins, qui avaient porté Garat au ministère de la justice, furent donc indignés contre lui quand ils le virent, à propos des massacres de septembre, se prononcer de manière à favoriser sur ce point la politique des Montagnards. Ils l'accusèrent, dans leurs journaux, d'avoir fait l'apologie des massacres, et l'appelèrent Garat-Septembre.

Cette accusation, qui persista puisque nous la voyons reparaître dans la dénonciation de Philippe Dumont, était-elle fondée? Garat s'en défend dans ses *Mémoires* avec beaucoup d'énergie; mais sa défense même aide à faire comprendre ce que l'accusation pouvait avoir de spécieux, surtout de la part des Girondins.

Pour les Girondins, qui demandaient la mise en jugement des septembriseurs, faire leur apologie ce n'était pas célébrer la justice des massacres en eux-mêmes, mais seulement les atténuer, en rejetant la responsabilité de ce grand crime non sur ceux qui l'avaient commis ou ordonné, mais sur la révolution même, et en le représentant comme une conséquence, comme une suite *nécessaire* et fatale de l'insurrection du 10 août, et c'est précisément ce qu'avait fait Garat. Il importait fort peu, après cela, qu'il qualifiât avec indignation les massacres et les massacreurs, qu'il s'élevât contre *les attentats* et *les forfaits* de ces jours néfastes, qu'il prononçât leur condamnation au nom de l'*humanité gémis-*

sante et indignée; ses adversaires ne durent voir là que des mouvements oratoires destinés à contre-balancer sa première opinion. Celle-ci était en effet la seule qui leur tînt à cœur, parce qu'elle avait une portée politique, parce qu'elle était conforme à l'opinion des Montagnards sur ce sujet. Ainsi, Garat disait bien : « Dans les insurrections même il « peut avoir été commis *tels attentats*, et ces attentats « peuvent laisser après eux de *tels dangers* pour l'ordre « social établi, qu'il est impossible à une nation de fermer « les yeux sur les uns et de ne pas s'occuper à prévenir « les autres. Il est des lois tellement inséparables de la na-« ture des hommes, qu'elles les suivent et les obligent par-« tout, dans les cités et dans les forêts, durant la paix et « durant la guerre, durant les lois et durant les insurrec-« tions. » Ces paroles fort nettes, ces maximes fort justes, semblaient invoquer une vengeance et un jugement. Garat prétend que telle était bien sa pensée, sans paraître s'apercevoir qu'en représentant les massacres comme une *prolongation des combats de la liberté contre le despotisme*, il rendait le jugement impossible. Une telle contradiction étonne chez un homme qui attachait tant d'importance à ce qu'il appelait la logique des passions. Les passions, en ce moment, voulaient que tout ce qui était nécessaire fût légitime, et, du moment que l'insurrection était nécessaire et légitime, toutes les conséquences directes de l'insurrection devaient l'être également. Aussi, les Girondins, qui voulaient laver l'insurrection de la tache du 2 septembre, eurent-ils raison de voir une sorte d'attaque dans son discours, et les Montagnards, qui voulaient rattacher les massacres à l'insurrection, eurent-ils raison d'y voir, de leur côté, une sorte de justification de leur doctrine.

Les explications que donne Garat dans ses *Mémoires*, et qui suffisent à disculper son nom devant l'histoire, repo-

saient donc sur une argumentation trop subtile pour satisfaire pleinement les partis politiques, qui d'ailleurs n'avaient le temps ni de les demander ni de les entendre. L'impression qui resta chez les Girondins, c'est que Garat était un ami douteux; les principaux personnages du parti ne le regardèrent plus comme un des leurs, et leurs journaux l'attaquèrent avec quelque violence; mais, comme il tenait son poste de la Convention même, il n'en garda pas moins son portefeuille.

Le poste était difficile, surtout pour un homme habitué comme Garat à réfléchir plus qu'à agir; il ne paraît pas cependant avoir rencontré de pénibles difficultés avant le 21 janvier. Il vivait entre les deux partis, fréquentant les hommes des deux côtés, cherchant à les rapprocher, à les modérer par des raisonnements tirés de la philosophie et de l'histoire. Lors du procès de Louis XVI, il se prononça dans ses conversations contre la résolution prise par la Convention de s'ériger en tribunal, contre le jugement et l'exécution, prétendant que les Républiques, ainsi que le prouvait l'histoire, avaient une tendance naturelle à se perdre par leur ardeur à poursuivre leurs vengeances. Un de ses biographes rapporte même une conversation entre Garat et Barère, de laquelle il résulterait que, sur les instances du premier, le second avait promis de ne pas voter la mort. Ces opinions étaient de nature à rendre Garat impopulaire dans les clubs et parmi les Montagnards, mais elles ne se manifestaient pour ainsi dire que privément, et elles étaient, d'une part, contrebalancées par l'opposition de Garat à l'appel au peuple, et, de l'autre, par l'assurance optimiste avec laquelle il venait constater devant la Convention le calme et la tranquillité de Paris.

Quoiqu'affecté par la condamnation de Louis XVI, c'est un témoignage qui lui est rendu par plusieurs contempo-

rains non suspects, entre autres Edgeworth et Dumouriez, Garat, comme ministre de la justice, n'en notifia pas moins sa condamnation à l'infortuné roi. Il ne l'eût point fait, dit-il, si au fond il n'eût trouvé la condamnation juste. En effet, il paraît avoir eu sur ce point une opinion très-arrêtée, car, sous la restauration même, en faisant l'éloge du courage de Louis XVI, il laisse à entendre que sa tête est tombée sous le glaive *égaré de la Justice*. Pour qui connaît les idées et le style de Garat, l'antithèse n'implique pas contradiction.

Après le procès du roi, la lutte entre les Montagnards et les Girondins devenant plus directe, la situation de Garat en devint plus difficile, d'autant plus que, lors de la démission de Roland, il avait été chargé par intérim du ministère de l'intérieur. C'était à lui que la Convention devait demander compte de la tranquillité de Paris et de sa propre sécurité; c'était lui qui devait surveiller la commune, assurer les subsistances; et pour une si lourde responsabilité, il n'avait qu'un vain titre, le pouvoir étant tout entier, comme on le sait, dans la redoutable commune.

Ses premiers embarras lui vinrent de la cherté des subsistances : le peuple était convaincu que la cherté des vivres tenait à sa mauvaise administration, et les membres populaires de la commune ne faisaient rien pour lui ôter cette idée qui protégeait leur popularité. Garat, mandé à la barre de la Convention pour lui rendre compte de l'état des subsistances de la ville, renseignement qu'elle aurait dû demander plutôt au maire de Paris, en profita pour dégager sa responsabilité et la faire partager à la municipalité : « Il y « a trois jours, dit-il, je reçus un billet d'un citoyen de « Paris que je connais peu, mais dont j'estime la forme ré- « publicaine; ce républicain était persuadé que j'étais « chargé de l'approvisionnement de Paris ; ce républicain

« s'est grandement trompé, car quel ministre voudrait se « charger d'un pareil fardeau ? Quelle république voudrait « charger un seul homme des subsistances de Paris? La « municipalité seule est chargée d'approvisionner Paris. « Sur cet objet comme sur tous les autres, le départe- « ment la surveille et le ministre se borne à surveiller le « département. Ainsi vous voyez que le ministre ne peut « prendre l'alarme que lorsque la municipalité appuyée du « département la lui donne. » Cette explication paraît simple, elle attira cependant à Garat l'inimitié de la commune, notamment de Chaumelle, inimitié qui, malgré les ménagements ultérieurs de Garat, faillit l'envoyer plus tard au tribunal révolutionnaire.

Dans cette circonstance, Garat s'attira aussi le déplaisir et les interruptions de la Montagne par sa critique des mesures prises pour donner le pain à meilleur marché à la ville de Paris, au détriment du trésor public qui payait la différence. En économiste convaincu, il osa rapprocher le système actuel du système monarchique : « Sous l'ancien « régime, les ministres n'avaient qu'une seule attention : « c'était d'entretenir l'abondance dans la ville où vivait le « despote. Les principes du despotisme étaient qu'il fallait « donner du pain à la ville où vivait le tyran et affamer « le reste de l'empire. Sous l'ancien régime, malgré les « moyens qu'employait le despotisme pour arrêter les pro- « grès de la raison humaine, quelques bons esprits décou- « vrirent que la liberté illimitée du commerce des grains « était le seul moyen de tenir les subsistances abondantes. » Ici Garat fait l'éloge de Turgot, qui donna la liberté illimitée du commerce, d'où naquit l'abondance; la critique de Necker, qui la retira, et depuis lequel Paris reçut, ce qu'il regarde comme un grand malheur, sa subsistance par administration. Enfin il conclut en laissant comprendre que

le seul remède à la cherté était encore la liberté du commerce.

Si Garat se fût expliqué aussi nettement sur la question politique que sur la question économique, il ne se fût pas attiré les vives attaques qui l'accueillirent plus tard, et ne se fût pas vu accusé à la fois d'aveuglement et de complicité. Cette double accusation a de tout temps été portée contre les hommes de tiers parti; mais, avouons-le, en ce qui touche Garat, elle n'était pas dénuée de fondement. Nous dirions volontiers qu'il la méritait par le fait seul d'être un homme de tiers parti dans un moment où il n'y avait de place que pour les partis extrêmes.

Le premier et court récit qu'il fit du 10 mars suffit à faire prévoir qu'il va s'égarer dans une position fausse. Le 10 mars, on le sait, est le précurseur du 31 mai, c'est-à-dire un 31 mai avorté : les Girondins s'efforcèrent d'entraîner l'Assemblée à en rechercher les auteurs, et après un discours véhément de Fonfrède, le côté droit demanda à grands cris l'arrestation du comité d'insurrection. Garat, interpellé comme ministre, répond : « Quelles qu'aient été « mes recherches, je n'ai rien appris qui pût constater l'exi- « stence de ce comité, si ce n'est d'une assemblée tenue « dans une salle de l'Hôtel-de-Ville par des citoyens, qui « avait pour but les subsistances de Paris, mais dont l'un « avoua à un de mes commis qu'ils devaient préparer une « insurrection. » Puis, passant au 10 mars même, il le réduit à des propos, à des menaces faites, aux Jacobins, contre les députés et les ministres, menaces réduites à l'impuissance par les sages observations d'un Montagnard. Il y a eu des mouvements, mais bientôt apaisés; les barrières n'ont pas été fermées; le maire Pache est vigilant; les ministres ont été en émoi, ils ont cru entendre sonner le tocsin. « Je croyais, traversant Paris, trouver les

« rues pleines d'un peuple en fureur; je croyais entendre « sonner tous les tocsins; mais non, nous ne trouvâmes « que la solitude et le silence. Nous passâmes près de la « Convention nationale : là surtout régnaient le calme et le « silence. » De tout cela l'on pouvait conclure que les craintes de la majorité étaient exagérées ou chimériques, que les mouvements ne tenaient pas à des complots, qu'eux aussi étaient exagérés par la crainte ou l'esprit de parti; il ajoutait cependant que ces mouvements tenaient à une cause sérieuse profonde; mais il ne disait pas quelle était cette cause. En somme, ses conclusions étaient favorables, presque conformes à la politique des Montagnards, qui niaient le comité d'insurrection, qui attribuaient eux aussi les troubles de Paris à une cause générale.

Quelques jours après, Garat vint donner de nouveaux détails sur le 10 mars : ses renseignements n'ont point changé ses convictions; il a cherché partout le comité d'insurrection, il ne l'a trouvé nulle part; tout le monde en parle, mais personne ne le désigne exactement; on lui avait dit que les membres de ce comité se réunissaient au Palais-Égalité : recherches faites, il s'est trouvé que quelques citoyens se réunissaient par habitude au café Corazza pour boire de la bière (On rit à la Montagne). S'il y avait un comité, il serait aux Jacobins, aux Cordeliers, dans les quarante-huit sections de Paris; il n'y a donc pas de comité, mais il y a partout des révolutionnaires. Ces révolutionnaires, livrés à eux-mêmes, ne seraient point dangereux, s'ils ne trouvaient pas un appât dans la situation générale de la république : « J'aurais à dire ici, dit Garat, « des choses qui doivent nécessairement fixer vos opi« nions sur l'état de Paris et de la république entière. Je « crois, citoyens, qu'il existe ici vingt ou trente hommes » que je ne connais point, qui ne sont peut être coupables

« d'aucuns crimes, mais que je crois dangereux et capa-
« bles de tout entreprendre pour satisfaire leurs passions.
« Si ces hommes étaient abandonnés à eux-mêmes, ils ne
« seraient point à craindre; mais ils se sont mis à la tête
« de tous les mouvements populaires. Lorsque dans la Con-
« vention nationale des débats violents ont lieu, lors-
« que des dissensions se déclarent, ces hommes se répan-
« dent dans les clubs, dans les sections et dans les grou-
« pes, et disent que la Convention nationale renferme dans
« son sein ses plus mortels ennemis; que le côté droit est
« composé d'aristocrates dont il faut faire tomber les tê-
« tes. Ces hommes seraient rejetés avec horreur, si les
« *dissensions qui s'élèvent quelquefois dans la Convention*
« ne leur donnaient des prétextes pour échauffer le peu-
« ple. Pour mieux déterminer des faits, ayant des amis
« dans les deux côtés de la Convention, je me flatte d'avoir
« lu dans leur âme. Je rapporte ces confidences parce
« qu'elles ne peuvent nuire à personne. Des personnes du
« côté droit m'ont dit : Ne voyez-vous pas que ces hom-
« mes veulent nous mener à l'anarchie par l'accomplisse-
« ment de leurs idées criminelles? Mais ils peuvent en a-
« voir deux : ou d'ériger un nouveau trône, ou d'élever un
« pouvoir de triumvirs ou de dictateur. Il est des membres
« du côté gauche qui attribuent au côté droit un système
« très-suivi, très-lié, de conspirations. Ne voyez-vous pas,
« disent-ils, que ce dernier, sous prétexte de modérer le
« cours trop rapide de la révolution, veut tuer la liberté?
« Ces membres, par leurs journaux, par leurs discours,
« répandent que Paris, que la Convention, sont remplis de
« brigands. Par là ils cherchent à soulever les départe-
« ments pour anéantir la Montagne, la sainte Montagne.
« Voilà ce que j'ai entendu, à mon grand étonnement; et,
« lorsqu'après j'ai essayé de les dissuader et de défen-

« dre les membres de la Convention contre lesquels ils « s'élevaient avec le plus de fureur, ils m'ont tous dit : « Vous ne connaissez pas ces hommes; nous serons leurs « victimes et vous leur dupe. »

Nous avons tenu à donner textuellement cette citation peut-être un peu longue, parce qu'elle indique bien la politique de Garat. On voit que la cause générale, profonde, d'où dérivent selon lui tous les mouvements est dans les divisions de la Convention; que, selon lui, ces divisions tiennent à des préventions, à des craintes particulières également chimériques, également mal fondées. Impartial entre tous les partis, il les juge, les apprécie, et leur conseille la modération. Il n'y a pas autre chose dans ses Mémoires, dont la citation que nous venons de donner est comme le sommaire; seulement, dans ceux-ci il développe et analyse ce qu'ici il ne fait que noter. Les visions du côté droit développées par Salles dans les Mémoires, les visions du côté gauche révélées par Robespierre, ne sont que le commentaire des quelques lignes du discours que nous venons de citer.

L'accord du discours de Garat et des Mémoires prouve sa bonne foi, sa clairvoyance comme moraliste, son impartialité comme historien; mais, s'il fut clairvoyant moraliste, impartial historien, fut-il également prévoyant et impartial ministre? Il faut bien répondre négativement. Qu'il en eût ou n'en eût pas conscience, la force des choses devait naturellement l'amener à pencher du côté des Montagnards; car pouvait-il remplir pleinement son devoir de ministre, du moment qu'il proclamait que les deux partis s'accusaient réciproquement de complots chimériques? Sous l'influence de cette opinion, il était donc porté à n'attacher aucune importance aux complots réels qui pouvaient se tramer dans Paris; et même ici nous devons re-

trancher quelque chose de ce que nous venons de dire relativement à sa clairvoyance comme moraliste : il est vrai, les complots dont s'accusent les hommes en temps de révolution sont chimériques ; Garat, sur ce point, a raison, ou plutôt il aurait eu raison, s'il avait ajouté : « ils le sont tous moins un. » A travers les complots imaginaires que les partis s'imputent, il en est un sérieux, qui se continue et qui finit par aboutir au triomphe ou à la catastrophe. Voilà ce que ne vit pas Garat.

Rien sur ce point ne put le désillusionner. Persuadé que la cause de l'agitation était dans les dissensions de la Convention, que ces dissensions avaient elles-mêmes pour cause la surexcitation des passions, que ces passions ne pouvaient s'apaiser que d'elles-mêmes ou par un effort de modération, ceux qui lui parurent le plus s'écarter de la modération furent naturellement ceux qui les premiers crurent devoir prendre des mesures effectives pour se défendre. Aussi Garat, qui se refusa à voir un complot dans les menées des Montagnards, des Jacobins, des Cordeliers, des sectionnaires, des membres de la commune, en vit un, ou peu s'en faut, dans la commission des Douze, instituée pour lutter contre ces menées.

Que la création de la commission des Douze ait été dans l'état de Paris, vu le peu de forces que les Girondins avaient à leur disposition, une mesure impolitique ; que l'arrestation d'Hébert et de Chaumette n'ait fourni qu'une occasion de s'insurger à ceux qui, depuis longtemps les plus forts, criaient à l'oppression et à la persécution, il se peut; mais ce n'était pas au ministre de l intérieur à s'élever contre cette commission, créée pour venir en aide à l'impuissance du pouvoir exécutif. Maintenant que nous connaissons les causes du 31 mai, nous ne pouvons lire sans étonnement la séance du 25 mai, où Garat vint rassurer

l'Assemblée sur l'état de Paris. On demande dans les sections et dans les clubs la tête de vingt-huit députés, mais ces motions ne paraissent pas devoir être acceptées. Il se fait dans le sein de la commune d'autres motions insurrectionnaires, mais on les fait dans l'absence du maire : lui présent, elles sont repoussées avec indignation. « Je vous demande « si des propositions repoussées avec indignation peuvent « être appelées un grand complot ! » (Applaudissements de la Montagne et des tribunes). Les mouvements actuels tiennent à l'arrestation d'Hébert ; mais le peuple, habitué à la liberté illimitée de la presse, n'a-t-il pas dû s'étonner que la commission des Douze ait montré tout à coup tant de délicatesse ? On dit qu'en ce moment même la Convention est assiégée ; mais cependant lui, le ministre, s'il n'a pu entrer par cette porte a pu entrer par cette autre. Un député prétend qu'il a été insulté : c'est que parmi les citoyens il s'est glissé un aristocrate. « Il est de l'intérêt de nous tous, de « l'intérêt de la république, que la Convention délibère avec « calme et liberté. Dans la commission des Douze, j'ai fait « une proposition que je crois propre à assurer la tranquil- « lité de la Convention. Je vais la répéter ici. Je propose « que la Convention, précédée des autorités constituées, se « porte au lieu des rassemblements et qu'elle ouvre les « flots du peuple ; s'il y a du danger, je serai le premier à le « braver. (Non il n'y en a pas, s'écrie-t-on dans la partie gau- « che.) Je ne parle pas d'un danger que peut faire courir un « aristocrate, un assassin, mais d'un danger qu'il y aurait à « craindre de la multitude. (On applaudit vivement dans les « tribunes.) Croyez-vous que ces sans-culottes qui applau- « dissent aux assurances que je donne de leurs sentiments « y applaudiraient s'ils avaient dans leurs cœurs des inten- « tions criminelles ? (Mêmes applaudissements.) Je termine « par une seule considération ; elle tend à faire disparaître

« tous les soupçons. J'ai interrogé les sentiments secrets de « quelques membres de la commission des Douze; eh bien ! « je me suis persuadé qu'ils ont l'imagination frappée: ils « croient qu'ils doivent avoir un grand courage, qu'ils doi-« vent mourir pour sauver la république; ils ont paru dans « des erreurs qui me sont incompréhensibles. (On applaudit « à plusieurs reprises dans la partie gauche et les tri-« bunes.) Je le répète à la Convention, elle n'a aucun dan-« ger à courir; vous reviendrez tous en paix dans vos « domiciles. » Quelques jours après, la Convention, de nouveau assiégée, voyait ses principaux membres arrêtés, mis hors la loi, sous l'œil et sur l'ordre de cette multitude dont Garat préconisait les bonnes intentions.

Garat s'était trompé, mais il s'était trompé pour n'avoir pas appliqué ses raisonnements psychologiques, fort justes et fort exacts en eux-mêmes, à tous les éléments de la situation: *la logique des passions* avait amené plus rapidement qu'il ne prévoyait un dénoûment qu'il ne désirait pas. Il aurait voulu que les principaux membres de la Convention se frappassent mutuellement d'ostracisme; mais les choses ne se font pas en politique aussi régulièrement. Il sentit ce que sa position avait de faux, et offrit, quelques jours après le 2 juin, sa démission. Il la retira sur les instances de Danton; mais en restant il refusa de s'associer au 31 mai par une approbation publique, et se refusa à écrire une circulaire aux administrateurs pour justifier le coup d'Etat de la Montagne, ce qui lui attira beaucoup d'attaques à la commune et aux Jacobins, au point que Danton lui-même dut l'en blâmer à la tribune du fameux club. « Le ministre « Roland, dit-il, perdait l'esprit public par ses écrits; le mi-« nistre Garat a une autre manière de le perdre: il n'écrit « point. » Garat, pour répondre à l'invitation menaçante de Danton et des clubs, rédigea une circulaire, sorte de mémoire

sur l'état de la république. Dans cette circulaire, il cherchait à rester impartial entre les partis, et par l'effet seul de cette impartialité il se prononçait indirectement pour les Girondins en voulant prouver que le *fédéralisme* était un fantôme, comme il avait voulu prouver, sous le gouvernement de la Gironde, que l'anarchie et la dictature n'étaient que les exagérations et les chimères de la peur. Mais les Montagnards étaient moins accommodants que leurs faibles adversaires; ils avaient bien voulu profiter de l'impartialité de Garat quand ils étaient dans l'opposition; maintenant qu'ils étaient les maîtres, ils ne voulaient pas que l'opposition, à son tour, en profitât contre eux. Au moment donc où Garat finissait d'imprimer sa circulaire, qui n'avait pas moins de cent cinquante pages, il fut dénoncé par Collot d'Herbois, décrété d'arrestation, et traduit séance tenante à la barre, pour répondre aux foudroyantes interpellations du fougueux décemvir.

Il faut lire dans les *Mémoires* de Garat le récit de cette séance; il faut le lire aussi dans le *Moniteur*, et on verra que Garat n'a nullement exagéré l'attitude tragi-comique de Collot d'Herbois. Dans ses *Mémoires*, Garat prétend que la grande colère de Collot venait de ce que le ministre ne lui avait pas fourni une chaise de poste. Cette question de la chaise de poste joua en effet un grand rôle sur le résultat de l'interpellation. Un conventionnel se chargea de faire rire à ce sujet aux dépens de Collot. « Je crains bien, dit Sevestre, que la querelle que l'on cherche au ministre soit « l'effet de l'intrigue et de la passion. Mais parce que Collot « d'Herbois n'a pas eu une chaise de poste aussi promptement qu'il l'a désiré, devons-nous punir le ministre comme « un conspirateur? Je demande l'ordre du jour sur toutes « les propositions faites contre lui, et qu'au surplus on fasse « délivrer une chaise de poste à Collot d'Herbois. » Cette

simple observation atténua assez l'effet des déclamations de Collot pour que celui-ci crût devoir se justifier. « Ce n'est « pas la passion qui a dicté ma dénonciation ; je suis accou- « tumé à trouver la même négligence dans le ministre. « Jamais les voitures n'ont été prêtes quand nous avons « voulu partir. » Voyant sans doute que son insistance portait à rire : « Mais laissons, ajouta-t-il, les voitures de côté. » Il voulut reprendre son interpellation, mais Danton, qui présidait, voyant les bonnes dispositions de l'Assemblée pour Garat, quitta le fauteuil, monta à la tribune et demanda que le décret d'arrestation fût rapporté et l'affaire renvoyée au comité du salut public. « Le ministre, dit-il, a de la philo- « sophie, il aime la révolution, mais il n'a pas reçu de la nature « la fermeté de caractère nécessaire dans une grande se- « cousse pour lutter contre les orages. » Le décret fut rapporté et le ministre admis aux honneurs de la séance, malgré la mauvaise humeur de Collot d'Herbois qui s'écria : « Je « demande que le rapport soit motivé sur la faiblesse du « ministre ! » (Murmures.)

Quoique sorti sain et sauf de cette aventure, Garat vit bien que la place était trop dangereuse : au mois d'août 93, il donna sa démission pour raison de santé, et aussi, fit-il dire par Barère à la tribune, pour travailler à une feuille périodique. Redevenu simple citoyen, les dangers s'accrurent : les Jacobins demandèrent solennellement son arrestation au comité du salut public, des pétitionnaires la demandèrent à la commune, prétendant qu'il avait voulu affamer Paris, parce que Garat, toujours fidèle à ses principes déconomie politique, s'était fermement prononcé contre le *maximum*. Enfin il fut arrêté par le comité révolutionnaire de la section du Mont-Blanc. « Ce terrible comité faisait trembler tout le « monde, un homme faisait trembler le comité : j'ai oublié « son nom. » Ce mot peint l'époque. Toutefois le comité de

sûreté générale se contenta de lui donner pour gardien un gendarme qu'il garda quatre mois, après quoi, les poursuites n'étant pas continuées, il rentra dens l'obscurité, laissant passer la terreur.

Quelque temps après le 9 thermidor il fut nommé commissaire de l'instruction publique et professeur de philosophie à l'École normale. Ces honneurs purement littéraires attirèrent sur lui l'attention de ses ennemis. Les pamphlets et les journaux l'attaquèrent, et Philippe Dumont, se faisant l'écho de la rancune des Girondins, dirigea contre lui à la tribune de la Convention l'accusation que nous avons rapportée.

C'est cette accusation qui donna lieu à la publication des Mémoires de Garat. Dans ces Mémoires, s'il ne parle pas toujours de ses actes politiques comme nous en parlons nous-même, nous croyons cependant qu'en résumé leur lecture n'aboutira pas à une autre opinion que la nôtre sur l'ensemble de sa vie publique pendant cette redoutable époque. Après les avoir lus, on ne mettra pas ses tergiversations, ses incertitudes, sur le compte seul de la faiblesse, comme Danton. On y verra un homme qui, sans manquer de courage, manquait de décision, parce qu'il raisonnait, analysait, faisait de la logique et de la philosophie, au lieu d'agir. Il voit si bien les passions, il juge si bien les caractères, il en pénètre avec tant de clairvoyance les faiblesses et les ressorts cachés, qu'il s'arrête à les observer avec complaisance et un secret plaisir; seulement, pendant qu'il observe et contemple, les événements se précipitent. Au point de vue de l'action, ils lui donnent tort; mais ils n'infirment pas la justesse de ses raisonnements, l'exactitude de ses portraits, la finesse de ses observations. Ces qualités, quel que soit le jugement qu'on porte sur Garat lui-même, prêtent à ses Mémoires un intérêt

puissant. Où trouver ailleurs une peinture plus saisissante du côté droit et du côté gauche, de la Gironde et de la Montagne? Quel historien a tracé un portrait plus énergique de Robespierre et de Danton? En commençant, nous avons prononcé les noms du cardinal de Retz et du duc de Saint-Simon; nous ne craignons pas de le répéter : Garat, comme peintre de portraits, peut être comparé sans trop de désavantage aux deux célèbres classiques. Laharpe, qui l'a souvent jugé en rival, a dit de lui « qu'il écrirait des « morceaux et ne ferait pas une œuvre ». Nous pensons que les Mémoires démentent la prédiction de Laharpe.

IV

Après le 9 thermidor, Garat avait été nommé, avons-nous dit, membre de la commission d'instruction publique et professeur de philosophie à l'École normale. Il se démit de ces fonctions pour répondre plus librement à l'accusation de Philippe Dumont. Son cours fut donc interrompu après quelques leçons qui n'en sont en quelque sorte que le programme. Quoiqu'insuffisantes pour faire apprécier dans tous ses détails la philosophie de Garat, ces leçons suffisent à faire comprendre le succès qu'il obtint et avait déjà obtenu comme professeur. On y voit qu'il était naturellement doué de l'éloquence du professorat, sorte d'éloquence qui tient le milieu entre celle de la chaire et celle de la tribune, et qui n'offre pas peut-être des difficultés moindres. Le style de Garat dans ses leçons est clair et rapide; il a du mouvement, sans tomber dans la déclamation, et cette

sorte de chaleur qui, sans troubler les passions et les sens, anime, surexcite l'esprit de l'auditeur et le force à se tenir en éveil. Quant à sa philosophie en elle-même, Garat était, on le sait, un sensualiste systématique, et se déclarait, du moins par son admiration, disciple de Condillac. Son cours est le premier où l'on ait enseigné publiquement les principes de la nouvelle philosophie; aussi, quoiqu'elle eût pénétré déjà dans bien des esprits et qu'elle fût la philosophie des savants, son enseignement dogmatique et public excita-t-il de l'étonnement et des répulsions. Garat fut accusé dans les journaux et dans les pamphlets sous des points de vue différents, et, comme si sa destinée eût été en toute chose d'être ballotté entre les partis contraires, nous le voyons repousser à la fois l'accusation de matérialisme et celle de spiritualisme. Nous ne le suivrons pas dans ces discussions, en elles-mêmes fort arides et qui ne peuvent être abordées avec fruit qu'à condition d'être traitées avec étendue. Seulement, nous dirons que ceux qui voudront les suivre dans les cahiers de l'Ecole normale auront l'occasion d'y remarquer la flexibilité d'esprit du professeur, la facilité et la sérénité avec lesquelles il manie la langue philosophique, à peine sorti du tourbillon d'événements qui avaient soulevé toutes les violences de la nature humaine et dans lequel il avait été lui-même entraîné.

Lors de la création de l'Institut par la Convention, Garat fut nommé membre de la seconde classe, qui prit plus tard le titre d'Académie des sciences morales et politiques. Il paraît s'être tenu pendant quelque temps à l'écart de la vie politique, quoique nous voyions son nom porté sur les listes de candidats à la place de directeur. Il n'y rentra effectivement que par sa nomination d'ambassadeur du Directoire près le roi de Naples, nomination qu'il dut à Talleyrand, alors ministre des affaires étrangères, et avec le-

quel il avait été, sous la législative, en mission officieuse près du gouvernement anglais. Il ne trouva pas à Naples un accueil sympathique; le roi secrètement se préparait à la guerre et ne tenait aucun compte des réclamations de Garat en faveur des patriotes napolitains, coupables de sympathie pour la France et soumis aux tortures habituelles à la cour de Naples. Les Français étaient mis au ban de la ville, et l'ambassadeur au ban de la société. Les marchands refusaient de vendre à nos compatriotes; au théâtre, les loges voisines de la loge de l'ambassadeur étaient toujours vides. Garat, au bout de quelques mois, dut demander ses passeports et revenir en France prendre possession de son siége au conseil des Anciens. Quand la guerre fut déclarée au roi de Naples, il monta à la tribune pour rendre compte en quelque sorte de sa mission. Il expliqua qu'il avait été envoyé à Naples avec des intentions pacifiques. « Arrivé à Naples « et pénétré d'une mission si pure, j'y conformai mes moin« dres actions, mes moindres paroles; mais dans une « cour accoutumée à tous les artifices de la diplomatie on « ne pouvait croire à tant de simplicité et de vérité; je fus « entouré d'espions, et ils ne me quittèrent plus. Quand je « marchais à pied, ils marchaient à pied; quand je mon« tais en voiture, ils montaient en voiture; je le savais, et « j'étais loin d'en être même importuné : il me semblait « impossible que les rapports même de ces hommes si vils « fussent autre chose que des honneurs rendus à la sincé« rité de mes intentions. Je commençais à me faire bien « venir; j'avais fait élargir plusieurs prisonniers politiques; « j'étais sur le point de contracter un traité de commerce basé « sur la liberté illimitée du commerce, et, par conséquent, « indéfiniment avantageux aux deux peuples, lorsque le « désastre d'Aboukir a tout changé. C'est cette victoire des « Anglais, célébrée avec tant de folie à Naples, qui a perdu

« Ferdinand. Les illuminations qui environnaient de leurs « clartés les alentours de son palais furent en quelque « sorte comme les torches funéraires qui annonçaient l'ex- « tinction de sa puissance. Oui, ce sont les Anglais qui ont « poussé à tant de démence et à sa fin cette monarchie que « la fortune, par la main de la France, semblait conduire à « un meilleur esprit et à une plus longue durée. »

Garat prit une part active aux travaux du conseil des Anciens; il en fut le secrétaire, le président; il y fit des rapports importants, et en devint un des orateurs les mieux écoutés. Il s'était rattaché à la politique de cette partie du Directoire dirigée par Sieyès, qui avait à lutter à la fois contre le royalisme et le jacobinisme renaissants. Aussi appuya-t-il des mesures telles que la loi sur la presse et la loi des otages, qui contrastaient par leur sévérité avec la modération de son caractère et le libéralisme de ses principes. A l'approche du 18 brumaire, Garat, ami de Gohier non moins que de Sieyès, se prononçait contre la nécessité d'un coup d'Etat, comme au 31 mai 93 il pensait que les partis qui divisaient le Directoire et les conseils pourraient parvenir à s'entendre s'ils consentaient à soumettre leurs passions à une analyse exacte et logique. Il ne prit donc aucune part au coup d'Etat; toutefois, l'événement accompli, il ne refusa pas de s'y rallier: il se laissa nommer membre de la commission des Anciens chargée de présenter la résolution sur la présentation au peuple des nouvelles lois fondamentales de la république. Ses motifs ont été exposés et sa faiblesse justifiée par Gohier lui-même, le membre du Directoire qui montra dans ces circonstances le plus de fermeté. « Garat, dit-il, qui avait pressenti tous les malheurs « que la révolution du 18 brumaire pouvait attirer sur la « nation, tous les dangers que courait la liberté, n'avait dis- « simulé ses craintes ni à la commission des inspecteurs

« de Paris, ni à la chambre du conseil des Anciens à Saint-« Cloud. Ce fut dans la politique de Bonaparte un motif « de plus pour que cet orateur distingué se prononçât hau-« tement pour la nouvelle oganisation du pouvoir. Garat « hésita d'abord, mais réfléchit que, la révolution étant « consommée, le seul moyen qui restât aux amis de leur « pays pour la rendre moins funeste était de marcher « franchement avec elle et de garantir la France d'une oppo-« sition aussi dangereuse qu'inutile. » Quoi qu'il en soit des motifs de son adhésion, elle fut récompensée par une place de sénateur.

Cependant Garat ne se rangea pas au nombre des sénateurs complaisants qui n'avaient vu dans le 18 brumaire qu'une occasion de livrer la France à la volonté d'un homme. Il pensait sérieusement que Bonaparte, une fois l'ordre rétabli et les partis apaisés, rétablirait la liberté. Il suivait lui-même sur ce sujet le premier Consul avec une confiance trop naïve pour déplaire, et qui lui attirait des paroles encourageantes : « J'ai dans le cœur, lui disait le « premier Consul, des cordes qui battent pour vous. » Pourquoi n'aurait-il pas aimé un homme si confiant et si peu à redouter? Néanmoins Garat sut résister en plusieurs occasions aux volontés du tout-puissant Consul : il se prononça énergiquement contre la déportation injuste des Jacobins faussement accusés d'avoir comploté l'attentat de la machine infernale; dans le procès de Moreau, il n'abandonna pas son ami, et même composa pour lui le discours que celui-ci récita devant ses juges, et qui est peut-être le discours le plus éloquent qu'ait composé l'ancien lauréat de l'Académie, l'ex-orateur des Anciens. Ces actes de courage ne le brouillèrent pas avec Napoléon, qui, devenu empereur, le nomma comte de l'Empire, commandeur de la Légion d'honneur, et lui donna plusieurs missions, une entre

autres en Hollande, d'où Garat revint avec un mémoire que Napoléon fit imprimer au *Moniteur*, en supprimant certains passages que l'auteur osa rétablir dans l'édition qu'il fit paraître aussitôt. L'empereur, qui d'abord fut très-irrité, parut cependant pardonner encore et ne se vengea que par les plaisanteries qu'il dirigeait devant Garat contre l'idéologie. Malgré tout, en dépit même des éloges qu'il adressait officiellement à l'Empereur dans les discours que ses fonctions l'appelaient à prononcer, Garat était dans l'opposition; il faillit même payer cher l'idée que l'on avait de son indépendance. Lors de la conspiration de Mallet, il fut soupçonné d'y avoir trempé, et sa conduite fut l'objet de plusieurs rapports au Conseil d'Etat.

Garat avait perdu confiance dans les intentions libérales de l'Empereur; aussi se prononça-t-il l'un des premiers dans le Sénat pour la déchéance; et même on peut avouer que son amour de la liberté politique lui fit envisager l'invasion à un point de vue que ne saurait approuver le patriotisme. L'empereur Alexandre, qui se conduisit, ainsi que le reconnut l'histoire, en vainqueur généreux, pouvait mériter les éloges que lui adressait Garat; mais ce n'était pas le moment d'y joindre l'éloge de Moreau. Si ces éloges au czar et au général royaliste lui avaient été dictés, comme on l'en a accusé, par son désir de se rendre possible sous le gouvernement des Bourbons, ses vues ne furent point réalisées; car, malgré l'amitié de Talleyrand et quoiqu'il eût fait partie de la commission chargée d'élaborer l'acte constitutionnel que celui-ci voulait imposer aux Bourbons, il ne fut pas nommé par Louis XVIII à la Chambre des Pairs. Il supporta la même mésaventure au retour de l'île d'Elbe. Malgré les promesses et la protection de Fouché, il dut se contenter d'un siége à la Chambre des Représentants. Il y joua un rôle plus important qu'on ne l'a dit, puisque c'est

sur sa proposition que l'Assemblée vota la déclaration qu'elle publia avant de se séparer, comme sa protestation en faveur de la liberté. On a attribué cet honneur à d'autres qu'à Garat; mais il est impossible de démentir le *Moniteur : « Le comte Garat :* Nous ne sommes pas les individus d'une nation; nous sommes les citoyens d'une nation « libre; et, sous ce rapport, les conjonctures actuelles exi- « gent de vous beaucoup d'autres considérations. J'en- « tends répéter sans cesse que la première de toutes les « sagesses est de se conduire avec les événements et par « les événements. C'est une ancienne maxime que la fata- « lité des événements mène ceux qui les suivent et entraîne « ceux qui y résistent. Il fut pour l'Angleterre une époque « dont elle profita pour cimenter les fondements de la li- « berté. Ce fut alors que parut cette déclaration fameuse « connue sous le nom de *Bill des droits.* » Après quelques développements, il lut son projet, qui tenait le milieu entre une déclaration des droits et une constitution. Il fut combattu par Manuel, qui aurait désiré y voir plus de positif et moins d'*idéologie.* Garat défendit avec énergie ces *idées* consacrées par cent vingt-cinq ans de bonheur en Angleterre, et il ajouta : « Avez-vous entendu ce mot *idéologie ?* « Il rappelle un fait aussi, et très-important : c'est qu'au « moment où l'on voulut nous imposer le pouvoir absolu, « ce même mot *fut frappé de toute la défaveur du trône.* » Garat avait coutume de dire que l'Empereur n'était tombé que pour n'avoir pas assez estimé l'idéologie. On s'est moqué de cette opinion; on a eu tort : elle s'explique fort bien et pourrait facilement se soutenir.

A la première restauration, Garat avait été éliminé de la Chambre des Pairs; à la seconde, il fut éliminé de l'Institut. Il vécut désormais relégué dans la vie privée jusqu'en 1832, époque à laquelle il fut rappelé à l'Académie des

sciences morales et politiques ; mais il ne jouit pas longtemps de sa nouvelle dignité. Un an après, le 9 décembre 1833, il mourut à l'âge de quatre-vingt-trois ans, aux Urdains, près d'Ustaritz, dans le pays basque, où il avait passé la plus grande partie de ses dernières années. Pendant la restauration, il avait nourri plusieurs projets d'ouvrages ; mais il avait perdu dans les agitations de la vie publique et la jouissance des honneurs l'habitude d'un travail long et persévérant. Tous ses projets aboutirent aux *Mémoires sur la vie de Suard et sur le dix-huitième siècle*, ouvrage plein de souvenirs vagues, écrit dans un style vague et qui ne rappelle que de bien loin et par de rares morceaux les pages si brillantes des *Mémoires sur la Révolution*.

Eugène MARON.

AVERTISSEMENT.

Le jour même où Philippe Dumont me dénonça à la Convention, je me présentai au comité de sûreté générale : j'y fus entendu trois jours après. J'avais lieu de croire que quelques membres du comité avaient à mon égard des préventions favorables, que d'autres en avaient qui m'étaient contraires. Quand j'eus parlé, l'impression de l'évidence sur tous fut la même. Là je reconnus que nous commencions à vivre sous la justice.

On m'invita à écrire ce que j'avais dit ; et j'ai écrit l'ouvrage que je présente à la Convention, à la nation et à la postérité.

Il m'a été impossible de me séparer des événements : je ne voulais écrire qu'un mémoire, j'ai écrit presque une histoire.

C'est la première fois, peut-être, qu'on a écrit l'histoire d'une puissance absolue, sous le règne et sous les yeux de

cette puissance même. Je l'ai fait sans aucune crainte ; j'attends que l'on m'apprenne si c'était sans aucun danger.

On trouvera ici beaucoup de détails. Voltaire dit que les contemporains en sont avides ; j'ajouterai que la postérité même en a besoin pour bien comprendre les résultats.

J'ai toujours été occupé, durant mon ministère, à calmer les passions. Lorsqu'après tant de ravages elles commencent à tomber d'épuisement, je n'ai pas pu écrire pour en réveiller les fureurs.

Il sort de tout cet écrit un résultat bien honorable pour la Convention, et bien rassurant pour la nation : c'est qu'au milieu de tant de passions et de tant d'actions atroces, tous les moyens de corruption versés autour de nous par l'Europe n'ont pas pu faire un seul traître parmi huit cents représentants du peuple.

Nous étonnerons les siècles par les horreurs qui se sont commises au milieu de nous ; nous les étonnerons encore par nos vertus. Ce qui sera à jamais incompréhensible pour ceux qui n'ont pas observé l'esprit humain, c'est le contraste inouï de nos principes et de nos folies. Avec moins de vertus et une meilleure logique, nous aurions évité presque tous les crimes et tous les désastres ; c'est presque toujours ce qui était absurde qui nous a conduits à ce qui était horrible.

Comme j'achevais d'imprimer cet ouvrage, les Mémoires de Madame Roland ont paru : je n'ai pas voulu les lire ; j'ai craint d'avoir des reproches à adresser à la mémoire d'une femme qui, par sa mort, a donné le besoin d'honorer toute sa vie. Le moment arrivera, sans doute, où la vérité descendra sans nuages au milieu de nous, pour

juger les vivants et les morts. Je ne me permettrai d'ajouter ici qu'un seul mot : deux ou trois au moins des amis de Madame Roland savent que tandis qu'elle écrivait contre moi, j'agissais pour elle : elle l'a su elle-même.

On annonce déjà plusieurs réponses à cet écrit ; avant de l'avoir lu , on est décidé à le réfuter : plus on écrira, plus on fera paraître la vérité avec tous ses détails et tout son éclat. Cette disposition à écrire est un engagement de ne pas proscrire.

Les uns ont dit que l'impression de cette brochure me coûtait vingt mille livres ; d'autres, qu'elle m'en rapportait vingt mille. Elle ne me coûte et ne me rapporte rien : j'ai donné mon manuscrit à J.-J. Smits.

MÉMOIRES

DE GARAT.

> Humilis res est stultitia, abjecta, sordida, servilis, multis affectibus et SÆVISSIMIS subjecta. Hos tam graves dominos, interdum alternis imperantes, interdum pariter, dimittit a te sapientia, *quæ sola libertas est*. Una ad hanc fert via, et quidem recta. Non aberrabis; vade certo gradu. Si vis tibi omnia subjicere, te subjice rationi.

CHAPITRE PREMIER.

Remerciements sincères adressés à Philippe Dumont, mon dénonciateur. — De ce que j'ai été et de ce que j'ai fait dans la Révolution avant ma nomination au ministère de la justice. — Par qui je fus désigné pour cette place, et des dispositions d'esprit et de caractère que j'y apportai. — Mon premier coup d'œil sur les deux côtés de la Convention nationale.

Je ne connais point du tout le représentant du peuple Philippe Dumont, qui m'a dénoncé à la Convention nationale dans la séance du 19 ventôse : sa dénonciation me prouve que je lui suis

beaucoup moins connu encore. J'ai le droit de lui faire plus d'un reproche : je ne lui ferai que des remerciements, et ils seront sincères. Quand des accusations atroces et absurdes sont faites de toutes parts par des hommes si publiquement avilis qu'on ne peut leur répondre sans se dégrader, on doit remercier l'homme prévenu qui, en prêtant son organe aux mêmes accusations, rend honorable le débat ou plutôt l'examen qui s'ouvre entre l'accusateur et l'accusé.

Dans une révolution où tant de révolutions se sont succédé, il serait très-possible d'être innocent et d'avoir perdu les preuves de son innocence. Les preuves de mon innocence subsistent; et il en est que j'ai sauvées et conservées, en plaçant plus près de ma tête la hache qui y est restée si longtemps suspendue.

J'ai été connu avant la révolution comme homme de lettres; durant la révolution comme membre de l'Assemblée constituante, comme ministre de la justice et de l'intérieur, comme commissaire de l'instruction publique.

Tous les hommes de lettres n'ont pas péri : j'appelle sur ma vie littéraire les témoignages de ceux qui vivent encore. Je l'ai passée presque tout entière à la campagne, loin des que-

relles et des intrigues, livré tout entier à des travaux qui faisaient mon bonheur : avec quelques titres, peut-être, à ce qu'on appelait des récompenses, je n'ai été d'aucune académie, je n'ai jamais eu aucune pension.

Durant l'Assemblée constituante, je n'ai presque jamais paru à la tribune, mais j'ai écrit tous les jours dans le *Journal de Paris*. Cette feuille, pendant que je l'écrivais, a eu de nombreux et de violents ennemis; c'étaient tous ceux de la révolution. Jamais ceux-là ne m'accorderont d'amnistie : ils peuvent pardonner aux écrivains qui ont eu une morale saine et des principes bornés de liberté; ils peuvent pardonner aux écrivains qui, en proclamant l'égalité, l'ont proclamée avec les excès qui la ruinent; mais à l'écrivain qui a eu des principes d'égalité très-étendus et une morale très-pure, ils ne pardonneront jamais.

Dans l'Assemblée constituante, je n'ai jamais été ni président, ni secrétaire, ni membre d'aucun comité. On convenait que je n'étais pas sans vues et sans talents; on doit croire que j'aurais eu quelques-unes de ces distinctions tant recherchées, si je n'avais pas été sans ambition et sans intrigue.

En cessant d'être membre de l'Assemblée nationale, je cessai d'écrire le *Journal de Paris*. On me laissa le choix de mon successeur : je choisis Condorcet. J'étais bien sûr qu'il éclipserait mes talents; mais j'étais sûr aussi qu'il soutiendrait et propagerait mes principes.

Au mois d'avril 1792 j'allai en Angleterre à la suite de l'ambassade de la France : comme ex-constituant, je ne pouvais pas avoir de titre; je rendis quelques services, et ne voulus avoir aucun traitement.

C'était ce premier moment de la guerre où la France, trahie de toutes parts, paraissait vaincue. Avec les nouvelles des désastres de nos armées, se répandait à Londres une proclamation des gouverneurs de la Belgique, où les principes et les événements de notre révolution étaient défigurés d'une manière atroce, mais avec assez d'adresse pour tromper ceux qui jugent une révolution par ce qu'elle produit, et non par ce qu'elle doit un jour produire. Je fis une réponse; elle fut traduite sur mon manuscrit, et imprimée d'abord en anglais : à mon retour en France, au mois de juin, je la fis imprimer à Paris. Elle eut un succès assez éclatant en Angleterre et en France; et je rap-

pelle ici ce souvenir non comme doux à mon amour-propre, mais comme doux à mon patriotisme.

Lorsqu'au mois de septembre suivant, les électeurs de la France nommaient ses nouveaux représentants, Louvet, qui, par *la Sentinelle*, avait exercé une influence heureuse sur l'opinion publique, plaça mon nom parmi les noms d'un petit nombre de patriotes qu'il indiquait au choix des électeurs de Paris. Marat, qui, dans le même temps, couvrait les murs de Paris de placards et de sang, en réponse à Louvet, me signala comme un ROYALISTE DÉGUISÉ. On sait avec quelle facilité, à cette époque, ceux contre lesquels Marat avait écrit étaient proscrits; celui qui écrivait et celui qui proscrivait, c'était Marat. Je ne fis point de remerciements à Louvet, dont l'estime me toucha, et je ne fis point de réponse à Marat, qui pouvait tuer, mais qui ne pouvait pas nuire.

J'étais occupé, depuis deux ou trois ans, de quelques vues sur l'*art social*, sur le *système représentatif*, sur les formes à donner à un gouvernement républicain chez un grand peuple : j'attachais de l'importance à ces vues, parce que je les devais à des méditations sui-

vies avec constance, et que je les avais soumises à des analyses rigoureuses. Je les croyais neuves et vraies, et j'étais sûr qu'elles m'étaient propres. Après le 10 août, tout ce que je désirais au monde, c'était de me mettre dans un coin pour réaliser ces vues, pour les écrire, pour les soumettre à la nation et à ses représentants; mais ce qu'il y a de plus difficile à un homme entièrement dénué de fortune, c'est de se retirer dans un coin; il faut qu'il gagne jour par jour de quoi vivre; il est condamné à la scène, au théâtre. Aucun malheur n'a fait descendre plus souvent dans mon âme ce sentiment affreux qui étouffe tout, le désespoir. Je m'étais ouvert à Condorcet, qui avait des relations avec les comités de gouvernement et avec le conseil exécutif: Condorcet s'occupait à me faire donner une mission assez facile à remplir pour me laisser le loisir de suivre l'exécution de mon plan de travail. En attendant, j'acceptai la rédaction de l'article *Convention* dans la *Gazette nationale*. J'y ai rédigé les premières séances de la Convention; qu'on y jette les yeux: on verra que j'écrivais sur les choses et sur les hommes avec cette indépendance, avec ces scrupules de la vérité, qui

vous font des ennemis ardents et des amis calmes et froids.

C'est alors, c'est-à-dire le 9 octobre, que je fus nommé ministre de la justice.

Je fus désigné pour cette place, et j'y fus porté principalement par Condorcet, par Rabaud de Saint-Étienne et par Brissot.

Ce fut un véritable malheur pour moi de renoncer à mes espérances de travaux solitaires; mais j'ai toujours pensé qu'un vrai citoyen n'a pas le droit de pactiser avec la république; qu'il doit la servir comme elle le veut, et non comme il veut; que le refus d'une fonction dont on ne se sent pas intérieurement incapable est une lâche désertion de son poste de citoyen. Je me dévouai donc à des fonctions qui contrariaient tous mes goûts, qui rompaient toutes mes habitudes, tous les entretiens de mon esprit avec lui-même; qui me jetaient dans des tourbillons de passions dont j'étais bien résolu d'être la victime plutôt que l'instrument et le complice; qui élevaient mon courage, mais en me frappant de pressentiments sinistres. Je renonçai à tout, pour n'être qu'un ministre; et pendant plus de dix mois que je suis resté dans les affaires, je n'ai pas lu dix

pages d'un livre, je n'ai pas écrit dix lignes, qui ne fussent pas relatives aux événements et à mes fonctions.

J'étais trop attentif à ce qui s'était passé, et à ce qui se passait, pour n'être pas sûr qu'un grand combat allait s'engager entre deux côtés de la Convention nationale; et j'avais trop étudié la nature de l'esprit de parti dans l'histoire des républiques anciennes et modernes, pour ne pas savoir que des partis qui cherchent mutuellement à se détruire s'accusent réciproquement de vouloir détruire la république; que, lors même que les accusations sont fausses, elles se font pourtant de bonne foi; que les torts naissent des combats des opinions; le soupçon du crime, des torts; et le crime enfin lui-même, des soupçons. Accoutumé par le genre de mes études à mettre tout en doute, jusqu'à ce que des faits certains me montrent l'évidence, et nommé ministre de la justice, je jurai, au fond de mon âme, de tenir immuablement la balance dans mes mains, et de mourir plutôt que de permettre à aucune prévention et à aucune passion de la faire incliner d'aucun côté.

Je dois pourtant faire ici un aveu qui, d'après

les événements et les accusations élevées contre moi, surprendra beaucoup de gens, mais qui ne surprendra beaucoup que ceux qui ne me connaissent pas du tout.

Si j'avais été disposé à recevoir des préventions pour l'un des deux côtés de la Convention, je les aurais plutôt reçues pour le *côté droit*. Dans ce côté j'avais un très-grand nombre de connaissances et quelques amis; dans le côté gauche je n'avais pas un seul ami, et j'avais très-peu de connaissances; les opinions politiques, le caractère et le langage des membres du *côté droit*, avaient avec mon caractère, avec mes opinions et avec mon langage, infiniment plus de ces analogies qui forment si naturellement les liaisons. Je ne voyais pas là un seul homme pour qui j'eusse la plus légère répugnance, et à qui je pusse en croire pour moi. J'en remarquais plusieurs dans le côté gauche sur qui je ne pouvais jeter les yeux sans les détourner avec une sorte d'horreur, et qui ne pouvaient les fixer sur moi qu'avec inquiétude.

C'étaient là mes AFFECTIONS personnelles; mais des AFFECTIONS ne devaient pas diriger la conduite d'un homme public.

J'étais persuadé que dans le *côté gauche* le nombre des hommes bien intentionnés était sans comparaison le plus nombreux; que les fureurs, même les plus dangereuses pour la république, croyaient voter pour elle; qu'il y avait quelques hommes atroces, et pas un traître; qu'il fallait ménager les passions, au lieu de les irriter, parce qu'en les ménageant, on pouvait se ménager aussi le temps de les enchaîner dans une constitution sage et dans un gouvernement puissant; au lieu qu'en les irritant, on imitait leurs excès, on étendait leur empire, on retardait, on perdait peut-être à jamais le moment d'instituer un gouvernement organisé avec sagesse et grandeur, un gouvernement qui protégerait de toutes les forces de la république la sûreté des individus et la liberté de la nation contre les complots des ambitieux et contre les fureurs de la multitude. L'esprit de parti me paraissait bien moins dangereux dans les représentants que dans un ministre, parce que les opinions et les passions des représentants trouvent des passions et des opinions opposées, au lieu que la force qui exécute ne trouve pas une autre force qui l'arrête.

C'est dans ces dispositions que je paraissais toujours au milieu de la Convention nationale, lorsqu'elle m'accordait la parole avec une bienveillance que je méritais également des deux côtés, puisque mes sentiments les honoraient également tous les deux, puisqu'au milieu de tant de passions, qui menaçaient la république et la France, j'étais profondément convaincu que la plus ardente et la plus universelle de toutes, dans les deux côtés, c'était l'amour, et surtout l'enthousiasme qu'on avait pour la république.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Première occasion où la bienveillance générale qu'on me témoignait fut altérée. — Massacres des 2 et 3 septembre. — Silence de l'Assemblée législative, des tribunaux de justice, de la Convention nationale. — Question qui me fut présentée et que je soumis à la Convention; quelle en était la vraie nature; principes que je posai; propositions que je fis. — Si les massacres des 2 et 3 septembre tenaient aux mouvements de l'insurrection du 10 août. — Vues sur les insurrections.

La première atteinte que reçut cette bienveillance générale à mon égard, ce fut après le discours que je prononçai à la Convention, sur une question dans laquelle j'étais forcé de rappeler les journées des 2 et 3 septembre. Je parlai dans le tumulte de beaucoup de passions que je réveillais, et on comprit mal ce qu'on avait beaucoup de peine à entendre. Le discours fut imprimé par ordre de la Convention, et princi-

palement sur la motion de Ducos, qui, à l'instant même, saisit toute la question que je traitais, fut touché de mes sentiments, qu'il partagea, et les défendit, par des éloges éclatants, contre la méprise incroyable qui les défigurait et qui les repoussait. Après l'impression du discours, ceux qui le lurent, même avec des préventions, reconnurent et désavouèrent leur erreur; mais la mauvaise foi et la haine se saisirent de cette erreur d'un instant, de cette impression fausse reçue au milieu d'un tumulte; et c'est encore sur elles qu'elles fondent aujourd'hui une de leurs accusations les plus affreuses et les plus absurdes contre moi.

Ils disent donc (et je suis condamné à le redire!), ils disent que j'ai fait l'apologie des massacres des 2 et 3 septembre. Ils le disent! et ils oublient que le discours fut imprimé, que l'édition tout entière n'a pas disparu dans des flammes allumées par les haines qui me poursuivent! Ils le disent! et ils ne songent pas que je puis remettre ce discours sous les yeux de la France entière, qui n'aura alors que pour eux seuls l'horreur que mérite en effet tout apologiste des journées des 2 et 3 septembre! Quelle passion que la haine! elle consent à acheter

quelques instants de jouissance par des siècles d'infamie.

Français, et vous leurs législateurs, vous représentants de la France, songez que la justice rendue aux fonctionnaires irréprochables et la justice faite des fonctionnaires coupables est, dans les républiques, la plus forte, l'unique garantie du règne des lois, de la morale et de tous les biens de l'existence sociale. J'appelle donc vos regards les plus sévères sur moi, qui ai rempli par vous, et au milieu de vous, des fonctions importantes. J'entends réclamer de toutes parts de l'indulgence pour les fautes commises durant les jours révolutionnaires; je con nais bien la nécessité et la justice de cette espèce d'indulgence, mais je veux l'accorder, et je ne veux pas la recevoir; entendez les maximes dont je veux bien me relâcher envers les autres, mais dont je ne veux pas, et dont je ne pourrais pas me relâcher envers moi-même. La loi la plus profondément gravée au fond de mon âme est celle qui me crie que les devoirs les plus sacrés de l'homme sont ceux qui le lient envers l'humanité. On est homme avant d'être républicain; et il ne faut vouloir la république que parce que c'est la république qui peut rendre

l'humanité plus sacrée et les hommes plus faciles à la pitié et à la miséricorde. Si donc, sous quelque prétexte que ce soit, sous le prétexte de république et de révolution, il m'est arrivé de parler, je ne dis pas avec éloge, je ne dis pas avec indifférence, mais sans horreur de l'effusion du sang humain, faites tomber sur ma tête la hache de vos lois, et que votre indignation, que je redoute davantage, me poursuive de l'échafaud sous la tombe et dans la mémoire des siècles.

Lorsque je parlai des journées des 2 et 3 septembre devant les représentants de la France, il y avait déjà plus de deux mois que ces massacres avaient été exécutés : l'Assemblée législative, qui n'avait pu les empêcher, non plus que le massacre de Versailles, n'avait rien fait pour les punir ou pour en préparer la punition ; la Convention nationale, qui lui avait succédé, gardait le même silence ; les tribunaux étaient muets et immobiles ; la nation entière avait frémi, et elle se taisait : on n'en parlait que trop dans toute l'Europe ; mais la voix de l'Europe n'était plus entendue en France : Roland seul, au milieu de l'Assemblée législative, et le 3 septembre, avait laissé entrevoir une opinion, mais

sans rien proposer; et tant d'horreurs semblaient ensevelies dans un silence universel, qui ne pouvait ni les couvrir, ni les effacer.

Quand une Assemblée nationale, revêtue par le genre de sa mission de pouvoirs sans limites, montrait tant de circonspection, ce n'était pas à un ministre, on le sent trop, d'en avoir ou d'en montrer moins. La question que j'eus à traiter dans mon discours, et que je traitai, ne fut donc point et ne put pas être celle de savoir si on poursuivrait les auteurs des massacres des 2 et 3 septembre : quels que fussent, à cet égard, mon sentiment comme homme et mon opinion comme ministre, je devais les renfermer dans mon âme et dans ce silence gardé par tout le monde.

Mais des circonstances de ces journées des 2 et 3 septembre sortit une autre question, sur laquelle un ministre de la justice ne pouvait pas garder le silence, et sur laquelle la Convention nationale pouvait seule donner une décision.

Les auteurs des massacres avaient, dans toutes les prisons, élargi les prisonniers qu'ils n'avaient pas égorgés. La vertu même, s'ils la soupçonnaient d'être née dans un château ou de

s'être approchée d'un autel, ne trouvait pas grâce à leurs yeux; mais le voleur et l'assassin, si on ne leur imputait pas d'autres crimes, leur paraissaient des patriotes, et ils les rendaient à la patrie.

Une foule de ces malheureux, après avoir souffert pendant plusieurs nuits et plusieurs jours toutes les horreurs du dernier supplice, toutes les angoisses de la mort, étaient sortis des prisons à travers les flots de sang : on les reconnaissait dans les rues et dans les places, et le commissaire du pouvoir exécutif auprès du tribunal criminel du département de Paris m'écrivit à ce sujet dans les termes suivants:

« Le tribunal est très-incertain sur le parti « qu'il doit prendre relativement aux prison- « niers sortis de la maison de justice par suite « des ÉVÉNEMENTS des 2 et 3 septembre der- « niers : beaucoup devaient être jugés dans « la session de ce mois. On en rencontre un « grand nombre dans les rues de Paris; doit-on « les arrêter? doit-on instruire contre eux la « contumace? ou faut-il enfin garder le si- « lence? »

Voilà les seules questions qui me furent présentées, les seules que je présentai moi-même

à la Convention, les seules dont je voulus préparer la solution et sur lesquelles je fis des propositions.

Cependant on a cru, ou, sans le croire, on a répandu, que j'avais agité la question de poursuivre et de mettre en jugement les auteurs des massacres des 2 et 3 septembre, et qu'après avoir fait l'apologie de ces massacres, après les avoir couverts de mon indulgence et de mes éloges, j'avais conclu à ce qu'on en respectât les auteurs, à ce qu'on les laissât jouir en paix de leurs forfaits.

Ce n'est pas sur cette question que j'étais interrogé, ce n'est pas cette question que j'ai pu traiter; et cependant on suppose que c'est cette question que j'ai résolue, et d'une manière atroce!

Remarquez même comme le commissaire s'énonce sur les 2 et 3 septembre: il les appelle des ÉVÉNEMENTS; à ce nom général d'événements, qui ne spécifie et ne caractérise rien, qu'on peut donner à des événements glorieux comme à des événements affreux, il n'ajoute pas une seule qualification, pas la plus légère indication de ce qu'il en pense. Cette circonstance, à Dieu ne plaise que je la relève pour en faire un re-

proche au commissaire près le tribunal : non : je remarque cette circonstance, parce qu'elle montre sans équivoque quel était, à cette époque, l'état de l'opinion publique sur ces événements que personne n'osait qualifier, et parce qu'on appréciera mieux ce que j'en ai dit, moi, en rapprochant ce que j'en ai dit de ce que les autres n'osaient en dire.

Mais, avant tout, voyons si dans les seules questions que j'ai eu à traiter, l'humanité a des reproches à me faire sur ce que j'ai dit comme ministre de la justice.

Malheureusement, ces questions étaient neuves, comme les événements qui y donnaient lieu étaient inouïs dans les annales des peuples et des crimes ; rien ne me guidait dans une route que j'étais obligé de me tracer à travers tant d'intérêts, d'opinions et de passions, c'est-à-dire, de précipices ; je posai quelques principes ; ils n'étaient pas familiers, ils effarouchèrent.

Voici quels furent mes résultats.

Comme il fallait agiter la question relative aux prisonniers élargis dans la supposition la plus défavorable pour eux, dans la supposition où ils étaient coupables, je les séparai en deux

classes : je mis dans la première ceux qui n'avaient pu commettre que des délits légers, et dans la seconde ceux qui pouvaient être coupables de crimes graves, comme vol avec effraction, et meurtre, assassinat.

Je ne m'arrêtai pas beaucoup à examiner ce qu'on devait de sévérité ou de grâce aux premiers : le spectacle horrible des massacres dont ils avaient été témoins, et qui les avaient menacés eux-mêmes, avait été une peine cent fois plus terrible que celle qu'aurait pu leur faire subir la justice ; et puisque la justice et la puissance nationale n'avaient pu leur sauver des supplices qu'ils n'avaient pas encourus, c'était bien le moins qu'elles leur rendissent les peines légères qu'ils avaient méritées.

La question relativement aux prisonniers de la seconde classe me présentait bien plus de difficultés.

Le nom seul d'un assassin m'a toujours pénétré d'une horreur si invincible, qu'arrivé à cette seconde classe où des assassins devaient être compris, il me fut impossible de parler pour eux en mon nom, au nom d'un ministre de la justice. C'est ce sentiment, que je ne pus surmonter, qui me donna l'idée de faire comparaître, en

quelque sorte, les deux classes au milieu des législateurs de la France, et de leur faire tenir à toutes les deux un langage conforme à ce que chacune d'elles pouvait se croire de droits à la pitié et à la miséricorde de la nation. Voici comment parlaient les coupables de la seconde classe :

« Notre crime est le plus grand de tous ceux « que des hommes puissent commettre envers « des hommes, et la plus grande aussi de toutes « les peines y a été attachée par vos lois : la « mort ! Mais la peine de mort, en quoi consiste-« t-elle ? Est-ce dans le coup qui donne la mort ? « Non : c'est dans l'appareil qui la prépare, qui « l'annonce, qui la montre, qui l'approche de « l'être vivant. Toute la peine de mort est dans « ses horreurs, et toutes ses horreurs la précè-« dent : toutes disparaissent au moment où le « coup mortel est frappé. Nous l'avons donc su-« bie cette peine; car les uns pendant plusieurs « heures, les autres pendant plusieurs jours, « nous nous sommes vus menacés, environnés « de toutes ses horreurs : pendant plusieurs « jours, nous avons souffert toutes les transes, « tout le supplice de la mort. Voudriez-vous les « faire recommencer pour nous ? Citoyens lé-

« gislateurs, il y a eu des législateurs qui ont
« pensé, il y en a parmi vous qui pensent, que
« la peine de mort est trop cruelle, qu'elle fait
« trop frémir et trop souffrir l'humanité, pour
« que la société ait le droit de la prononcer. Eh
« bien! lorsque le droit de faire subir une seule
« fois la peine de mort est au moins douteux,
« croiriez-vous avoir le droit de nous la faire
« subir deux fois? Sous l'ancien régime même,
« sous ce régime dont chaque loi était une in-
« jure et une calamité pour la plus grande partie
« de l'espèce humaine, sous ce régime dont
« les lois pénales étaient féroces, s'il arrivait
« qu'un coupable, en subissant le supplice,
« échappât à la mort, sa vie était respectée :
« les lois et la justice ne croyaient plus avoir
« rien à demander à un homme qui avait passé
« sous la main des bourreaux; quoiqu'il vécût
« encore, on le regardait comme ayant subi la
« peine de mort, comme recommençant une
« nouvelle vie, comme étant, pour ainsi dire,
« un autre homme. Citoyens, vous êtes les lé-
« gislateurs d'une grande république, et dans
« ce moment vous êtes nos juges suprêmes :
« comment pourriez-vous prononcer que nous
« devons encore être punis suivant la rigueur

« de vos lois, LORSQU'ON NE VOUS PARLE PAS « MÊME DE CEUX QUI, en nous délivrant, nous « ont fait souffrir les supplices auxquels ils « nous dérobaient, de ceux qui nous ont « fait sortir des prisons à travers les flots de « sang qu'ils ont fait couler sous nos yeux? « Non, vous ne consternerez pas la justice « et l'humanité *par un contraste si* DÉSOLANT « pour elles. Vous mettrez tout en oubli ou « rien. C'est la justice même qui demande « quelquefois qu'on jette sur ses yeux le voile « qui doit l'empêcher de voir : les peuples de « la terre qui ont le mieux connu la vertu et « la société ont donné de tels exemples. »

Ainsi je faisais plaider leur cause à des hommes qui, en s'avouant criminels, fondaient la demande de leur grâce sur les douleurs et les supplices par lesquels ils avaient déjà expié leurs crimes.

En les faisant parler eux-mêmes, je restais juge de la force des raisons que je leur prêtais, et parmi ces raisons, il y en avait, je le confesse, qui me paraissaient invincibles.

J'étais profondément persuadé, comme je le suis encore, que la justice nationale doit une protection toute-puissante aux prisonniers les

plus coupables, jusqu'à ce qu'elle les frappe elle-même; et que, puisqu'elle n'avait pu protéger ceux-là, elle devait se relâcher de son droit de les punir; que, puisqu'elle n'avait pu empêcher la hache des scélérats de menacer si longtemps leur tête, elle devait en détourner la hache des lois, et, en faute elle-même en quelque sorte, réparer son impuissance par sa miséricorde.

Loin de rougir de ces sentiments, loin de craindre qu'ils ne répandent sur ma vie, sur mon ministère et sur ma mémoire quelque honte, je me plais à les reproduire ici comme émanés de ce qu'il y a de plus pur dans ma raison, et de meilleur, de plus sensible, dans mon âme. O vous, hommes justes, mais bons, vous qui honorez l'espèce humaine par votre amour pour elle, vous chez qui la pitié et l'humanité sont des affections tendres et pieuses, dites si je vous ai offensés ou blessés par ces sentiments nés, chez moi, de ma facilité à m'émouvoir devant le tableau de tout ce qui souffre et gémit sur la terre?

Mais tout excès est un mal; et dans l'ordre social, qui fonde souvent sa bienfaisance sur ses sévérités, la pitié, si touchante dans un

homme privé, dans un homme public peut avoir des suites cruelles.

M'est-il donc arrivé de consulter plus mes affections que mes fonctions, et de vouloir être plus humain que ne doit l'être un ministre de la justice?

Hélas! ce n'était pas moi qui devais faire le décret que je demandais! Et quand j'aurais été entraîné trop loin, par un sentiment d'humanité, devant les législateurs d'une grande nation, une pareille faute ne serait peut-être pas indigne de toute indulgence devant cette nation et devant ses législateurs.

Mais cette faute même je ne l'ai pas commise.

Après avoir senti ce que, dans des circonstances si extraordinaires, la justice devait à la pitié et à la nature, j'ai senti avec non moins de force ce qu'elle devait à la sûreté sociale. Cette même voix qui me parlait avec tant de force pour des malheureux qui avaient tant souffert, cette voix sacrée de l'humanité me criait que les hommes qui ont pu tremper une fois leur main dans le sang de leurs semblables, par ce seul acte ont effacé en eux tous les traits, ont étouffé tous les sentiments de la nature,

et que l'homme a été tué, en quelque sorte, dans l'assassin comme dans sa victime. « Quand il serait vrai, me disais-je, que le remords les eût assez punis pour les rendre à la vertu, la société voit toujours leur crime qui l'effraye, et elle ne voit point dans leur âme ce remords qui devrait la rassurer. »

Déterminé par cette considération de l'intérêt public, la loi suprême des sociétés, par cet intérêt qui commande tous les sacrifices parce qu'il produit tous les biens, je proposai de dispenser cette classe de prisonniers élargis de la peine de mort, mais de substituer pour eux, à cette peine, celle de la déportation.

J'offris en même temps de soumettre aux comités de la Convention un plan nouveau de déportation.

En faisant cette offre, j'avais deux buts : l'un, qu'il fallait montrer et que j'énonçais, c'était de faire décréter un genre de déportation dans lequel une nation n'enverrait pas ses criminels chez les nations voisines, et ne punirait pas des crimes par des crimes.

L'autre but, je voulais le tenir secret; mais, caché dans ma conscience, il y portait une espérance douce et profonde.

A sa naissance même, je voyais la république française déjà menacée de cet esprit et de ces combats de parti qui ont désolé et ensanglanté toutes les républiques ; et je pensais que, s'il y avait un grand système de déportation bien organisé d'avance, à l'issue des querelles et des combats de partis, les vainqueurs se contenteraient de déporter les vaincus ; que la mort toujours présente, pour la donner ou pour la recevoir, ne ferait pas de tous les combats d'opinions des combats à mort ; que le sang versé par torrents sur les échafauds n'allumerait pas de génération en génération une soif de sang que rien ne pourrait éteindre ; qu'au milieu des orages qui agrandissent les âmes, les genres de périls et de peines, qui les rendent atroces, seraient écartés ; et qu'enfin l'humanité, respectée jusque dans la violence des haines de partis, deviendrait le sentiment le plus habituel et le plus indestructible de toutes les âmes dans la république française. Hélas ! voilà les pensées qui m'occupaient ; on a vu ce qui est arrivé.

Si j'avais été législateur, peut-être j'aurais posé et discuté d'autres questions ; comme ministre de la justice, je devais et je voulais me

borner à celles-là : j'écartai même avec attention celles qui se présentaient et voulaient entrer de toutes parts dans mon discours.

J'observerai cependant qu'une seule fois, dans cette discussion, et dans l'endroit où je faisais parler des prisonniers qui plaidaient leur cause et non la cause publique, je mis dans leur bouche quelques mots qui rappelaient le silence général gardé sur les auteurs des massacres : qu'on relise ces mots, je les ai marqués en caractères italiques, et qu'on dise ce qu'ils font soupçonner en moi, ou de l'horreur des massacres, ou de leur approbation.

J'observerai encore qu'après avoir mis les mots suivants dans la bouche des prisonniers élargis, VOUS METTREZ TOUT EN OUBLI OU RIEN, je conclus, prenant la parole en mon nom, à ce qu'on ne mît pas *tout en oubli*, puisque je conclus contre eux à la *déportation;* et je fondai cette conclusion sur ce que des hommes qui avaient pu commettre une fois de si grands crimes ne pouvaient jamais laisser une sécurité entière à la société.

Puisqu'en partant de l'alternative proposée, au nom des prisonniers, je ne voulais pas pour eux d'amnistie, il était donc naturel de penser

que je n'en voulais pas non plus pour les hommes atroces qui ne leur avaient rendu la liberté qu'après leur avoir fait souffrir mille morts; puisque je jugeais que, pour un seul meurtre, expié par de si longs supplices, on devait subir encore la peine de la déportation, on devait bien croire que, pour des assassins qui avaient passé plusieurs nuits et plusieurs jours à égorger, et qui n'avaient subi aucune peine encore, pas même celle de la crainte, je ne devais pas désirer plus d'indulgence et de clémence; puisqu'enfin je prononçais, comme la nature tout entière prononce, qu'un homme qui a pu verser une seule fois le sang de l'homme doit être à jamais pour la société où il a commis ce forfait un objet d'effroi et d'épouvante, on devait bien croire, cela était facile, que des monstres qui s'étaient baignés dans des flots de sang me paraissaient bien plus faits encore pour répandre l'épouvante et l'horreur.

Toutes ces conséquences étaient trop immédiates pour ne pas se présenter d'elles-mêmes. Il m'était défendu de parler, et cependant, pour qui aurait voulu, je me faisais assez entendre.

Mais non; on ne voulait pas entendre ce que

je pensais, et ce qui était si clair; et ce que je ne pensais pas, on voulut le voir dans des conséquences non-seulement forcées et fausses, mais démenties par ce que je disais formellement.

Jusqu'ici les lecteurs un peu attentifs ont pu s'étonner plus d'une fois; mais c'est ici qu'on va entrer dans un étonnement dont on aura peine à revenir.

Ces massacres, commis au milieu d'une grande ville, d'un peuple immense et d'une foule d'autorités constituées, je les avais fait sortir des orages, des désordres, du bouleversement inséparables d'une grande insurrection; et de là on a conclu que, puisque j'avais beaucoup loué l'insurrection, j'avais aussi beaucoup loué les massacres.

Qu'il est facile de combattre de si grandes absurdités! mais qu'il est cruel d'avoir à se justifier de tant d'horreurs! Quelle récompense de tout le bien qu'on a voulu faire, et du peu de bien qu'on a fait!

Mais du moins ici ma défense personnelle va être liée à de plus grands objets et à de plus grands intérêts; elle va être liée à des éclaircissements devenus nécessaires sur l'époque à la fois la plus glorieuse et la plus ignominieuse

de la révolution ; elle va être liée à des éclaircissements devenus également indispensables sur l'exercice du droit d'insurrection ; elle va être liée à la défense et des magistrats de Paris et des législateurs de la France à cette époque ; elle va être liée à la défense de la nation française, compromise elle-même et déjà citée, par la voix de l'humanité, devant le tribunal des nations et des siècles.

On nie donc que les massacres des 2 et 3 septembre aient été une suite de l'insurrection du 10 août ! Et on ne voit pas qu'en croyant justifier l'insurrection, qui n'a pas besoin de cette justification, on couvre d'un opprobre ineffaçable devant le genre humain tout ce qui existait alors de Français dans Paris, la nation française tout entière, qui n'a pas encore fait punir des forfaits si inouïs, qui n'a pas encore demandé, avec la punition des auteurs des massacres, celle des magistrats lâches et des lâches législateurs qui ne coururent pas TOUS aux lieux des massacres pour les empêcher, ou pour être massacrés les premiers !

Mais j'écarte les considérations, les présomptions : le fait, que j'ai affirmé, est prouvé par lui-même, par toutes ses circonstances.

A quelle époque avaient été remplies les prisons, qui avaient peine à contenir les victimes qu'on y amoncelait? Après le 10 août et durant les premiers jours de l'insurrection. C'est alors qu'on vit les arrestations se faire de toutes parts : dans les maisons, dans les rues, dans les places, dans les jardins, partout on arrêtait; les fiacres et les gendarmes ne pouvaient suffire à transporter et à jeter les *arrêtés* dans les prisons. Par qui étaient décernés et signés ces milliers de mandats d'arrêt? Par les officiers municipaux que l'insurrection avait créés, qu'elle avait portés des sections à la commune. Sur qui tombaient ces mandats d'arrêt principalement, et sur qui prétendait-on les faire exclusivement tomber? Sur tous ceux qu'on accusait justement ou injustement d'avoir été les partisans du château, d'être les ennemis du gouvernement républicain, qu'on voulait élever sur les débris fumants du trône? Qu'étaient ceux que les couteaux ou les haches cherchaient et choisissaient avec le plus de fureur dans les prisons? Des prêtres, des nobles; les mêmes qui avaient été arrêtés le jour de l'insurrection et les jours qui la suivirent. Enfin, qui a été ou accusé ou soupçonné d'avoir conçu le dessein

de ces exécrables journées, d'avoir aiguisé les couteaux, d'avoir armé les assassins, d'avoir donné le signal, d'avoir protégé et récompensé l'exécution? Quelques-uns de ces mêmes officiers municipaux qui avaient concouru à faire l'insurrection, et à qui l'insurrection avait donné l'écharpe et le glaive. Marat surtout; cela est prouvé de lui, et son nom seul serait une preuve. C'est lui, c'est cette créature monstrueuse, qui, né médiocre, et voulant être le premier en quelque chose, s'est mis à la tête de tous les crimes; c'est lui qui, le premier et longtemps seul, a proclamé les meurtres et les assassinats comme des instruments nécessaires des révolutions; c'est lui qui a été pour la France *libre* le génie du mal; et un instant on l'a adoré! O désespoir! ô ténèbres profondes de l'intelligence humaine! Oh! que de forfaits peuvent être conçus, consacrés et imités dans ces ténèbres!

Le fait que j'ai énoncé est donc certain; il est évident, tout le démontre, et seul il peut faire comprendre à la génération qui en a été témoin, aux générations qui l'entendront raconter, comment a pu être faite cette grande plaie à l'humanité, au milieu d'un peuple où toute lumière et toute pitié n'étaient pas éteintes,

où la terreur n'avait pas encore prosterné toutes les âmes, où des magistrats intègres commandaient à la force armée, où des législateurs éclairés parlaient du haut d'une tribune élevée aux lois et à la liberté!

Pétion était maire, Manuel était procureur de la commune. Tous les deux je les ai connus; Manuel était loin d'être un barbare; Pétion portait un cœur humain. A côté d'eux siégeaient à la commune beaucoup d'hommes qui, comme eux, avaient horreur du sang; qui, comme eux, pensaient qu'il fallait vaincre le despotisme et l'aristocratie, mais qu'il était horrible d'égorger les despotes même et les aristocrates dans les prisons. Dans ces jours, dont la liberté doit porter éternellement le deuil, il existait un conseil exécutif, qui s'assemblait, ou qui devait s'assembler. L'insurrection, qui avait foudroyé le trône, n'avait pas foudroyé l'Assemblée législative; elle tenait ses séances. On venait au milieu de ses séances lui dire : *on a égorgé dans les prisons* ; on venait lui dire : *on égorge dans les prisons;* on venait lui dire : *on va égorger encore dans les prisons*. Comment donc l'Assemblée législative, le conseil exécutif, le maire et le procureur de la commune, comment tout ce

qui avait une autorité et un sentiment d'humanité, n'a-t-il pas arrêté ce sang qui a coulé pendant plusieurs jours, et presque sous les yeux de tout le monde? Ils l'ont voulu tous; ils l'ont tenté. Ils ne l'ont donc pas pu? Mais comment, par quoi, par qui, étaient réduits à cette désastreuse impuissance tant de représentants de la puissance nationale, tant d'organes des lois, tant de dépositaires de la force publique, tout ce qu'il y avait d'autorités constituées? Eh! comment l'expliquer autrement que par l'insurrection qui, en frappant une autorité perfide et coupable, s'était mise au-dessus des autorités les plus pures et les plus fidèles, et prolongeait des pouvoirs qu'elle n'aurait dû exercer que dans un seul instant et dans un seul acte? Comment l'expliquer autrement qu'en se rappelant que parmi les ordonnateurs et les chefs de l'insurrection étaient de ces hommes qui peuvent tout, parce qu'ils osent tout, et qui, en affranchissant la nation, croyaient avoir acquis le droit d'affranchir leurs passions les plus féroces? Comment expliquer le massacre de Versailles, exécuté quelques jours après ceux de Paris, avec les mêmes caractères et la même publicité, qu'en avouant que les législateurs, les ministres

et les magistrats de la nation n'avaient pu reprendre encore les rênes des destinées de la France, et que l'insurrection seule commandait encore aux événements? Comment expliquer enfin ce silence universel gardé si longtemps sur ces journées au milieu d'une horreur universelle, ces blâmes timides et ménagés dans la bouche des hommes les plus purs et les plus humains, et ces approbations éclatantes données par des hommes qui n'étaient pas des scélérats, mais qui étaient dans le délire, et qui avaient créé des mots nouveaux pour célébrer des forfaits inouïs?

Mais nos déclarations des droits, dit-on, mais nos lois, mais nos livres, depuis 1789 disent que l'insurrection est une chose *sainte*. Il est vrai; que s'ensuit-il? Que tout ce que j'ai attribué à l'insurrection, j'ai voulu le faire regarder comme aussi légitime, comme aussi sacré qu'elle-même? Une pareille conséquence est si affreuse que, pour qu'on pût me l'attribuer sans crime, il faudrait que je l'eusse tirée formellement: il s'en faut beaucoup qu'elle se déduise d'elle-même du mot INSURRECTION, et de l'idée qu'on doit attacher à ce mot. Si on attache à ce mot des idées que je n'y attache pas, et qu'on ne

doit pas y attacher, que puis-je moi que gémir profondément, avec les cœurs simples et les esprits droits, de l'abus horrible et perpétuel qu'on a fait de tous les mots, pour prêter et pour commettre des crimes?

Frapper l'usurpateur des droits d'un peuple et son oppresseur, c'est une action sainte, et l'INSURRECTION est sainte aussi, quand elle ne fait que cela.

Mais ce n'est pas à ce seul acte qu'on donne le nom d'INSURRECTION.

CHAPITRE TROISIÈME.

Suite des vues sur les insurrections. — Tableau que j'avais tracé des massacres pour en faire ressortir toute l'horreur; jugement que j'en avais porté dès les premiers mots que j'en dis. — Contraste continuel entre tout ce que j'en ai dit et tout ce qu'on m'en a fait dire. — J'ai parlé pour les *septembrisés*, j'ai été accusé d'avoir parlé pour les *septembriseurs*. — Causes de cette méprise. — Phrase sur ces journées qu'on m'a attribuée et qui est d'un autre ministre.

On appelle INSURRECTION le mouvement par lequel tout un peuple, ou une partie d'un peuple POUR LE TOUT, s'élève contre des pouvoirs établis qui ont violé leurs engagements et franchi leurs limites. Ou on veut en obtenir des réparations et de meilleures garanties; ou on veut les détruire et les changer. Dans tous les cas, tout ce qu'on fait pour obtenir quelqu'une de ces FINS, et tout le temps qui s'écoule entre le mo-

ment où les pouvoirs anciens commencent à être récusés et le moment où les insurgés se retirent jurant et rendant obéissance à des pouvoirs nouveaux, tout cela appartient à l'INSURRECTION.

On voit que, par sa nature, l'*insurrection* est une crise violente, et que cependant sa durée peut être plus ou moins longue. Quand elle est légitime, elle punit des usurpations ou des violations; mais elle a pris elle-même, par la violence, l'exercice d'une puissance qui n'a ni règles ni limites. En recouvrant tous les droits, elle fait taire toutes les lois; en punissant des autorités coupables, elle met toutes les passions hors du joug des autorités; et à moins qu'une nation n'ait une extrême simplicité de mœurs et des habitudes profondes d'une vie très-régulière, les époques des insurrections, destinées à châtier de grands crimes, sont aussi les époques où les grands crimes se commettent.

La FIN d'une insurrection légitime est sainte; mais il est rare que ses MOYENS soient très-PURS, et quand elle se prolonge trop, c'est presque toujours par des FORFAITS.

Brutus, après avoir frappé César d'un coup mortel, jeta son poignard; les autres conjurés gardaient le leur, et voulaient tuer encore.

Brutus fut regardé comme un homme faible : depuis, son nom a été le seul que tous les siècles ont cité avec amour et respect ; et s'il ne rendit pas la liberté à sa patrie, trop indigne alors de la recouvrer, il est devenu comme le génie créateur et conservateur de la liberté de tous les peuples que le joug de tous les vices n'a pas préparés à celui des tyrans.

Ainsi j'ai toujours pensé sur les insurrections : ce ne sont pas là trop les idées d'un homme qui croit que tout ce qu'on peut faire dans une insurrection est légitime. La haine et la calomnie seules, je le répète, peuvent attribuer une semblable doctrine à un homme, hors du seul cas où il l'aurait professée expressément : et quelle idée donc devrait-on prendre des haines qui me poursuivent, si, dans ce même discours, où on prétend trouver cette doctrine, j'ai expressément professé une doctrine absolument opposée? Je n'ai qu'à citer ; c'est ce discours même qui est ma meilleure apologie. Voyez d'abord dans quels termes je lie les massacres des 2 et 3 septembre à la prolongation des mouvements insurrectionnels du 10 août.

« Si CES AFFREUX ÉVÉNEMENTS n'ont pas été le

« produit de l'insurrection, comment donc n'ont-
« ils pas été prévenus; comment n'ont-ils pas
« été arrêtés; comment NE SONT-ILS PAS DÉJA
« PUNIS; comment tant de sang a-t-il coulé sous
« d'autres glaives que ceux de la justice, sans
« que les législateurs, sans que les magistrats
« du peuple, sans que tout le peuple **lui-même**
« ait porté toutes les forces publiques aux lieux
« de ces sanglantes scènes? »

Voyez comment je m'exprime à ce même sujet dans un avertissement imprimé en même temps que le discours :

« En rejetant sur l'insurrection les massacres
« des 2 et 3 septembre, j'ai été loin de vouloir
« atténuer de SI GRANDS FORFAITS; mais ce qui
« est bon, et CE QUI EST HORRIBLE, peuvent ar-
« river dans le même temps, par les mêmes
« causes, et les massacres ont été exécutés,
« parce que les mouvements de l'insurrection
« duraient encore. Eh! que faudrait-il penser
« d'une nation au milieu de laquelle de TELLES
« CHOSES se seraient passées durant le règne des
« lois? Qu'on y réfléchisse bien, et qu'on ré-
« ponde à cette question. »

Ailleurs, dans le corps même du discours, et comme si j'avais prévu que je devais être atta-

qué bientôt par la calomnie en délire, que bientôt elle m'accuserait d'avoir dit qu'il ne peut être commis aucun attentat dans une insurrection, ou que tous les attentats commis dans une insurrection doivent être couverts et consacrés par elle; voici ce que je disais réellement à ce sujet, et que, peut-être, on aura peine à croire en le lisant, en le confrontant avec les maximes barbares que des barbares ont prêtées à un homme qui a passé sa vie à cultiver les affections les plus douces et la philosophie la plus pure.

Je vais copier; qu'on daigne lire:

« Mais, dans les insurrections même, il peut « avoir été commis TELS ATTENTATS, et ces atten- « tats peuvent laisser après eux de TELS DANGERS « pour l'ordre social rétabli, qu'il est impossible « à une nation de fermer les yeux sur les uns « et de ne pas s'occuper à prévenir les autres. « Il est des lois tellement inséparables de la na- « ture des hommes, qu'elles les suivent et les « obligent partout, dans les cités et dans les « forêts, durant la paix et durant la GUERRE, « durant les lois et durant les INSURRECTIONS. »

Est-ce positif? Est-ce clair et net? Comment concevoir actuellement les accusations?

On n'est pas au terme encore de cette longue

suite d'étonnements : d'ordinaire on est étonné une première fois, et la seconde ou la troisième on ne l'est plus. L'étonnement est une impression passagère; mais ici le contraste entre ce qu'on m'a fait dire et ce que j'ai dit est tellement continuel, il va toujours tellement croissant, qu'à peine l'étonnement tombe qu'il renaît à l'instant avec une nouvelle force. On va voir si j'en dis trop.

Je m'étais imposé la loi que tout m'imposait, de ne pas traiter, de ne pas toucher même la question de poursuivre et de mettre en jugement les auteurs des massacres; mais jétais obligé de rappeler ces journées de sang que j'aurais voulu de tout le mien effacer des événements d'une révolution sur laquelle j'ai toujours fondé les plus belles espérances du genre humain : mais il aurait fallu avoir ou une âme bien insensible, pour ne recevoir aucune émotion en réveillant le souvenir de ces journées, ou une âme bien forte, pour contenir les émotions qu'on aurait reçues; et ni une pareille insensibilité ni une pareille force n'appartiennent à mon âme.

Je n'ai pas seulement rappelé ces journées dans mon discours; je les ai décrites. D'autres

avaient jeté sur elles un voile; ce voile, moi, je l'ai levé.

Quand on raconte un événement, c'est un art bien commun dans ceux même qui n'ont aucun talent, et c'est un instinct bien naturel dans ceux même qui n'ont aucun art, de choisir les circonstances les plus propres à l'effet qu'on veut produire, d'écarter ou d'atténuer celles qui le contrarient, de rapprocher et de faire prédominer celles qui le favorisent. Vous, chez qui l'humanité est le premier sentiment, comme elle doit être la première vertu pour tous les hommes, lisez et prononcez si, en vous peignant ces massacres, mon âme n'a pas été d'accord avec vos âmes, si je vous ai pénétré d'horreur pour ces massacres, ou pour moi qui vous les peignais.

« Il serait affreux de s'en ressouvenir, vous « ne le permettriez pas, citoyens législateurs, « et je ne le pourrais pas non plus, si cela n'é- « tait nécessaire pour déterminer un grand acte « de la justice nationale. Tout à coup, et lorsque « les tocsins et le canon d'alarme éveillaient « partout le courage en annonçant que le dan- « ger était partout, on court aux prisons. Les « portes n'en sont pas brisées, elles s'ouvrent :

« des hommes qui cachent leurs noms, et qui, « EN VIOLANT TOUTES LES LOIS, en prennent quel- « ques formes, se font présenter tous les écrous « et tous les prisonniers. En DEUX OU TROIS in- « terrogatoires, en DEUX OU TROIS réponses, « toute cette espèce de procédure est accomplie : « l'arrêt de vie ou de mort est prononcé. Les « exécuteurs sont là à côté des juges ; des mains « des uns les condamnés passent sous la hache « des autres. Là, les juges et les bourreaux, le « tribunal et l'échafaud, la vie et la mort, tout « est tellement rapproché que tout paraît se « confondre. Tandis qu'un prisonnier est jugé, « vingt autres sont exécutés ; LES CRIS, LES « HURLEMENTS DE CEUX QU'ON ÉGORGE, ÉTOUFFENT « LA VOIX DE CELUI QUI SE JUSTIFIE ; et ceux qui « sont épargnés se sauvent à travers les cada- « vres entassés de ceux qui ont été frappés sous « leurs yeux. »

Oh ! que mes ennemis et mes détracteurs, oh ! que ceux qui ont juré ma mort, et ceux, plus atroces encore, qui ont juré ma honte, seraient réjouis, si une main aussi puissante pour ma perte que leur volonté est active, pouvait tout à coup anéantir tous les exemplaires de mon discours, ou effacer de tous les exemplaires ces lignes,

qui. par le tableau seul des journées des 2 et 3 septembre, ont dénoncé et dévoué ces journées à l'exécration de toutes les générations du genre humain ! Mais à l'instant même où il fut prononcé, ce discours, par ordre des législateurs de la France, a été imprimé dans les presses nationales ; il doit être déposé aux archives de la république ; là ne se glisseront point les furtives mains des calomniateurs pour l'altérer, pour y mettre ce qui n'y est pas, pour en ôter ce que j'y ai mis. Dans ce dépôt sacré, et que toutes les forces publiques protégent, il demeurera aussi intact, aussi pur, que les sentiments qui l'ont dicté ; et de là il protestera éternellement contre les affreuses passions qui l'ont défiguré et calomnié : il dira que le ministre de la justice, accusé d'avoir fait l'apologie des massacres des 2 et 3 septembre devant les législateurs de la république naissante, est le *premier* qui ait parlé de ces massacres avec toute l'horreur qu'ils méritaient, en face de la France et de l'Europe, en face peut-être de quelques-uns même de ceux qui en étaient les auteurs.

De toutes les passions du cœur humain, la haine est celle qui s'éteint, qui se calme même le plus difficilement dans l'âme où elle est en-

trée une fois avec toutes ses fureurs; elle ne peut plus revenir à l'équité, parce qu'elle a perdu tous les moyens de voir la vérité. Elle marche audacieusement et en paix avec sa conscience dans les voies de l'iniquité et de l'homicide; elle est livrée aux spectres, et c'est pour cela qu'elle devient une furie. Comme elle ne voit plus ni les choses sous leur véritable forme, ni les hommes sous leurs véritables traits, plus l'innocence, qu'elle poursuit, prendra d'éclat, et plus ses yeux seront blessés; les tortures qu'elle voudrait faire souffrir, elle les éprouve, et elle les prend pour les preuves des crimes qu'elle forge et qu'elle impute : elle a beau voir que chaque attaque est pour elle une confusion, elle attaquera encore, sans prévoir qu'elle va être écrasée d'une confusion plus ignominieuse.

Je l'entends me dire : *Pourquoi vous contenter de peindre ces journées sous des couleurs propres à les rendre odieuses? Votre devoir n'était pas de les peindre, mais de les apprécier : pourquoi n'avez-vous pas énoncé et prononcé formellement votre opinion?*

Je pourrais répondre : Le tableau d'un crime, tracé avec assez d'énergie pour le faire abhorrer de tous ceux qui n'en ont pas été les complices,

est le plus terrible jugement qu'on puisse prononcer contre le crime et contre les criminels ; un jugement énoncé par une proposition peut partir d'une âme que le crime laisse sans indignation et sans émotion; un jugement énoncé par des peintures qui remettent toutes les circonstances et toute l'horreur du crime sous les yeux ne peut avoir' été porté que par une âme émue, agitée, tourmentée encore par les souvenirs de ce qu'elle flétrit et condamne.

Je pourrais répondre: Tout mon discours est plein des appréciations les plus positives, des déclarations les plus formelles et les plus réitérées du jugement que vous paraissez regretter de n'avoir pas entendu sortir de ma bouche en termes froids et tranquilles; prêt à retracer ces événements, j'ai exprimé toute la violence que je devais faire à la sensibilité de mon âme pour raconter ce que des hommes atroces avaient pu exécuter; je n'en ai parlé qu'en les qualifiant d'*événements affreux*, de *grands forfaits*.

Mais voici une autre réponse.

Par les premiers mots que j'en ai dits, j'ai énoncé, j'ai prononcé, et de la manière la plus solennelle, et mon jugement personnel sur les

2 et 3 septembre, et le jugement qu'en porteront tous les peuples et tous les siècles; ces premiers mots que j'en ai dits, les voici : « Le « cri de l'humanité INDIGNÉE et GÉMISSANTE a « sans doute déjà prononcé, sur les événements « des 2 et 3 septembre, le jugement qui sera « répété par TOUTES LES NATIONS et par TOUS LES « SIÈCLES. » Oui, dans ce discours, où l'on prétend que j'ai fait l'apologie des 2 et 3 septembre, ces paroles sont les premières que je prononçai sur ces journées. Oui, je le jure, j'ai le texte sous les yeux, et j'ai copié fidèlement ces paroles du texte même du discours.

Quels résultats effrayants présentent les tristes et douloureuses discussions dans lesquelles on m'a forcé d'entrer!

J'ai voulu rejeter sur les tempêtes de l'insurrection qui bouleversent tout un instant, des événements horribles que tous les despotes et tous les oppresseurs de la terre attribuaient à la liberté et à une nation magnanime exposée depuis cinq ans aux regards et à l'imitation du monde; et on a prétendu qu'en faisant sortir ces forfaits inouïs du délire et du désordre d'une insurrection trop prolongée, j'avais voulu les faire adopter par cette nation et les compter

parmi les actions glorieuses ou nécessaires de la révolution!

Un peuple chez lequel tout était encore incertain et menaçant, où les mouvements révolutionnaires, au lieu d'aller expirer doucement dans une activité réglée et féconde, faisaient naître incessamment des mouvements plus impétueux et plus destructeurs, j'ai voulu l'avertir des dangers extrêmes des insurrections; j'ai voulu lui dire, et sans aucun détour, qu'il s'en faut bien que dans une insurrection tout soit sacré comme sa fin, que les plus grands attentats naissent facilement de toute part dans cette suspension des lois ordinaires; et on a publié que j'avais posé comme un dogme révolutionnaire, que les ATROCITÉS commises durant une insurrection sont aussi saintes que la fin que l'insurrection se propose!

A l'occasion d'hommes présumés coupables, mais déjà châtiés par un spectacle et par des dangers plus affreux que les supplices, j'ai offert un plan de déportation qui tendait à faire supprimer la peine de mort, au moment où les partis qui se formaient dans la république allaient jeter les yeux sur la hache des lois comme sur l'instrument de leurs victoires et de

leurs vengeances; et on m'a traité comme un homme qui aurait abandonné la cause de l'humanité pour se dévouer à un parti!

Moi connu, au moins par un amour assez éclairé de la liberté et des moyens qui peuvent la faire prospérer, j'ai tracé des journées des 2 et 3 septembre des tableaux qui font frémir; et on a imprimé que je les avais représentées comme des jours auxquels la liberté doit accorder une place honorable dans ses fastes! Je les ai couvertes d'horreur, ces journées, en mon nom, au nom de toutes les nations et de tous les siècles, au nom de l'humanité *gémissante et indignée,* et on a dit, on a répété que j'en avais fait l'apologie et l'éloge!

J'ai imploré la pitié et la miséricorde de la nation pour des *septembrisés*, pour des malheureux à peine échappés aux couteaux; et on a cru, ou on a feint de croire que je parlais pour les hommes atroces dont les couteaux avaient égorgé tant d'innocentes victimes, pour les *septembriseurs !*

Quel amas incompréhensible ou d'erreurs ou d'impostures, et peut-être d'impostures et d'erreurs!

Ont-elles été un peu accréditées? J'ai lieu de

croire et même d'être certain que non ; mais ce n'est pas leur fausseté avérée qui les a empêchées de s'établir dans l'opinion publique ; ce n'est pas une connaissance exacte de mon discours, c'est mon caractère connu qui les a repoussées : l'ouvrage n'a pas justifié l'auteur, l'auteur a plutôt justifié l'ouvrage ; et certes, il m'est plus doux, il m'est plus consolant de savoir mes écrits défendus par ma personne, que ma personne par mes écrits.

Mais enfin, si ces mensonges n'ont pu pénétrer nulle part, leur rumeur s'est partout fait entendre ; et dans ces instants où toutes les passions élèvent plus haut leur poussière, où le jour le plus pur est éclipsé, où tout se couvre de ténèbres, les doutes même, et les doutes les plus insensés, méritent qu'on les dissipe. C'est lorsque les hommes, soit pour le bien, soit pour le mal, sont tant les uns pour les autres, qu'il importe extrêmement qu'ils se connaissent très-bien. Le soupçon involontaire qui pourrait rester à un honnête homme sur mon compte pourrait être cause que dans une de ces grandes occasions, qui ne sont plus rares, il n'eût aucun empressement, ni à être juste à mon égard, ni à recevoir de moi un acte de justice ;

et voilà comme tous les liens du nœud social se relâchent et se rompent. Je le proteste, ce motif d'intérêt public autant que d'intérêt personnel est le seul qui ait pu obtenir de moi ces longs développements donnés à une justification dont il m'a été impossible de croire avoir un grand besoin.

Je vais expliquer en peu de mots, et pour le même motif, par quel concours singulier de circonstances extraordinaires une pareille rumeur a pu être suscitée à l'occasion d'un discours qui respire partout l'horreur du sang, l'amour de l'humanité, le respect du régime légal, et la vraie théorie de la justice sociale. Il faudrait fuir dans les forêts, si, hors des cas rares où le hasard rassemble des causes dont chacune est inattendue et dont la réunion est bizarre, on pouvait être accusé d'avoir été barbare et sanguinaire, précisément pour avoir été humain et pour avoir voulu ajouter à l'humanité d'une grande nation. Ces explications, quand elles ne sont pas des suppositions gratuites, mais des faits bien observés, bien démêlés, bien aperçus jusque dans les secrets de leurs dépendances et de leurs liaisons, font toucher à ces ressorts invisibles qui remuent

les opinions et qui poussent les événements ; ce genre de connaissances, cette espèce de logique appliquée, non pas aux idées, mais aux actions, est partout la plus rare ; dans une république, elle est la plus nécessaire ; et, je le répète encore, pour avoir le courage de continuer ma défense, il me faut l'espérance qu'elle sera utile encore à d'autres qu'à moi.

Dans le sein même de la Convention nationale, lorsque j'y parlai des journées des 2 et 3 septembre, siégeaient des hommes dont les uns étaient soupçonnés d'avoir été les provocateurs et les ordonnateurs des massacres, dont les autres leur donnaient une approbation haute et publique ; il y en avait, d'une autre part, qui, ayant en horreur les massacres et ceux qui avaient pu les arranger et les protéger, tenaient cette accusation en réserve, pour la lancer comme la foudre, dans l'occasion, sur des rivaux de puissance ou d'influence. Aux premiers mots que je prononçai sur les journées des 2 et 3 septembre, à ces mots qui exprimaient et qui appelaient les imprécations de l'humanité tout entière contre ces journées, ceux qui en étaient, au moins, les protecteurs, crurent que je venais proposer de les poursuivre : un mur-

mure s'éleva, et je posai les questions et mes principes au milieu d'un bruit confus. Lorsque ensuite, du milieu de ce bruit et de mes paroles qu'il couvrait, on entendit sortir les mots de *pitié*, de *miséricorde*, de *jubilé politique*, ceux qui avaient leurs projets contre les auteurs des massacres crurent que c'était pour ces forfaits que je venais demander une amnistie ou une approbation; et le murmure passa d'un côté de l'assemblée à l'autre, ou plutôt il fut dans les deux côtés. Le commencement de mon discours fut donc trop bien entendu par les uns, et tout le discours beaucoup trop mal par les autres. Mais de ce que quelques membres du côté droit crurent avoir des reproches à me faire, quelques membres du côté gauche en prirent acte pour me donner des éloges : ils accueillirent avec empressement la méprise qui donnait à leurs suffrages sanguinaires la sanction du suffrage d'un ministre de la justice qui ne passait pas pour un barbare, et qui, dans plusieurs de ses écrits, en couvrant d'ignominie et d'horreur les vains sophismes de l'aristocratie, avait plus d'une fois réclamé les droits imprescriptibles de l'humanité en faveur des aristocrates même.

Il fallait une autre méprise pour les rendre toutes plus difficiles à reconnaître et à réparer; et elle a eu lieu.

De tous les côtés je me suis entendu attribuer cette phrase : « Les 2 et 3 septembre sont des « jours sur les événements desquels il faut « peut-être jeter un voile. » Cette phrase a été prononcée, en effet, par un ministre, au milieu de la représentation nationale.

Si ces mots étaient sortis de ma bouche, j'aurais eu, sans doute, des motifs trop puissants pour les prononcer, et je ne les désavouerais pas; les choses sur lesquelles on veut jeter un voile ne sont pas des choses auxquelles on donne son approbation ou ses éloges; il s'en faut bien. L'Assemblée législative a jeté sur la glacière d'Avignon les voiles sacrés d'une loi; et l'aristocratie en délire a pu dire, seule, que l'Assemblée législative avait consacré la glacière. Hors des tourbillons et des torrents impétueux des passions et des événements qui, après avoir tout englouti d'un côté, menacent de tout engloutir de l'autre, il est facile de poser les questions de morale, comme si on avait toujours à choisir entre le mal et le bien, entre le bien

et le mieux. Mais au milièu des affaires et des hommes, au milieu surtout des révolutions, trop souvent il ne reste de choix à faire qu'entre un mal qui est très-grand et un mal qui serait affreux, qu'il faut écarter à tout prix; et alors le plus haut degré de la sagesse, le sacrifice le plus généreux de la vertu, celui qui doit lui coûter davantage, c'est de renoncer en quelque sorte à sa pureté, c'est de se couvrir de taches apparentes aux yeux du monde, pour faire un bien immense, mais invisible à tous les égards, puisqu'il consiste en des malheurs qu'on a prévenus. Telle était, je le crois, la position de celui qui a prononcé la phrase qui m'a été attribuée, et qui n'est pas de moi; elle est de Roland : c'est lui qui, parlant au milieu de l'Assemblée législative, le 3 septembre, débuta, sur les massacres, par ces mots : *Hier fut un jour sur les événements duquel il faut peut-être jeter un voile*. Hélas! je suis loin d'envier et de disputer à la mémoire de Roland l'estime et l'amour que lui gardent et que lui doivent ceux qui ont été les témoins de sa rigide probité, ceux avec lesquels il a été proscrit par les mêmes ennemis. Mais qui pourrait me blâmer

de sentir avec amertume cette injuste acception de personnes qui m'attribue à moi comme un crime ce qui appartient à Roland, et ce qui en lui a passé pour sagesse et vertu?

CHAPITRE QUATRIÈME.

De l'apologie qu'on m'accuse d'avoir faite des pillages du 26 février. Je me crois dispensé de combattre cette accusation ; pourquoi. — Les autres chefs d'accusation posés avec plus de précision qu'ils ne l'ont été par Philippe Dumont. — Vues générales sur les causes des événements depuis le mois d'octobre 1793. — La Convention nationale divisée en deux côtés. — Acte d'accusation du côté droit contre le côté gauche. — Acte d'accusation du côté gauche contre le côté droit.

Quelle étendue j'ai donnée à des explications si claires, à une justification si facile! Je l'ai senti, cette extrême clarté, cette facilité extrême, ont dû rendre fade et accablante une discussion si longue ; mais puisque j'y étais condamné une fois, j'ai tâché que, sous aucun prétexte, ni moi ni le public nous n'entendissions plus parler de cette imputation, également révoltante, et par sa nature, et par l'excès de son

absurdité, et par l'excès de son iniquité; que si ces hommes, dont l'esprit et le cœur sont faits de manière qu'ils ne se lassent jamais de ce qui est ridicule et de ce qui est horrible, y reviennent encore, je le déclare donc, il ne m'arrivera jamais plus de leur répondre, à moins que du milieu de cette foule de mes ennemis, qui se partagent les rôles, dont les uns soufflent et les autres parlent, il n'en sorte un pour se mettre en évidence avec un nom qui ne soit pas un opprobre, avec une logique qui ne soit pas un délire, et avec des intentions qui ne soient pas celles de nous donner un roi.

Je puis consentir à défendre ma vie contre les erreurs involontaires de mes concitoyens et des juges de ma république; je ne puis pas consentir à défendre la pureté de ma vie contre des infâmes, et ma mémoire contre des gens qui ne peuvent pas sortir de leur obscurité par leur ignominie même.

Sous Robespierre même et sous Billaud, n'ayant que très-peu de doutes sur le sort qui m'attendait, je ne marchais jamais que pourvu de tous les moyens de disposer promptement moi-même de mon sort. Il m'était consolant d'en avoir les moyens, et de les avoir bien

choisis; mais, après mûre délibération, je m'étais décidé à n'en pas faire usage. Les principes de Socrate sur la soumission qu'on doit aux lois et à l'ordre social, dans la personne même des juges les plus iniques, m'avaient toujours paru une exagération de la vertu et de la magnanimité : à ce moment où je les discutais de nouveau et pour moi-même, ils ne me parurent plus que sublimes et sacrés. Au milieu de tant d'horreurs que, depuis huit mois, la nuit ne couvrait de ses ténèbres que pour les voir renaître avec le jour, je ne trouvais pas non plus qu'elle y ajoutât des circonstances bien fâcheuses cette promenade de quelques heures, dans laquelle on pouvait montrer à tout un peuple comment l'innocence apprend à mourir à ceux que l'iniquité envoie à la mort. O toi qui arrêtas la main avec laquelle tu traçais le tableau des progrès de l'esprit humain, pour porter sur tes lèvres le breuvage mortel, d'autres pensées et d'autres sentiments ont incliné ta volonté vers le tombeau dans ta dernière délibération : tu as rendu à la liberté éternelle ton âme républicaine, par ce poison qui avait été partagé entre nous comme le pain entre des frères ! Tu n'es plus ! et je vis pour être accusé par des hommes qui

invoquent ton nom comme moi, mais qui n'ont pas, comme moi, voulu ajouter à tous les dangers qu'ils couraient des dangers plus grands encore, pour dérober aux bourreaux une tête qui manquera longtemps à la France et à l'Europe!

Aujourd'hui que ceux qui élèvent les accusations ne sont plus ceux qui prononcent les jugements; aujourd'hui que ceux qui portent le titre auguste de représentants d'un grand peuple savent tous qu'on ne représente réellement un peuple libre que lorsqu'on est contre toutes les passions personnelles et étrangères l'incorruptible organe des règles aniverselles et immuables de la justice et de la raison; aujourd'hui que les juges sont encore nommés par les représentants, mais ne sont qu'à la nation; qu'ils reçoivent des législateurs les lois, et n'en reçoivent pas leur conscience, leur conviction et leur volonté; aujourd'hui enfin que toute la puissance de la république menace surtout ceux qui voudraient égarer son glaive : aujourd'hui l'innocence, quand même elle n'aurait pas foulé aux pieds toutes les craintes, tous les bruits des chaînes et des haches, ne pourrait concevoir aucune alarme. En m'obligeant à

rendre compte de ma conduite, on m'a fourni seulement l'honorable occasion d'exposer quelques titres à l'estime de la nation, d'ouvrir tout entière une âme dans laquelle le silence cachait quelques biens et quelques vertus peut-être. Mais, encore un coup, je veux parler à la république, à ses législateurs, à ses juges; il n'y a pas de loi sociale, il n'y a pas de principe de morale qui puisse obliger un honnête homme à répondre à d'imbéciles détracteurs, à des fous, à des hypocrites conjurés ensemble, dans les pamphlets, dans les placards, dans les aboiements des carrefours, et le tout pour écraser quelques misérables succès d'un talent qui ne s'est jamais vendu ni à l'aristocratie ni à la royauté, ni aux feuillants ni aux jacobins, ni au côté gauche ni au côté droit, ni à ses ennemis ni à ses amis. Quand ma vie tout entière est employée à combattre des erreurs funestes au genre humain, les hommes, à qui je ne demande rien de plus, me doivent au moins, ce me semble, de me dispenser de confondre de plats mensonges et de lâches menteurs. Ah! si j'avais été capable d'écouter d'autres voix que celle de ma raison, de consulter d'autres intérêts que ceux de la vérité et de la république,

tant de dangers ne m'auraient pas incessamment environné dans ma marche solitaire! J'aurais été menacé d'un côté, mais je ne l'aurais pas été de tous les côtés; en blessant des passions, j'en aurais flatté d'autres; et la ligue de celles contre lesquelles je me serais serré m'aurait couvert de ses phalanges contre la ligue de celles dont je me serais éloigné. Je connaissais aussi bien que d'autres ce conseil donné par Machiavel aux politiques, à qui il veut ôter toute conscience : SOYEZ GRANDEMENT ENNEMI et GRANDEMENT AMI. Je n'ai voulu être que GRANDEMENT juste. Comme cela a bien tourné pour moi et pour les autres!... Mais c'est à ma pensée, c'est à mes souvenirs que je parle; j'oublie que je n'ai pas encore expliqué les faits importants de mon ministère, que je n'ai pas encore exposé ma conduite; je m'en ressouviens, et je tâcherai de ne plus l'oublier.

Les journaux ont rapporté très-diversement les chefs d'accusation que Philippe Dumont a énoncés contre moi; mais je vais les copier dans les journaux qui en ont le plus rapporté, et les plus graves. J'ai répondu au premier : il portait sur les 2 et 3 septembre. Voici les autres : 1° d'avoir fait l'apologie des pillages

commis au mois de février 1793; 2° d'avoir trompé la Convention nationale, par les rapports que je lui fis sur les mouvements du 10 mars et des jours suivants ; 3° d'avoir favorisé, avec Pache et Bouchotte, les journées du 31 mai et du 2 juin.

Philippe Dumont, qui n'est pas mon seul ennemi, a été pourtant mon seul dénonciateur; et à l'instant même où il a élevé la voix pour m'accuser, plusieurs députés ont élevé la voix pour me défendre.

Ce mouvement les honore, car rien ne lie à moi ceux qui ont parlé, que leur respect pour la vérité.

En me dénonçant, Philippe Dumont n'a rappelé aucune de mes paroles, aucune de mes actions : il m'a accusé sur des époques plutôt que sur des faits. Il n'a pas paru savoir que j'étais coupable, mais aimer à croire que je pouvais l'être; et, à l'instant même, deux de ses collègues, tous les deux membres du comité de salut public à l'époque du 31 mai, ont attesté à ma décharge ce qu'ils savaient tous les deux pour l'avoir *vu*, et ce qui me justifie antérieurement. Contre l'ordinaire des dénonciations, qui, en éclatant, ont un moment, au moins, de

triomphe, la dénonciation de Philippe Dumont, même au premier moment, a donc fait bien peu de fortune. Je ne la connaissais pas encore qu'elle était combattue sur tous les points, et détruite sur le point le plus important : sur le 31 mai. Dans cette carrière de la vie, semée de tant de peines, bordée de tant de précipices, il est donc des compagnons de voyage qui, de loin même et sans que vous les appeliez, vous tendent la main ! Une telle expérience mêle bien des douceurs à l'amertume de tant d'autres expériences !

Il m'est difficile de répondre à ce qu'a dit Philippe Dumont de mon apologie des pillages du mois de février, car il m'est difficile de comprendre ce qu'il a voulu dire. Il serait beau qu'un ministre de la justice eût fait tour à tour, et toujours dans le sanctuaire des lois, tantôt l'apologie des pillages, tantôt l'apologie des massacres. J'ai dans ma vie assez lu l'histoire, et j'y ai trouvé beaucoup de choses qui ne m'ont pas très-édifié ; mais si je pouvais croire ce que Philippe Dumont me raconte de moi plus que ce que je puis en savoir, ce que j'aurais vu de plus étonnant dans l'histoire serait peu de chose encore auprès de ce que j'aurais fait moi-même.

Beaucoup de gens *pillent*, les uns avec bassesse, dans les poches, et de petites sommes; les autres de grandes sommes, et avec grandeur, dans les trésors et dans le sang des nations; mais, en général, s'il est possible d'avoir des motifs de trouver bons les pillages qu'on fait soi-même, il est difficile d'avoir des motifs de trouver beaux les pillages que font les autres.

La morale des voleurs même est, à cet égard, aussi sévère, aussi pure, que celle des plus honnêtes gens.

Machiavel dit : *Il ne faut pas que celui qui gouverne soit honnête homme; mais il faut qu'il ait grand soin de le paraître.* Ce soin n'est pas communément celui qu'on néglige; et les deux parties même du précepte de Machiavel ne laissent pas que d'être assez ponctuellement remplies. Au dire de Philippe Dumont, il y en a une au moins que j'aurais violée complétement: j'aurais pris bien peu de soin de paraître honnête homme. Aurais-je suivi, par hasard, l'inverse du précepte de Machiavel, et au lieu de paraître honnête homme sans l'être, l'aurais-je été sans vouloir le paraître? Cela n'est pas très-vraisemblable; car si un coquin a de bonnes raisons de vouloir paraître honnête homme, un

honnête homme ne peut pas avoir les mêmes raisons de vouloir paraître un coquin.

J'oubliais que nous sommes en révolution; j'oubliais que dans cette révolution un grand principe a été mis en avant par de grands génies : le partage des biens; j'oubliais que, pour essayer les mesures d'exécution de ce principe profond et vaste, des gens qui n'avaient rien ont pris tout à ceux qui avaient quelque chose, et ne leur ont rien laissé; ce qui est un partage très-égal et très-fraternel. Ne serait-il donc pas possible que j'eusse voulu associer mes pensées législatives aux conceptions rares avec lesquelles *l'Ami du Peuple* était familiarisé, et dont Saint-Just s'approchait tous les jours par tous les progrès de son esprit? Mais non; il faut que j'aie eu toujours sur toutes ces belles choses quelques scrupules et quelques faiblesses; je n'ai jamais été à la HAUTEUR, au PAS; toujours je suis resté en arrière. Il est donc assez évident *que je n'ai mérité ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.*

Par toutes ces raisons, je me juge dispensé de prouver que je n'ai pas fait l'apologie des pillages.

Mais si je me tiens quitte, sans aucune in-

quiétude, de cette preuve, il y a sur les pillages du mois de février une explication que Philippe Dumont désire peut-être de recevoir de moi, et que je désire bien plus encore de lui donner. Un décret m'ordonnait d'en faire rechercher et poursuivre les auteurs. A cette époque, où tous les événements se pressaient et devenaient chaque jour plus menaçants, où toutes les séances étaient des tumultes, diverses circonstances m'empêchèrent de rendre compte à la Convention de ce que j'avais fait pour l'exécution de son décret; mais jamais décret ne fut plus scrupuleusement, plus rigoureusement et plus hâtivement exécuté de ma part; on peut en voir les preuves dans la note où je renvoie le récit de tout ce que je fis et de tout ce que j'écrivis pour l'exécution de ce décret.

Philippe Dumont a énoncé très-vaguement les reproches qu'il m'a faits relativement aux comptes que j'ai rendus à la Convention sur les mouvements qui agitaient Paris et qui menaçaient la Convention elle-même; il n'a donné aucune précision aux faits dont il m'accuse : je vais l'aider à dresser mon acte d'accusation. Le coupable, qu'il soit accusé ou accusateur, a besoin des ténèbres; et les ténèbres sont dans

le vague des faits et des idées; l'innocence, au contraire, n'a besoin pour vaincre que de combattre au grand jour ; et c'est la précision qui, tirant les idées et les faits du chaos, semble dire : *Que la lumière soit*. L'innocence accusée a aussi son héroïsme; et, poursuivie par un puissant de la terre, elle lui criera :

Chasse la nuit qui nous couvre les yeux,
Et combat contre nous à la clarté des cieux.

Il y a quatre époques où je puis être accusé d'avoir parlé à la Convention nationale sans lui dire tout ce que je savais, ou sans savoir tout ce qui était : 1° l'époque du 10 mars ; 2° l'époque, qui suivit de près, et qui, au fond, est la même, de mes recherches et de mon compte rendu sur un comité dit *d'insurrection;* 3° l'époque du 27 mai, où je parlai au milieu de la Convention, que l'on disait être *assiégée;* 4° l'époque des journées des 31 mai et 2 juin, que l'on prétend que j'ai favorisées de concert avec Pache et Bouchotte, dont on prétend que je suis l'un des auteurs.

Avant d'entrer dans aucun examen de la part que j'ai pu avoir dans les divers événements de ces quatre époques, il est nécessaire de rappe-

ler les circonstances générales communes à ces quatre époques à la fois, et qui ont été les causes de tous les événements.

Presque tous les peuples de la terre se sont représenté un temple des destinées, et dans ce temple des dieux bons ou méchants, qui disputent et combattent entre eux pour savoir qui fera les décrets sur le sort des humains. L'allégorie est frappante et trouve partout des applications. La Convention nationale, dès ses premières séances, fut divisée en deux partis ou en deux *côtés*.

Un tableau des causes de ces divisions, de leurs progrès, de leurs éclats, répandrait ici une lumière qui, après avoir éclairé ma conduite, porterait plus loin sa réverbération; mais je l'efface, après l'avoir tracé : je le réserve pour le moment où je me présenterai peut-être devant le tribunal des siècles, plus encore en juge qu'en accusé.

Je dois me borner ici aux résultats.

Au bout de deux ou trois mois, mais surtout après le jugement et le châtiment du dernier roi, les débats de la Convention n'étaient plus des discussions sur les principes : c'étaient des querelles sur les personnes. De proche en pro-

che, les soupçons et les haines gagnant toutes les âmes et tous les esprits, nul ne resta entièrement impartial pour se rendre médiateur; nul n'eut cette force de la modération et de la neutralité, la plus rare de toutes, parce que les passions ont pris le parti de la déshonorer et de la mépriser sous le nom de faiblesse. C'était un côté tout entier qui combattait contre l'autre côté tout entier. On eût dit que c'étaient deux assemblées dressant tous les jours devant la république chacune un acte d'accusation contre l'autre; eh! quels faits étaient énoncés de part et d'autre dans ces actes d'accusation!

Le côté droit disait au côté gauche :

« Les législateurs d'une grande république « doivent être pleins de respect et d'amour pour « l'humanité, et ce n'est pas à vous, couverts « de tout le sang versé dans les 2 et 3 septem- « bre, qu'il appartient de donner des lois à la « France. Les législateurs d'un empire que les « richesses de son sol, le génie de ses habi- « tants et le commerce de l'univers appellent « aux biens et aux prospérités de tous les gen- « res, doivent regarder *la propriété* comme une « des bases les plus sacrées de tout l'ordre so- « cial; et la mission donnée aux législateurs

« de la France ne peut être remplie par vous, « qui prêchez l'anarchie, qui protégez les pil- « lages, qui proclamez des principes par les- « quels les propriétaires sont mis et tenus dans « l'épouvante, qui soulevez ceux qui n'ont que « des vices et de la misère contre ceux qui ont « quelque aisance et quelques vertus. Toujours « les excès de la liberté en furent la ruine ; et « c'est vous qui précipitez la révolution dans « tous les excès. Toujours d'une longue anar- « chie on vit la tyrannie sortir et s'élever ; et « c'est vous qui nourrissez et fomentez de toutes « parts l'anarchie. Qui peut donc être assez « aveugle encore pour ne pas voir que nos fu- « reurs sont le voile et les moyens par lesquels « vous voulez entraîner violemment la républi- « que naissante à la servitude? Parce que vous « êtes des furieux, est-ce à dire que vous ne « puissiez pas être des perfides? Aucun homme « n'a été plus perfide que Cromwell, et aucun « n'a été plus livré à des fureurs atroces. De « tous les animaux les plus sanguinaires, le « tigre est aussi le plus souple. Vous avez tué « un roi que vous n'aviez point fait ; mais ce « Bourbon qui siége et s'élève au milieu de « vous espère bien que vous en ferez un autre ;

« il compte assez sur la foi des brigands entre « eux, pour être sûr d'avoir voté la mort de son « prédécesseur. Les vrais républicains n'ont « pas de trésors, et vous semez l'or et l'argent « partout où il y a des âmes viles à acheter et « des mains vénales à armer. Vous aiguisez « sans cesse des poignards, et quand on veut « tuer des républicains, c'est pour tuer aussi la « république. Vous appelez contre nous tous « les sicaires de Paris ; nous appelons contre « vous tous les honnêtes gens de la France. »

Le côté gauche disait au côté droit :

« Tant d'empressement à nous parler de vos « vertus nous persuade seulement que vous « avez des vices et des projets à nous cacher; « tant d'orgueil puisé dans ce que vous appelez « vos lumières et vos talents nous convainc « que vous voulez faire servir vos talents à « votre élévation, et non pas à l'ÉGALITÉ géné- « rale. La liberté périssait dans vos mains, les « foudres de la nation avaient déjà frappé le « palais d'un roi coupable, et ce roi recevait « encore vos ménagements, vos respects et vos « serments de le défendre. Quand il vous a « laissés gouverner par les ministres que vous « lui donniez, il vous a paru assez fidèle; vous

« n'avez commencé à le trouver traître que « lorsqu'il a trompé, avec la nation, votre am- « bition. Votre vœu secret ne fut jamais d'éle- « ver la France aux magnifiques destinées « d'une grande république, mais de lui laisser « un roi que vous auriez accusé et protégé tour « à tour, qui eût été votre prisonnier, et dont « vous auriez été les maires du palais. Ainsi, « par vous le roi aurait eu un fantôme de trône, « la nation un fantôme de liberté, et la seule « chose réelle aurait été votre domination et « votre tyrannie. Hommes lâches, qui croyez « que des artifices sont la science *des hommes* « *d'État*, apprenez que les vrais républicains « marchent avec rapidité et avec intrépidité « dans les voies larges qu'ils se sont ouvertes; « et que les politiques astucieux sont ceux qui, « comme vous, serpentent lentement dans les « voies obliques qu'ils ont tracées et contour- « nées. Quand le tyran a paru devant la justice « nationale, dont nous étions, vous et nous, « les organes, nous avons lancé sur lui la « mort; et vous, qui vouliez vous réserver sa « vie, dont vous aviez besoin pour vos com- « plots, en disant comme nous LA MORT, pour « partager notre gloire, vous avez ajouté l'AP-

« PEL AU PEUPLE, pour sauver le tyran que « vous feigniez de condamner. Par ce seul acte, « hommes d'État dignes en effet de Borgia et « de son précepteur, vous nous faisiez abhorrer « comme des barbares, vous vous faisiez ado- « rer comme les justes par excellence, et vous « appeliez la guerre civile pour déchirer la « France et la diviser en des États fédérés dont « vous auriez été les uniques législateurs, les « consuls, les éphores ou les archontes. Vous « le plaignez peu le sang des républicains qui « a coulé par torrents dans cette guerre contre « l'Europe, désirée par tous les vœux du châ- « teau, et allumée par vos motions. Mais le « sang qui a coulé dans les prisons pour la sû- « reté et par la colère du peuple, vous voulez à « tout prix le venger. C'était le sang des aristo- « crates. Que signifient ces cris que vous jetez « sans cesse, que nous voulons attaquer les « propriétés, sinon que vous voulez avoir autour « de vous et contre nous une armée de proprié- « taires que vous ne payerez point, et qui vous « payera? Que signifient ces cris que vous jetez « sans cesse, que vous délibérez sous les cou- « teaux, que trois cents législateurs sont trois « cents assassins qui en veulent aux jours de

« trois cents autres législateurs? Pisistrate fit
« plus que crier aux assassins : il poignarda ses
« mules et lui-même; et le lendemain, Pisis-
« trate, entouré de gardes, fut le tyran de sa
« patrie. Hommes d'État, vous voulez la liberté,
« tout au plus, sans l'égalité; et nous, que vous
« appelez barbares parce que nous sommes
« aussi inflexibles que les droits et les titres du
« genre humain, nous voulons l'égalité, parce
« que sans elle nous ne pouvons pas concevoir
« la liberté. Hommes d'État, vous voulez orga-
« niser pour les riches la république, qui péri-
« rait bientôt au milieu des richesses; et nous,
« qui ne sommes pas des hommes d'État, mais
« les hommes de la nature, qui n'avons aucun
« art et aucune science, mais l'instinct et l'éner-
« gie de toutes les vertus, nous cherchons des
« lois qui fassent sortir le pauvre de la misère,
« et les riches de l'opulence, pour faire de tous
« les hommes, dans une aisance universelle,
« les citoyens heureux et les défenseurs ardents
« d'une république éternelle et universellement
« adorée. Hommes d'État, c'est cette multitude
« par vous méprisée ou redoutée, c'est le peu-
« ple qui a commencé et qui a continué la ré-
« volution; c'est par le peuple et pour lui que

« nous voulons l'achever. Prenez garde : le « peuple peut bien être trompé quelque temps « par ses oppresseurs, mais ses passions même « s'arment promptement et violemment pour « ses amis les plus passionnés. Tremblez de « nous contraindre à appeler les excès du peu- « ple à la défense de ses droits et de nos jours. « Vous péririez ; et le sang des citoyens de tou- « tes les parties de la république coulerait « bientôt par flots, mêlé au sang des législa- « teurs de tous les côtés. Si vous n'êtes pas des « traîtres et des conspirateurs, fléchissez votre « orgueil devant l'image de tant de maux qui « menacent la patrie. »

Qu'on lise les discours, les journaux et les brochures du temps, et on s'assurera que c'est là un résumé plutôt atténué et adouci qu'exagéré des accusations intentées par le côté droit contre le côté gauche, et par le côté gauche contre le côté droit ; ce qu'on imprimait, on le disait, et cent fois on me l'a dit de part et d'autre.

CHAPITRE CINQUIÈME.

De Robespierre et de Salles. — De leur esprit et de leur caractère. — Entretien avec Robespierre avant le 10 mars. — Entretien avec Salles cinq ou six jours après.

Je me suis surtout souvent rappelé, et toujours avec effroi, deux entretiens que, dans l'intervalle de cinq à six jours, j'ai eus, l'un avec Robespierre, et l'autre avec Salles.

Tous les deux, on le sait, avaïent été, comme moi, de l'Assemblée constituante. Pendant trois années, et tous les jours, nous avions presque dans toutes les questions voté dans le même sens; mais j'amais je n'avais eu aucune espèce de liaison avec aucun des deux.

Je veux pourtant dire ici quelle était alors

mon opinion sur tous les deux, d'après l'idée que j'avais pu prendre dans l'Assemblée constituante de leur esprit et de leur caractère.

Tous les deux, je les croyais sincèrement et ardemment attachés à la révolution. A tous les deux, je leur croyais de la probité; et j'attache à ce mot, non l'idée d'un homme qui fait toujours le bien, mais l'idée d'un homme qui veut et croit toujours le faire. Si j'avais pu avoir des doutes sur la probité et sur le patriotisme de l'un des deux, d'après deux ou trois circonstances publiques, j'aurais eu des doutes sur Salles plus que sur Robespierre; mais je n'en avais sur aucun.

Avec un esprit très-actif et une imagination très-agitée par les affaires et par les principes de la révolution, Salles ne me paraissait avoir aucun talent réel.

Dans Robespierre, à travers le bavardage insignifiant de ses improvisations journalières, à travers son rabâchage éternel sur les droits de l'homme, sur la souveraineté du peuple, sur les principes dont il parlait sans cesse, et sur lesquels il n'a jamais répandu une seule vue un peu exacte et un peu neuve, je croyais apercevoir, surtout quand il imprimait, les germes

d'un talent qui pouvait croître, qui croissait réellement, et dont le développement entier pourrait faire un jour beaucoup de bien ou beaucoup de mal. Je le voyais, dans son style, occupé à étudier et à imiter ces formes de la langue qui ont de l'élégance, de la noblesse et de l'éclat. D'après les formes même qu'il imitait, et qu'il reproduisait le plus souvent, il m'était facile de deviner que toutes ses études, il les faisait surtout dans Rousseau. J'espérais qu'en prenant Rousseau pour modèle de son style, la lecture continuelle qu'il en faisait aurait aussi quelque influence heureuse sur son caractère.

Mais, et dans Salles et dans Robespierre, ce que j'avais vu le plus distinctement, c'est cette fausseté d'esprit si commune dans ceux qui traitent de grandes questions, et qui peut être si fatale dans ceux qui traitent les grandes questions politiques.

Le sentiment qui perçait le plus dans Robespierre, dont il ne faisait même aucun mystère, et qui, avec quelques attaques hardies contre des intrigants, lui avait valu dans les groupes de Paris le titre d'*incorruptible;* ce sentiment, c'est que le défenseur du peuple ne peut jamais avoir tort; c'est qu'il trahit le peuple, s'il met

aucune borne et aucune mesure dans ses principes; c'est que dans tout ce que fait le peuple, et dans tout ce qu'on dit pour lui, tout est vertu et vérité, rien ne peut être excès, erreur et crime. L'intolérance, si naturelle à l'esprit humain, est toujours prête à porter de pareils sentiments dans les combats d'opinions de tous les genres; mais ils sont inséparables surtout des combats des opinions religieuses et des combats des opinions *politiques populaires*.

Quand on fait pour Dieu et pour le peuple, on ne croit jamais faire ni trop ni mal; et c'est ce qui a dressé tant de bûchers dans les querelles religieuses, et tant d'échafauds dans les querelles politiques.

Dans Robespierre et dans Salles dominait ce tempérament atrabilaire qui tourmente ceux qui l'ont, et d'où sont sortis, dans tous les siècles, les tempêtes qui ont bouleversé le monde moral. Les esprits de ce genre ne peuvent laisser le genre humain en paix que lorsqu'ils sont mis de bonne heure dans les chaînes d'une religion menaçante, ou dans les chaînes d'une logique très-exacte et très-sévère. Il faut qu'ils soient des fous ou des scélérats, des saints ou de grands philosophes.

Dans les siècles religieux, il leur arrive souvent, après avoir commis quelque crime dont ils sont eux-mêmes épouvantés, d'aller pour toute leur vie se mettre à genoux dans des déserts et dans des cavernes, où leur imagination profonde et tremblante creuse incessamment les abîmes de l'enfer. Les cloîtres, en ensevelissant beaucoup d'hommes de ce genre, ont rendu, à cet égard, de grands services au monde.

Dans les siècles où il y a une philosophie, ils s'y dévouent comme à une religion; ils portent très-loin l'attention et le raisonnement; mais le raisonnement est trop souvent altéré pour eux dans ses sources même, dans les sensations; et c'est pour cela que dans les objets où leurs sensations ne sont pas corrompues, ils ont du génie; que, dans tous les autres, ils délirent méthodiquement et sans retour.

Je ne serais pas étonné que Robespierre eût quelque religion: mais jamais homme sachant écrire des phrases élégantes et belles ne fut plus étranger à une bonne logique. Pour lui, les meilleures raisons, c'étaient ses soupçons.

Un jour que je l'invitais à réfléchir sur quelques idées que je lui présentais, et qui lui au-

raient épargné tous ces crimes qui ont dressé tant d'échafauds et le sien, il m'a répondu ces propres paroles : *Je n'ai pas besoin de réfléchir ; c'est toujours à mes premières impressions que je m'en rapporte.* Les premières impressions étaient toujours, dans un pareil tempérament et dans de tels événements, celles de la haine, du soupçon, de la terreur, de l'orgueil et de la vengeance ; et c'est de ces sources que sont sortis les forfaits qui ont inondé la république du sang des républicains, et non pas d'un plan de tyrannie, qu'un homme tombé de degré en degré dans une si lâche et si effroyable scélératesse n'a jamais pu avoir la grandeur de former. Voilà aussi l'exemple et la leçon dont nous avons le plus de besoin : non, Robespierre n'a jamais voulu anéantir la république, mais il la couvrait de crimes et de sang, et il croyait en préparer la force et les prospérités ; ce n'était pas un ambitieux tyran, c'était un monstre. Athènes, jusqu'à Philippe, échappa à tous les tyrans, mais elle fut presque toujours tyrannisée par les passions folles et atroces de ses citoyens. Voilà, je le répète, la leçon dont a besoin une grande démocratie ; et en convertissant les exemples de démence et de forfaits des

républicains en projets et en systèmes d'usurpations et de tyrannie, nous perdons le seul fruit que nous pouvons retirer de tant de désastres.

J'ai parlé des deux hommes, je vais parler des entretiens que j'ai eus avec eux.

Celui que j'eus avec Robespierre, je le lui avais demandé ; il me fut accordé avec insolence, et quoique naturellement un pareil ton ne me trouve pas facile et souple, je le reçus avec reconnaissance : le grand intérêt public, dont les soins m'absorbaient tout entier, me laissait à peine apercevoir ce que pour aucun autre intérêt je n'aurais pu souffrir.

C'était avant le 10 mars.

A peine Robespierre eut compris que j'allais lui parler des querelles de la Convention : « Tous ces députés de la Gironde, me dit-il, ce Brissot, ce Louvet, ce Barbaroux, ce sont des contre-révolutionnaires, des conspirateurs. » Je ne pus m'empêcher de rire, et le rire qui m'échappa lui donna tout de suite de l'aigreur :

« Vous avez toujours été COMME CELA. Dans l'Assemblée constituante, vous étiez disposé à croire que les aristocrates aimaient la révolution.

— Je n'ai pas été tout à fait *comme cela*. J'ai pu croire tout au plus que quelques nobles n'étaient pas aristocrates. Je l'ai pensé de plusieurs, et vous-même vous le pensez encore de quelques-uns. J'ai pu croire encore que nous aurions fait quelques conversions parmi les aristocrates mêmes, si des deux moyens qui étaient à notre disposition, la raison et la force, nous avions employé plus souvent la raison, qui était pour nous seuls, et moins souvent la force, qui peut être pour les tyrans. Croyez-moi, oublions ces dangers que nous avons vaincus, et qui n'ont rien de commun avec ceux qui nous menacent aujourd'hui. La guerre se faisait alors entre les amis et les ennemis de la liberté ; elle se fait aujourd'hui entre les amis et les ennemis de la république. Si l'occasion s'en présentait, je dirais à Louvet qu'il est par trop fort qu'il vous croie un royaliste, mais à vous, je crois devoir vous dire que Louvet n'est pas plus royaliste que vous. Vous ressemblez, dans vos querelles, aux molinistes et aux jansénistes, dont toute la dispute roulait sur la manière dont la grâce divine opère dans nos âmes, et qui s'accusaient réciproquement de ne pas croire en Dieu.

— S'ils ne sont pas royalistes, pourquoi donc ont-ils tant travaillé à sauver la vie d'un roi? Je parie que vous étiez aussi, vous, pour la grâce, pour la clémence.

— Il ne s'agit pas ici de mon opinion, que je ne craindrais pas de vous faire connaître. Il est très-probable qu'elle n'aurait pas épargné la peine de mort à un homme chargé de si grands crimes; mais mon opinion ne ressemblait à aucune de celles qui ont été proposées à la tribune. Quant à la clémence, c'est le sentiment le plus naturel aux républicains et aux vainqueurs, et un ennemi qu'on a tué fait souvent plus de mal qu'un ennemi qu'on laisse vivre.

— Cela est bien subtil.

— Cela ne me paraît que vrai.

— Vous blâmez donc ce décret de mort que vous êtes allé notifier au Temple? Mon discours vous paraît donc bien affreux?

— J'aurais pu ne pas trouver le décret bon, et le notifier encore; mais si je l'avais trouvé injuste, j'aurais donné à l'instant ma démission, et je ne serais pas allé au Temple. C'est votre discours qui a fait incliner rapidement la balance de la justice nationale du côté de la mort; et c'est le discours de Barrère qui, après avoir

compté tous les poids, les a fixés du même côté. Voulez-vous que je vous dise sans restriction tout ce que je pense de votre discours?

— Oui.

— De tous ceux qui ont été prononcés dans la même affaire, c'est, sans aucune comparaison, celui qui m'a le plus frappé. L'idée qui sert de base et de fondement à toutes les autres est inattendue, elle frappe d'étonnement le jugement de celui qui lit ou qui écoute; le style en est hardi et élégant, plein de mouvements et d'heureuses transitions : il y a là un talent rare; mais la logique m'en paraît, je l'avoue, très-extraordinaire et fausse. Vous prouvez très-bien qu'on pouvait tuer légitimement Capet au 10 août dans le château ou dans la loge du logographe, où il s'était réfugié : c'était le droit de la guerre; mais le droit de mort que donne la guerre ne s'étend pas au delà du combat : à l'instant où le combat cesse, le droit cesse aussi. Il n'y a que les Tartares qui croient avoir le droit de passer les prisonniers au fil de l'épée, et que les sauvages des forêts du nouveau monde qui croient avoir le droit de les manger. Votre discours pourra être un modèle d'éloquence, mais il sera aussi un exemple de

mauvaise logique ; il faut ajouter à votre principe d'autres principes encore, pour démontrer que la loi qui a dressé l'échafaud de Capet est un grand acte de justice nationale de la part de la France, et pour le monde un grand exemple, un exemple plus légal, plus nécessaire, plus utile, que celui de Charles II.

— Eh ! qu'importe quel principe rendait la mort du tyran juste et nécessaire ! Vos girondins, votre Brissot et vos appelants au peuple ne la voulaient pas : ils voulaient donc laisser à la tyrannie tous les moyens de se relever.

— J'ignore si l'intention des *appelants au peuple* était d'épargner la peine de mort à Capet, l'*appel au peuple* m'a toujours paru imprudent et dangereux ; mais je conçois comment ceux qui l'ont voté ont pu croire que la vie de Capet prisonnier pourrait être, au milieu des événements, plus utile que sa mort ; je conçois comment ils ont pu penser que l'appel au peuple était un grand moyen d'honorer une nation républicaine aux yeux du monde entier, en lui donnant l'occasion d'exercer elle-même un grand acte de générosité par un acte de souveraineté.

— C'est assurément prêter de belles inten-

tions à des mesures que vous n'approuvez pas, et à des hommes qui conspirent de toutes parts.

— Et où donc conspirent-ils?

— Partout : dans Paris, dans toute la France, dans toute l'Europe. A Paris, Gensonné conspire dans le faubourg Saint-Antoine, en allant de boutique en boutique persuader aux marchands que nous autres patriotes, nous voulons piller leurs boutiques; la Gironde a formé depuis longtemps le projet de se séparer de la France pour se réunir à l'Angleterre, et les chefs de sa députation sont eux-mêmes les auteurs de ce plan, qu'ils veulent exécuter à tout prix; Gensonné ne le cache pas : il dit à qui veut l'entendre, qu'ils ne sont pas ici des représentants de la nation, mais des plénipotentiaires de la Gironde. Brissot conspire dans son journal, qui est un tocsin de guerre civile; on sait qu'il est allé en Angleterre, et on sait aussi pourquoi il y est allé; nous n'ignorons pas ses liaisons intimes avec ce ministre des affaires étrangères, avec ce Lebrun, qui est un Liégeois et une créature de la maison d'Autriche. Le meilleur ami de Brissot, c'est Clavière, et Clavière a conspiré partout où il a respiré. Rabaud, traître comme un protestant et comme un

philosophe qu'il est, n'a pas été assez habile pour nous cacher sa correspondance avec le courtisan et le traître Montesquiou : il y a six mois qu'ils travaillent ensemble à ouvrir la Savoie et la France aux Piémontais. Servant n'a été nommé général de l'armée des Pyrénées que pour livrer les clefs de la France aux Espagnols. Enfin, voilà Dumouriez qui ne menace plus la Hollande, mais Paris ; et quand ce charlatan d'héroïsme est venu ici, OU JE VOULAIS LE FAIRE ARRÊTER, ce n'est pas avec la Montagne qu'il a dîné tous les jours, mais bien avec les ministres et avec les Girondins.

— Trois ou quatre fois chez moi, par exemple.

— Je suis BIEN LAS DE LA RÉVOLUTION! Je suis malade; jamais la patrie ne fut dans de plus grands dangers, et je doute qu'elle s'en tire. Eh bien! avez-vous encore envie de rire et de croire que ce sont là d'honnêtes gens, de bons républicains?

— Non, je ne suis plus tenté de rire, mais j'ai peine à retenir les larmes qu'il faut verser sur la patrie, lorsqu'on voit ses législateurs en proie à des soupçons si affreux sur des fondements si misérables. Je suis sûr que rien de ce

que vous soupçonnez n'est réel; mais je suis plus sûr encore que vos soupçons sont un danger très-réel et très-grand. Tous ces hommes à peu près sont vos ennemis, mais aucun, excepté Dumouriez, n'est l'ennemi de la république; et si de toutes parts vous pouviez étouffer vos haines, la république ne courrait plus aucun danger.

— N'allez-vous pas me proposer de refaire la motion de l'évêque Lamouret?

—Non; j'ai assez profité des leçons au moins que vous m'avez données, et les trois Assemblées nationales ont pris la peine de m'apprendre que les meilleurs patriotes haïssent encore plus leurs ennemis qu'ils n'aiment leur patrie. Mais j'ai une question à vous faire, et je vous prie de vous recueillir avant de me répondre : N'avez-vous aucun doute sur tout ce que vous venez de me dire?

— Aucun. »

Je le quittai, et me retirai dans un long étonnement et dans une grande épouvante de ce que je venais d'entendre.

Quelques jours après, je sortais du Conseil exécutif; je rencontre Salles qui sortait de la Convention nationale. Les circonstances deve-

naient de plus en plus menaçantes; tous ceux qui avaient quelque estime les uns pour les autres ne pouvaient se voir sans se sentir pressés du besoin de s'entretenir de la chose publique.

« Eh bien! dis-je à Salles en l'abordant, n'y a-t-il aucun moyen de terminer ces horribles querelles?

— Oh! oui, je l'espère; j'espère que bientôt je lèverai tous les voiles qui couvrent encore ces affreux scélérats et leurs affreuses conspirations. Mais vous, je sais que vous avez toujours une confiance aveugle, je sais que votre manie est de ne rien croire.

— Vous vous trompez : je crois comme un autre, mais sur des présomptions, et non pas sur des soupçons; sur des faits attestés, et non pas sur des faits imaginés. Pourquoi me supposez-vous donc si incrédule? Est-ce parce qu'en 1789 je ne voulus pas vous croire lorsque vous m'assuriez que Necker pillait le trésor et qu'on avait vu les mules chargées d'or et d'argent sur lesquelles il faisait passer des millions à Genève? Cette incrédulité, je l'avoue, a été en moi bien incorrigible, car aujourd'hui encore je suis persuadé que Necker a laissé ici

plus de millions à lui qu'il n'a emporté de millions de nous à Genève.

— Necker était un coquin ; mais ce n'était rien auprès des scélérats dont nous sommes entourés; et c'est de ceux-ci dont je veux vous parler, si vous voulez m'entendre.

— Très-volontiers.» Et pour être plus tranquilles, nous allâmes nous renfermer dans la salle du Conseil exécutif, où il n'y avait plus personne.

« Je vais tout vous dire, car je sais tout, j'ai deviné toutes les trames. Tous les complots, tous les crimes de la Montagne ont commencé avec la révolution; c'est d'Orléans qui est le chef de cette bande de brigands, et c'est l'auteur du roman infernal des *Liaisons dangereuses* qui a dressé le plan de tous les forfaits qu'ils commettent depuis cinq ans. Le traître Lafayette était leur complice, et c'est lui qui, en faisant semblant de déjouer le complot dans son origine, envoya d'Orléans en Angleterre pour tout arranger avec Pitt, le prince de Galles et le cabinet de Saint-James. Mirabeau était aussi là-dedans : il recevait de l'argent du roi pour cacher ses liaisons avec d'Orléans, mais il en recevait plus encore de d'Orléans pour le

servir. La grande affaire pour le parti d'Orléans, c'était de faire entrer les Jacobins dans ses desseins. Ils n'ont pas osé l'entreprendre directement ; c'est d'abord aux Cordeliers qu'ils se sont adressés : dans les Cordeliers, à l'instant, tout leur a été vendu et dévoué. Observez bien que les Cordeliers ont toujours été moins nombreux que les Jacobins, ont toujours fait moins de bruit : c'est qu'ils veulent bien que tout le monde soit leur instrument, mais qu'ils ne veulent pas que tout le monde soit dans leur secret. Les Cordeliers ont toujours été la pépinière des conspirateurs : c'est là que le plus dangereux de tous, Danton, les forme et les élève à l'audace et au mensonge, tandis que Marat les façonne au meurtre et aux massacres ; c'est là qu'ils s'exercent au rôle qu'ils doivent jouer ensuite dans les Jacobins ; et les Jacobins, qui ont l'air de mener la France, sont menés eux-mêmes, sans s'en douter, par les Cordelier. Les Cordeliers, qui ont l'air d'être cachés dans un trou de Paris, négocient avec l'Europe, et ont des envoyés dans toutes les cours qui ont juré la ruine de notre liberté : le fait est certain, j'en ai la preuve. Enfin, ce sont les Cordeliers qui, après avoir englouti un trône

dans des flots de sang, se préparent à verser de nouveaux flots de sang pour en faire sortir un nouveau trône. Ils savent bien que le côté droit, où sont toutes les vertus, est aussi le côté où sont tous les vrais républicains ; et s'ils nous accusent de royalisme, c'est parce qu'il leur faut ce prétexte pour déchaîner sur nous les fureurs de la multitude ; c'est parce que des poignards sont plus faciles à trouver contre nous que des raisons. Dans une seule conjuration, il y en a trois ou quatre. Quand le côté droit tout entier sera égorgé, le duc d'York arrivera pour s'asseoir sur le trône ; et d'Orléans, qui le lui a promis, l'assassinera ; d'Orléans sera assassiné lui-même par Marat, Danton et Robespierre, qui lui ont fait la même promesse ; et les triumvirs se partageront la France couverte de cendres et de sang, jusqu'à ce que le plus habile de tous, et ce sera Danton, assassine les deux autres, et règne seul, d'abord sous le titre de dictateur, ensuite, sans déguisement, sous celui de roi. Voilà leur plan, n'en doutez pas ; à force d'y rêver, je l'ai trouvé ; tout le prouve et le rend évident. Voyez comme toutes les circonstances se lient et se tiennent ! Il n'y a pas un fait dans la révolution qui ne

soit une partie et une preuve de ces horribles complots. Vous êtes étonné, je le vois ; serez-vous encore incrédule ?

— Je suis étonné, en effet. Mais, dites-moi, y en a-t-il beaucoup parmi vous, c'est-à-dire de votre côté, qui pensent comme vous sur tout cela ?

— Tous, ou presque tous. Condorcet m'a fait une fois quelques objections ; Sieyes communique peu avec nous ; Rabaud, lui, a un autre plan, qui quelquefois se rapproche et quelquefois s'éloigne du mien ; mais tous les autres n'ont pas plus de doute que moi sur ce que je viens de vous dire ; tous sentent la nécessité d'agir promptement, *de mettre promptement les fers au feu* pour prévenir tant de crimes et de malheurs, pour ne pas perdre tout le fruit d'une révolution qui nous a tant coûté. Dans le côté droit, il y a des membres qui n'ont pas assez de confiance en vous ; mais moi, qui ai été votre collègue, qui vous connais pour un honnête homme, pour un ami de la liberté, je leur assure que vous serez pour nous, que vous nous aiderez de tous les moyens que votre place met à votre disposition. Est-ce qu'il peut vous rester

la plus légère incertitude sur tout ce que je vous ai dit de ces scélérats ?

— Je serais trop indigne de l'estime que vous me témoignez, si je vous laissais penser que je crois à la vérité de tout ce plan que vous croyez être celui de vos ennemis. Plus vous y mettez de faits, de choses et d'hommes, plus il vous paraît vraisemblable à vous, et moins il me le paraît à moi. La plupart des faits dont vous composez le tissu de ce plan ont eu un but qu'on n'a pas besoin de leur prêter, qui se présente de lui-même ; et vous leur donnez un but qui ne se présente pas de lui-même, qu'il faut leur prêter. Or, il faut des preuves d'abord pour écarter une explication naturelle, et il faut d'autres preuves ensuite pour faire adopter une explication qui ne se présente pas naturellement. Par exemple, tout le monde croit que Lafayette et d'Orléans étaient ennemis, et que c'était pour délivrer Paris, la France et l'Assemblée nationale de beaucoup d'inquiétudes, que d'Orléans fut engagé ou obligé par Lafayette à s'éloigner quelque temps de la France; il faut établir, non par assertion, mais par preuves : 1° qu'ils n'étaient pas ennemis ;

2° qu'ils étaient complices; 3° que le voyage de d'Orléans en Angleterre eut pour objet l'exécution de leurs complots. Je sais qu'avec une manière de raisonner si rigoureuse, on s'expose à laisser courir les crimes et les malheurs devant soi, sans les atteindre et sans les arrêter par la prévoyance; mais je sais aussi qu'en se livrant à son imagination, on fait des systèmes sur les événements passés et sur les événements futurs, on perd tous les moyens de bien discerner et apprécier les événements actuels; et en rêvant des milliers de forfaits que personne ne trame, on s'ôte la faculté de voir avec certitude ceux qui nous menacent, on force des ennemis qui ont peu de scrupule à la tentation d'en commettre auxquels ils n'auraient jamais pensé. Je ne doute pas qu'il n'y ait autour de nous beaucoup de scélérats : le déchaînement de toutes les passions les fait naître, et l'or de l'étranger les soudoie. Mais, croyez-moi, leurs projets sont affreux, et ils ne sont ni si vastes, ni si grands, ni si compliqués, ni conçus et menés de si loin. Il y a dans tout cela beaucoup plus de voleurs et d'assassins que de profonds conspirateurs. Les véritables conspirateurs contre la république, ce sont les rois de l'Eu-

rope et les passions des républicains. Pour repousser les rois de l'Europe et leurs régiments, nos armées suffisent, et de reste ; pour empêcher nos passions de nous dévorer, il y a un moyen, mais il est unique : hâtez-vous d'organiser un gouvernement qui ait de la force et qui mérite de la confiance. Dans l'état où vos querelles laissent le gouvernement, une démocratie même de vingt-cinq millions d'anges serait bientôt en proie à toutes les fureurs et à toutes les dissensions de l'orgueil ; comme a dit Jean-Jacques, il faudrait vingt-cinq millions de dieux, et personne ne s'est avisé d'en imaginer tant. Mon cher Salles, les hommes et les grandes assemblées ne sont pas faits de manière que d'un côté il n'y ait que des dieux, et de l'autre que des diables. Partout où il y a des hommes en conflit d'intérêts et d'opinions, les bons même ont des passions méchantes, et les mauvais même, si on cherche à pénétrer dans leurs âmes avec douceur et patience, sont susceptibles d'impressions droites et bonnes. Je trouve au fond de mon âme la preuve évidente et invincible de la moitié au moins de cette vérité : je suis bon, moi, et aussi bon, à coup sûr, qu'aucun d'entre vous ; mais quand, au lieu de

réfuter mes opinions avec de la logique et de la bienveillance, on les repousse avec soupçon et injure, je suis prêt à laisser là le raisonnement, et à regarder si mes pistolets sont bien chargés. Vous m'avez fait deux fois ministre, et deux fois vous m'avez rendu un très-mauvais service : ce sont les dangers qui vous environnent et qui m'environnent, qui peuvent seuls me faire rester au poste où je suis. Un brave homme ne demande pas son congé la veille des batailles. La bataille, je le vois, n'est pas loin; en prévoyant que des deux côtés vous tirerez sur moi, je suis résolu à rester. Je vous dirai à chaque instant ce que je croirai vrai dans ma raison et dans ma conscience; mais soyez bien avertis que je prendrai pour guides ma conscience et ma raison, et non celles d'aucun homme sur la terre. Je n'aurai pas travaillé trente ans de ma vie à me faire une lanterne, pour laisser ensuite éclairer mon chemin par la lanterne des autres. »

Salles et moi nous nous séparâmes en nous serrant la main, en nous embrassant comme si nous avions été encore collègues de l'Assemblée constituante.

CHAPITRE SIXIÈME.

Mon opinion tout entière sur le côté droit. — Mon opinion tout entière sur le côte gauche. — Comment les combats auraient pu être évités et les querelles étouffées. — Dispositions secrètes des esprits et des âmes qui n'ont pu être aperçues, ni par ceux qui étaient dans l'Assemblée, ni par ceux qui étaient loin. — J'étais mieux placé pour voir. — Pourquoi le côté droit a accusé le côté gauche de conspirer contre la république. — Pourquoi le côté gauche a accusé le côté droit de conspirer contre la république.

Mon opinion sur les deux côtés de la Convention nationale, dès les premières pages de cet exposé, a dû être pressentie ; mais comme cette opinion était établie sur des observations et non pas sur des passions, sur des faits et non pas sur des rêves ; comme la plus grande partie du mal que les hommes se font a sa cause première dans la manière dont ils se jugent ; comme l'Europe, qui n'a entendu parler du

côté droit que par le côté gauche, et du côté gauche que par le côté droit, ne peut pas trouver le mot de tant d'énigmes sur la nation française et sur la nature humaine; je crois devoir prononcer ici mon opinion tout entière sans détour, sans voile, même sans ménagement. Quand on ne veut pas faire de la vérité une vengeance, on est sûr de n'en pas faire une injure; et les législateurs les plus dignes de ce titre auguste sont ceux qui reconnaissent la vérité pour la législatrice du monde.

Parmi les membres de ce côté droit, dont le supplice a couvert la vie et les talents d'une gloire ineffaçable, quelques-uns étaient chers à mon cœur, plusieurs m'étaient très-connus. J'avais rencontré assez souvent Brissot dans le monde, et au milieu de ces esclaves superbes et frivoles à qui leur parure et leur faste cachaient leur abaissement, nous nous étions communiqué quelques unes de ces pensées des âmes libres, et quelques-unes de ces espérances des philosophes. Il cherchait des idées dans les livres et dans les langues plus que dans son esprit; il écrivait plus qu'il ne méditait; sa passion pour la vérité, plus ardente que profonde, l'entraînait fréquemment dans ces querelles où

il n'est question d'abord que de quelque doctrine, où il n'est question ensuite que de quelques personnes ; mais, au milieu d'une grande activité et d'une grande pauvreté, ses mœurs m'avaient toujours paru simples et pures, et son ambition, la liberté et le bonheur des peuples. Ce sentiment était en lui une religion plus encore qu'une philosophie; quoiqu'il aimât beaucoup la gloire, il aurait consenti à une éternelle obscurité pour être le Penn de l'Europe, pour convertir le genre humain en une communauté de Quakers, et faire de Paris une nouvelle Philadelphie. Et c'est là l'homme qu'on a fait mourir comme *un intrigant*, comme UN CONSPIRATEUR !

Au mois de juillet 1792, à ce moment où la liberté naissante se débattait contre les complots sentis, mais invisibles, de l'une des autorités constituées, je fis avec Brissot, avec Gensonné, avec Guadé, avec Torné, avec Ducos, avec Condorcet, avec Antonelle, avec Kersaint, plusieurs de ces dîners où les patriotes se concertent, tandis que, dans d'autres dîners, les tyrans et les esclaves conspirent. Là, tous les cœurs, tous les vœux, tous les projets, étaient républicains. On ne voyait pas seule-

ment que la constitution était violée, on voyait encore qu'elle donnait à l'un des pouvoirs les moyens de la violer toujours. La nécessité d'avoir une autre constitution pour sauver la liberté, et de n'avoir pas de roi, était convenue par tous : les avis étaient divers sur les mesures, si difficiles à bien choisir et à bien suivre. Le mien était qu'il ne fallait pas faire de petites attaques ; qu'il fallait n'en faire aucune, ou en faire une très-grande ; qu'on en faisait trop ou trop peu ; qu'on faisait prendre à la multitude l'habitude de ces mouvements qui la dépravent et qui lui font croire qu'elle est le peuple ; qu'on donnait au roi les moyens de se revêtir des apparences d'un opprimé, tandis qu'il n'était qu'un traître ; et qu'enfin, si l'insurrection devait éclater, l'Assemblée législative elle-même devait en prendre l'étendard et la direction, environner le château d'une force armée appelée par un décret, mettre les scellés sur tous les papiers et la main sur toutes les preuves de la trahison.

Ces vues n'étaient pas adoptées, ce qui m'étonnait peu ; mais, je l'avoue, les mesures que je voyais suivre m'auraient prodigieusement étonné, si je n'avais appris, par les exemples de

toutes les histoires, combien les meilleurs esprits deviennent mobiles, incertains, lorsqu'ils sont ébranlés de tous les côtés par des événements dont ils ne pénètrent pas les causes, et dont les résultats peuvent être affreux; si je n'avais su qu'au milieu des tempêtes, les pilotes les plus habiles, lorsqu'ils craignent de mal diriger le gouvernail, l'abandonnent et mettent leur espérance dans les vents et dans les flots prêts à les engloutir. Ceux pour qui j'avais le plus d'estime et d'amitié étaient ceux à qui je montrais avec le plus d'ingénuité mon opinion sur leur conduite. J'ai eu des raisons de croire qu'ils ne m'en estimaient et qu'ils ne m'en aimaient alors que davantage; et c'est d'eux-mêmes, je crois, que j'appris que Merlin de Thionville ouvrait des avis semblables au mien: en lui cela ne paraissait alors que valeur, intrépidité militaire; mais il y a des occasions où il n'y a que les avis magnanimes qui soient des avis sensés.

C'est dans le côté droit de la Convention qu'étaient presque tous les hommes dont je viens de parler; je ne pouvais y voir un autre génie que celui que je leur avais connu. Là je voyais donc et ce républicanisme de sentiment

qui ne consent à obéir à un homme que lorsque cet homme parle *au nom* de la nation et *comme* la loi, et ce républicanisme bien plus rare de la pensée, qui a décomposé et recomposé tous les ressorts de l'organisation d'une société d'hommes semblables en droits comme en nature, qui a démêlé par quel heureux et profond artifice on peut associer dans une grande république ce qui paraît inassociable, l'égalité et la soumission aux magistrats, l'agitation féconde des esprits et des âmes, et un ordre constant, immuable; un gouvernement dont la puissance soit toujours absolue sur les individus et sur la multitude et toujours soumise à la nation; un pouvoir exécutif dont l'appareil et les formes, d'une splendeur utile, réveillent toujours les idées de la grandeur de la république et jamais les idées de la grandeur d'une personne.

Dans ce même côté droit, je voyais s'asseoir les hommes qui possédaient le mieux ces doctrines de l'économie politique qui enseignent à ouvrir et à élargir tous les canaux des richesses particulières et de la richesse nationale; à composer le trésor public avec scrupule des portions que lui doit la fortune de chaque citoyen; à créer de nouvelles sources et de nou-

veaux fleuves aux fortunes particulières par un bon usage de ce qu'elles ont versé dans les caisses de la république; à protéger, à laisser sans limites tous les genres d'industrie, sans en favoriser aucune; à regarder les grandes propriétés non comme ces lacs stériles qui absorbent et gardent toutes les eaux que les montagnes versent dans leur sein, mais comme des réservoirs nécessaires pour multiplier et pour accroître les germes de la fécondité universelle, pour les épancher de proche en proche sur tous les lieux qui seraient restés dans le dessèchement et dans la stérilité: doctrines admirables, qui ont porté la liberté dans les arts et dans le commerce avant qu'elle fût dans les gouvernements, mais propres par leur essence à l'essence des républiques, seules capables de donner un fondement solide à *l'égalité*, non dans une *frugalité* générale toujours violée et qui enchaîne bien moins les désirs que l'industrie, mais dans une aisance universelle, mais dans ces travaux dont la variété ingénieuse et la renaissance continuelle peuvent seules absorber heureusement pour la liberté cette activité turbulente des démocraties qui, après les avoir longtemps tourmentées, a fait disparaître les républiques

anciennes au milieu des orages et des tempêtes dont leur atmosphère était toujours enveloppée.

Dans le côté droit étaient cinq à six hommes dont le génie pouvait concevoir ces grandes théories de l'ordre social et de l'ordre économique, et un grand nombre d'hommes dont l'intelligence pouvait les comprendre et les répandre. C'est là encore qu'étaient allés se ranger un certain nombre d'esprits naguère très-impétueux, très-violents, mais qui, après avoir parcouru et épuisé le cercle entier de leurs emportements démagogiques, n'aspiraient qu'à désavouer et à combattre les folies qu'ils avaient propagées; c'est là, enfin, que s'asseyaient, comme les hommes pieux s'agenouillent aux pieds des autels, ces hommes que des passions douces, une fortune honnête et une éducation qui n'avait pas été négligée disposaient à honorer de toutes les vertus privées la république qui les laisserait jouir de leur repos, de leur bienveillance facile et de leur bonheur.

En détournant mes regards de ce côté droit sur le côté gauche, en les portant sur la Montagne, quel contraste me frappait! Là, je voyais s'agiter avec le plus de tumulte un homme à qui sa face couverte d'un jaune cuivré donnait

l'air de sortir des cavernes sanglantes des anthropophages, ou du seuil embrasé des enfers; qu'à sa marche convulsive, brusque, coupée, on reconnaissait pour un de ces assassins échappés aux bourreaux, mais non aux furies, et qui semblent vouloir anéantir le genre humain pour se dérober à l'effroi que la vue de chaque homme leur inspire. Sous le despotisme, qu'il n'avait pas couvert de sang comme la liberté, cet homme avait eu l'ambition de faire une révolution dans les sciences, et on l'avait vu attaquer par des systèmes audacieux et plats les plus grandes découvertes des temps modernes et de l'esprit humain. Ses yeux, errant sur l'histoire des siècles, s'étaient arrêtés sur la vie de quatre ou cinq grands exterminateurs, qui ont changé les cités en déserts, pour repeupler ensuite les déserts d'une race formée à leur image ou à celle des tigres; c'est là tout ce qu'il avait retenu des annales des peuples, tout ce qu'il en savait et qu'il voulait imiter. Par un instinct semblable à celui des bêtes féroces, plutôt que par une vue profonde de la perversité, il avait aperçu à combien de folies et de forfaits il est possible d'entraîner un peuple immense dont on vient de briser les chaînes religieuses et les

chaînes politiques : c'est l'idée qui a dicté toutes ses feuilles, toutes ses paroles, toutes ses actions. Et il n'est tombé que sous le poignard d'une femme ! et plus de cinquante mille de ses images ont été érigées sur le sein de la république !

A ses côtés se plaçaient des hommes qui n'auraient pas conçu eux-mêmes de pareilles atrocités, mais qui, jetés avec lui, par un acte d'une extrême audace, dans des événements dont la hauteur les étourdissait et dont les dangers les faisaient frémir, en désavouant les maximes du monstre, les avaient peut-être déjà suivies, et n'étaient pas fâchés qu'on craignît qu'ils pussent les suivre encore. Ils avaient horreur de Marat, mais ils n'avaient pas horreur de s'en servir. Ils le plaçaient au milieu d'eux, ils le mettaient en avant, ils le portaient en quelque sorte sur leur poitrine comme une tête de Méduse. Comme l'effroi que répandait un pareil homme était partout, on croyait le voir partout lui-même ; on croyait en quelque sorte qu'il était toute la Montagne, ou que toute la Montagne était comme lui. Parmi les chefs, en effet, il y en avait plusieurs qui ne reprochaient aux forfaits de Marat que d'être un peu trop sans voiles.

Mais parmi les chefs même (et c'est ici que la vérité me sépare de l'opinion de beaucoup d'honnêtes gens), parmi les chefs même étaient un grand nombre qui, liés aux autres par les événements beaucoup plus que par leurs sentiments, tournaient des regards et des regrets vers la sagesse et vers l'humanité; qui auraient eu beaucoup de vertus et auraient rendu beaucoup de services à l'instant où on aurait commencé à les en croire capables. Sur la Montagne se rendaient, comme à des postes militaires, ceux qui avaient beaucoup la passion de la liberté et peu la théorie; ceux qui croyaient l'égalité menacée ou même rompue par la grandeur des idées et par l'élégance du langage; ceux qui, élus dans les hameaux et dans les ateliers, ne pouvaient reconnaître un républicain que sous le costume qu'ils portaient eux-mêmes; ceux qui, entrant pour la première fois dans la carrière de la révolution, avaient à signaler cette impétuosité et cette violence par laquelle avait commencé la gloire de presque tous les grands révolutionnaires; ceux qui, jeunes encore et plus faits pour servir la république dans les armées que dans le sanctuaire des lois, ayant vu naître la république au bruit

de la foudre, croyaient que c'était toujours au bruit de la foudre qu'il fallait la conserver et promulguer ses décrets. A ce côté gauche allaient encore chercher un asile plutôt qu'une place plusieurs de ces députés qui, ayant été élevés dans les castes proscrites de la noblesse et du sacerdoce, quoique toujours purs, étaient toujours exposés aux soupçons, et fuyaient au haut de la Montagne l'accusation de ne pas atteindre à la hauteur des principes ; là allaient se nourrir de leurs soupçons et vivre au milieu des fantômes, ces caractères graves et mélancoliques qui, ayant aperçu trop souvent la fausseté unie à la politesse, ne croient à la vertu que lorsqu'elle est sombre, et à la liberté que lorsqu'elle est farouche; là siégeaient quelques esprits qui avaient pris dans les sciences exactes de la roideur en même temps que de la rectitude; qui, fiers de posséder des lumières immédiatement applicables aux arts mécaniques, aux artisans, étaient bien aises de se séparer par leur place comme par leur dédain de ces hommes de lettres, de ces philosophes dont les lumières ne sont pas si promptement utiles aux tisserands et aux forgerons, et n'arrivent aux individus qu'après avoir éclairé la société tout

entière ; là enfin devaient aimer à voter, quels que fussent d'ailleurs leur esprit et leurs talents, tous ceux qui, par les ressorts trop tendus de leur caractère, étaient disposés à aller au delà plutôt qu'à rester en deçà de la borne qu'il fallait marquer à l'énergie et à l'élan révolutionnaire.

Telle était l'idée que je me formais des *éléments* des deux côtés de la Convention nationale.

A juger chaque côté par la majorité de ses éléments, tous les deux, dans des genres et dans des degrés différents, devaient me paraître capables de rendre de grands services à la république : le côté droit, pour organiser l'intérieur avec sagesse et avec grandeur ; le côté gauche, pour faire passer de leurs âmes dans l'âme de tous les Français ces passions républicaines et populaires si nécessaires à une nation assaillie de toutes parts par la meute des rois et par la soldatesque de l'Europe.

Dans le côté droit je voyais plus le génie de la république, dans le côté gauche j'en voyais plus la passion. Je ne me dissimulais point du tout que le génie seul était capable de sauver et de créer la république, qui n'était encore que

décrétée, et que les passions, si elles étaient ou seules ou dominantes, étaient capables de la perdre : aussi ce côté gauche, qui n'était jamais l'objet de mes soupçons, l'était-il continuellement de mes appréhensions. Là, en effet, je voyais quelques chefs mettre hautement les atrocités parmi les mesures révolutionnaires, le grand nombre livré à ces mouvements qu'on entraîne si aisément à tous les excès lorsqu'on donne aux excès un nom qui les consacre, et un esprit général toujours prêt à faire consister son devoir et sa gloire tantôt à allumer les fureurs de la multitude, tantôt à s'en laisser dominer. On avait donné à ce côté le nom *de la montagne,* et je disais souvent qu'il ne fallait l'appeler que le volcan : c'était un volcan, en effet, d'où se précipitaient en torrents toutes les passions embrasées par l'apparition subite d'une grande république au milieu du genre humain, par une révolution qui, en restituant tous les droits, brisait un instant tous les freins. Mais dans ces laves, des métaux purs et précieux coulaient fondus par les flammes qui menaçaient de tout dévorer. Toutes les matières étaient inflammables, toutes n'étaient pas incendiaires. Si on avait pu les séparer, l'incendie était évité ;

on en avait eu le projet, et le projet épouvanta ceux même qui le conçurent. On sait que le plan d'une épuration avait été abandonné aussitôt que formé.

Puisque ce projet était abandonné, il n'y avait, je le croirai toujours, qu'un seul parti à prendre : c'était de ne pas irriter les hommes trop dangereux qu'on ne pouvait pas chasser de la Convention; c'était de se garder de menacer des hommes qu'on ne pouvait pas perdre et qui pouvaient tout oser.

Si d'un côté il n'y avait eu que les passions, et de l'autre que le génie et la prudence, les combats des deux côtés auraient bientôt cessé, ou la victoire serait bientôt devenue permanente dans le côté droit, car les deux tiers au moins du côté gauche y auraient passé. Les hommes qui composaient le grand nombre dans ce côté gauche se seraient bientôt séparés de ces meneurs trop indignes d'eux, de ces chefs qui menaient à des atrocités des caractères violents mais non pas vils, dangereux mais généreux.

Malheureusement, dans ce côté droit de qui la république aurait dû obtenir tous les sacrifices, puisque c'était sur lui qu'elle fondait ses

plus belles espérances, étaient une foule d'hommes aussi invincibles dans leurs préventions qu'incorruptibles dans leurs devoirs, quelques hommes de talent qui aimaient les combats pour triompher dans les journaux ou à la tribune, et deux ou trois hommes supérieurs profondément pénétrés de ces passions éternelles qui nourrissent l'imagination et que l'imagination nourrit.

Il y a des vertus que la république seule peut donner : celles-là ont pu manquer à ses fondateurs. Il en est une qu'on n'aperçoit guère que dans les religions naissantes et dans les républiques anciennes : c'est ce renoncement à toutes les passions personnelles, c'est ce sacrifice continuel du moi humain qu'on ne fait guère qu'au dieu inconnu qu'on vient de découvrir et à la patrie qu'on a adorée dès le berceau. A l'instant où les passions personnelles furent dans les deux côtés de la Convention, les torts ne furent plus d'un seul côté, mais des deux. Si je ne l'avais pas vu moi-même et plusieurs fois, je ne le croirais pas : il a été fait par des hommes de bien à des hommes atroces des inculpations qui n'étaient ni vraies ni vraisemblables.

Pour discerner les choses, il ne faut en être ni trop près ni trop loin : de trop près, la vue se confond ; de trop loin, la chose disparaît. Il y a eu dans les luttes de la Convention nationale des circonstances que les spectateurs éloignés n'ont pu voir avec les yeux les plus perçants, et que les combattants eux-mêmes n'ont pu distinguer, précisément parce qu'elles se passaient entr'eux et en eux. Je n'étais pas fait pour mieux voir, mais j'étais mieux placé, plus au vrai jour. Il y a donc eu quelques secrets des esprits et des cœurs qui n'ont pu m'échapper. Ce sont quelquefois des nuances, mais de ces nuances qui donnent aux choses tout leur caractère, et aux événements toute leur force. Par exemple, les deux côtés se sont réciproquement et continuellement accusés de conspirer contre la république ; ils se sont renvoyé la conspiration de d'Orléans, de Dumouriez, toutes les conspirations qu'il était possible de craindre ou d'imaginer, comme dans une dispute qui a cessé d'être polie, des esprits émus d'orgueil et de colère se renvoient les qualifications de fou, d'opiniâtre. On disait d'un législateur, qu'il était un conspirateur, aussi facilement que d'un écrivain qu'on

n'aime pas, qu'il est un sot. Pourquoi des deux parts une accusation si grave était-elle faite avec si peu de preuves?

Voici ce que j'ai cru en apercevoir.

Si le côté droit avait accusé simplement le côté gauche de barbarie et d'ignorance, de mettre la fureur à la place de l'énergie, de confondre les passions de l'homme, qu'il faut réprimer, avec ses droits, qu'il faut établir; de conduire le riche à la pauvreté et le pauvre à l'indigence, par la folle idée de l'égalité des fortunes, qui n'a jamais produit que l'égalité de misère; d'exposer enfin la république par les excès du républicanisme; loin de perdre le côté gauche par ces reproches, on eût donné plus d'éclat peut-être à sa popularité et à son influence; on l'eût rendu plus cher à cette multitude qui n'est pas la nation, mais dont les cris se font entendre de toutes parts, tandis que la véritable voix de la nation se fait si rarement entendre. Ces reproches suffisaient, du reste, pour déshonorer des législateurs aux yeux de tout ce qui raisonne et pense sur la terre. Mais, à l'époque où nous étions, il fallait en France, et surtout à Paris, une accusation pour les per-

dre, il fallait celle *de conspirer contre la république.*

Si le côté gauche avait accusé simplement le côté droit de vouloir mettre l'orgueil et la puissance des talents à la place de l'orgueil et de la puissance du trône; de vouloir contenir les droits de l'homme dans une enceinte trop resserrée pour les passions; d'établir le nouvel art social sur des principes dont l'ignorance ne peut pas avoir facilement l'intelligence; de fonder l'économie politique sur des lois qui ne mettraient la nation entière dans l'aisance qu'après avoir mis les propriétaires aisés dans une grande prospérité; de chercher enfin un régime dans lequel tous les mouvements des individus et du corps social seraient libres et hardis, mais non ardents et impétueux; avec de tels reproches on eût pu armer encore quelques furieux contre le côté droit, mais il n'y aurait pas eu là de quoi fomenter une insurrection dans la multitude même de Paris: il fallait une autre accusation, il fallait l'accusation *de conspirer contre la république.*

Au commencement, ces accusations n'étaient peut-être ou que des soupçons de la haine, ou

que des injures atroces de la colère emportée hors de toutes les bornes : elles finirent par être une conviction profonde des esprits, et alors je tremblai pour la Convention et pour la république.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Plan de conduite que je me traçai dès le principe, et que j'ai constamment suivi dans ces querelles de partis de la Convention. — Des effets de l'esprit de parti chez un peuple qui a déjà une Constitution : exemple de l'Angleterre. — Des effets de l'esprit de parti chez un peuple qui n'a pas de Constitution encore : exemple de Florence. — De ce que je disais à Guadet et à Brissot. — Entretien plus intime avec Gensonné.

Des hommes qui s'accusaient réciproquement du plus grand des attentats, loin de se croire obligés à quelque ménagement les uns envers les autres, regardaient la ruine et la mort de leurs ennemis comme leur devoir le plus sacré: les uns ne parlaient que de *se lever* contre d'ambitieux dominateurs, les autres que de remettre le glaive de la république à des juges capables de discerner et de frapper de mort les anar-

chistes et les royalistes. Pendant longtemps la question de l'ordre du jour fut de savoir lequel des deux côtés organiserait le tribunal et le composerait; ce qui, dans le sens de plusieurs au moins, était la question de savoir qui enverrait à l'échafaud, et qui y serait envoyé. En attendant que les formes des massacres judiciaires ou des justices légales fussent décidées, on ne parlait dans les rues, dans les groupes et dans les tribunes, que *de sauver la patrie;* le nom sacré de Brutus était invoqué par des hommes qui ne respiraient que l'assassinat: chaque jour on annonçait un massacre pour le jour suivant, et ces menaces ne partaient pas toujours des Jacobins, elles se faisaient aussi quelquefois contre eux, etc., etc. Ce n'était pas là des choses à dénoncer; elles se disaient publiquement, hautement; on ne s'en cachait pas, on s'en vantait: c'était depuis longtemps le ton général des discours dans les sociétés populaires, dans les sections, dans certaines feuilles. Hélas! les hommes les plus purs seraient effrayés de remonter à la première et véritable source de ces fureurs du langage qui représentaient les fureurs des âmes! Dès l'origine de cette éclipse presque totale de toutes les lumiè-

res de la raison et de tous les sentiments de l'humanité, j'avais été profondément persuadé que toutes ces tempêtes avaient leurs causes dans les divisions de la Convention nationale; que s'il était possible de les faire cesser, tout cesserait avec elles; que si on pouvait au moins les faire suspendre, tout serait suspendu; qu'au dehors les scélérats qui pouvaient être capables de concevoir quelque grand attentat étaient par eux-mêmes incapables de l'exécuter; que tout fléchirait aisément et promptement sous l'autorité de la Convention nationale réunie; que dans son sein seul pouvaient se former les orages qu'on pût redouter pour elle et pour la France.

J'étais également persuadé que dans le sein de la Convention ces hommes affreux dont il fallait toujours attendre toutes les atrocités, et jamais de bons sentiments, n'étaient pas ceux qu'il fallait le plus redouter; que les plus redoutables étaient ceux qui, pouvant faire de grandes choses et de grandes fautes, se voyaient outragés dans toutes leurs intentions, quoiqu'ils en eussent d'excellentes; à qui on ne parlait que de leurs crimes, dont on n'avait pas la preuve, lorsqu'ils demandaient à s'associer aux

bonnes actions; qu'on menaçait de la guerre lorsqu'ils offraient la paix, et qui, confondus injustement avec des scélérats, pouvaient s'en servir un instant pour écarter une fois pour toutes leur tête de la hache dont on leur parlait dans chaque discours et dans chaque feuille.

Telles étaient les idées dont je me faisais comme autant de phares pour diriger ma conduite dans ces ténèbres qui enveloppaient tout, et au milieu desquelles erraient toutes les haines, toutes les terreurs et toutes les fureurs.

Le but que je m'étais marqué, et dont je ne me suis jamais écarté, c'était de chercher à éclairer le soupçon, à tempérer la haine; et pour cela, ce n'était pas l'adresse et la politique que j'employais, c'était la morale et la vérité adoucies par l'expression de la bienveillance. Sans cesse je cherchais à réunir ou chez moi ou ailleurs les membres qui exerçaient ou pouvaient exercer alors la plus grande influence sur les deux côtés, et dont la réunion aurait amené celle de leurs partis. En ne se voyant que dans l'Assemblée, ils ne se voyaient que dans l'arène; et il y a bien peu de paix qui se fassent sur les champs de bataille. Les dîners que je donnais étaient fréquemment calomniés

aux Jacobins ; mais j'avais compté sur la calomnie, et ce n'était pas d'elle que j'attendais qu'elle remarquerait que mes dîners ne ressemblaient pas au moins à ceux où on ne voyait que des Jacobins et à ceux où on ne voyait que des Girondins. Obligé par mes fonctions même d'avoir continuellement des entretiens tantôt avec des membres du côté droit, tantôt avec des membres du côté gauche, je ne disais pas à ceux du côté gauche : *le côté droit est aristocrate et royaliste;* je ne disais pas à ceux du côté droit : *le côté gauche n'est peuplé que de conspirateurs et d'anarchistes;* je leur disais à tous : *les deux côtés se haïssent mortellement, et tous les deux aiment la république; l'un deux, à mon avis, connaît mieux les principes de l'ordre social, mais tous les deux veulent l'ordre qu'ils conçoivent; aucun n'est ni anarchiste par système ni royaliste par projet, mais l'anarchie peut durer et le royalisme peut s'établir par les combats des deux côtés.*

Je puis appeler ici en témoignage tous les membres, de quelque parti et de quelque opinion qu'ils aient été, avec qui j'ai pu avoir des entretiens sur ces grands intérêts de la république ; mais entre ceux qui n'ont pas été tués, il

en est un avec lequel j'ai eu un entretien qui m'a laissé un souvenir plus ineffaçable, parce qu'il fut plus long, et aussi parce qu'il eut lieu en présence d'un homme dont on m'a soupçonné, moi, d'être le complice : Pache. Le député que j'interpelle ici, c'est Thibault. Je m'en rapporte à sa mémoire et à sa conscience : qu'il dise comment, devant Pache, à qui il parla lui-même en homme loyal et courageux, j'ai parlé de ces députés poursuivis par la Commune de Paris ; qu'il dise si, en faisant des reproches à leurs passions, je n'ai pas rendu d'authentiques témoignages à leurs vertus républicaines.

Je ne parlais pas seulement aux membres des deux côtés de la Convention des événements dans lesquels ils étaient eux-mêmes acteurs, et dans lesquels nous pouvions être tous victimes ; les faits que nous avions sous les yeux me rappelaient ceux qui étaient dans ma mémoire, et j'en tirais des rapprochements et des exemples, pour en faire sortir de grandes leçons. Je leur prouvais, par une foule de citations historiques, que l'esprit de parti, qu'il est si difficile de bannir entièrement de chez les peuples libres, est bien plus funeste aux peuples qui ne sont pas constitués encore qu'aux peuples qui le sont

déjà. Chez les derniers, leur disais-je, par son action et par sa réaction, l'esprit de parti tend les ressorts du gouvernement; chez les autres, il empêche les ressorts de se former, de s'engrener, de prendre leurs habitudes d'attraction et de répulsion. En Angleterre, par exemple, les partis du ministère et de l'opposition ne sont pas seulement dans le parlement, ils sont dans les trois royaumes ; mais chaque parti sait ce qu'il veut et ce que veut l'autre : le parti de l'opposition tend évidemment à agrandir la puissance législative; le parti ministériel tend évidemment à agrandir la puissance exécutive. Tout s'arrange autour de ces deux centres d'action : les partis même, en quelque sorte, sont constitués, leurs luttes même sont organisées. Tantôt l'un gagne du terrain, et tantôt l'autre; mais comme d'aucune part les bornes ne sont posées très-distinctement et très-haut, il y a une certaine enceinte dans laquelle les deux partis peuvent avancer et reculer sans que la constitution soit violée; le moment où elle le serait réellement et fortement serait pour la liberté le signal d'un combat et d'un triomphe : car, quoiqu'il y ait deux partis pour la constitution, il n'y en a qu'un pour la liberté; tous

les Anglais veulent être libres. Sans cette agitation, dont les heureuses secousses sont peut-être nécessaires au climat et au tempérament profondément mélancolique des Anglais, sans cette espèce de jeu où la crainte et l'espérance les remuent et ne les tourmentent pas, ils regarderaient moins à leur constitution, ils l'observeraient et la connaîtraient moins; les Anglais s'observeraient et se connaîtraient moins eux-mêmes. Là, l'esprit de parti, qui empêche peut-être la constitution de se perfectionner, la maintient donc, et il verse dans tout le corps de la nation les lumières sinon les plus vives, au moins les plus indispensables.

Voyez, au contraire, les effets terribles que produit l'esprit de parti lorsqu'il jette de profondes racines dans une république avant qu'elle ait un gouvernement : ouvrez l'histoire de Florence par Machiavel, et vous frémirez. Là, comme la constitution n'est pas formée encore et que les citoyens se sont divisés en y travaillant, il n'y a dans les querelles aucun point fixe, distinct, immuable : les partis ne s'attachent pas à des pouvoirs différents de la constitution, ils s'acharnent les uns contre les autres; on ne combat plus bientôt pour savoir quel principe

ou quel ressort doit prédominer, mais pour savoir quelle famille dominera. Quand l'une est exterminée ou a fait sa paix, la guerre recommence entre d'autres familles. Personne ne connaît les vues de ses ennemis, peu de gens connaissent leurs propres vues : on n'en a point, on n'a que des passions; mais précisément parce qu'on n'a point de vues, on s'en prête réciproquement, et ce sont toujours les plus horribles, c'est-à-dire les plus criminelles envers la république. Comme les partis succèdent perpétuellement à des partis, comme ils se divisent et se subdivisent, le moment ne tarde pas d'arriver où il n'y a plus d'union même entre les membres d'une même faction; la nation entière est dissoute, les partis même sont dissous : on n'aperçoit que des individus errants les uns à côté des autres avec frayeur et fureur, jetant les uns sur les autres des regards tremblants et menaçants. On ne porte plus l'arme des batailles, le glaive, mais l'arme des assassinats, le poignard. Toute vérité et toute morale ont disparu : chaque parole est un mensonge, chaque action est un vice ou un crime. Le génie même, trompé par son guide le plus fidèle, l'expérience, regarde la justice comme une chi-

mère, et il trace des préceptes profonds, il rédige des corps de doctrine pour l'imposture et pour la tyrannie. Cette malheureuse république ne peut plus trouver un asile contre elle-même que dans le tombeau du despotisme : ce tombeau s'ouvre, elle s'y précipite et s'y trouve bien.

Ce malheur, ajoutai-je, qui dans Florence n'a été que pour l'Italie, et qui dans la France serait pour le genre humain, vous effraye-t-il trop peu parce qu'il vous paraît éloigné, et aussi parce que vous croyez au bon génie et à la bonne fortune de la France? voyez à côté de vous un danger qui vous touche et vous presse: j'en trouve encore la prophétie dans cette même histoire de Florence. Lisez avec moi cette page, je l'ai marquée pour vous la lire à tous.

« Les Florentins pourvurent à leur défense, « et les principaux citoyens armèrent pour leur « compte. De ce nombre étaient les *Albizzi* et « les *Ricci*, deux familles jalouses qui vou« laient, chacune à l'exclusion de l'autre, par« venir seules aux magistratures. Elles n'a« vaient encore laissé voir leurs haines que « dans les conseils, où elles aimaient à se con« tredire; mais toute la ville se trouvant en ar-

« mes, elles furent sur le point d'en venir aux « mains, parce qu'un faux bruit s'étant répandu « qu'elles marchaient l'une contre l'autre, elles « y marchèrent en effet, chacune des deux se « croyant attaquée. »

Dans ces horribles convulsions, les deux côtés me paraissaient menacés, mais c'est pour le côté droit surtout que je tremblais, son danger étant le plus prochain, puisque les forces du côté ennemi étaient ici même; c'était de ses lumières aussi que j'attendais le plus de prudence; c'est à ses membres que j'adressais sans cesse et mes observations et mes supplications.

Combien de fois j'ai conjuré Brissot, dont le talent se fortifiait dans ces combats, de modérer l'usage de sa force pour irriter moins ses ennemis! Combien de fois j'ai conjuré Guadet de renoncer, quelquefois au moins, aux triomphes de cette éloquence qu'on puise dans les passions, mais qui les nourrit et les enflamme!

Pour renverser le trône, leur disais-je, vous avez vous-mêmes ou excité ou excusé les mouvements et les emportements de la multitude de Paris; elle en a pris l'habitude : il faut la lui faire perdre. Mais on ne perd pas une habitude aussi

vite qu'on la prend; et si vous menacez continuellement les mêmes passions que naguère vous avez continuellement protégées, parce que vous êtes devenus sages, la multitude croira que vous êtes devenus traîtres : ce n'est pas le fouet à la main qu'il faut approcher les coursiers fougueux qui doivent recevoir le frein. Quand il n'y a aucun véritable gouvernement, il ne faut pas être surpris si la multitude ne se laisse pas gouverner. Imposez-lui doucement et fortement le joug des lois, et criez moins à l'anarchie; gardez-vous surtout de montrer sans cesse la hache des lois à des hommes parmi lesquels il y en a peut-être de scélérats, mais parmi lesquels, sans aucun doute, il y en a plusieurs qui ont en ce moment dans Paris plus de puissance que les lois et la justice. N'exagérez pas leurs crimes, car vous feriez croire qu'ils n'en ont point commis; ne confondez pas avec eux ceux qui sont très-innocents, quoiqu'ils soient très-montagnards, car vous feriez croire que tous sont innocents. Il y a une vérité terrible, et que pour cela même il faut bien connaître et méditer beaucoup : c'est que dans les grandes démocraties, et surtout à leur naissance, la multitude prête bien plus volontiers

sa confiance, son amour et sa force à ceux qui lui parlent le langage des passions dont elle est enivrée, qu'à ceux qui lui parlent le langage de la raison, qu'elle ne comprend pas. Entre le défenseur de ses droits et celui de ses excès, c'est à celui-ci qu'elle donnera la préférence. Ne provoquez donc pas sans nécessité un combat prêt à s'engager pour des intérêts qui ne sont pas ceux de la liberté et de la république, et dans lequel vos ennemis vont déployer contre vous des armes que vous-mêmes avez aiguisées dans d'autres temps.

A Gensonné, qui n'a jamais cessé de croire à la pureté de toutes mes intentions, et que, malgré l'opiniâtreté trop naturelle de son caractère, plus d'une fois j'ai fait incliner vers ma manière de voir les circonstances et la marche qu'elles prescrivaient, je tenais un autre langage.

Je lui disais :

« Vous croyez être certain que la France « tout entière se lèvera pour voler à votre dé« fense ; mais songez donc que vos forces, dans « cette supposition même, sont disséminées « dans toute la France, et que celles de vos « ennemis sont réunies dans Paris. Dans un

« instant on peut vous frapper, et il faudrait « des mois pour rassembler vos défenseurs. « Quoi! les Jacobins sont contre vous; quoi! la « Commune de Paris est contre vous; et vous « voulez, dans Paris, ouvrir un combat contre « des ennemis puissants dans la Commune et « aux Jacobins? Avez-vous oublié que tous les « genres de force sont dans les mains de la Com- « mune, et qu'il y en a plusieurs qu'elle tient « de vous? C'est sur votre motion, Gensonné, « que l'Assemblée législative lui a accordé le « *mandat d'arrêt;* et, par l'exercice de cette « force terrible qu'elle vous doit, elle peut « jeter dans les prisons ou enchaîner par la « terreur ceux qui seraient tentés de préférer « le côté droit au côté gauche, et Gensonné à « Marat. La force armée de Paris est à la dispo- « sition de la Commune; c'est assez dire qu'elle « n'est pas à la disposition de la Convention, « c'est assez dire qu'elle sera contre vous si « vous appelez des combats que vous pouvez « refuser ou au moins retarder. Toutes ces « forces ont été données à la Commune contre « les rois; aujourd'hui qu'il n'y a plus de rois, « où est votre sagesse de lui laisser toutes ces « forces? Retirez-lui les pouvoirs énormes que

« vous lui laissez avec tant d'imprudence, ou
« n'ayez pas l'imprudence bien plus dange-
« reuse encore de donner le signal des batail-
« les à des ennemis dont elle est l'alliée.
« Qu'avez-vous voulu faire, mais qu'avez-vous
« fait réellement, lorsque vous avez envoyé
« Marat au tribunal révolutionnaire? Vous avez
« voulu procurer un triomphe à la république
« et à la justice; et vous avez mis réellement la
« justice et la république dans la honte et dans
« le deuil : vous avez procuré un triomphe à
« Marat. Soyez sûr que la république, à mesure
« qu'elle s'élèvera sur ses fondements, effa-
« cera avec indignation de la liste de ses fon-
« dateurs les hommes affreux qui ont voulu l'é-
« tablir sur des crimes : dans ce moment, elle
« n'a pas assez de force pour s'épurer, et en
« précipitant trop cette opération périlleuse,
« vous pourrez la détruire. Phocion aimait au-
« tant que Démosthène la gloire et la liberté de
« sa république, il était bien plus capable d'en
« conduire les armées à la victoire, et cepen-
« dant il réprimait et arrêtait l'ardeur des Athé-
« niens, excités sans cesse par Démosthène à
« déclarer la guerre à Philippe. L'expérience
« ne tarda pas à faire voir lequel de Démos-

« thène et de Phocion avait raison. Les hom-
« mes sages de l'Europe pénétreront sans peine
« les motifs de vos ménagements pour des
« législateurs trop peu dignes de partager ce
« titre glorieux avec vous, et ils vous blâme-
« raient si, par une précipitation trop grande à
« exercer quelques actes de la justice nationale,
« vous mettiez la nation et la justice elle-même
« en péril. Cicéron, dont le nom est souvent
« par vous invoqué, poursuivit Catilina et ses
« complices sans relâche et sans miséricorde
« jusqu'à la mort qu'il leur fit donner comme
« sous ses yeux. Mais Catilina et ses complices
« ne déshonoraient pas seulement la républi-
« que, ils conspiraient contre elle; Cicéron en
« avait les preuves dans ses mains : il fallait ou
« les tuer ou laisser égorger le sénat et incen-
« dier une partie de Rome. Mais voyez avec
« quelle prudence, qui serait traitée de fai-
« blesse ou de lâcheté par des hommes moins
« sages, ce même Cicéron se conduit avec son
« collègue au consulat, collègue qu'il s'est fait
« donner lui-même, quoiqu'il le connût pour
« un homme sans mœurs, sans probité, et plus
« digne à tous égards d'être le complice de
« Catilina que le collègue de Cicéron. Voyez

« comment, pour assoupir les vices les plus « dangereux de ce collègue, Cicéron caresse « jusqu'à son ambition; comment ce grand « homme se sert des vices même d'un gueux « élevé aux dignités suprêmes pour en faire un « instrument utile un moment à la république.

« Mon cher Gensonné, voilà pour moi le mo- « dèle d'*un homme d'État* dans un homme de « génie et dans un homme de bien. On peut « faire de superbes phrases sur la vertu de Ca- « ton qui était inflexible, mais il n'y a rien de « plus beau que les phrases de Cicéron, et il « n'y a rien de sage et d'utile comme sa con- « duite. Je trouve très-bon qu'on tâche d'imi- « ter les mouvements passionnés de l'éloquence « de Cicéron, mais je voudrais aussi qu'on « imitât la prudence et l'habileté de sa con- « duite. Songez, mon ami, que la république « de France est née avant les vertus qui sont « nécessaires à sa durée; songez que jusqu'à « présent nous possédons plus les bons princi- « pes que les bonnes mœurs, et que les princi- « pes même sont plus proclamés qu'ils ne sont « connus; songez que, si la guerre éclate entre « les législateurs qui ont foudroyé le trône et « les législateurs qui ont une théorie plus pro-

« fonde de la république, dans l'état actuel des « esprits, les quatre-vingt-dix-neuf centièmes « de la nation ne se tourneront pas du côté de « ceux qui ont lancé la foudre. On vous don- « nera peut-être un jour des larmes et des sta- « tues; mais si vous ouvrez des combats qu'il « dépend de vous, je le crois, d'éviter, on peut « commencer par vous faire monter à l'écha- « faud. Songez, enfin, que dans le conseil exé- « cutif vous avez des amis, et que vous laissez « le conseil exécutif comme il ne devait être que « sous un roi, sans aucune force; que dans la « Commune vous avez des ennemis, et que vous « laissez la Commune comme elle ne devait être « que sous un roi, avec une force toute-puis- « sante. Quand vous disposez si mal les choses, « c'est une espèce de démence de croire que « les événements puissent vous être favora- « bles. »

Ce que je disais à Gensonné avec tous les épanchements, avec tous les développements d'un homme qui parle à un homme qu'il aime et pour qui il craint, je l'ai fait entendre assez clairement à la Convention nationale elle-même.

Dans une séance du soir, où le conseil exécutif rendait compte de quelques troubles, je dis

sans aucune ambiguïté que le conseil exécutif ne pouvait être responsable des événements, puisqu'il n'était dépositaire d'aucun des moyens, d'aucune des forces avec lesquelles on s'en rend maître, on leur commande et on les dirige. Gensonné se leva à l'instant pour faire la motion de mettre la réquisition de la force armée dans les mains du conseil exécutif. Robespierre, que je vois encore se précipitant du haut de la Montagne à la tribune, demanda la parole comme pour sauver la liberté, le peuple et les droits de l'homme. La querelle allait devenir terrible. Gensonné ne se sentit pas assez fort pour la soutenir avec avantage : il retira sa motion, qui à peine avait été entendue. Je ne sais si les journalistes discernèrent ces mouvements et leurs intentions, je ne sais si les journaux en on rendu compte, je ne sais s'il existe des témoins qui ont vu ce fait et qui en ont gardé la mémoire, mais ce fait est vrai, et j'en ai souvent parlé à beaucoup de ceux qui tiennent note des événements à mesure qu'ils passent.

C'est par le même motif que, sentant tous les jours davantage que le conseil exécutif n'était pas un pouvoir, le premier j'ai proposé de le

supprimer, le premier j'ai invité la Convention à diriger elle-même, par ses comités, toutes les forces de Paris et toute l'exécution des lois de la république.

Cette proposition, contre laquelle s'élevèrent alors tous les préjugés sous le nom de principes, je la fis avant le mois de février. Je la reproduisis plusieurs fois devant le comité de défense générale. Alors la majorité de la Convention était bonne, et ses décrets étaient dictés par la sagesse. Cette même majorité qui faisait de bonnes lois aurait donc composé de bons comités de gouvernement; la force aurait été retirée à la Commune, toutes les destinées et de la Convention et de la république auraient dépendu de la majorité de la Convention; et ses malheurs et les nôtres ne sont pas venus de ce que sa majorité a exercé la puissance sans bornes que je voulais qu'on lui donnât, ils sont venus de ce que, la Convention ou la majorité, ce qui est la même chose, n'ayant pas pris alors cette puissance, elle l'a laissé prendre à une minorité qui l'a exercée d'abord par la Commune, ensuite par elle-même, ensuite par une demi-douzaine de membres des comités qui opprimaient tout, et

qui ne voulaient pas s'appeler comités de gouvernement.

Telles étaient mes opinions, tels étaient mes sentiments, mes vœux, mon langage. Il est possible que je me sois trompé sur tout; j'observerai cependant que j'étais sans passions, sans intérêt personnel, et que mes yeux étaient continuellement fixés sur le jeu des intérêts, des passions et des événements.

Voilà ce que j'ai pensé, voici ce que j'ai fait.

CHAPITRE HUITIÈME.

De la nuit du 9 au 10 mars. — Des événements de cette nuit et de ma conduite. — De mon rapport à la Convention. — Si j'ai dit tout ce que je savais, si j'avais les moyens de tout savoir, si j'ai tout su. — Décret de la Convention contre *le comité d'insurrection*. — De mon rapport sur le comité. — Du café Corazza. — Mot de Lanjuinais sur le café Corazza au 31 mai. — Réponse à Lanjuinais.

Depuis longtemps, les menaces des deux côtés, différentes par leur nature, mais semblables par leur violence, devenaient de jour en jour plus terribles : c'étaient comme deux armées dont la résolution était prise d'en venir aux mains, et qui cherchaient pour la saisir la circonstance et la position la plus favorable.

La soirée du 9 au 10 mars parut précipiter les événements pour les conduire à un dénoûment affreux.

Les nouvelles de la défection de Dumouriez, arrivées le jour même, avaient rempli les imaginations d'impressions sinistres; on profitait d'une trahison pour semer le soupçon de mille autres, pour les rendre toutes vraisemblables parce qu'il y en avait une de vraie. Les liaisons anciennes de Dumouriez avec Brissot et avec les députés de la Gironde étaient depuis longtemps remplacées par des ressentiments que couvraient à peine les égards qu'un général d'armée devait à des législateurs, et que des législateurs devaient à un général par qui triomphait la république. Mais leurs ennemis voulaient les croire toujours unis pour les perdre ensemble et pour les unir réellement dans la même proscription : l'indignation que Dumouriez méritait dans la Belgique, on l'excite donc à Paris contre Brissot et contre les députés de la Gironde.

Je remarquais ces dispositions; je m'attendais à quelques mouvements: j'en surveillais la naissance et la direction.

A sept heures à peu près, à la maison de la justice, où j'étais, j'entends retentir et se promener par les rues un tumulte confus de chants d'une joie féroce et de cris d'une fureur me-

naçante : je sus bientôt que c'était une troupe qui, après s'être enivrée dans un repas fait à la section de la Halle, allait défiler dans la salle des Jacobins. Mon premier sentiment fut le besoin de me réunir à mes collègues.

Je cours d'abord chez Clavière, que je ne trouve point chez lui, et je me rends ensuite au département des affaires étrangères, où je trouve Lebrun, Bournonville, Brissot et Gensonné ; Clavière se réunit bientôt à nous. Là, nous prenons des mesures pour savoir avec quelque certitude ce qui se passe, et nous délibérons sur la conduite que nous devons tenir nous-mêmes. La Convention était assemblée pour discuter le plan d'organisation d'un tribunal révolutionnaire : le plan, proposé par le côté gauche, était repoussé avec horreur par le côté droit. Les mouvements séditieux qui se faisaient sentir dans quelques rues pouvaient avoir une intention plus criminelle encore, mais il était naturel de penser que leur but était de forcer les opposants à donner leur voix à l'établissement et aux formes extraordinaires du nouveau tribunal : des moyens semblables ont été employés trop souvent durant toute la révo-

lution, et de bons décrets même ont passé par ces indignes moyens.

Des rapports qui nous arrivent de plusieurs côtés et qui s'accordent ensemble nous apprennent que, lorsque des troupes ont défilé dans la salle des Jacobins, du milieu de la file un homme s'est détaché, et qu'il est monté à la tribune; que dans un langage plein de fureur, et avec l'accent d'un Africain ou d'un Bergamasque, il a fait des propositions atroces; qu'il a proposé de diviser la troupe qui défilait en deux parties, dont l'une irait à la Convention venger le peuple en punissant de mort ses mandataires infidèles, et l'autre au conseil exécutif égorger tous les ministres, *faire maison nette;* que des applaudissements s'élevaient déjà, que des sabres s'agitaient en l'air pour donner des suffrages homicides à ces exécrables motions, lorsqu'un membre de la société a changé la motion de tuer les députés et les ministres en celle de les arrêter et de les emprisonner; qu'à l'instant où cette seconde proposition allait être mise aux voix, Dubois de Crancé était arrivé aux Jacobins, et, s'élevant contre les deux motions avec l'horreur et l'effroi que toutes les

deux devaient exciter, les avait fait rejeter par ceux-là même qui venaient de les applaudir ; que cependant plusieurs de ces furieux étaient sortis sans déposer leur fureur, et qu'on avait lieu de craindre qu'ils ne l'eussent portée ailleurs.

Je proposai deux partis :

L'un, de nous rendre au conseil exécutif, d'y établir une séance permanente, d'y appeler les autorités constituées de Paris qui avaient la réquisition de la force armée, et de leur faire donner devant nous les ordres que nous jugerions nous-mêmes les plus propres à garantir de tout attentat les jours sacrés des représentants du peuple et la sûreté publique ; l'autre, de nous rendre dans le sein même de la Convention, de faire appeler par elle le maire de Paris, le président du département et le commandant de la force armée, et de donner à des mesures de police la grandeur, la force et la majesté des déterminations législatives.

Aucune de ces deux propositions ne fut adoptée : la première, parce qu'on soupçonnait les chefs des autorités constituées de complicité avec les scélérats, et que, dans ce cas, avec tous les moyens de nous tromper, ils nous au-

raient eu seulement plus près des coups qu'on pouvait vouloir frapper ; la seconde, parce que les membres désignés aux couteaux n'étaient point dans la Convention, et que de toute la nuit il n'y avait là pour eux aucun risque.

Le bruit se répandait qu'on allait fermer les barrières, sonner les tocsins et tirer le canon d'alarme : il n'était pas vraisemblable que tout cela se fît s'il n'y avait pas un grand complot, et si dans ce complot n'était pas la Commune. Nous décidâmes que je me rendrais à la Commune à l'instant même. Lebrun y vint avec moi ; en y allant nous passâmes par les environs de la Convention nationale et des Jacobins : tout y était dans un profond silence ; le seul bruit qu'on entendait dans les rues était celui de la pluie qui tombait, et de quelques patrouilles rares qui marchaient lentement.

Le conseil général de la Commune était assemblé et bruyant : il l'était presque toujours.

Nous appelâmes le maire, et lui demandâmes compte de tout comme au chef de la police. Le maire nous apprit qu'il venait de se présenter à la Commune une députation des Cordeliers et de la section des Quatre-Nations, pour demander la fermeture des barrières, les tocsins et le

canon d'alarme ; qu'on l'avait repoussée sans vouloir même entendre ses propositions ; et que le conseil général venait d'écrire une circulaire aux sections pour les inviter à redoubler de vigilance et de vigueur, pour leur remettre sous les yeux la loi qui prononçait la peine de mort contre ceux qui feraient sonner les toscins et tirer le canon d'alarme. Pache nous lut la lettre. Nous lui fîmes assez comprendre que les soupçons s'attacheraient à lui s'il s'exécutait aucun des attentats dont on était menacé. Pache nous assura plusieurs fois qu'il y avait beaucoup de mouvements, mais qu'il était sûr qu'il n'y avait aucune conspiration, et que les mesures de force étaient prises de telle manière, qu'il était impossible qu'aucune grande violence fût commise durant la nuit. Nous retournâmes aux affaires étrangères porter ces assurances, que le calme profond qui régnait de toute part dans Paris garantissait de plus en plus ; nous n'y retrouvâmes ni Bournonville, ni Brissot, ni Gensonné.

Nous avions dans tous les points importants de Paris des observateurs qui venaient nous rendre compte à chaque instant de ce qui se passait. Les rapports tantôt nous inquiétaient,

tantôt nous rassuraient ; mais tout annonçait qu'aucun événement n'éclaterait dans la nuit.

Cependant, tout à coup un aide de camp de Bournonville entre précipitamment dans le cabinet de Lebrun, nous assure que le tocsin sonne dans plusieurs sections, nous apprend que Bournonville est sorti de l'hôtel de la guerre, où il pouvait courir trop de risques, et nous invite tous, mais surtout Clavière, à chercher un lieu de sûreté. Lebrun se détermina à l'instant à rester chez lui, Clavière à aller demander un lit à un de ses amis dans un autre quartier que le sien. Il n'avait pas sa voiture, je le pris dans la mienne, je le conduisis de la rue Cerutti à la rue des Saints-Pères, au faubourg Germain.

Nous venions de traverser une assez grande partie de Paris, les rues, les ponts où la multitude, lorsqu'elle est en mouvement, se précipite et s'agite avec le plus de tumulte et le plus de fureur : rien ne se remuait, tout était en silence. A mon retour chez moi, j'ordonnai à la voiture d'aller lentement pour mieux écouter et pour mieux regarder ; j'arrêtai même quelques minutes sur le pont ci-devant Royal, sur le Carrousel, à l'entrée de la place ci-devant Vendôme : aucun bruit de tocsin, aucun cri de sé-

dition ne se faisait entendre. Rentré à l'hôtel de la justice, je veillai jusqu'à quatre heures et demie avec Gohier, alors secrétaire général de la justice. Des hommes en qui nous avions confiance allaient de toutes parts, et nous rapportaient de toutes parts qu'ils n'avaient rien entendu ni rien vu.

Voilà ce que je vis, ce que j'appris, ce que je fis dans cette nuit dont les ténèbres ont enfanté et avorté, dit-on, tant d'autres crimes qui ne sont jamais parvenus à ma connaissance. C'en était bien assez de ceux que j'avais connus.

Le lendemain, je crois, j'entretins la Convention des événements de cette nuit. Ma conduite, précisément parce qu'elle avait peut-être quelque chose d'honorable, fut ce qui m'occupa le moins dans ce rapport. Je ne me crus pas obligé non plus de dire que j'avais passé une partie de la nuit avec Brissot et Gensonné; que c'était avec eux que j'avais concerté mes démarches; et cette discrétion, on en conviendra, n'était pas d'un ennemi du côté droit de la Convention. Deux choses me paraissaient certaines et horribles dans ce qui s'était passé cette nuit: la scène et les motions des Jacobins et la dé-

putation des Cordeliers à la Commune. Ces deux choses furent aussi celles sur lesquelles je fixai l'attention de la Convention nationale. Dans la première, je voyais des hommes qui voulaient des massacres; dans la seconde, je voyais des hommes qui voulaient des révoltes; mais dans la première scène, étouffée si aisément par un représentant du peuple jacobin, et dans la seconde, repoussée si facilement par le maire, je voyais la preuve d'une grande vérité. c'est qu'aucun grand attentat ne pouvait être commis s'il n'était pas provoqué par des membres puissants de la Convention, et exécuté par la force qu'on laissait à la disposition de la Commune. Sans cesse je disais aux membres des deux côtés : Étouffez vos haines et vos querelles, et tout vous sera soumis, tout sera soumis à la loi. Sans cesse je disais au comité de défense générale, surtout à Brissot et à Gensonné : Aucun grand attentat ne me paraît possible dans Paris, tant que vous aurez un ministre de l'intérieur, un maire de Paris et un commandant de la force armée qui seront d'honnêtes gens. De ces trois, je vous en assure un; mais, avec votre beau gouvernement, c'est celui qui peut le moins; assurez-vous des autres. Je

ne crois pas que Pache soit un scélérat, et vous l'affirmez trop sans le prouver assez. Prouvez-le une fois pour toutes, ou cessez de l'affirmer : car si, par hasard au moins, il était un honnête homme, en vous entendant crier toujours qu'il est un coquin vous pourriez lui donner sur vous tous les soupçons que vous avez sur lui, et alors il pourrait se liguer avec vos ennemis, et commettre, en toute sûreté de conscience, quelque grand forfait pour perdre la république et vous, en croyant sauver lui et la république. »

Ici je m'arrête un moment avec le récit des événements.

Il y a ici deux choses à examiner : ma conduite et mon rapport.

Je l'avoue, j'ai beaucoup de répugnance à invoquer des témoins sur ce que je raconte ; mais s'il en faut, quoique le plus grand nombre ait été égorgé, il en existe encore assez pour attester les faits que je viens d'énoncer, et qui me sont personnels. — Dans ces faits, que j'abandonne aux observations de ceux qui les liront, je ne remarquerai qu'une seule circonstance : depuis, j'ai été accusé d'être lié avec les ennemis du côté droit de la Convention, et cependant cette nuit, destinée, dit-on, à la perte des mem-

bres de ce côté, ce n'est pas avec leurs ennemis que je la passe, c'est avec deux de ses membres, et les deux peut-être qui étaient les plus exposés, puisqu'ils étaient les objets des haines les plus violentes! Brave Bournonville, toi que cherchaient surtout des assassins en crédit (Ronsin), des assassins qui sur ma dénonciation au comité de défense générale furent arrêtés un instant, si tu respires encore, si les lignes que je trace ici peuvent te parvenir quelque part, c'est ton témoignage que j'aime surtout à invoquer! Dis si parmi tes collègues, et cette nuit, et dans tous les autres instants de danger, j'ai été celui en qui tu as eu le moins de confiance. Je ne disais pas comme toi, en parlant de Pache, L'HOMME NOIR; mais nos âmes, toutes les deux confiantes, s'unissaient chaque jour par des sentiments plus intimes; et devant Pache, qui ne me montrait que de bons sentiments, qui ne me paraissait rien haïr, pas même ses ennemis, et rien aimer que sa famille et la démocratie, j'ai toujours été en examen et en observation. Brave Bournonville, ce n'est pas pour cet instant fugitif des passions que j'écris, c'est pour tous les instants, c'est pour le temps, et pour la vérité, que le temps manifeste tou-

jours ! A l'instant où la voix et la plume te seront rendues, confonds donc mes paroles si elles sont mensongères, et, si mes paroles sont la vérité elle-même, confonds mes ennemis !

Cette confiance que m'accordait Bournonville, on voit que Clavière, qui devait moins en avoir, me l'accordait aussi : ma voiture est le premier asile qu'il cherche, et c'est moi qui le mène dans un autre asile. J'avais eu des querelles avec Clavière, mais il savait bien que je me serais fait égorger vingt fois plutôt que de permettre au fer d'un assassin d'approcher de lui.

Le lendemain, les Jacobins les plus furieux ne parlaient que de changer tout le ministère. Tous les ministres sans doute en auraient été assez contents; mais c'est une assez bonne preuve que les furieux n'étaient pas très-contents des ministres. S'il était possible que malgré le calme immuable, que malgré l'éternel repos de la physionomie et de l'âme de Pache, Pache pût avoir alors des intelligences secrètes avec les furieux, il put leur raconter, en effet, combien j'étais leur ennemi, combien j'avais d'horreur pour eux et de confiance dans les

vertus républicaines de ceux pour qui ils aiguisaient des poignards.

Un homme qui avait eu une pareille conduite ne pouvait pas faire un rapport infidèle; les faits que j'ai rapportés, et qui étaient prouvés, étaient les plus graves; ils l'étaient plus que ceux qu'on a soupçonnés, et sur lesquels on n'a point rapporté de preuves.

J'ai dit tout ce que je savais, tout ce que savaient mes collègues: mon devoir était de n'en pas dire plus que je n'en savais. Voudrait-on prétendre que c'était aussi mon devoir d'en savoir plus que je n'en disais?

Avec tous les moyens même d'un gouvernement qui aurait été revêtu d'une grande puissance, entouré d'une grande confiance, n'aurait-il donc pas été trop possible à des scélérats, qu'on disait répandus dans toutes les sections, d'y cacher beaucoup de crimes aux regards du gouvernement et de tous ses agents?

Mais où étaient la puissance, la confiance et les agents qu'on donnait alors au ministre de l'intérieur? A mon entrée dans ce ministère, je n'y trouvai pas un seul moyen et un seul agent de surveillance. Et lorsque, quelque temps après, je voulus organiser un système d'observation

pour les départements et pour Paris, le premier témoignage de reconnaissance que je reçus pour cette organisation, qui avait peut-être quelque grandeur et quelque utilité, ce fut, sur la dénonciation de Collot-d'Herbois, un décret qui me traduisait à la barre, et qui me mettait en arrestation. C'est l'exécution de ce même plan d'observation qui a valu à mon successeur Paré quatre mois de prison au secret, au bout desquels mois et le prédécesseur et le successeur devaient aller ensemble sur l'échafaud.

Loin de s'étonner qu'il fût échappé quelque chose à mes observations, lorsque je n'avais aucun instrument pour observer, lorsque je n'avais que mes yeux pour regarder dans tout Paris, la merveille serait donc qu'il ne m'eût rien échappé. Depuis, j'ai appris en effet des choses qu'alors j'ignorais : j'ai appris qu'à la section de l'Unité, par exemple, il avait été arrêté (les registres en font foi) que je serais mis en état d'arrestation dans cette nuit même. On voit que, par la nature du gouvernement contre lequel je ne cessais de réclamer, quand j'aurais été ou arrêté ou égorgé je l'aurais su.

Ce qu'il y avait eu de réel dans les mouvements de cette nuit du 9 au 10 mars était fait

pour ébranler violemment les esprits ; ce que l'imagination y ajoutait les ébranlait davantage encore : on regardait de tous les côtés pour voir les criminels, qu'on ne voyait pas aussi distinctement que les crimes. On avait des soupçons, on les perdait ; on rendait des décrets, on les rapportait ; et quelquefois on avait peine à savoir si un décret avait été rendu ou non. Un décret met Fournier en état d'arrestation : Fournier est interrogé à la barre, relaxé et admis, je crois, aux honneurs de la séance. Je reçois, revêtu de toutes les formes et de toutes les signatures, un décret qui m'ordonne de faire arrêter Défieux et Lazouski. Les gendarmes le mettaient déjà à exécution, par des ordres que pour la première fois j'avais donnés sans l'intermédiaire de la police, lorsque arrive dans mes bureaux un décret qui déclare que celui que je faisais exécuter n'avait pas été réellement rendu.

Un décret est rendu le 13 mars, qui « m'or- « donne de faire mettre sur-le-champ en état « d'arrestation les membres *du comité dit d'in-* « *surrection*, de faire mettre les scellés sur « leurs papiers particuliers, ainsi que sur les « papiers et registres dudit comité ».

Quel était ce comité? Où tenait-il ses séances? Quels en étaient les membres?

Le décret ne m'en disait rien; les motions sur lesquelles il avait été rendu ne me l'apprenaient point.

J'interroge tout le monde : au lieu d'une réponse précise, on m'en fait cent de vagues, de différentes, de contradictoires. Je demande par lettres des renseignements au département, au maire : leur réponse est qu'ils ne connaissent pas de comité *dit d'insurrection.* Les uns me disaient : *Il est par tout;* les autres : *Il n'est nulle part;* et, qu'il ne fût nulle part ou qu'il fût partout, les difficultés et l'embarras étaient pour moi les mêmes.

J'avais lu dans un arrêté des Cordeliers qu'ils voulaient persuader aux 48 sections de Paris la nécessité de former un comité d'insurrection; mais la nécessité pour les Cordeliers d'en former un ne pouvait pas être pour moi une preuve qu'il y en eût un de formé : j'y aurais vu plutôt une présomption qu'il n'y en avait pas de formé encore.

Cependant, quand on n'est ni un tyran ni un ministre de la tyrannie, et qu'il s'agit de faire beaucoup d'arrestations, ce qu'il faut savoir,

sans aucune ambiguité, sans aucune incertitude, c'est QUI il faut arrêter; cependant, dans une démocratie qui n'a aucun gouvernement encore, lorsqu'on est menacé d'une insurrection ou d'une révolte, le moyen le plus sûr d'en réaliser et d'en accélérer l'explosion, c'est de faire des arrestations qui ne seraient pas l'exécution d'une loi très-précise et très-claire, ou, ce qui est la même chose, d'un ordre très-formel, très-nominal, des législateurs revêtus de pouvoirs sans bornes.

Dévoré d'inquiétudes et de funèbres pressentiments, profondément persuadé qu'en cherchant le danger où il n'était pas, on le laissait ou plutôt on le faisait croître où il était, je recueille de toutes parts tous les renseignements possibles, et sur les troubles qui agitaient Paris, et sur les foyers d'où partaient les convulsions, et sur les hommes dont les uns préparaient sourdement, dont les autres provoquaient hautement les fureurs de la multitude : et les résultats de toutes mes observations, des plus minutieuses comme des plus générales, je les présente dans un rapport à la Convention nationale.

Dans ce rapport je déclarai, et dès les pre-

miers mots, qu'aucune de mes recherches n'avait pu me faire parvenir à une société ou rassemblement qui fût *dit*, c'est-à-dire *appelé* comité d'insurrection. Il n'y eut à cet égard dans mes paroles aucune tergiversation. J'articulai le résultat de mes perquisitions très-nettement, très-franchement ; et aujourd'hui que les faits, en se développant d'une manière si terrible, ont jeté tant de lumières sur leurs véritables causes, il est démontré pour tout le monde qu'à ce moment, qu'aux 13, 14, 15 et 16 mars, il n'y avait nulle part dans Paris un comité *dit* d'insurrection.

Il y eut des choses dont je parlai, non pas en *tergiversant*, mais avec circonspection; et on verra tout à l'heure pourquoi et comment.

Je m'attachai principalement dans mon rapport à fixer l'attention de la Convention nationale sur elle-même, à lui faire regarder ses divisions intérieures comme le plus grand de tous les dangers pour elle-même, pour la France, pour le genre humain, à qui elle était donnée en exemple et pour le bien et pour le mal. D'autres, peut-être, auraient regardé cette partie du rapport comme très-délicate, très-dangereuse à traiter; mais ce n'était pas là pour moi les

charbons ardents ; ce fut sur cela que je m'arrêtai ou que je me répandis avec le plus de confiance et le plus d'épanchement. Je sentais bien que je parlais devant une assemblée qui agitait les destinées de ma patrie et de la terre; mais cette assemblée, dont la puissance était redoutable et la mission auguste, je la voyais composée de beaucoup d'hommes chers à mon cœur, et je cherchais à faire entrer la voix de la vérité dans leurs âmes par les accents de l'amitié. Je demandais une autre vertu encore à des hommes à qui les plus hautes vertus étaient si naturelles. « Si vos âmes, leur disais-je, pouvaient tout à coup s'ouvrir les unes devant les autres, vous verriez dans toutes la religion et la passion de la république. Cette république que vous adorez tous, aimez-la tous assez pour lui sacrifier les haines et les ressentiments nés chez vous du culte même que vous lui rendez. Ni les républiques ni les religions ne sont détruites par des traîtres et par des ennemis; elles le sont, les unes par des partis, les autres par des sectes. Les mouvements du dehors ne seraient rien, ils n'existeraient pas, si les mouvements de la Convention ne les excitaient et ne les appelaient. Ici, la trahison n'est nulle part;

mais la haine peut la voir partout, et la haine peut former des complots atroces contre des complots imaginaires. »

Au sujet des mouvements du dehors, je citai ce Varlet, qui à peine avait vingt ans, et qui depuis quatre ans se montrait dans toutes les séditions. J'affectai surtout d'insister beaucoup sur une réunion de dix à douze personnes qui avait lieu très-souvent au café Corazza. Parler d'un café, lorsqu'on cherchait un comité d'insurrection, parut alors ou une puérilité presque niaise, ou une perfidie cachée sous un air de simplicité. J'avais pourtant ajouté : *Ces personnes se réunissent au café Corazza, au sortir des séances des Jacobins ;* j'avais pourtant prononcé quelques noms qui auraient dû faire penser, et qui n'auraient pas dû faire rire, comme les noms de Gusman, de Défieux, et de ce Proli que, *là même*, je dis être un fils naturel de Kaunitz, et qui était alors l'ami de Robespierre. J'avais pourtant ajouté : *Quelques membres de la Convention nationale s'y rendent aussi, et, si elle le désire, je les nommerai.* La Convention ne parut pas le désirer. J'aurais nommé Chabot principalement et Collot-d'Herbois. Depuis, Collot m'a notifié qu'il m'avait compris, lui, et

qu'il n'avait pas souri de pitié, comme beaucoup d'autres, à mes pitoyables discours. Enfin, ces longs et fastidieux détails sur le café Corazza attachèrent à mon rapport un long souvenir mêlé de ridicule et de ressentiment. Et au 31 mai, lorsqu'au bruit du tocsin et du canon d'alarme, je me réunissais, dans la Convention, aux députés qui venaient prendre leurs postes, Lanjuinais, l'un de ceux dont la vie était le plus menacée, s'approchant de moi, non avec colère, mais avec dérision, me cria : *Eh bien! Garat, c'est le café Corazza!* Que pouvais-je alors répondre? Il ne s'agissait plus alors de savoir où s'attroupaient secrètement les monstres; ils entraient dans le sanctuaire des lois; le département était à la barre, et l'Huilier, qui depuis ce moment jusqu'à sa mort n'a cessé de demander ma tête, protestait pieusement que cette insurrection était *toute morale.*

Les paroles et l'accent de Lanjuinais étaient d'un homme dont l'âme était déjà très-élevée par la grandeur des dangers, et dans cette séance et dans les suivantes tous les mots qui lui échappaient prouvaient que la vertu et le malheur sont les sources du beau et du sublime. Lanjuinais, si sa mémoire a conservé comme la

mienne ce souvenir, confirmera ce que je raconte; et après une année de crimes et de calamités telle, qu'on n'en découvre pas dans toute l'histoire de l'espèce humaine une autre qu'on puisse lui comparer, une des consolations que je compte pour mon âme, c'est de me faire entendre aujourd'hui à l'âme de Lanjuinais. Je vais donc lui répondre à travers les douze mois de sang et de ruines qui nous séparent de sa question: «Oui, Lanjuinais, *c'est le café Corazza.* Vous l'avez ignoré, peut-être, dans les cavernes où vous avez cherché un asile; mais ici, dans le triomphe insolent des factieux, des bourreaux et des échafauds, ce secret a été révélé pour tout le monde: *oui, c'est le café Corazza.* Dans les âmes de tous ceux qui étaient mêlés aux combats des deux côtés de la Convention fermentaient toutes les passions qui devaient faire éclater la révolte; mais au café Corazza conféraient presque journellement ceux qui préparaient de loin, qui arrangeaient la révolte pour l'organiser dans des formes qui ressembleraient à l'insurrection du 10 août. Gusman, Défieux, Proli, Chabot, Collot, étaient les plus assidus à ces conférences, et Collot, Chabot, Proli, Défieux, Gusman, ont été les principaux

auteurs de la révolte du 31 mai et du 2 juin. On imita du 10 août jusqu'aux singeries; et, de même que Péthion, au 10 août, fut mis en chartre privée par les insurgés, Chabot, au 30 mai, fut tenu en chartre privée à l'évêché par les révoltés. Que d'autres jouissent d'un affreux triomphe lorsque les expériences des malheurs rendent un témoignage tardif à la vérité qui a été méconnue et outragée dans leur bouche; je gémis, je suis consterné et je m'anéantis dans le néant de la prudence et de la prévoyance humaines!

CHAPITRE NEUVIÈME.

Opinion de trois membres du côté droit sur ce qu'était *le comité d'insurrection.* — Si sous ce nom la Convention avait entendu désigner les Jacobins. — Discussion à ce sujet avec Louvet. — Nouvelles causes de haines et de ressentiments entre les deux côtés de la Convention nationale. — Bruits qui se répandent de complots homicides. — Établissement de la commission des Douze. — Du caractère de ses membres. — Ses premières opérations ; effet qu'elles produisent.

Tandis que je cherchais partout un *comité dit d'insurrection*, et que je le demandais un jour au comité de défense générale, composé en grande partie des membres du *côté droit*, un membre de ce comité me dit : « Je m'étonne que vous cherchiez avec tant de peine et si peu de fruit *le comité d'insurrection.* Il est dans les sections de Paris, il est dans les Jacobins. »

Je fus étonné, je l'avoue. Je ne l'aurais pas été du tout si on m'eût dit que les germes, les ferments et les instruments des insurrections étaient dans les Jacobins et dans les sections : je savais qu'en penser, et on savait ce que j'en disais ; mais qu'un membre de la Convention et du comité de défense générale m'assurât, au milieu de beaucoup de ses collègues, que par le comité *dit d'insurrection*, dont je devais sceller les papiers et les registres, dont je devais arrêter les membres, c'était la société populaire des Jacobins et les sections de la commune de Paris qu'on m'indiquait, je ne pouvais le comprendre ; je ne pouvais revenir de ma surprise ; je pensais que c'était là une de ces assertions échappées à la chaleur et à l'irréflexion de la parole.

Le même jour ou le lendemain, je reçois un paquet ; dans ce paquet était un billet de quelques lignes et plusieurs feuilles d'un journal. J'ouvre le billet et j'y lis ces mots :

« J'envoie au citoyen Garat un journal où il
« verra le foyer où se prépara le complot d'as-
« sassinat des membres de la Convention. Ou
« c'est l'évidence, ou rien ne sera évident. Je
« rappelle au citoyen Garat que la postérité est

« là qui l'attend pour le juger sur sa conduite « dans cet événement. Une foule de preuves « sont sous sa main. »

Je parcours les feuilles, et j'y trouve les extraits de quelques discours improvisés avec une grande violence aux Jacobins par Lejeune, par Garnier, par Bentabolle, par Legendre.

Je commence à croire qu'on veut sérieusement me faire prendre les Jacobins et un grand nombre de membres de la Convention nationale pour le comité *dit d'insurrection,* dont il m'était ordonné de faire mettre les membres en état d'arrestation.

Très-peu de jours après paraît une brochure d'un membre de la Convention qui ne devait plus me laisser aucun doute là-dessus : il désignait formellement les Jacobins, leur rue, le lieu de leurs séances.

Le membre du comité de défense générale, c'était Guadet; l'auteur du billet, c'était Brissot; et l'auteur de la brochure, Louvet.

De ces trois représentants du peuple, les deux premiers ont péri indignement sur l'échafaud; le dernier n'a échappé aux assassins que par une suite de miracles.

O vous qui survivez à tant d'innocentes vic-

times, qui réunissez sur vous l'intérêt que tous les siècles attacheront à leur mort et celui qu'ils attacheront à vos dangers et aux malheurs de la république naissante! c'est donc avec vous seul que je puis entrer aujourd'hui dans l'examen d'une opinion que tous les trois vous avez partagée! Je l'ai aperçue et sentie comme il convenait, cette réserve délicate qui, dans l'histoire de vos malheurs, vous a empêché d'adresser un seul reproche à un homme contre lequel des circonstances jamais éclaircies pouvaient vous inspirer beaucoup de ressentiments. Je vous conjure donc, et avec la certitude que vous ne rejetterez point ma prière, je vous conjure de ne vouloir pas vous servir de tout ce que vous avez souffert pour ajouter une autre autorité que celle de la raison à ce que vous avez pensé. Songez que dans la personne même de quelques hommes dont la vie et la mort ont révélé et inspiré de nouvelles vertus au cœur humain, de grandes douleurs ont servi à consacrer sur la terre de grandes erreurs; songez que, plus qu'un autre, vous êtes obligé, pour le reste de vos jours, à ne rien croire qui ne soit vrai, à ne rien dire qui ne soit digne de vos augustes malheurs! La

plainte que j'aurais crue la plus légitime, jamais je ne vous l'aurais adressée quand vous étiez dans l'infortune ; je combattrai quelques-unes de vos opinions, aujourd'hui que vous êtes dans la puissance : le monde entier, le genre humain et toutes ses destinées appartiendraient à l'erreur, aux ressentiments, aux vengeances et au génie de la destruction, si, de temps en temps, il ne se rencontrait sur la terre des âmes assez éclairées et assez généreuses pour calmer les passions même de la vertu.

Je le demande donc et à Louvet et à tous ceux qui jettent les yeux sur ces lignes, quand la Convention nationale me parlait d'un comité *dit d'insurrection*, pouvais-je entendre qu'elle me parlait de la société des Jacobins? Quand les choses auraient été synonymes en quelque sorte, les mots alors l'étaient-ils? La société des Jacobins avait-elle changé ce titre, qui dès lors était assez terrible, en celui de comité d'insurrection, et ses amis ou ses ennemis lui donnaient-ils un autre nom que ce nom de Jacobins, sous lequel les uns croyaient la rendre assez digne de respect, les autres assez digne de haine?

Si, à cette époque, il est arrivé quelque chose

de semblable dans Paris, je confesse que je l'ai profondément ignoré.

Quand ce changement de dénomination eût été réel dans quelques lieux et pour quelques personnes, en était-ce assez pour en faire la désignation d'un décret, d'un ordre de sceller des registres, et d'arrêter un grand nombre d'hommes? N'aurait-il pas fallu encore qu'un tel changement de mots eût été universellement connu et convenu? Enfin, si c'était là l'intention du décret, pourquoi ne pas l'énoncer par ces mots qui se présentaient si naturellement: *le comité d'insurrection, dit société des Jacobins?* Ce décret arriva aux bureaux de la justice le 14 mars, je crois, vers les dix heures du soir. Je suppose que dans la nuit j'eusse fait mettre en état d'arrestation tous les membres des Jacobins, et parmi eux Robespierre, Danton, Legendre, Bentabole, Fréron, Garnier, Tallien, Camille Desmoulins, etc., etc., croit-on, je le demande, qu'une insurrection terrible ne se serait pas élevée sur l'horizon de Paris avant le soleil? Et peut-on croire que cette insurrection n'aurait pas paru un peu plus légitime que celle du 31 mai? Le sang eût coulé par torrents; et alors, ce n'est pas à ceux qui avaient rendu le décret,

ce n'est pas à ceux qui l'avaient provoqué qu'on aurait attribué tous ces crimes et tous ces désastres : on les aurait imputés au ministre insensé qui, lorsqu'on lui ordonnait d'arrêter les membres du comité d'insurrection, aurait imaginé de faire arrêter les membres de la société des Jacobins.

Mais que dis-je, arrêter? et quelles forces m'étaient confiées pour faire de semblables arrestations? Qui peut ignorer qu'à cette époque les décrets d'arrestations, surtout ceux qui exigeaient quelque déploiement de force armée, ne s'exécutaient et ne pouvaient s'exécuter que par la Commune de Paris? Pache et Chaumette auraient-ils fait arrêter les Jacobins et la Montagne?

Je le croyais aussi aux Jacobins, non pas le comité, mais le génie ou plutôt le démon de l'insurrection; mais, s'il était déjà nécessaire d'en fermer les portes, une telle motion, à cette époque, exigeait assez de courage et de magnanimité pour être digne des représentants les plus intrépides de la France. Pourquoi donc cette motion ne fut-elle pas faite par Guadet, par Louvet, par Brissot, qu'on ne peut pas accuser d'avoir manqué de la bravoure que doit

avoir un législateur révolutionnaire? Quand, dans ces derniers jours, la motion de fermer les Jacobins a dû et a pu être faite, a-t-on craint de prononcer leur nom, ou est-ce sans prononcer leur nom qu'on est allé poser le rocher de la république à l'entrée de cette caverne, où des cyclopes à demi nus amassaient tous les vents, forgeaient tous les foudres sous lesquels était prête à disparaitre la république étonnée et tremblante? Mais puisque après tant d'oppression et de silence nous sommes arrivés à ces temps dont parle Tacite, où on peut sentir tout ce qu'on veut et dire tout ce qu'on sent, j'ajouterai qu'au 13 mars 1793, des membres de la Convention, quels qu'ils fussent, en faisant la motion de mettre les scellés sur les registres des Jacobins, et d'en faire arrêter les membres, n'auraient fait qu'accélérer par une horrible convulsion le moment de cette révolte qu'on a appelée l'insurrection du 31 mai. La démocratie naissante, chez un grand peuple qui a vécu des siècles sous les rois, a des vices qui paraissent des vertus, jusqu'à ce qu'on soit universellement épouvanté de leurs excès. Et, avant d'arriver à ce comble des fureurs et des horreurs qui corrige d'une manière si terrible

ceux qui restent, ce n'est qu'en faisant entrer la démocratie avec des ménagements profonds sous le régime sévère d'un gouvernement puissant, qu'on l'empêche d'être éternellement une démagogie folle, atroce et destructrice. Combien de fois je l'ai dit à Brissot! Plusieurs fois il a paru m'écouter avec recueillement, avec émotion; le lendemain je voyais dans sa feuille qu'il ne m'avait pas entendu.

C'est une chose inévitable, quand les passions conduisent les événements, que les événements, à leur tour, irritent et enflamment les passions. Ce sont de grands drames, en quelque sorte, qui se jouent sur la terre, et dans lesquels les événements enfantés par les passions et les passions développées par les événements accélèrent et précipitent leur marche vers des catastrophes où les principaux acteurs périssent, où l'action s'arrête sur la scène inondée de sang, jusqu'à ce que d'autres personnages soient entraînés par d'autres passions à d'autres drames, et par d'autres drames à des dénoûments également funestes.

A la suite du 10 mars, une mesure que les circonstances rendaient nécessaire, et qui fut prise par la Convention, jeta dans son sein et

dans le sein de la France de nouvelles causes de dissensions. On voulut lever de nouvelles forces, on voulut qu'elles fussent proportionnées à la grandeur de la république, de ses moyens, de sa cause, et pour exécuter cette levée de nouveaux défenseurs avec plus de rapidité, on arrêta que des représentants du peuple iraient dans tous les départements jeter, non pas le cri d'alarme, mais le cri de patriotisme, de guerre et de gloire.

Le plus grand nombre de ceux à qui on donna cette éclatante mission furent choisis dans la Montagne ; et ces choix, qui prouvaient peut-être sa puissance, l'affaiblirent.

La Montagne, dégarnie, ne put plus disputer la majorité.

D'un autre côté, un très-grand nombre de ces députés *montagnards,* en se répandant dans toutes les parties de la république, y trouvèrent des esprits aigris contre eux, des âmes aliénées ; ils attribuèrent cette réception à la correspondance des membres du côté droit avec leurs départements ; et ce qui était vrai peut-être de quelques-uns, on l'affirma de tous.

Dans leurs lettres, les députés montagnards ne se plaignaient pas seulement d'avoir été mal

reçus, ils accusèrent le côté droit de leur avoir ôté les moyens de remplir la mission dont le succès était nécessaire à la défense et au salut de la république.

Le ressentiment, qui eut toute la violence qu'il reçoit des intérêts personnels, eut donc aussi les moyens d'éclater sous les dehors imposants des intérêts de la patrie.

La Montagne devint furieuse, et elle était faible. On redouta d'elle quelque entreprise terrible.

Dès lors les Jacobins furent plus menaçants, la Commune plus hardie, et les sections plus orageuses. A la Commune et aux Jacobins, quoiqu'il y eût des scélérats et des hommes de bien, il n'y eut qu'un esprit; dans les sections il y en avait deux : le bon s'essayait à prendre la prédominance, mais le mauvais la reprenait toujours. On était trahi, et les furieux faisaient croire aisément que dans la Convention les habiles étaient les complices des traîtres; et les habiles, qui auraient dû comprendre combien il importait pour leur salut, et pour le salut de la chose publique, d'être prudents et sages, étaient indignés.

De toutes parts on se parlait à l'oreille, on

se faisait des confidences ou de quelque grand complot, ou de quelque grand acte judiciaire qu'on préparait.

Enfin, le bruit se répandit d'un complot plus criminel que tous les autres, et arrêté dans le lieu même où étaient les magistrats et les forces chargés de surveiller et de réprimer tous les crimes.

Alors Barrère proposa la commission des *douze*, et l'influence du côté droit en élut dans son sein tous les membres.

Il le faut avouer, elle était tout à fait révolutionnaire, dans le bon sens de ce mot, l'idée d'une commission destinée à réprimer dans une république naissante les excès de la démocratie, à contenir la révolution pour la maintenir, à l'arrêter pour l'achever. Mais dans les maladies du corps politique, comme dans celles du corps humain, c'est lorsqu'il y a une grande force dans le remède qu'il faut l'administrer avec une grande prudence. Un seul coup bien porté pouvait réprimer toutes les fureurs plus audacieuses. Dans le premier cas, on fait sentir que l'autorité et la liberté c'est la même chose; dans le second cas, on fait crier que l'énergie du gouvernement est de la tyrannie.

La liste des *douze* montra beaucoup de vertus ; elle ne montra pas, aux yeux de leurs amis mêmes, autant de sagesse.

Par ses premières opérations, la commission jeta dans les prisons de l'Abbaye le président d'une section et le premier substitut du procureur de la Commune ; elle manda Chaumette, elle menaça Pache.

Avec le bruit de ces arrestations se répandit le bruit de la formation d'un autre tribunal que celui qui venait de renvoyer Marat en triomphe, et le bruit encore que la Convention nationale allait être épurée par le glaive des lois, puisqu'elle n'avait pu être épurée par un scrutin.

Les douze laissèrent échapper peut-être quelques-unes de ces menaces ; ceux qui étaient menacés les exagérèrent : ils crurent à l'attaque pour se créer les moyens de la défense.

Dès lors on n'appela plus la commission les *douze,* mais les *décemvirs ;* et avec ce mot, qui souleva, il y a trois mille ans, le peuple de Rome, on soulevait la multitude de Paris.

Je fus appelé par la commission ; j'écrivis sous ses yeux et je signai tout ce que je savais

de ce qui s'était passé à la mairie. Tout ce que je reçus de dénonciations, de soupçons, d'alarmes, je les lui communiquai sans attendre qu'elle me les demandât.

CHAPITRE DIXIÈME.

Mouvements à la porte Saint-Bernard la nuit du 26 mai. — Conversation avec Rabaut Saint-Étienne. — Mouvements autour de la Convention le 27 mai. — La Convention était-elle assiégée? — Tableau que je trace à la Convention de l'état où elle est et des causes de cet état. — Analyse de ce que je dis dans cette soirée. — Comment tout ce que je dis dans cette séance fut défiguré le lendemain dans les feuilles.

Le 26 mai, à une heure et demie de la nuit, on vient me dire, à *l'intérieur,* qu'un grand mouvement se prépare à la porte Saint-Bernard; que des femmes sont à la tête, mais que des hommes armés les accompagnent. Je fais partir à l'instant deux gendarmes pour m'assurer du fait, et je me rends moi-même à la commission des douze; je n'y trouve que Rabaut-Pommier, qui va chercher son frère.

Rabaut de Saint-Étienne vient me joindre une demi-heure après au comité de salut public. J'étais sûr, dès lors, par le rapport des gendarmes, que le mouvement de la porte Saint-Bernard n'était rien; mais j'étais trop sûr aussi que des mouvements plus réels allaient suivre cette menace. J'étais lié avec Rabaut de Saint-Étienne; j'aimais sa personne, j'estimais sa philosophie; je savais qu'une imagination fertile et brillante le disposait à voir entre les faits et les faits plus de liaison et de rapports qu'il n'y en avait quelquefois; mais je savais aussi qu'il aimait la vérité, qu'il avait exercé sa raison à la discerner et à la reconnaître.

Là j'eus avec Rabaut de Saint-Étienne une conversation très-longue et très-intime. Je ne lui dissimulai point que je trouvais beaucoup d'imprudence et de danger à laisser à la Commune la disposition de toutes les forces de Paris, et à faire arrêter l'un des officiers municipaux presque dans son sein. « Oubliez-vous, lui disais-je, que nous sommes dans des temps où l'on ose tout ce qu'on *peut*, et où l'on a de beaux noms pour honorer tout ce que l'on ose? On m'a montré à la commission un passage affreux d'une feuille d'Hébert que je n'ai jamais lu;

mais ce passage, qui est affreux, ne l'est pas plus que cent passages de ce Marat qu'un tribunal vient de renvoyer, la tête couronnée de lauriers, au rang des législateurs. Sans doute, si nous étions sous le règne des lois, Marat devrait être, au moins, où vous avez mis Hébert ; mais croyez qu'il est trop dangereux de mettre Hébert à l'Abbaye quand Marat est à la Convention. La multitude, quand elle couronne l'un de lauriers, ne pourra souffrir que l'autre soit dans les chaînes. Il y a quelques jours, les gens raisonnables, les sages et bons amis de la liberté, prenaient le dessus dans les sections ; depuis ces arrestations, les hommes violents, les furieux, ont repris leurs emportements et leur ascendant. Je trouve autant que personne très-nécessaire que *force reste à la loi;* mais pour que la force reste à la loi, il faut que la loi commence par avoir la force. Vous l'avez donnée à la Commune ; retirez-la-lui donc, si vous ne voulez pas que force, au lieu de rester à la loi, *reste* à la Commune. Nous avons accoutumé les esprits à l'idée d'une liberté illimitée de la presse ; nous avons ri à l'Assemblée constituante, quand le peuple a été invité *par son ami* à pendre huit cents d'entre nous aux arbres des Tuileries ; et

tout à coup, lorsque nous n'avons encore aucune bonne loi sur cet objet, sur lequel nous avons débité cent folies, vous arrêtez un homme, parce que cet homme a imprimé une feuille qui n'est pas plus atroce que cent autres dont les atrocités nous ont fait plus rire qu'elles ne nous ont fait horreur. Avant de faire de grands actes de gouvernement, il faut avoir un gouvernement; et ce moment, où vous êtes en majorité, serait mieux employé, ce me semble, à organiser en silence, et sans jeter l'alarme dans le camp ennemi, la puissance exécutrice avec laquelle vous mettrez au pied de la loi ou sous ses pieds tous les brouillons et tous les scélérats. »

Rabaut de Saint-Étienne me protesta qu'il s'était opposé de toutes ses forces à l'arrestation d'Hébert, que comme moi il l'avait jugée dangereuse. Depuis, Fonfrède et Vigier m'assurèrent qu'Hébert avait été arrêté également contre leur avis. Je laissai Rabaut de Saint-Étienne très-persuadé que, lorsqu'on n'a point la force, il faut déployer l'autorité avec beaucoup de circonspection, pour la déployer avec succès et avec majesté.

Le lendemain matin je tins le même langage à Fonfrède, qui, quoique beaucoup plus jeune

et beaucoup plus impétueux, me parut également pénétré de la vérité de ces observations.

Ce jour-là même, c'est-à-dire le 27 mai, de grandes scènes devaient éclater et amener contre la république de grands malheurs, contre moi d'horribles calomnies.

En sortant du conseil exécutif, entre quatre et cinq heures de l'après-midi, je n'avais rien vu autour de la Convention qui annonçât du mouvement et qui fît craindre aucun attentat ; à six heures et demie, à peu près, je dînais, j'étais seul avec mon neveu : l'un des citoyens dont les observations me rendaient compte de l'état de Paris à cette époque, et l'un de ceux dont la correspondance était constamment favorable à tout ce qui était en faveur du côté droit, vient me dire tout en alarme que la Convention est dans le plus grand danger, qu'elle est assiégée par une foule immense et par une force armée, qu'on a crié autour des canons : *Aux armes !* qu'on parle d'égorger les appelants au peuple, et que tout annonce un combat et un carnage. Je n'étais point appelé par la Convention, mais lorsqu'on me parle d'un grand danger qu'elle court, je crois que c'est dans son sein qu'est mon poste, et je m'y rends.

En traversant les Tuileries, j'aperçois des groupes, mais ni en très-grand nombre, ni très-nombreux, ni très-tumultueux.

Au grand escalier et à la porte du salon de la Liberté, je vois une foule très-grande et très-agitée, qui se presse autour de la porte, mais sans aucune arme, au moins visible.

En entrant dans les cours du Palais-National, je vois au-dessus des canons les mèches allumées, et une force armée assez considérable qui longeait et se promenait le long de la façade du palais, en face du Carrousel. A cette vue, je ne doutai point que la Convention ne fût assiégée en effet; et tant de régularité dans un mouvement si criminel me fit croire que ce mouvement avait des chefs.

Je rencontre Liddon, qui me dit qu'il a eu beaucoup de peine à se faire un passage, et qu'il a été menacé. Liddon allait à la commission des douze; j'y monte avec lui, et en même temps arrivent et montent avec nous Pache, qui était mandé, Destournelles et quelques membres de la Commune. Là il y eut entre quelques officiers municipaux et un ou deux membres des *douze* de ces paroles qui enflamment plus les passions qu'elles n'expliquent les

choses. Il y en avait une que je voulais principalement savoir, et savoir sans aucun doute : c'était par les ordres de *qui* avait été appelée la force armée que j'avais vue le long du palais, et à la disposition de *qui* elle était. Liddon me protesta qu'il n'en savait rien; Pache me fit entendre qu'il avait signé la réquisition, mais qu'il n'avait pas été libre de la refuser. Rabaut de Saint-Etienne, qui avait l'air épuisé de fatigue et qui prenait un bouillon, ne répondit rien à ma question, parce qu'il avait à répondre à d'autres interrogations qui lui étaient faites en même temps.

Cependant on venait nous rapporter que la fermentation croissait à chaque instant au dedans de la Convention et au dehors. Pache se rend à la barre, et je me détermine à entrer dans la Convention pour mieux juger de son état dans son intérieur.

En traversant les cours, nous passions le long de la file de la force armée; j'entendis plusieurs de ceux qui étaient sous les armes dire en riant : *Ah! ah! voilà ces vilaines écharpes!* Un peu plus loin j'entends ces propres paroles : *Comment Garat peut-il aller avec ces coquins?* A l'extrémité de la force armée, il y avait

quelques hommes qui n'étaient pas sous les armes, et un plus grand nombre de femmes. Là les officiers municipaux ne reçurent plus d'injures, ils reçurent des bénédictions ; là on disait : *Voilà nos bons pères qui passent.*

Avant de pénétrer dans la Convention, nous nous arrêtâmes un instant avec des membres du comité des inspecteurs de la salle. Toujours je demandais des éclaircissements sur la nature et les intentions de cette force armée, unique chose, parmi toutes celles que j'avais vues, que je pusse redouter beaucoup pour la Convention ; et, avant d'entrer dans la salle, les éclaircissements que je reçus furent complets ; il ne put plus me rester aucun doute là-dessus.

A peine j'entre dans la Convention, qui avait l'air d'un champ de bataille où deux armées sont en présence, qu'on demande pour moi la parole que je ne demandais point.

Qu'est-ce qu'on voulait savoir de moi, et que devais-je dire ? Je n'en savais rien.

Sans réflexion, par des mouvements très-indélibérés, et dirigés uniquement par cette force secrète qui porte nos idées et nos paroles sur les objets et sur les sentiments dont nous sommes profondément occupés, je parle d'a-

bord à l'Assemblée des causes les plus prochaines de l'agitation qui régnait; je lui présente, comme la première et la plus puissante, le bruit répandu d'un complot formé à la mairie de faire égorger les vingt-deux, et de publier qu'ils avaient émigré. J'assure à la Convention qu'en effet *des propositions atroces ont été faites* à la mairie, une première fois dans l'absence du maire; qu'elles ont été reproduites une autre fois en sa présence, mais qu'il les a repoussées avec indignation, et qu'elles ont été couvertes de toute l'horreur qu'elles méritaient. Je conjure la Convention de considérer que des *propositions exécrables*, mais rejetées avec exécration, ne sont pas plus un *complot* affreux qu'une motion affreuse n'est une loi détestable; j'insiste surtout pour qu'on ne répande pas l'horreur d'une proposition atroce sur l'homme précisément par qui elle a été principalement repoussée.

J'affecte ensuite de parler en même temps de la *puissance* de la Commune et de l'arrestation d'Hébert. J'étais sûr par là de réveiller dans l'esprit de beaucoup de membres du côté droit des souvenirs de beaucoup de vérités que je répétais sans cesse.

Ce n'était pas à un ministre à dire, sans aucun voile, qu'il fallait réformer l'organisation de la Commune; on eût cru qu'il attentait aux droits du peuple et de l'homme, et pour paraître un agent de la tyrannie il n'aurait pas même eu besoin du nom de ministre.

Ce n'était pas à un ministre à dire, sans aucun ménagement, à la Convention : *Ce sont vos propres décrets qui ont élevé auprès de vous ce colosse qui vous menace.* Mais voici ce que je lui disais à ce sujet, et on va voir que, si je le lui disais avec beaucoup de ménagement, je le lui disais aussi avec assez de clarté :

« Citoyens, je conjure la Convention natio-
« nale d'écouter ce que je lui dis avec bienveil-
« lance; il est impossible d'avoir des inten-
« tions plus pures. L'une des causes de toutes
« les fermentations actuelles, c'est l'opinion,
« QUI S'ACCRÉDITE, que la Commune de Paris
« veut marcher rivale d'autorité et de puis-
« sance avec la Convention nationale; et on
« en regarde, on en cite comme des preuves
« les troupes et les contributions qu'elle lève
« comme elle *juge convenable ;* et, en effet, le-
« ver des contributions, lever des troupes, ce
« sont là de véritables ACTES DE SOUVERAINETÉ.

« MAIS J'AI PEUR, citoyen président, que la « Convention nationale N'AIT OUBLIÉ ELLE-MÊME « la succession de ses décrets et LEURS RÉSUL- « TATS. C'est elle, c'est la Convention natio- « nale qui a donné en exemple et en modèle à « tous les corps administratifs de la France le « fameux arrêté du département de l'Hérault. « Eh bien! cet arrêté, c'est un véritable acte « de souveraineté! Par cet arrêté, le départe- « ment de l'Hérault a levé six mille hommes, a « levé six millions. La Commune de Paris, en « exerçant les actes souverains, qui n'appar- « tiennent essentiellement qu'à la Convention, « n'a point usurpé de pouvoirs : elle n'a fait « qu'exercer ceux qu'elle a reçus de la Conven- « tion elle-même. »

C'est immédiatement après ces paroles que je parle de l'arrestation d'Hébert.

Je déclare que je n'ai aucune connaissance personnelle de ce substitut du procureur de la Commune, mais que Pache et Destournelles m'ont assuré que, dans *ses fonctions de substitut*, ils l'ont vu irréprochable. Je déclare que *je ne connais point ses feuilles du* Père Duchesne, que *je ne les lis point*, que *je trouve ce langage*

indigne d'un homme, et par conséquent d'un magistrat; que *j'ai naturellement une grande aversion pour tous ces écrits où l'on parle de liberté dans un langage qui n'est pas celui de la plus pure morale.* Ici, comme j'allais rapprocher les excès du *Père Duchesne* de tant d'autres excès du même genre, de tant d'autres provocations sanguinaires, dissimulées par des législateurs en faveur de la liberté illimitée de la presse, et protégées par des législateurs même en faveur, je suis interrompu par un grand mouvement et par des voix qui criaient : *Il fait l'éloge du* Père Duchesne !... Je laisse passer le mouvement, et je reprends la parole en ces termes, ayant vis-à-vis de moi Marat, qui était debout au bas du président et des secrétaires :

« Il faut que mes paroles aient été bien mal « comprises.... A-t-on pu croire que j'entre« prenais l'apologie ou la défense de ces INFAMES « écrits où on propose le meurtre comme un « moyen d'assurer et de consolider la liberté ; « où, pour rendre le peuple libre, on veut le « rendre furieux ?... Et moi aussi j'ai fait un « journal; j'en ai écrit un durant des époques « de la révolution où toutes les passions

« étaient déjà portées aux plus grands excès.
« Je n'y ai pas écrit une ligne que je ne doive
« me féliciter d'avoir écrite quand je serai sur
« les bords de ma tombe.... Toutes les pages
« y respirent au moins la morale d'un ami de
« l'humanité. Cette morale sortait tous les
« jours de ma plume, parce qu'elle était dans
« mon cœur. »

Après ces considérations générales sur les causes de l'état où on était, j'arrive à cet état même; je le décris comme je venais de le voir en parcourant tous les entours de la salle. Je dis, en propres termes, que la porte placée à gauche du président pouvait être obstruée et fermée par une foule de citoyens que j'y ai vus amoncelés; mais qu'à celle qui est à sa droite, et par laquelle je viens de passer, les entrées et les issues en sont libres et faciles. Je renouvelle une proposition que j'avais déjà faite à la commission des douze : je propose que la Convention tout entière, les membres du côté gauche mêlés à ceux du côté droit, se présente au peuple, et je garantis que le peuple s'ouvrira avec respect devant elle pour lui faire un passage et deux remparts, en assurant

qu'il n'y a aucun danger; je m'offre, au cas qu'il pût y en avoir, à m'y exposer le premier, c'est-à-dire que j'offre ma vie en garantie de mes paroles.

C'est la même proposition qui, renouvelée et exécutée au 2 juin, où la représentation nationale était réellement assiégée, eut le succès que j'en avais promis, la fit respecter et honorer un instant au milieu des canons et des baïonnettes, et aurait eu un autre succès encore si la représentation nationale n'était pas rentrée dans le lieu de ses séances.

A chaque mot de ce discours improvisé, au milieu d'une assemblée livrée à toutes les passions du soupçon et de la haine, je m'abandonnais aux épanchements des affections les plus tendres de mon âme. « Je ne vous invite « point, disais-je aux deux côtés, à déposer ici « toutes vos haines dans un moment de récon« ciliation: une telle proposition serait puérile « et presque ridicule; mais je vous conjure « tous, au nom de la république, que vous ai« mez également, de considérer que toutes ses « destinées sont dans vos mains, et qu'un seul « éclat de vos passions peut la perdre. Une

« seule goutte de sang versée dans cette en-
« ceinte en ferait verser des torrents dans la
« république. »

Combien il était facile de le prédire, hélas! et combien l'accomplissement a passé toutes les prédictions!

Tandis que je parlais, j'entendis dire du côté gauche : *Ce sont ces douze qui sont douze scélérats ; c'est cette commission qui est une commission comme celles du cardinal Richelieu.* Il s'en fallait beaucoup que ce fût là mon opinion, et pour qu'on ne le crût pas, je voulus à l'instant même la combattre.

« Je vais finir, ajoutai-je, par quelques con-
« sidérations sur la *commission des douze.* En
« conférant avec tous ensemble, et avec cha-
« cun d'eux en particulier, avec cette con-
« fiance, avec cette intimité qui ouvre les
« âmes et en laisse échapper les secrets, j'ai
« cru voir en eux un mélange extraordinaire
« de soupçon contre des hommes qu'ils n'ai-
« ment pas, de terreur dont leur imagination
« est frappée pour la chose publique, de désir
« de se montrer avec un grand courage, de
« paraître rendre à la république un grand ser-
« vice, et que c'est tout cela qui les a jetés

« dans des erreurs qui me sont incompréhen-
« sibles. Ce sont des hommes de bien; mais la
« vertu même a ses erreurs, et ce ne sont pas
« les moins dangereuses. Vous savez, citoyen
« président, vous qui êtes aussi au nombre de
« cette commission des douze, vous savez que
« c'est ainsi que je vous ai parlé à vous-même.
« Le langage que je tiens ici ne doit pas vous
« paraître nouveau, et l'estime que je vous té-
« moigne ici n'est pas une estime simulée
« avec un but honnête et pour calmer des res-
« sentiments qu'on cherche à étouffer; non,
« c'est un sentiment vrai et sincère de mon
« cœur. »

Quand la calomnie a perdu contre moi toute pudeur, il ne m'est pas ordonné seulement de dire tout ce qui me justifie; il doit m'être permis encore de dire ce qui m'honore. J'ajouterai donc qu'à l'instant où j'entrai dans la Convention, on vint me dire que le côté *gauche* allait faire feu sur le côté droit, et tomber sur lui le sabre à la main. Je ne le crus point du tout; mais il était possible de ne pas le croire et de le craindre, et, dans cette crainte, ce fut au côté droit que j'allai me placer, et non pas au côté gauche. Les membres du côté

droit étaient loin de soupçonner alors qu'un homme qui partageait si peu leurs passions voulait pourtant partager leur sort. Cependant j'ai lieu de penser qu'il y en avait quelques-uns qui ne le soupçonnaient pas seulement, qui le savaient; mais....

C'est ce discours, dont l'unique objet et le but unique furent de calmer les haines et les violences, qui a surtout allumé contre moi les plus violentes haines; c'est ce discours, où l'on voit un soin si scrupuleux à dire toutes les vérités sans en dissimuler et sans en exagérer aucune, à prononcer formellement celles que la passion cache, à renfermer dans leurs bornes précises celles que la passion exagère; c'est ce discours qui a fait élever contre moi les calomnies les plus folles.

Dès le lendemain, dans une multitude de feuilles, je fus dénoncé à la république comme le complice de tous ceux qui avaient conspiré, qui conspiraient et qui conspireraient contre elle; parce que je m'étais rencontré avec le maire, on affirma que j'étais venu avec lui; parce que la nuit précédente, je crois, une patrouille arrêta ma voiture comme j'allais à la Commune, on affirma que j'y étais allé pour

concerter et le *siége* de la Convention et le discours où j'avais voulu prouver qu'elle n'était pas assiégée ; parce que j'avais présenté avec quelque facilité des idées qui m'occupaient sans cesse, et avec quelque chaleur d'expression des sentiments qui remplissaient mon âme, on en conclut et on assura que mon discours était *étudié.* Des hommes dont la situation et les dangers m'occupaient nuit et jour mirent en usage, pour me décrier, pour me flétrir, toutes ces liaisons d'idées et de faits qui paraissent si incompréhensibles à un esprit calme et froid, et qui sont si naturelles à des esprits passionnés ; toute cette logique désastreuse avec laquelle ont été dressés ensuite les actes d'accusation qui les ont conduits eux-mêmes à l'échafaud!

Eh ! que voulaient-ils donc que je disse, lorsque EUX-MÊMES avaient demandé pour moi la parole ? Voulaient-ils que je disse que les propositions atroces *rejetées* à la mairie y avaient été *arrêtées ?* Mon esprit ne pouvait pas confondre deux choses si distinctes, et je n'étais pas dévoré des passions avec lesquelles on les confond et on veut les faire confondre. Voulait-on que je disse que l'auteur d'une feuille abo-

minable devait être jeté, sans aucune formalité préalable, dans les prisons? J'avais trop suivi la révolution dans toutes ses époques pour ignorer que des écrits aussi sanguinaires, au moins, avaient été non-seulement tolérés, mais protégés, et, en parlant, je voyais sous mes yeux et parmi les législateurs un homme qui donnait tous les jours les exemples et les modèles impunis de ces exécrables écrits. Ce n'était pas la détention trop méritée de l'arrêté qui me touchait, c'était le danger des arrestateurs, que je connaissais beaucoup mieux qu'eux; et je croyais le danger très-grand lorsqu'une arrestation pour un fait de ce genre était faite, la première fois, dans la personne d'un membre d'une commune à laquelle on laissait une autorité si opposée à tous les principes, et une force si favorable à tous les grands attentats. Je n'avais le droit ni de rien condamner, ni de rien proposer, et je ne proposais, je ne condamnais rien; mais tout me persuadait que de très-honnêtes gens, que des législateurs, irréprochables dans toutes leurs intentions, étaient entraînés à des mesures imprudentes, fatales, et j'aurais cru être, j'aurais été le plus vil des hommes, le plus cou-

pable des ministres, si je n'avais montré ou indiqué à ce sujet mes vues et mes appréhensions. Voulait-on que je disse que la Convention nationale était assiégée, et que les membres du côté droit ne pouvaient sortir de son enceinte sans tomber sous le fer des assassins? Tout ce que mes yeux avaient vu, tout ce que mes oreilles avaient entendu, tout ce que mon âme avait senti, m'assurait le contraire; et la conviction était en moi à ce degré où nous garantissons une conviction de notre vie, convaincus encore que notre vie ne court aucun danger.

Ici il y a un fait qui, je crois, n'a jamais été publiquement éclairci, et qui doit l'être.

Autour de la Convention, le rassemblement sans aucune comparaison le plus nombreux était celui de la *force armée*. J'avais bien voulu savoir ce qu'elle était et pour qui elle était, et, quoique avec quelque peine, j'étais parvenu, non pas à *croire*, mais à *savoir*, avec une entière certitude, que cette force armée avait été demandée spécialement, et avec désignation des sections, par la commission des douze; les noms mêmes des sections d'où elle était tirée garantissaient qu'elle était là, non pour

assiéger la Convention, mais pour protéger la Convention et le côté droit. Je le savais, et je n'en dis rien ; on n'a point cherché à en deviner la raison. Lorsqu'on a imaginé tant de faits, on n'a pas même songé à observer celui-là. Eh bien! je ne suis que trop forcé à le dire aujourd'hui, je gardai sur cela le silence, parce que j'étais trop sûr que, si j'avais nommé les sections qui avaient fourni cette force armée, leur nom alors aurait excité les alarmes et les fureurs de beaucoup de membres de la Montagne. Cette réserve ne put pas être d'un ennemi du côté droit de la Convention.

Parmi tant de gens qui pensaient et se conduisaient par leurs soupçons, il est impossible que je n'aie pas eu aussi quelquefois des soupçons moi-même. Je le confesse donc, il s'en est présenté un quelquefois à mon esprit, et il ne m'a pas été toujours facile de le rejeter. J'ai conjecturé quelquefois que des membres de la commission des douze, voyant le côté droit sans cesse menacé dans les discours des sociétés populaires, aux Jacobins et à la Commune, ne furent pas fâchés que l'on crût le danger beaucoup plus réel et beaucoup plus grand qu'il n'était ; qu'ils aidèrent à donner

plus de consistance et de force au bruit que la Convention était assiégée; qu'ils laissèrent prendre la force armée qui la défendait pour une force armée qui la cernait, et qu'ils crurent légitime cette politique, par laquelle ils appelaient et ils mettaient dans leurs mains une force avec laquelle ils protégeraient leurs jours, ils prêteraient aux lois et à la justice une main assez vigoureuse pour étouffer les démagogues et l'anarchie.

Si quelqu'un a eu ce but, je proteste que jamais personne ne me l'a communiqué.

Je déclare encore que, suivant toutes les apparences, j'aurais refusé d'en devenir l'instrument.

Plus d'une fois, dans le cours de la révolution, j'ai vu des hommes qui avaient de la morale appeler au secours des principes les plus purs et à l'exécution des mesures les plus légitimes des moyens dans lesquels l'artifice combinait le mensonge avec la vérité, et, pour déjouer et punir plus sûrement des ennemis coupables, leur prêtaient des crimes qu'ils n'avaient pas commis. Je l'ai vu, et tout ce que j'ai pu faire, c'est de fermer, non pas les yeux, mais la bouche.

Peut-être y a-t-il des circonstances terribles où la bonne cause, la cause même du genre humain, se trouve dans l'alternative ou de rester exposée, ou de se sauver par de pareils stratagèmes; peut-être y a-t-il quelque vérité dans ce que me disait un jour un de nos plus célèbres révolutionnaires : *Vous avez un grand vice en révolution, c'est de ne vouloir pas vous prêter à une scélératesse quand le bien public l'exige.* Il riait, parce qu'il ne croyait dire qu'un mot plaisant; et moi, je m'abîmai dans des réflexions désolantes, parce que je sentis que le mot était profond. Mais enfin ce vice qu'il me reprochait a toujours été en moi incorrigible. Toujours j'ai pensé que les moyens et les instruments doivent être de la même nature que le but, et que le mal qui peut faire un instant le bien le détruit bientôt ou le corrompt au moins pour des siècles. C'est de cette source que se sont versées et dans nos événements et dans nos lois, et déjà dans nos habitudes, tant de causes de désordres, d'erreurs et de malheurs dont la liberté de la France aura tant de peine à se dégager, et qui défigureront longtemps encore, aux yeux des nations, cette image sainte de la Liberté

qui devrait être adorée de tous les mortels à l'instant où on lève les voiles qui la couvrent. Si donc j'avais reçu de semblables confidences, j'aurais dit : *Cherchez un autre ministre ; je puis convenir à votre but, je ne puis pas convenir à vos moyens*. Hélas ! je frémis de le dire, je frémis de le penser ; mais il est possible qu'un ministre qui aurait eu en ce moment moins de respect pour la vérité aurait détourné par le mensonge ce débordement de crimes et de sang qui a tout ravagé pendant une année entière. La vérité et la vertu peuvent seules faire constamment le bonheur du genre humain, mais elles stipulent pour ce qui doit être éternel comme elles ; et l'exécution des lois qu'elles imposent peut déchaîner un instant les passions et les forfaits, comme l'exécution des lois de la nature, qui tendent au maintien de l'harmonie universelle, déchaîne quelquefois les ouragans qui engloutissent les vaisseaux et ensevelissent les cultivateurs sous les débris de leurs cabanes. Il se peut donc que j'aie eu le tort de ne pas altérer la vérité en faveur des passions qui auraient été les moins malfaisantes ; mais le grand tort sera toujours à ceux qui s'étaient arrangés de manière que, pour écar-

ter les malheurs, il fallait faire triompher des passions et mentir devant les lois à une grande nation ; mais je n'ai pas eu au moins le tort de dissimuler la vérité qu'il importait le plus de faire entendre aux deux côtés : je n'ai pas eu le tort de leur avoir laissé ignorer, de ne leur avoir pas dit sans cesse que ce n'était pas au dehors que pouvaient naître pour eux les grands dangers, mais dans leur sein. Et les catastrophes, en se développant, vont apprendre si je n'avais pas des motifs de revenir incessamment à ce que je disais à cet égard.

CHAPITRE ONZIÈME.

De la manière dont la commission des douze fut supprimée. — Rapport du décret de suppression. — Effets du rapport. — Assemblée de l'Évêché. — Renseignements donnés par le maire sur sa composition. — Avertissements que je reçois et que je communique au Comité de salut public. — L'assemblée de l'Evêché déclare la commune et le département de Paris en état d'insurrection. — Qui fut cause que l'Assemblée n'en fut pas instruite dans la soirée même? — 31 mai. — Proposition que je fis au comité, le 1er juin, écartée par la Convention.

Jusqu'à présent j'ai été obligé de discuter longuement un petit nombre de faits ; dès ce moment j'en vais rappeler un grand nombre avec rapidité. Les uns sont trop publics pour avoir besoin d'être prouvés, et, pour les autres, quelques témoins qui existent sont bientôt interpellés. Pour les plus importants, j'ai une preuve que mes ennemis n'ont pu et qu'ils ne pourraient pas m'arracher, même en m'arra-

chant la vie. Cela est fâcheux pour eux ; mais si tout s'arrangeait commodément pour quelques hommes dévorés de haine, le monde leur appartiendrait sans retour, et ceux qui n'ont jamais voulu y faire que du bien se presseraient trop de le quitter.

La commission des douze, qui n'avait pas voulu requérir immédiatement elle-même la force armée des sections de la Butte-des-Moulins, de Lepelletier et du Mail, en avait ordonné la réquisition au maire. C'était avertir la Commune d'appeler aussi ses forces, de donner le signal aux sections qui lui étaient le plus dévouées. Dès cette nuit même des pétitionnaires de plusieurs sections se réunissent à la barre de la Convention pour demander, comme on commande, *la liberté des patriotes* détenus et la suppression des *douze*. Si la Convention nationale n'avait pas été divisée en deux partis presque égaux *en nombre*, un pareil ton eût été réprimé à l'instant comme un attentat à la majesté de la représentation nationale ; mais le côté gauche vit sa force dans ce ton, et n'y vit pas l'injure faite à tous ; et le président, qui n'était plus Fonfrède, mais Hérault de Séchelles, répondit à l'outrage fait à la nation par cet ou-

trage fait à la raison humaine : *La force du peuple et la raison, c'est la même chose*. La vie et surtout la mort d'Hérault de Séchelles réveillent des souvenirs plus honorables pour son nom, et qu'il me sera plus doux de réveiller un jour ; mais quand un trait de sa vie politique l'accuse, je ne puis non plus que l'accuser. La suppression de la commission des douze fut mise aux voix sans qu'on lui eût permis de se faire entendre, et le décret de sa suppression fut prononcé par le président, sans qu'il fût prouvé du tout que le décret eût été rendu. Dans les paroles, tout était violation de la raison ; dans les actes, tout était violation des lois et des formes, sans lesquelles les lois n'existent pas.

Cependant du choc confus de toutes les passions peut sortir quelquefois une cause et un moment de repos, comme des chances d'une loterie désastreuse peut sortir un lot qui répare quelques-uns des maux que fait la loterie. La suppression des douze, souillée de tant d'irrégularités, quand la nouvelle s'en répandit dans Paris, produisit un instant de bons effets. Les membres de la Montagne, qui cessèrent d'avoir des craintes, cessèrent aussi d'en donner.

A la Commune et dans les sections les plus turbulentes on entendit parler de paix et de repos. Le maire, dont la physionomie n'est pas très-mobile, ne s'empreint pas beaucoup des affections de son âme, respirait un contentement doux, comme un homme qui sort de crainte pour la chose publique et pour lui-même.

Il paraîtra étrange de le dire, mais il est très-vrai pourtant que les agitateurs, que ces hommes si dangereux auxquels les *douze* avaient voulu se rendre redoutables, furent les seuls qui se montrèrent affligés de sa suppression. Elle leur enlevait tous ces mots d'*oppression*, de *tyrannie*, de *droits violés*, tous ces ferments populaires avec lesquels il est aisé de soulever les flots mobiles d'une démocratie qui n'a point de gouvernement encore.

Si j'avais pu croire à la solidité d'un bien opéré par la subversion de tous les principes, j'aurais conçu aussi l'espérance du retour de la paix publique. Malheureusement les députés du côté droit voyaient très-peu ce qui se passait dans Paris, et sentaient très-vivement ce qui se passait à la Convention. Ils ne s'occupèrent donc toute la nuit que du projet de faire rap-

porter le lendemain des décrets rendus avec tant d'irrégularité, ou qui même, peut-être, n'avaient pas été rendus. Il y avait du danger dans ce projet; le danger le fit embrasser avec enthousiasme; on prononça des discours qui eurent de l'énergie et de la grandeur; du haut de la tribune, on vit l'Histoire qui prenait des notes pour les siècles. La sagesse qui proposait à demi-voix un autre avis ne parut qu'une pusillanimité qui avait honte d'elle-même : le décret de suppression des douze fut rapporté.

Condorcet ne se leva point pour le rapport du décret.

On crut avoir obtenu un triomphe, et on venait, pour ainsi dire, de décréter le 31 mai et le 2 juin.

A peine le rapport du décret est connu dans Paris, les agitations qui avaient été un instant assoupies se réveillent plus menaçantes. Les tribunes les plus turbulentes des sections sont occupées par ces hommes dont la voix contagieuse produit un orage avec quelques paroles. Dans les groupes où deux ou trois hommes artificieux sèment habilement des terreurs, et où deux ou trois cents hommes crédules ou emportés les recueillent, les répandent et les multi-

plient, on ne s'entretient que d'arrestations faites depuis le rétablissement des douze, et de nouvelles arrestations qui vont se faire encore en plus grand nombre. L'un dit que toute la députation de Paris va être envoyée à l'Abbaye, d'autres, que le plan est d'exterminer toute la Montagne. Hébert, à qui on n'aurait pas dû ouvrir sa prison, puisqu'on ne lui ôtait pas toutes les craintes et tous les moyens de faire croire qu'il était menacé, reparaît à la Commune, où on entoure son front d'une couronne que modestement il dépose sur le front du buste de Brutus; il s'élance à la tribune des Jacobins, où il jette le cri de la vengeance contre les douze, qu'on suppose occupés du besoin et des moyens de se venger.

Le maire vient me montrer de grandes inquiétudes; j'en prends et j'en conçois d'affreuses; je les porte toutes au comité de salut public, et l'un de ses membres, Barrère, va les communiquer à l'instant au comité de sûreté générale.

Le lendemain (29 mai), entre onze heures et demie et minuit, on vient me dire qu'une assemblée s'est formée à l'Évêché, qu'elle s'est occupée de mesures qu'elle appelait de salut public, et

qu'elle venait de nommer dix commissaires. Je cours au comité de *salut public* lui donner cet avertissement, et chez le maire pour l'interroger sur la nature et sur l'objet de cette assemblée. Le maire était au lit; je le fis réveiller pour me recevoir. Par quels hommes cette assemblée de l'Évêché était-elle composée ? Quelle était leur mission ? De qui l'avaient-ils reçue ? Que pouvaient être ces hommes qui, à côté de la Convention nationale et de ses comités, à côté du conseil exécutif du département, de la Commune et des sections, s'enquéraient des moyens de salut public? Tout ce que le maire put répondre à ces questions, c'est que l'assemblée de l'Évêché était un composé de membres du corps électoral, de membres de sociétés populaires, et de commissaires de plusieurs sections; mais il m'assura, et du ton d'un homme qui le savait avec certitude, que cette assemblée, qui lui donnait aussi des inquiétudes, s'était elle-même reconnue et déclarée incompétente pour prendre aucune mesure d'exécution ; qu'elle ne se considérait que comme une réunion de citoyens occupés ensemble de la chose publique. Je représentai au maire qu'une pareille assemblée

exigeait toute la surveillance des premiers magistrats de la police, et qu'il devait instruire le ministre de l'intérieur de tout ce qui s'y passerait jour par jour, heure par heure : le maire m'en donna l'assurance, et je retournai au comité de salut public lui rendre compte de cette conversation.

Je dois observer ici que je me présentai au local où la commission des douze avait tenu ses séances, et que je n'y trouvai personne : j'ignore si elle était assemblée, mais elle avait transporté ailleurs ses séances, et ne m'en avait point prévenu.

Le jour suivant, tout paraissait tranquille, et le maire, que je n'avais point vu, ne m'avait rien fait dire. La nuit, je me retirais du comité de salut public, il était près de deux heures ; je reçois un billet anonyme conçu à peu près en ces termes : *Je sors de l'Évêché ; à sept heures, la République sera en deuil.* Je fais réveiller le premier secrétaire des dépêches de l'intérieur, Le Tellier ; il va à l'instant chez Pache, qui me fait dire qu'il est vrai que l'assemblée de l'Évêché avait arrêté qu'il serait pris des mesures d'exécution, mais qu'elle n'avait rien arrêté sur la nature des mesures, et

qu'il jugeait impossible que rien de dangereux fût entrepris du reste de la nuit et du jour. Tout était calme en effet dans cette nuit, et rien n'en pouvait troubler le repos, à moins que la Commune ne fût un réceptacle de conjurés, et le maire leur chef.

Avant neuf heures du matin, le maire était chez moi : il me réitéra les mêmes assurances qu'il m'avait fait transmettre ; *les sept heures* qui devaient être si fatales, suivant le billet anonyme, étaient écoulées sans que rien de sinistre eût été tenté.

Mais dans ce même entretien le maire m'avoua que l'assemblée de l'Évêché prenait d'autres caractères, que 38 sections y avaient envoyé des commissaires revêtus de pleins pouvoirs, et qu'ils allaient se réunir aux Jacobins pour délibérer sur ce que leur commandaient les circonstances. En me parlant ainsi, Pache se montrait à moi au désespoir de ces mouvements ; il les attribuait tous au rétablissement de la commission des douze.

Accablé de fatigue et de besoin de sommeil, dévoré d'inquiétudes, je me transporte tour à tour au comité de salut public, où Pache m'avait précédé, et à la commission des douze,

qui m'avait appelé à la maison de Breteuil, où elle avait transporté ses cartons. Je n'y trouve que Vigier et un autre membre de la commission dont je ne puis me rappeler le nom : je ne sais s'il a été assassiné comme Vigier, ou s'il a échappé aux assassins. Mais le résultat de l'entretien que j'eus en ce moment avec eux, je l'ai écrit, je l'ai imprimé; il était destiné à être publié devant la république lorsque ces deux représentants du peuple vivaient encore; je le rapporte dans les notes de cet exposé, et on y verra qu'aucun de ceux à qui je pouvais parler avec quelque suite ne pouvait garder de soupçon sur mon compte.

Dans ce même jour, dans l'un des jours précédents ou suivants (je ne puis fixer la date avec certitude), le chef de la première division de l'intérieur, Champagneux, me porte un très-grand nombre d'exemplaires d'un placard dans lequel Robespierre, Marat, Danton, Chaumette et Pache, qu'on y appelait *l'Escobar politique,* sont accusés de tenir à Charenton des conciliabules nocturnes, où, protégés par une force armée imposante, ils délibèrent sur les moyens d'organiser de nouveaux massacres du mois de septembre. Je porte à l'instant le pla-

card au comité de salut public, et pour le lui communiquer je saisis le moment où ni Danton ni Lacroix n'étaient au comité. Le comité arrête, sur un registre secret je crois, que tous les exemplaires du placard seraient retirés, que le secret serait exigé de celui qui me l'avait fait remettre, et que je prendrais des renseignements à Charenton même. Je n'y connaissais personne; il y avait très-peu de personnes à qui on pût confier de pareilles recherches. Champagneux y connaissait un citoyen dont il me garantissait l'honnêteté et la prudence ; il lui écrivit, et la réponse fut infiniment plus propre à dissiper qu'à confirmer les horribles accusations du placard. L'ami de Champagneux s'engagea à nous communiquer tous les renseignements, s'il apprenait quelque chose de nouveau. Ces derniers faits sont aussi personnels à Champagneux qu'à moi, et ils seront attestés comme par moi par cet excellent citoyen, à qui j'ai ouvert plus d'une fois toute mon âme et sur tous les événements, et sur leurs causes ; par cet homme dont l'infatigable travail a beaucoup honoré le ministère de Roland son ami, et qui se dévouait au moins avec un zèle également infatigable; qui n'a acquis que par la

plus injuste persécution une célébrité qu'il aurait dû obtenir de la reconnaissance publique.

Moi, mes amis, les observateurs de l'esprit public que j'avais institués à cette époque, nous étions continuellement en observation : je voulais voir le moindre mouvement, entendre la moindre parole.

Le jeudi 30 mai, un citoyen m'écrit qu'il a été dit à la tribune de sa section qu'on venait d'arrêter définitivement à l'assemblée de l'Évêché, que cette nuit même on fermerait les barrières, on sonnerait le tocsin, on tirerait le canon d'alarme. A peine j'eus lu le billet, je vais le lire au comité de salut public, et j'annonce que je vais en faire lecture à la Convention nationale, qui était assemblée. Lacroix de l'Eure, qui dans cette soirée ne quitta pas un instant le comité de salut public, où d'ordinaire il n'était pas si assidu, prend la parole : il représente que sur un billet qui rapporte ce qu'on a débité à la tribune d'une section, il ne faut pas aller jeter l'alarme au milieu de la Convention nationale; qu'il faut avant tout se bien assurer des faits, et appeler au *comité de salut public* les autorités constituées responsables de la sûreté publique, le département et le maire. Le

comité se range à cet avis, lui-même mande par un billet le procureur-général-syndic, et je vais chercher le maire à la Commune.

Il y arrivait en ce moment; il montait le grand escalier, suivi de dix à douze hommes dont les gilets montraient autant de pistolets qu'ils avaient de poches.

Le maire se penche vers mon oreille, et me dit à voix basse ces paroles, qu'on ne sera pas étonné que j'aie retenues : *J'ai eu beau m'y opposer, je n'ai pas pu les empêcher ; ils viennent de déclarer, par un arrêté, que la Commune de Paris et le département, qu'ils représentent, sont en état d'insurrection.* Je lui répondis : *Le comité de salut public vous mande dans son sein, et je vous attends.* Il entre au conseil général. Là, il publie ce qu'il venait de m'apprendre, et il y déclare plus formellement encore que l'insurrection n'avait été arrêtée que contre son avis et malgré tout ce qu'il avait fait pour s'y opposer. J'entends des applaudissements qui ébranlaient la salle, des cris et des frémissements de joie ; je me crus dans la Tauride.

A l'instant où il avait cessé de parler, le maire monte, et seul, dans ma voiture.

Dans la route je ne cesse de lui retracer les tableaux affreux des malheurs que cette nouvelle me fait présager, de lui faire considérer surtout que dans le moment où nous sommes en guerre avec toute l'Europe, une grande convulsion dans la ville où sont tous les établissements nationaux peut arrêter tout ce qui fournit aux besoins des flottes et des armées. Au milieu de tant d'autres présages sinistres, c'était celui qui me frappait le plus, parce que c'était le plan qu'on devait supposer à la ligue des tyrans et des esclaves de l'Europe. En exprimant les mêmes craintes et la même douleur, le maire déplorait et je déplorais avec lui ces horribles querelles des passions, qui seules avaient rendu de si grands attentats possibles; et nous arrivons au comité de salut public.

Le procureur-général-syndic du département, l'Huillier, et deux membres du directoire, y étaient déjà. Des aveux ou plutôt des déclarations qu'ils faisaient tous, un résultat sortait sans aucune ambiguïté : c'est que le département de Paris était déjà, par son approbation et par ses engagements, dans ce qu'il appelait l'insurrection.

Pache était loin de parler comme l'Huillier.

Il rendait compte des faits sans approbation et sans blâme, sans abattement et sans emportement, avec tristesse et gravité.

Comme on délibérait, je me lève et je déclare que je vais rendre compte de tout à la Convention : *Vous n'êtes point du comité de salut public,* me dit Lacroix; *c'est à lui, dans de telles circonstances, à porter la parole par l'organe de l'un de ses membres*. On le charge de la porter, et il vient dire, une demi-heure après, qu'il n'avait pas pu parler; que la séance était levée quand il s'était présenté.

Les membres du département et le maire réitèrent souvent au comité de salut public l'assurance que, tant qu'ils seront à leur poste, aucune violence ne sera commise dans cette insurrection; c'est là que pour la première fois j'entendis sortir de la bouche de l'Huillier ce mot *d'insurrection morale*, qu'ils écrivirent le lendemain sur quelques-unes de leurs banderoles; et c'était l'Huillier qui s'insurgeait moralement contre Vergniaud et contre Condorcet !

Il ne pouvait pas y avoir de sommeil pour moi dans ces tempêtes de la république; je n'avais besoin d'être réveillé ni par le tocsin ni

par le canon d'alarme, et le 31 mai, avant cinq heures du matin, j'étais dans les cours du Palais-National, qui étaient presque désertes encore.

Le premier homme que j'y rencontrai, ce fut Danton.

J'en fis la remarque, et cette remarque attacha sur lui tous mes regards et toutes mes observations.

« Qu'est-ce donc que tout cela? lui dis-je en m'approchant de lui. Ne pouvez-vous me l'apprendre? Qui remue les ressorts, et que veut-on ? — *Bah! ce ne sera rien,* me répond Danton : *il faut les laisser briser quelques presses, et les renvoyer avec cela.* — Ah ! Danton, je crains bien qu'on ne veuille briser autre chose que des presses.—*Eh bien! il faut y veiller.*— Vous en avez les moyens bien plus que moi. »

J'entre à la Convention qui se réunissait, où il n'y avait que quelques membres encore ; je lui dis le peu que je savais, et je ne pus lui dire tout ce que j'ignorais. Cambon, qui ne savait que les mêmes choses que moi, n'en put dire ni plus ni moins. Mais l'Huillier entrait à la barre, et dans ce jour c'était à lui qu'appartenait beaucoup la parole. On sait comment il

parla devant la représentation nationale; on sait ce qui fut fait et ce qui fut préparé dans cette journée. On connaît la motion pleine de noblesse et de prudence de Vergniaud; cette motion si propre à faire ranger autour de la Convention nationale, pour en défendre l'intégrité, cette même force armée mise sur pied pour l'entamer. Tous ces faits, que leur publicité et leur authenticité ont fait connaître à tout le monde, sont réservés au pinceau de l'Histoire.

Le lendemain (1er juin), dans Paris tout paraissait rentré dans le respect des lois et de la Convention nationale; mais dans le comité de salut public entraient et sortaient incessamment les membres du comité d'insurrection; les législateurs étaient contraints à délibérer avec les violateurs de toutes les lois. Lorsqu'il restait si peu de pouvoir au comité de salut public, dans lequel était alors tout le gouvernement national, dont la très-grande majorité était très-irréprochable, très-pure, on comprend qu'un ministre n'était propre qu'à décrier toutes les propositions qui passeraient par sa bouche; cependant je ne quittais pas le comité, je ne perdais pas une occasion de lui présenter les vues qui me paraissaient les plus

propres à combler les abîmes dont la nation et sa représentation étaient entourées.

Une de ces vues parut un instant relever les âmes honnêtes et leurs espérances.

Quelque épais que fussent encore pour moi les nuages qui cachaient les causes particulières de ces mouvements, il y en avait une générale à laquelle j'attribuais toutes les autres, sans laquelle j'étais sûr qu'aucune autre n'oserait agir avec tant d'audace : c'était la division de la Convention nationale en deux côtés, et les haines allumées entre les membres les plus influents des deux côtés. Je me rappelais que dans Athènes des haines semblables, nourries entre deux citoyens puissans, Aristide et Thémistocle, mettaient à chaque instant la république à deux doigts de sa perte ; que lors même que Thémistocle ouvrait un bon avis, Aristide, qui le jugeait bon, le combattait pourtant et le faisait rejeter parce qu'il était de Thémistocle ; je me rappelais que cet homme vertueux, qui ne pouvait pas faire le mal sans l'avouer, s'écria un jour, pressé par sa conscience : *O Athéniens, vous ne pourrez être tranquilles et heureux que lorsque vous aurez jeté Thémistocle et moi dans le barathre* (fosse pro-

fonde où l'on jetait les condamnés). Ce cri de la conscience d'un homme de bien, qui s'accusait avec tant de magnanimité, arrivé jusqu'à moi à travers des siècles, m'avait fait naître l'idée d'une résolution magnanime pour quelques représentans du peuple français. Je proposai que des deux côtés de la Convention, ceux dont les haines mutuelles étaient les plus connues, ceux dont les querelles personnelles avaient divisé la représentation d'un seul peuple en deux parties, s'offrissent d'eux-mêmes à sortir de la Convention, pour la laisser poursuivre ses travaux qu'ils interrompaient, à se mettre en otages de la paix publique, à attendre dans ce magnifique ostracisme le règne des lois et les jugements de la nation, qui n'aurait plus à prononcer que des bénédictions sur les uns et sur les autres. Plusieurs membres du comité de salut public, Delmas, Cambon, Barrère, parurent émus de cette idée que je leur présentais avec émotion. Danton se leva, les larmes aux yeux, et s'écria : *Je vais la proposer à la Convention, et je m'offre le premier à aller en otage à Bordeaux*. J'écrivis à l'instant quelques pages pour réveiller avec cette proposition les affections élevées et généreuses qui

devaient la motiver et l'appuyer. Mais Barrère fut le seul qui la fit à la Convention, Lanthenas fut le seul qui se leva pour s'offrir à l'exil; et j'ai su depuis que cette idée, embrassée au comité avec enthousiasme, mais communiquée imprudemment à la Convention avant de la faire entendre avec la solennité de la tribune, fut couverte de mépris et de risée par Robespierre, *comme un piége tendu aux patriotes*. Tels ont été en effet les piéges que j'ai toujours tendus, et ce n'est pas dans ceux-là que des hommes tels que Robespierre pouvaient tomber.

CHAPITRE DOUZIÈME.

Du 2 juin. — De la disposition des âmes dans le comité de salut public et dans le conseil exécutif.—Pourquoi et par qui je fus déterminé à retarder ma démission que j'avais écrite. — Projet de faire marcher tous les départements vers Paris. — Grandeur de ce projet. — Il est chimérique. — Effet des mouvements s'ils avaient pu être unanimes. — Effet des mouvements s'ils étaient partiels. — De la conduite des députés proscrits s'ils étaient allés tous dans les départements ou s'ils étaient restés tous à Paris.

Il n'existait dans Paris aucune force qui pût empêcher la journée du 2 juin; toutes les forces de Paris étaient mises en réquisition pour la produire.

Elle éclata.

Ce n'est pas ici le moment de dire comment je la vis et comment je la jugeai.

Tandis que la Convention nationale était assiégée, le conseil exécutif était prisonnier.

Un instant Lebrun, Grouvelle et moi nous voulûmes respirer l'air dans l'une des petites cours du Palais-National ; on vint nous avertir avec des sabres et des pistolets qu'il était indispensable de repasser le guichet.

Quand l'arrestation des députés proscrits fut arrachée, je dois ici ce témoignage à la vérité, et à ceux qui ne craignirent pas d'exposer alors pour elle leur liberté et leurs jours, la consternation et l'indignation furent les sentiments de presque toutes les âmes dans le comité de salut public et dans le conseil exécutif : les changements de temps ne changeront rien à ma manière de déposer sur des faits qui sont passés, mais qui n'ont pas pu changer. Bréard, à qui un accès de goutte permettait à peine de se traîner, sortit de la Convention pour venir nous dire qu'elle était en proie aux scélérats. Cambon, se tournant vers Bouchotte, lui adressa ces propres paroles : *Ministre de la guerre, nous ne sommes pas aveugles; je vois très-bien que des employés de vos bureaux sont parmi les chefs et les meneurs de tout ceci.* Barrère ne cessait de dire : *Il faudra voir si c'est la Commune de Paris qui représente la république française, ou si c'est la Convention.* Delmas et

Treilhard étaient, je crois, tous les deux malades; mais depuis, leur sentiment, le même que celui de leurs collègues, a été aussi nettement et aussi énergiquement exprimé. Lacroix paraissait embarrassé, mais comme on l'est d'un triomphe qui n'a pas beaucoup de gloire et qui peut avoir beaucoup de dangers; Danton en paraissait inquiet et honteux; Bouchotte, qui parle infiniment peu, ne parla point du tout; je ne vis paraître Pache ni au comité ni au conseil. Quoique je ne visse pas du tout clair dans ce qui se passait, et que je conçusse beaucoup de soupçons dans ces ténèbres, je m'exprimais sans beaucoup de retenue et de circonspection: le moment des ménagements était passé, celui où il fallait se taire ou mourir n'était pas encore arrivé; je parlais de la même manière, et à ceux en qui je me confiais, et à ceux de qui je me défiais. Ce soir-là même, et sur la table du conseil exécutif, j'écrivis ma démission. Ma résolution était prise de ne pas rester dans une place où rien ne me donnait les moyens d'empêcher le mal, et où tout m'en faisait paraître le complice.

Le lendemain, tous mes amis me conjurèrent de retarder au moins ma démission. Ducos et

Condorcet purent seuls l'obtenir de moi. Ce qu'elle avait de dangereux pour moi seul ne m'aurait pas retenu; ils pensèrent que je pourrais encore ou prévenir de plus grands malheurs en restant, ou surveiller des hommes à qui nous soupçonnâmes dans ce moment toutes les vues criminelles.

Je fus entouré d'espions, je le devins moi-même de Danton et de Lacroix. Je suivis, autant qu'il me fut possible, tous leurs pas; j'épiai et recueillis, autant qu'il me fut possible, toutes leurs paroles. Pendant quelques jours, je crus être sur les traces d'une grande conspiration contre la république. Ducos, Barrère, Cambon, Condorcet, Treilhard, même Alquier, si je ne me trompe, reçurent les confidences et de mes observations et des soupçons que je fondais sur elles. Entouré, comme je l'ai dit, d'espions qui ne me quittaient plus, je voulus bien qu'ils me suivissent jusqu'à la porte de Gensonné et jusqu'à la porte de Vergniaud, que j'allai voir dans leur état d'arrestation. Malheureusement je ne les trouvai pas assez seuls pour leur communiquer sans réserve tout ce que je pensais sur les mesures à prendre pour

les faire sortir, avec la république, des dangers qu'ils couraient avec elle.

Le généreux et infortuné Ducos, que je chérissais presque autant que mes neveux, craignait de me voir, de peur d'attacher sur moi toutes les haines qui persécutaient ses amis, et qui devaient le faire bientôt mourir avec eux. Mais si cette délicatesse était touchante en lui, il eût été indigne à moi d'en accepter les ménagements; et durant ces jours, plusieurs fois il a dîné chez moi, une fois avec Mathieu, représentant du peuple. Mathieu peut dire de quoi nous fûmes occupés durant le dîner.

Je ne puis avoir aucun besoin des témoignages que peut me rendre Pache; et j'ignore jusqu'à quel point il peut être disposé à accorder ou à refuser ceux que lui demandera la vérité; mais si la volonté de Pache se trouve d'accord avec son devoir, ce que je désire pour lui bien plus que pour moi, Pache peut dire aussi comment le 3 juin, lorsqu'il vint dans la matinée à l'intérieur, je lui parlai et de ce qui s'était passé la veille à la Convention, et de ce qui allait se passer dans les départements. Le maire de Paris parut troublé, et il ne l'est pas facile-

ment : j'aime à croire que ce fut par le tableau que je lui traçai des maux que je prévoyais pour la France.

Je commençais à m'assurer, par la vérification de quelques faits, par la réduction à leur mesure de quelques autres, que mes soupçons sur Danton et sur Lacroix, s'ils étaient très-fondés, étaient aussi très-exagérés.

Mais si on n'avait pas à craindre tous les crimes de la trahison, les événements, à mesure qu'ils se développaient, faisaient redouter toutes les horreurs de la guerre civile. Quelques départements s'armaient, s'ébranlaient ; et, suivant la nature des intérêts et des passions, on craignait ou on espérait des mouvements dans tous. Des députés mis en état d'arrestation le 2 juin, les uns s'étaient enfuis et étaient allés chercher des vengeurs ; les autres étaient restés sous la main de leurs ennemis avec autant de soumission que s'ils s'étaient crus sous la main de la loi. Tel était l'état des choses ; et voici quelles étaient, dans cet état des choses, mes pensées, mes résolutions et mes démarches.

Si, par un mouvement unanime ou d'une très-grande majorité, les départements de la

république française avaient pu se lever, marcher vers Paris, demander avec la voix sainte et majestueuse du vrai peuple la liberté des représentants arrêtés, leur réintégration dans le sanctuaire des lois, le silence de toutes les passions, et le châtiment de ceux qu'elles avaient entraînés à des attentats, cette grande démarche nationale aurait sans doute ajouté à la gloire de la nation française dans l'Europe; elle eût donné l'autorité et la clarté d'un fait positif et immortel à des principes de l'art social trop vastes ou trop profonds pour être universellement saisis tant qu'ils restent sans application dans la théorie; elle aurait sauvé la France, elle aurait sauvé Paris, qui a autant souffert que le reste de la république, et qui a eu de plus le malheur d'avoir été le centre d'où sont partis tous les crimes.

Je ne doute pas que cette grande idée n'ait été celle qui ait fait naître, après le 31 mai, le projet de faire mouvoir tous les départements; mais sa grandeur, qui a séduit ceux qui l'ont conçue, est aussi ce qui la rendait un peu chimérique : il était trop impossible que tant de départements fussent à la fois mus et dirigés par un même esprit, surtout lorsque cet esprit

était celui d'une haute sagesse ; il était trop impossible que dans un même département le même esprit animât tous les citoyens, surtout lorsque pendant près d'une année entière on avait semé la division entre les administrateurs et les administrés, entre les riches et les pauvres; il était trop difficile, enfin, que de tant de mouvements, qui demandaient de l'impétuosité, il se composât un seul mouvement qui s'avançât vers Paris avec ordre et régularité.

Cependant les mouvements, s'ils avaient été unanimes, pouvaient tout sauver, et les mouvements, s'ils étaient partiels, pouvaient tout perdre : dans le premier cas, la guerre civile était évitée ; dans le second cas, elle était allumée.

Le but qu'on se proposait ne pouvait donc être atteint que par une espèce de miracle; et ceux qui devaient se marquer ce but ne mirent aucun concert, aucun ensemble dans leurs mesures. Je parle des députés proscrits dans Paris.

Pour remplir leurs vues avec quelque succès, il fallait ou que tous courussent dans les départements, ou que tous restassent à Paris. Tous ensemble dans les départements, ils au-

raient exercé une influence plus étendue et plus imposante ; par leur nombre seulement, par le nombre, auquel les imaginations attachent toujours une idée de grandeur et de majesté, ils auraient écarté d'eux tout ce qui donne l'air d'une fuite, ils se seraient entourés de la considération d'une retraite, et dans quelque lieu qu'ils se fussent retirés tous ensemble, là aurait été le MONT SACRÉ.

Tous ensemble à Paris, ils auraient pu faire trembler encore les ennemis qui les auraient tenus sous les couteaux, et la France n'aurait plus voulu voir la Convention nationale que dans un cachot. S'il avait fallu frapper pour la première fois tant de législateurs en un seul jour, juges et bourreaux auraient reculé, frappés eux-mêmes d'effroi, et se seraient écriés: *Non, nous n'oserons jamais toucher la représentation nationale*. C'est par leur nombre bien plus encore que par leur innocence et par leurs vertus que les soixante et treize ont été défendus.

Mais des députés mis en état d'arrestation le 2 juin, les uns allant jeter le cri de guerre dans les départements, les autres gardant leur prison, comme Socrate, lorsqu'ils pouvaient s'é-

chapper, la conduite de ceux-ci coucourut à donner l'air d'une révolte à la conduite des autres, et les mouvements de ceux qui cherchaient des forces et des armes étaient imputés comme un crime à tous. Il était bien difficile d'obtenir de l'ardente soif de la vengeance qu'elle respectât la vie de ceux qu'elle avait chargés de chaînes.

Tant d'inconsidération dans des déterminations d'une si haute importance est une preuve bien éclatante, ajoutée à tant d'autres, qu'ils étaient unis les uns aux autres par les mêmes principes, par la même manière d'aimer et de servir la république, mais qu'ils n'étaient unis par aucun complot, même contre des ennemis si atroces! Hélas! leur mémoire n'a aucun besoin de cette preuve de leur innocence; mais leur conservation, leur vie et celle de tant de milliers de citoyens dont l'échafaud a été dressé après le leur, avaient besoin d'une conduite plus habilement concertée, ou plus heureusement inspirée.

Ma conduite dans de pareilles circonstances, aussi difficile à bien tracer que la leur, était, je le crois, plus réfléchie; mais elle n'a pas mieux réussi à les sauver, et on verra bientôt à com-

bien peu dans plusieurs moments a tenu mon salut, si on peut appeler mon salut le peu qui me reste d'une vie si indignement diffamée par tous les partis, si horriblement tourmentée.

En me condamnant à rester encore dans le ministère, je me marquai trois buts auxquels on m'a vu toujours tendre.

Le premier, d'employer tous les moyens dont je pourrais m'aviser, et qu'on ne m'enlèverait pas, à convertir les mouvements des départements en négociations entre les corps administratifs et les comités de gouvernement, pour empêcher l'explosion de la guerre civile; le second, de hâter l'acceptation de la constitution à laquelle on travaillait très-hâtivement, et de préparer les esprits, dans Paris par mes conversations, dans les départements par un mémoire que je leur adresserais, à saisir le mo ment où la constitution serait solennellement proclamée, pour proclamer avec elle une amnistie accordée par les vainqueurs aux vaincus, et par les vaincus aux vainqueurs, qui en avaient plus besoin encore; le troisième, de veiller ici sur toutes les dispositions sanguinaires que je pouvais craindre contre quelques détenus, pour les combattre de toute ma puissance.

Quant à ce que j'ai fait pour arriver au premier but, j'interpelle ici tous les membres vivants du comité de salut public de cette époque : tous attesteront, je n'en fais aucun doute, que je leur ai parlé sans cesse de réconciliation et de réunion, des torts et des vertus républicaines de tous, de la nécessité d'un oubli universel de tout le passé, et jamais de combats à livrer, de victoire à remporter, de châtiments même légers à faire subir. Mais sur cela ce n'est pas seulement des législateurs que je puis appeler en témoignage ; tous les faits ne sont pas demeurés renfermés dans le secret du comité; il y en a d'essentiels dont une partie au moins a paru au grand jour de la Convention nationale, et ces portions si publiques, si solennelles, de ma conduite, garantissent l'ensemble auquel elles appartiennent.

A peine le Calvados fut en mouvement, je reçus d'une commission, par laquelle tous les mouvements étaient dirigés, deux ou trois lettres. Dans l'une on me parlait de *ma vertueuse neutralité,* et on me demandait des grains ; dans une autre on m'écrivait : *Tremble! les bannières du Nord et du Midi sont déployées, elles marchent sur Paris; tremble! ceux qui affament*

seront traités comme ceux qui assassinent. Les lettres étaient signées Caille et Pourgon. Je tremblais, mais c'était pour ceux qui écrivaient de pareilles lettres, et je ne les portais ni à la Convention ni au comité; je n'y faisais non plus aucune réponse. Mais au comité, où l'on prenait déjà des mesures pour faire marcher des troupes contre le Calvados, je représentais incessamment combien il était indispensable de les faire précéder par des négociations, combien il serait beau et heureux de tout terminer par des mesures pacifiques qui étoufferaient non-seulement la guerre, mais les querelles et les haines qui l'avaient amenée.

Après avoir essayé tout le pouvoir du raisonnement, j'affirmais, avec cet accent d'une persuasion sincère qui passe dans les âmes comme une passion, que les voies conciliatrices auraient un succès infaillible, que la guerre civile prête à éclater donne une puissante éloquence à celui qui parle pour en écarter les horreurs, et que si l'on voulait enfin m'envoyer dans le Calvados, je me chargeais d'en revenir avec la paix.

On me disait que dans le Calvados j'étais détesté, qu'on m'y arrêterait, que quelque coquin pour-

rait faire quelque chose de plus encore, et qu'un ministre de l'intérieur devait rester à Paris. Je répondais que j'étais sûr que Guadet et Barbaroux étouffaient pour moi dans leur âme des sentiments d'estime qu'il me serait facile de réveiller; qu'il était impossible qu'en me voyant aller à eux, le choix seul qu'on auroit fait de moi ne leur garantît la réalité des intentions pacifiques; et que toutes les parties de la république où il pouvait la servir étaient également le poste d'un ministre de l'intérieur.

Il fut convenu au comité et au conseil que j'irais dans le Calvados, mais après que la Convention en aurait été prévenue et ne s'y serait pas opposée.

Saint-Just assistait à cette délibération. Quand la décision fut prise, il s'offrit à aller avec moi dans le Calvados. Je ne puis prononcer si à ce moment il était déjà assez formé à l'artifice et à la bassesse pour vouloir dégrader en lui la dignité d'un législateur à servir d'espion à un ministre, ou s'il eut en effet quelqu'un de ces bons sentiments qui traversent quelquefois l'âme des méchants sans y laisser aucune trace; mais il sortit alors de sa bouche un mot qui paraîtra bien étrange lors-

qu'on le comparera à sa conduite postérieure, un mot que je me suis toujours rappelé à chacun de ses rapports, à chacune de ses atrocités : *Je pense absolument comme vous*, me dit Saint-Just, *je crois qu'on peut mener les hommes avec un cheveu.* Trois mois après, pour les mener, il ne croyait pas qu'on pût couper assez de têtes !

Thomas Lindet assistait aussi à cette délibération en qualité, autant que je puis m'en souvenir, de député de l'Eure ou du Calvados. C'est lui qui fit le rapport à la Convention, et j'y étais; il le fit en homme loyal qui croyait la mesure bonne, et qui voulait la faire adopter. Mais Lacroix de l'Eure, qui ne voulait pas transiger avec ses ennemis, qui voulait les perdre sous de beaux semblants d'intérêt pour moi, fit rejeter avec hauteur par la Convention le projet de l'envoi d'un ministre dans le Calvados.

Un délai avait été accordé aux administrateurs des départements qui avaient levé l'étendard pour le déposer, pour rentrer sans aucun danger dans l'association générale, et je voyais arriver l'expiration du délai comme l'expiration de toutes mes espérances pour écarter la

guerre civile. Je me détermine, sans en prévenir le comité, à demander à la Convention elle-même la prolongation du délai ; et, pour disposer les âmes à cette bienveillance facile que de bonnes nouvelles répandent dans les grandes assemblées, je fais précéder la demande du récit de plusieurs avantages obtenus sur nos ennemis extérieurs, que ma correspondance m'avait appris, mais dont il ne m'appartenait pas d'être le rapporteur. Les nouvelles furent parfaitement accueillies ; la demande, je le crus un instant, allait l'être ; mais à peine Robespierre l'eut entendue et eut aperçu le succès qu'elle allait avoir, il se lève en colère, il la repousse avec indignation ; il termine son discours par ces paroles qui ont longtemps retenti dans mon âme, plus indignée encore que la sienne : *Vous n'avez que trop longtemps usé de la clémence ; vous devez et vous voulez sauver la république, il faut laisser tomber la hache des lois sur les têtes criminelles.*

CHAPITRE TREIZIÈME.

Plan de conduite que je me trace du Calvados, de Lyon et de Bordeaux. — De ce que je tentai pour écarter de ces parties de la république les fléaux dont elles étaient menacées. — Récompense de mes actions et de mes efforts. — *Marat* et *Garat*. — Entretiens avec Legendre, Carrier, Danton. — Dîner à la mairie.

Rempli de douleur et de funestes pressentiments, au sortir de la Convention j'errais avec mon neveu sous les arbres des Tuileries. Je vois passer Legendre et Carrier. Je ne connaissais le premier alors que par quelques grands mouvements de son âme; l'autre, que je connaissais pour un homme privé de toute délicatesse d'idées et de langage, n'avait pas encore épouvanté le monde de ses atrocités. Je cours à eux, et je leur confie toute la situation de

mon âme, tout ce que je présage d'horrible de l'excès des rigueurs auxquelles Robespierre entraîne la Convention. Carrier m'interrompait à chaque parole; Legendre, au contraire, interrompait Carrier, voulait m'entendre, et m'écoutait avec la réflexion d'une âme émue. Il me fut aisé de deviner que Legendre sentait tout ce que je sentais moi-même. Carrier, lui, m'épargna la peine de deviner quelque chose, et je veux ici rapporter dans toute sa stupide férocité un mot sorti de sa bouche à cet instant où le système exterminateur n'était pas établi encore comme un régime légal, un mot qui peut ajouter peut-être à l'horreur du nom de Carrier : *Non, non*, dit-il, *il faut que Brissot et Gensonné tâtent de la guillotine; il faut qu'ils la dansent.* O France! ô ma patrie! et c'était là un de tes législateurs, à l'instant où tu t'élevais aux destinées d'une république!

Le Calvados, par la présence des représentants du peuple qui s'y étaient rendus, était l'objet de ma principale attention; mais Lyon et Bordeaux fixaient aussi continuellement mes regards. Chaque jour je faisais quelque nouvelle tentative pour faire prendre au comité de salut public de justes notions des dispositions

véritables de ces deux villes si importantes, et des dispositions qu'il convenait de prendre à leur égard pour prévenir les malheurs dont elles étaient menacées.

Je ne pouvais pas me dissimuler que dans Lyon l'aristocratie et le royalisme, couverts des couleurs nationales, tramaient des complots d'une grande profondeur. Biron, né dans les castes de la noblesse féodale, mais fait par la justesse de son esprit, par la grandeur naturelle de son âme, par l'insouciance même de son caractère, pour trouver très-ridicules toutes ces chimères de l'orgueil pour la défense desquelles le sang coulait par torrents sur la terre; Biron, dès le mois de février, m'avait écrit de Lyon même : « Le royalisme et l'aris« tocratie ont ici un foyer plus profond et des « canaux plus étendus qu'on ne pourrait l'ima« giner. » A l'instant où je l'avais reçue, j'étais allé lire cette lettre au comité de sûreté générale.

Mais j'avais d'autres renseignements encore sur Lyon, et je les tenais de deux hommes dans lesquels j'avais autant de confiance que dans Biron, et qui tous les deux avaient séjourné à Lyon plus longtemps que lui.

L'un était Gonchon, homme populaire à la manière même du peuple, orateur longtemps fameux du faubourg Saint-Antoine, qui, en menant souvent la multitude de Paris, ne l'avait jamais égarée, parce que c'était pour elle et non pour lui qu'il l'avait toujours menée; homme à passions plus encore qu'à principes, mais qui, n'ayant que les passions de la nature, ne pouvait être la dupe ni d'un aristocrate sous le masque d'un révolutionnaire, ni d'un révolutionnaire dont le glaive, comme la faux de la mort, donne aux hommes l'égalité des tombeaux.

L'autre était Lenoir de la Roche, homme très-instruit et penseur, éclairé de la lumière des autres et de la sienne, fait pour juger les hommes par les principes et les principes par l'observation et l'expérience des hommes, l'un des membres de l'Assemblée constituante, et qui en aurait été l'un des oracles si on avait pu lui faire prendre la parole.

Je n'ai point su que Lenoir de la Roche et Gonchon se soient même rencontrés à Lyon; mais il était impossible de se rencontrer plus entièrement dans ce que l'un et l'autre m'écri-

vaient dans le même temps de l'état des esprits et des âmes dans cette ville.

Le résultat de leur correspondance à tous les deux, c'est que ce n'était point contre la liberté qu'étaient soulevées les sections de Lyon, mais contre les brigandages et les cruautés commis en son nom par ce Chalier qui avait pris Marat pour modèle, et qui en était la charge; c'est que les riches manufacturiers de Lyon, qui ne pouvaient pas être des Brutus, seraient de très-bons et de très-généreux citoyens si la république, dont le premier devoir est de protéger puissamment toutes les vies et toutes les propriétés, assurait aux Lyonnais qu'ils ne seraient point tués parce qu'ils sont riches, et leurs familles dépouillées de toutes leurs richesses parce qu'ils ont été tués; c'est qu'enfin les plus artificieux royalistes, quoique plus nombreux à Lyon que partout ailleurs à cause du voisinage de la Suisse et des émigrés, n'y pouvaient attirer personne d'important dans leur perfide système, qu'en présentant à des hommes réduits au désespoir les forces et les garanties que la république leur devait et ne leur offrait pas.

On conçoit que lorsque Saint-Just, Couthon et Robespierre furent entrés au comité de salut public, pour l'intérêt des Lyonnais, pour celui de mes correspondants et pour le mien, je ne devais communiquer de pareils renseignements qu'avec beaucoup de circonspection; je les communiquais pourtant, et comme les plus exacts, suivant moi, comme les plus vrais de tous ceux qu'on recevait en même temps.

Lorsque les Lyonnais firent des propositions, parmi lesquelles il y en avait un très-grand nombre de justes, de raisonnables, j'étais loin de désirer qu'on traitât avec eux de puissance à puissance. Je sais sentir tout ce qui est dû à la majesté d'une nation, et tout ce que ceux qui la représentent doivent lui faire rendre; mais je n'aurais pas pu concevoir dans un gouvernement républicain ce despotique orgueil qui fait qu'on refuse une chose précisément parce qu'elle est demandée, si je n'avais vu, par mille exemples, que les âmes étroites et dures croient s'agrandir et satisfont leur orgueil personnel en étendant non la bienfaisance, qu'ils jugent une faiblesse, mais la sévérité de la puissance dont ils sont les représentants.

Je dis un jour au comité de salut public, et presque tous ses membres y étaient : « On a « rendu le gouvernement révolutionnaire, pour « diriger et contenir par l'action d'une volonté « et d'une force unique ces milliers de mouve- « ments disparates et désordonnés que la ré- « volution fait naître. Eh bien! servez-vous « donc de cette force, qui doit être absolue, « pour conserver et non pour détruire; servez- « vous-en pour établir provisoirement dans « Lyon une force gouvernante qui ne sera ni « celle des sections, ni celle de la commune de « cette ville, qui sera la vôtre, c'est-à-dire « celle de la Convention, celle de la nation. « Comprimer tous les partis, pour les empê- « cher de se déchirer, et pour vous dispenser « de punir les attentats que vous n'aurez pas « prévenus ».

Je ne sais si, en m'écoutant parler, Couthon se vit déjà dans Lyon exerçant une puissance qui mettait tout à ses genoux, mais la persuasion avait l'air de passer dans son âme, elle y était. Il allait soutenir ma proposition, lorsque Robespierre, prenant la parole : *J'entends,* dit-il: *vous nous proposez de détruire une commune patriote; c'est contre les principes, et le*

gouvernement révolutionnaire est fait pour les maintenir, et non pour les anéantir. Tout se tut devant ces paroles et devant les principes.

Qu'on se rappelle comment ces mêmes hommes ont traité depuis et ces mêmes principes et une commune qui ne leur avait pas été moins chère !

Si on avait embrassé alors cette mesure, si on l'avait exécutée avec douceur et dignité, les sections, puissamment défendues contre l'intolérable oppression de la commune, se seraient battues contre les royalistes avec cette intrépidité qu'elles déployèrent le 29 mai. Cette cité superbe, que la France présentait à l'admiration de l'Europe, subsisterait, et les milliers de citoyens qui ont été foudroyés sur les débris de ses monuments respireraient encore pour la république. O Dieu! que de maux, faciles à prévenir, ont fait fondre sur nous le délire de l'orgueil et des ressentiments dans trois ou quatre hommes! O France! combien, pour que l'exercice de ta souveraine puissance soit pour toi la source de tous les biens, et ne soit pas la source de toutes les calamités, combien il t'importe de faire tomber tes élections sur des esprits et sur des âmes dignes d'être tes re-

présentants et les représentants de la raison humaine !

Malheur à celui qui, en défendant sa propre innocence, craint de la compromettre, et ne saisit pas l'occasion de rendre d'honorables témoignages à tous ceux dont la conduite lui a paru digne d'estime ! Malheur à celui qui étouffe dans son âme le cri de la vérité qui s'élève en faveur de celui qui a des ennemis puissants ! Parmi les représentants du peuple dont la conduite à Lyon a pu être connue de moi, je me croirais trop lâche et trop coupable, si je ne citais ici avec honneur Robert Lindet. Il fut choisi pour cette mission, parce qu'on espéra qu'il l'exercerait avec tous les ressentiments que pouvaient avoir allumés dans son âme des brochures où il était atrocement diffamé, et qui avaient été écrites par des partisans de la cause des sections. Robert Lindet, en effet, se montrait quelquefois beaucoup trop sensible à ces diffamations ; mais sa colère la plus ardente, ses emportements les plus furieux, je les avais vus souvent s'abaisser et expirer devant des vérités et des sentiments de morale présentés à sa conscience ; et à Lyon, ainsi que dans le Calvados, où il fut envoyé à son retour, s'il a pensé à ses ressen-

timents, c'est pour jouir de l'oubli qu'il en faisait; il s'est conduit partout avec cette modération que la raison seule et la morale imposent aux passions sauvages de l'espèce humaine.

De toutes les cités de la république objets de mes continuelles inquiétudes, on conçoit que Bordeaux, où j'ai passé les plus heureuses années de ma jeunesse, où je comptais beaucoup d'amis et pas un seul ennemi, était celle qui m'inspirait les inquiétudes les plus cruelles.

Quand une députation de la Gironde vint prononcer à la barre de la Convention, et afficher sur les murs de Paris, les plaintes et les menaces de ce département indigné, la parole fut portée et les placards écrits par un homme avec qui j'avais eu les liaisons les plus intimes : Duvignau.

Un autre, peut-être, dans mon poste, observé comme je l'étais, aurait craint avec lui des rapprochements : moi, je les recherchai. J'avais trop besoin d'épancher toutes les terreurs et toutes les douleurs de mon âme dans le sein d'un homme qui était mon ami, et qui venait parler pour une ville dont j'ai conservé des souvenirs aussi chers que ceux du lieu de ma naissance : trois ou quatre fois il dîna chez

moi, et une fois nous fûmes seuls. Je mis en usage toutes les puissances réunies de la vérité et de l'amité, pour lui faire connaître au vrai l'état des choses et des personnes, pour lui donner de justes notions de la nature des dangers, qui étaient très-grands, mais qui n'étaient pas ceux dont les fantômes obsédaient la ville de Bordeaux. Sa persuasion à lui, et il la prenait pour une conviction, c'est que Robespierre et la commune de Paris étaient ligués pour ériger un trône à d'Orléans, qui avait promis à Robespierre de le faire son ministre perpétuel, et à la commune de convertir la représentation nationale en une représentation municipale qui ferait des seuls représentants de Paris le corps législatif de toute la France. Un jour, suffoquant d'indignation et les yeux noyés de larmes, Duvignau me dévoila ce complot, sur lequel il ne lui restait aucun doute.

Je laissai tomber les mouvements de son âme, que je connaissais pour très-passionnée, mais pour très-mobile.

Pour le faire sortir de son imagination, je rappelai une suite de faits très-réels, que lui-même ne pouvait contester; quand je l'eus fait rentrer dans le monde qui était sous nos yeux,

je lui exposai le véritable état des choses ; il en frémit avec moi, mais ce fut d'une autre espèce de terreur ; il laissa tomber d'autres larmes, mais elles coulaient et sur la république prête à périr sans avoir un seul ennemi véritable, et sur son ancien ami dépositaire calomnié de tant de vérités évidentes, qu'il ne pouvait ni faire triompher ni faire comprendre. Pour nous rattacher davantage au même sort, pour nous donner un moyen très-naturel de concerter nos démarches dans une correspondance suivie, je lui offris et il accepta une de ces missions d'observateur dans les départements, que je créais alors.

Si Collot d'Herbois, lorsqu'il me fit arrêter pour cette institution, m'avait connu un pareil observateur, comme je serais resté écrasé sous les foudres de son éloquence ! Oui, il est des occasions, et j'en ai fait l'expérience indubitable, où ce qu'on a fait de mieux précisément est ce qui peut servir le mieux à vos ennemis pour vous envoyer à l'échafaud couvert d'une éternelle infamie.

J'ignore avec quelles dispositions Duvignau arriva et parla à Bordeaux ; quand les vents des passions et de l'esprit de parti soufflent en tous

les sens avec tant de violence, il est impossible de rien garantir des âmes aussi mobiles et aussi passionnées, et, quoique doué d'excellentes qualités, pour éviter le seul reproche de faiblesse, Duvignau était homme à se précipiter dans tous les excès.

Après le 31 mai et le 2 juin, et lorsqu'on annonça que Bordeaux allait faire marcher une force armée, j'étais à peu près sûr, d'après les dispositions générales de la France, que cette force armée ne se formerait pas ; que, si elle se formait, faible par le nombre, incertaine dans ses vues, dénuée de tous les grands approvisionnements, elle serait vingt fois arrêtée avant d'arriver seulement à la Loire, et que tous les résultats de ces mouvements convulsifs seraient d'exposer à d'affreux supplices les hommes qui les auraient excités, et qui presque tous étaient ou mes camarades de collége, ou mes amis de jeunesse. J'allais envoyer à Bordeaux mon neveu, qui voyait toutes ces choses, non d'après moi, mais comme moi, qui avait eu des liaisons plus récentes, plus intimes, plus tendres encore, avec plusieurs des membres de la commission populaire de Bordeaux, et principalement avec Serre, de qui il était aimé comme on

l'est par un frère ou par un père; avec Serre, que la force de son caractère et de son âme dévouait entièrement au parti qu'il avait embrassé; mais peu fait, par la fermeté de sa raison, pour le délire des partis dont je l'avais vu moi-même l'ennemi très-déclaré durant l'assemblée législative; avec Serre, qui, sans ambition et sans passions personnelles, se mettait à la tête de tous les dangers, pour se sacrifier, s'il le fallait, aux amis qu'il avait dans la députation de la Gironde.

Je renonçai à ce projet, lorsqu'on parla d'envoyer deux représentants du peuple à Bordeaux, et je ne m'occupai plus qu'à concourir, autant que je le pourrais, à faire tomber le choix sur des hommes que la ville de Bordeaux écouterait avec la confiance due à la raison, à l'impartialité et à la sagesse. J'ai lieu de croire que je fus le premier à désigner Treilhard et Mathieu à ceux qui pouvaient les présenter à la Convention; je ne pouvais que beaucoup espérer d'eux, et peut-être beaucoup craindre pour eux-mêmes: je craignais, en effet, qu'ils ne fussent froissés entre tous les excès, parce qu'ils ne donnaient dans aucun; qu'ils ne fussent pris dans la Gironde pour des Montagnards, et à la

Montagne pour des Girondins; je le disais alors, et tout le monde a pu savoir depuis que c'est précisément ce qui est arrivé.

La situation d'un ministre, à cette époque, était étrange et cruelle! Il était obligé, en quelque sorte, de comploter le bien comme on complote le mal, de tendre à l'exécution des intentions les plus pures par des voies couvertes et obliques; et ce qu'il avait fait, ou ce qu'il avait voulu faire de bon, caché sous les nuages dont il l'enveloppait, le laissait chargé de tout le mal qui se faisait malgré lui, le faisait entrer en partage de toutes les haines inspirées par des hommes qui étaient pour lui-même les objets de sa plus grande horreur.

Dans le même temps que, suivant mes moyens, j'étais occupé sans relâche à écarter de Lyon, de Bordeaux, du Calvados, les fléaux dont ils étaient menacés, moi-même j'étais présenté dans tous ces lieux comme un des fléaux de la république : ce placard sur les orgies sanguinaires de Charenton, dont j'avais empêché l'affiche, mais que j'avais remis au comité de salut public, était réimprimé à Lyon, et à tous les noms qui y étaient déjà lorsqu'on m'en remit les exemplaires à Paris, on ajoutait le

mien ; à Bordeaux même, à Bordeaux, où mon cœur espérait avoir laissé des souvenirs plus ineffaçables de ce que je suis et de ce que je ne puis pas être, à Bordeaux, la commission populaire, dans ses proclamations, me peignait comme le ministre et comme l'un des chefs des anarchistes, des factieux, des bourreaux ; dans les départements du Nord et du Midi circulait une lettre imprimée, dans laquelle j'étais dénoncé à toute la république comme usurpateur et copartageant du pouvoir suprême avec Danton, Robespierre et Marat ! Ainsi, cette association ridicule autant qu'affreuse des noms de Garat et de Marat, l'un des artifices de l'aristocratie expirante, pour faire confondre celui qui honorait toujours et qui éclairait quelquefois la révolution, avec celui qui ne pouvait la couvrir que d'horreurs, de ruines et de sang ; cette association, si propre à laisser à nu l'esprit de diffamation qui la faisait, était appelée au secours des hommes qui, à tant d'égards, devaient être considérés comme les héroïques défenseurs de la révolution, de la morale et de la république ! Dans le Calvados, les discours qui retentissaient à toutes les oreilles me défiguraient tellement aux yeux

d'une femme capable de résolutions magnanimes, qu'elle aiguisait le même poignard pour l'un des hommes les plus affreux de tous les siècles et pour moi! On pratiquait déjà cet art auquel nous avons vu faire sous nos yeux de si effrayables progrès, cet art qu'avaient pratiqué aussi les tyrans de la Grèce, de Rome et de la Judée, lorsqu'ils faisaient couler le sang des philosophes dignes des hommages de tous les siècles, confondu avec le sang des esclaves dont la vie avait été aussi criminelle que la condition était abjecte, lorsqu'ils faisaient expirer sur des croix des âmes toutes célestes au milieu des larrons!

Instruit de toutes ces injustices, qui, peut-être, étaient des iniquités, et qui, peut-être, n'étaient que des erreurs de cet esprit de parti dont les égarements sont plus incalculables encore que les fureurs, j'en étouffais dans mon âme déchirée les impressions, de crainte de perdre le courage et la constance nécessaires pour réaliser ce qui me restait d'espérances.

La plus grande de ces espérances, celle qui me paraissait la moins difficile à remplir après que les mouvements des départements, qui n'avaient pu être prévenus, avaient été étouf-

fés, était celle de faire proclamer une amnistie mutuelle et générale dans cette grande solennité où la nouvelle constitution serait acceptée. Ici, autour de moi, je pressais toutes les âmes vers cet acte de justice et de restauration universelle par tous les aiguillons de ce sentiment de la gloire, dont la puissance agit sur presque toutes les âmes, tantis que celle de la vertu n'agit dans toute sa force que sur un petit nombre d'âmes très-privilégiées. Voyez, disais-je aux chefs de la Montagne, combien il sera glorieux pour votre parti, après avoir fait la constitution, qu'on vous accusait de ne vouloir pas faire, de saisir le moment de son acceptation pour ouvrir les prisons à tous vos ennemis, pour les recevoir à la fois dans la Convention et dans vos bras, pour faire voir à toute la France que le triomphe de ces hommes qu'on lui a peints si souvent comme des assassins ne lui aura pas coûté une seule goutte de sang! Ces discours, je dois le dire, faisaient des impressions, mais je ne pouvais voir jusqu'à quel point ces impressions seraient efficaces. J'y revenais sans cesse et partout, pour en entretenir, pour en étendre et pour en assurer les effets.

Un jour, je devais dîner à la mairie; j'y arrive tard et comme on était déjà à table. Là étaient Danton, Legendre, Pache et sa famille, Bouchotte et quelques membres, je crois, de la commune. A un certain silence que jette mon arrivée parmi les convives, je conjecture que je venais d'être l'objet de quelque entretien. Je savais quel était *mon ordre du jour,* et cela me faisait soupçonner quel pouvait être l'*ordre du jour* sur mon compte. Bien persuadé que je ne faisais pas naître une conversation, mais que je la renouais, je commençai à parler bientôt de la constitution, qui était achevée, de son acceptation, qui ne pouvait être douteuse, et je continuai à peu près en ces termes : « Le plus grand bienfait de cet « ouvrage ne doit pas être de constituer la ré- « publique, il doit être de la pacifier. En jurant « de lui obéir, il faut jurer de pardonner à ses « ennemis; c'est en ce moment que commen- « cera réellement l'ère de la république; et à « ce moment, il faut que nous prenions tous de « nouvelles âmes, il faut que nous commen- « cions une nouvelle vie. De tous les côtés on « s'est accusé de crimes dont on n'était cou- « pable d'aucun côté; mais si l'on veut pren-

« dre des vengeances, elles seront des crimes; « ces crimes enfanteront de nouvelles ven- « geances, ces nouvelles vengeances de nou- « veaux crimes encore, et nous roulerons dans « ce cercle de sang sans pouvoir en sortir de « longtemps. Ce n'est pas en mon nom que je « vous parle ainsi, et ce n'est pas à mes paro- « les que je veux que vous accordiez de l'au- « torité; je vous parle au nom de tous les « siècles, et j'en ai bien étudié l'histoire. »

Pendant que je parlais, et avec émotion, quatre ou cinq visages étaient abaissés et fixés sur leurs assiettes; Legendre, au contraire, et Danton, la poitrine et la tête élevées et tournées vers moi, m'écoutaient avec ces regards qui expriment une communication et une intelligence parfaites entre l'âme de celui qui commande l'attention et l'âme de ceux qui la donnent. Si nous avions été seuls, je n'en doute pas, Danton, Legendre et moi nous nous serions serrés dans les bras les uns des autres. Mais Danton et Legendre avaient observé, comme moi, que les émotions n'étaient pas, à beaucoup près, unanimes; et Danton couvrant de ce qu'il y avait de sauvage dans sa voix ce qu'il y avait de sensible dans son cœur : « Hé

« bien, me dit-il, Garat, si vous voulez que « cela ait lieu, laissez-donc là votre ennuyeuse « modération; hâtez-vous de prendre toutes « les mesures pour envoyer partout cette con- « stitution, pour la faire partout accepter; fai- « tes-vous donner de l'argent, et ne l'épar- « gnez pas; la république en aura toujours « assez. »

« S'il ne tient qu'à cela, lui répliquai-je, reposez-vous-en sur moi. Je sais que penser de la constitution qu'on nous donne; mais son acceptation me paraît l'unique moyen de sauver la république, et je vous garantis sur ma tête qu'elle sera acceptée. »

A côté de moi était quelqu'un dont l'extrême attention à tout cet entretien avait lieu de m'étonner beaucoup, et qui m'adressa ces paroles, que j'ai dû bien retenir pour beaucoup de raisons : *Citoyen, il faut être généreux à ses dépens, mais non pas aux dépens de la république.* Je déclare que ce n'était ni Pache, ni sa mère, ni sa fille, ni son gendre, ni Bouchotte. Je déclare encore qu'on ne peut exiger de moi que je le nomme, parce que, dans aucun cas, il ne serait possible de le lui imputer à crime.

Après dîner, Legendre, que je ne connais-

sais que pour l'avoir vu deux ou trois fois en passant, s'approcha de moi avec confiance et bienveillance. Il me parla de Lyon, où il était allé en mission, de ce qu'il y avait vu, de ce qu'il y avait fait, de ce qu'il y avait dit ; il s'épanchait avec moi, et ce fut pour moi une nouvelle preuve que les vœux que j'avais exprimés à table étaient aussi les siens ; car on ne raconte ainsi son âme, pour ainsi dire, qu'à ceux avec l'âme desquels la nôtre a senti quelque analogie.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

Circulaire qu'on voulait que j'écrivisse et que je n'écrivis jamais. — Je suis dénoncé aux Jacobins, qui nomment des commissaires pour l'examen de ma conduite. — Mémoire que j'adressai aux départements de la république. — Plan et vues de ce mémoire. — Ceux qui devaient le craindre se procurent les feuilles à mesure qu'elles s'imprimaient. — Piéges qu'on me tend, persécutions qu'on me suscite. — Visite de Collot d'Herbois à l'intérieur. — Sa dénonciation.

Il était très-utile de disposer quelques esprits dans Paris, parmi ceux qui avaient le plus d'influence, à ces pardons réciproques des torts ou des attentats; mais l'essentiel était de préparer tout le peuple français à en sentir la nécessité, à en faire la demande dans les assemblées primaires de ce ton impérieux de la souveraineté auquel il faut obéir, alors même qu'on est législateur, sous peine de n'être qu'un rebelle;

c'est l'effet que je voulais produire par un écrit que j'adressais aux départements de la république, mais que je ne pouvais guère composer que durant les nuits, les journées entières étant absorbées par les détails immenses et accablants de l'administration.

A l'instant où l'approbation donnée au 31 mai et au 2 juin parut générale dans Paris, et que l'indignation, qui n'était pas étouffée encore par la terreur, était générale dans la république, on demandait aux ministres, et on exigeait surtout de celui de l'intérieur, qu'ils adressassent des circulaires aux départements, pour représenter ces journées sous les aspects les plus favorables, pour les inscrire parmi les jours heureux et glorieux de la république.

Jamais ma plume ne voulut écrire de lettres qui auraient fait circuler de pareilles apologies. Je défendis à tous les chefs de bureau de l'intérieur de rien insérer dans la correspondance qui eût trait à ces journées, et je dois dire qu'ils avaient tous peu besoin qu'on leur recommandât de n'en pas faire l'éloge.

Mon silence n'était pas difficile à entendre, et je ne voulais pas toujours le garder.

Au comité de salut public, les instances devenaient chaque jour plus pressantes ; elles devenaient presque menaçantes. Je répondais toujours : *On écrit rapidement pour les passions; quand on veut écrire pour la vérité, il faut du temps; laissez-moi faire : je saisirai le bon moment pour paraître, et je crois écrire des choses utiles à* TOUS.

L'inquiétude que donnait mon silence faisait tant de progrès, que Danton, qui avait démêlé l'espèce de sentiment que je portais dans les affaires, et qui en avait été touché, que Danton, qui ne voulait pas me perdre, mais qui voulait moins se perdre encore, avait dénoncé mon silence dans une séance des Jacobins : *Le ministre Roland*, dit Danton, *inondait la France d'écrits contre-révolutionnaires*; *le ministre Garat a une autre manière de perdre l'opinion publique : il ne fait pas un seul écrit*. La phrase avait tout à fait une tournure de tribune ; elle fut applaudie à tout rompre, et ce soir-là même, je crois, les Jacobins nommèrent des commissaires chargés de l'examen de ma conduite. Le lendemain, Danton me dit : *Diable d'homme! j'ai été obligé de vous dénoncer aux Jacobins*. Je

lui répondis sans aucune amertume : *Je sais que vous m'avez dénoncé, et je crois que vous y avez été obligé.*

Si mon silence paraissait coupable, j'avais lieu de craindre que mon ouvrage ne le parût un peu davantage, et cependant je le poursuivais toujours. La grandeur des objets et le cadre étendu dans lequel j'en présentais le tableau à la république lui donnaient de l'étendue. Je remontais à l'origine de toutes les querelles pour mieux voir et pour mieux montrer leur nature dans leurs sources; je distinguais et je marquais les époques qui avaient accru par degrés leur violence ; j'appréciais le caractère et l'influence qu'avaient portés dans ces querelles les tribunes de l'Assemblée nationale, la société des Jacobins, et la commune de Paris, les feuilles, les journaux les plus renommés ; je traçais, comme en ayant été presque toujours le témoin, les récits des grands événements qui avaient jeté le désordre et l'alarme dans la république ; je pesais dans les balances de ma raison et de ma conscience les graves inculpations faites réciproquement par les deux côtés de la Convention nationale; je faisais évanouir, comme des fantômes enfantés par la

peur ou par la haine, ces accusations de royalisme répandues de toutes parts dans un moment où la république n'était pas seulement la passion de toutes les âmes, mais leur délire; je combattais, comme une autre chimère plus absurde et plus dangereuse, *le fédéralisme*, mot pris dans une acception entièrement contraire à celle qui lui appartient, et qui, lorsqu'il exprime quelque chose de réel, peint une forme de gouvernement entièrement opposée aux actes par lesquels on avait voulu réunir et conjurer tous les départements de la république contre la tyrannie dont toutes accusaient la commune de Paris; je m'arrêtais avec tous les sentiments d'intérêt et de douleur dont une âme humaine puisse être pénétrée, sur la situation des représentants du peuple détenus à Paris; je récusais pour eux ce tribunal révolutionnaire à la formation et aux formes duquel ils s'étaient tous opposés, dont ils avaient déjà décliné non-seulement la compétence, mais l'existence; je demandais pour eux à la nation un tribunal composé de jurés et de juges envoyés de tous les départements, et rassemblés sous des formes vraiment judiciaires, très-loin de Paris, non à Bordeaux, non à Lyon, non à Caen, mais

dans quelque ville ou dans quelque hameau qui n'auraient aucunement figuré dans les querelles; en faisant à leurs passions tous les reproches que je croyais qu'ils avaient mérités, en repousant avec tous les ménagements dus à l'oppression qu'ils souffraient les injustes accusations qu'ils avaient élevées contre moi, j'affirmais que la lumière du jour n'était pas plus claire que leur innocence, et je donnais la démission de mes fonctions de ministre, pour remplir, comme très-instruit de tous les faits, les fonctions de leur défenseur officieux devant le nouveau tribunal national.

A mesure que j'écrivais, j'envoyais les feuilles à l'imprimerie nationale du Louvre. Déjà 128 pages étaient imprimées; six mille exemplaires *in*-8° et six mille exemplaires *in*-4° étaient tirés de ce qui était imprimé; il n'y avait guère à composer qu'une feuille et demie, dont j'avais achevé à peu près la copie.

Malheureusement on savait que j'imprimais, on savait que l'ouvrage n'était pas très-court, et quelques gens qui prenaient quelque intérêt vif à la chose furent curieux de savoir ce que contenait l'ouvrage avant qu'il fût achevé. J'appris bientôt, et d'une manière certaine, que

ces personnes s'étaient procuré des exemplaires des feuilles tirées, et les avaient lues : jamais elles ne m'en ont rien dit.

Mais dès ce jour je me sentis entouré de piéges, j'entendis murmurer ou gronder autour de moi des accusations qui, pour me faire tomber la plume des mains, voulaient faire tomber ma tête.

Il y avait eu à dix à douze lieues de Paris quelques mouvements de vieilles dévotes extrêmement légers : on vint me dire que c'était très-grave, qu'il fallait faire partir à l'instant un courrier avec des lettres aux administrations injonctives de mesures sévères. Les lettres furent écrites : le courrier partit. Il n'alla pas loin ; sous prétexte qu'en courant dans le faubourg Saint-Antoine il avait crié : *Je vais à l'armée de Jésus*, il est arrêté. Les lettres fermées du sceau d'un ministre de la république sont ouvertes ; on me les rapporte dans cet état ; on n'y avait pas trouvé ce qu'on espérait que j'y aurais mis.

Tout le monde le sait, le ministre de l'intérieur n'était aucunement chargé ni de la fourniture ni de la surveillance des subsistances de Paris : c'était le devoir et le droit de la com-

mune, qui avait créé pour cela dans son sein un bureau de subsistances, présidé par le maire.

Je n'y avais eu et je n'avais pu y avoir que deux espèces de participation.

Deux ou trois fois j'avais demandé quelques millions à la Convention pour cette dépense, et plusieurs députés, je l'ai su, m'en avaient fait un crime auprès de leurs départements. Je le connaissais bien tout ce qu'on pouvait penser et dire d'un tel abus, et je le disais moi-même en demandant les millions; mais cet abus, on l'avait souffert avant, on l'a souffert depuis, et s'il y a jamais eu un moment où il ait été dangereux de le supprimer, c'est au moment où je parlais.

La seconde participation que j'ai eue, c'est celle d'apostiller les réquisitions de grains faites pour la commune de Paris, afin de leur donner comme une sanction de la république.

Cependant l'approvisionneur en chef, un certain Garrein, parce qu'il est ou qu'il feint d'être dans l'embarras, imagine de faire retomber sur ma tête la responsabilité qui devait peser tout entière sur la sienne.

Je reçois de ce Garrein une lettre dans la-

quelle il m'écrit : *Il va falloir que le peuple sache et qu'il prononce lequel de nous a mis sa subsistance et sa vie en péril.* J'adresse à l'instant au maire un billet dans lequel je lui dénonce cette insigne extravagance, et dans lequel je le préviens que je vais la dénoncer à la Convention. Une heure peut-être ne s'était pas encore écoulée, arrivent chez moi le maire, toujours très-calme, Garrein, avec l'air repentant et presque soumis, s'excusant sur ce qu'il n'avait presque pas le temps de lire les lettres qu'il signait. On m'engage à tout oublier. Pour prouver combien j'oublie l'injure, je remets la lettre même qui la contenait. Deux jours après, Garrein étale dans tout Paris un placard rouge, de la hauteur de plus d'un mètre, dans lequel il répète de mille manières la même absurdité, et dans les propres mots de la lettre que je lui avais rendue. Le peuple ne lut point Garrein, on ne le crut point; les comités de la Convention se préparaient à m'en faire justice, et il fallut creuser quelque autre précipice sous mes pieds.

Depuis longtemps on avait fait entrer dans les torrents des préjugés et des erreurs qui ravageaient l'espérance de toutes les prospérités

de la république naissante, l'idée et le projet d'un *maximum* pour le prix de toutes les marchandises, et surtout pour les grains. Que ce délire eût pris naissance dans quelqu'un de ces départements où, avec sa main-d'œuvre, le peuple avait peine à atteindre au prix du pain, je l'aurais compris; mais qu'il commençât à Paris, où, à quelque prix que les grains fussent vendus, le peuple, par un effet de la munificence nationale, achetait toujours le pain au même prix, et toujours à un prix excessivement bas, c'est ce que je ne pouvais comprendre. On connaissait parfaitement mes principes sur toutes ces questions d'économie, et on n'avait aucun besoin de les interroger, de les sonder : le parti de ceux qui voulaient un *maximum* était pris aussi définitivement, et il n'était bon à rien d'ouvrir sur cela des discussions, comme si on avait voulu chercher la lumière.

Cependant on me fait entendre qu'il est important de discuter la question du *maximum* entre les membres de quelques autorités constituées; et le jour et l'heure d'une conférence sont fixés à l'intérieur.

Quelque parti que j'eusse pris, il y avait quelque blâme que je ne pouvais éviter; et

comme dit le grand-maître de Florence, *les bons chasseurs sont ceux qui cernent tellement l'animal innocent qu'ils relancent, que, de quelque côté qu'il veuille prendre la fuite, il tombe, ou sous les feux des carabines, ou sous les dents des chiens, ou dans les flots d'un lac.*

Si je refusais la conférence, c'eût été le service public que j'aurais refusé; si je votais pour le *maximum,* j'aurais trahi mes principes, et j'aurais couvert leur violation de mon suffrage et de ma responsabilité; si je combattais le *maximum,* à la première occasion on me dénonçait au peuple comme un ministre perfide qui avait voulu faire la contre-révolution par la famine.

C'était là le piége le plus profond; je le vis, et je m'y jetai. Tandis que tous les autres se rangeaient du parti du *maximum,* seul je le combattis et je prédis, ce qui n'était pas difficile, tous les malheurs qu'il amènerait à sa suite.

Il devait y avoir le lendemain, aux Jacobins, pour le même sujet, une réunion plus nombreuse de fonctionnaires publics : on m'insinua que je ferais bien de m'y trouver. Pour le coup,

je ne crus plus de mon devoir de me laisser aller à cette seconde insinuation. J'avais assez affilé le poignard avec lequel on pouvait m'égorger, je ne me crus plus obligé de le repasser encore sur la pierre; et plus de soin en effet n'était pas nécessaire pour me perdre par ce seul moyen. À peu de jours de là, et dans une circonstance dont j'aurai à parler tout à l'heure, du haut de la tribune nationale, en fixant le geste sur moi et les regards sur toute l'Assemblée, un orateur courroucé s'écria : *Demandez à ce ministre perfide s'il ne s'est pas opposé à la loi bienfaisante du* maximum *qui a assuré le pain au peuple. Demandez-lui si cette loi est partie de ses bureaux.* (Celui qui faisait cette question, pour la beauté du discours et pour la véhémence du genre accusatif, savait que la loi était partie; il s'en était assuré.) Lorsqu'on avait tant de moyens de me perdre, dans un temps où il en fallait si peu, celui-là était toujours celui qu'on me réservait. Le département, Héron et la commune, posaient ainsi ma question de vie et de mort : *A-t-il fait tout ce qu'il était possible de faire pour que Paris fût bien fourni de grains ?* Une question, dit-on, en logique, est résolue quand elle est bien posée; la

solution de celle-là n'eût pas coûté un seul raisonnement au tribunal révolutionnaire.

Ce moyen était donc excellent, mais il n'était pas assez prompt, et avant qu'on pût le mettre en usage, mon mémoire aux départements pouvait paraître. On chercha donc quelque moyen de m'expédier plus vite. Un homme dont l'exécution était rapide comme la foudre s'en chargea.

Collot d'Herbois était envoyé en mission; il vient à sept heures et demie de l'après-midi demander à l'intérieur l'une des voitures dont le ministre avait la disposition. Mon usage le plus ordinaire était de dîner entre cinq et six heures, et ce jour-là j'étais allé prendre mon seul repas de la journée dans mon ancien appartement de la rue de Bourgogne, où, parmi d'autres douceurs, je trouvais celle de croire quelques instants que je n'étais plus ministre. Collot d'Herbois trouve très mauvais qu'un ministre dîne quand il a dîné, lui; il se met également en fureur contre moi qui ne me trouvais pas à l'intérieur, et contre Champagneux qui s'y trouvait. De sa voix, de son geste, de ses expressions grossières et furieuses, il répand l'épouvante; il parcourt plusieurs bu-

reaux pour chercher ce qu'il ne trouvait dans aucun et pour semer dans tous la même terreur.

On vient m'avertir de ce qui se passe, et je quitte tout pour aller assister à cette scène, que ma présence ne pouvait pas terminer. En me parlant, les injures de Collot d'Herbois ne furent pas moins violentes, elles furent peut-être un peu plus oratoires. *Rolland n'est plus ici,* me dit-il en se mettant à quatre ou cinq pas de moi pour l'attitude et pour le déploiement de l'action, *mais son esprit y respire encore; il est en vous.* — *Eh! mon Dieu,* lui répondis-je, *Rolland dirait peut-être que c'est l'esprit de Collot d'Herbois qui y est entré avec moi. Mais en tout, partout où je suis et où je veux être quelque chose, ou il n'y a aucun esprit, ou c'est le mien qui y est.* Plus Collot d'Herbois se livrait à ses emportements, plus je me commandai de calme et de sang-froid. Je fus même poli. Il avait menacé Champagneux, il ne me menaça point, et il fit bien. L'homme qui, dans l'ordre social, en menace un autre d'une autre force que de celle de la loi, fait rentrer à l'instant dans l'état de nature, et comme dans les forêts, lui et celui qu'il menace. Il me promit de me

dénoncer le lendemain à la Convention : il me tint parole.

J'étais curieux de voir comme il s'y prendrait pour m'imputer à crime d'être allé dîner à six heures. Mais quoique ce fût mon seul crime d'abord, il m'en avait trouvé un autre dans les bureaux de l'intérieur. Celui de mes attentats sur lequel il espérait mettre la main, c'était mon mémoire aux départements : c'est pour le chercher qu'il avait couru de bureaux en bureaux, portant partout les mains et les regards. Faute de celui-là, qui n'y était pas encore, il s'arrêta sur un autre imprimé dont on faisait les paquets et les envois : c'était une suite de questions adressées aux directoires des districts sur l'état de l'agriculture, de l'industrie et du commerce dans les divers cantons de la France, sur la nature du climat, du terrain, des eaux, des animaux, sur la population générale, sur les proportions dans lesquelles se trouve la population des hommes, des femmes, des enfants, des adolescents, des hommes d'un âge mûr, des vieillards, sur ces singularités de l'organisation physique à la trace desquelles des observateurs tels que Paw, Poivre et d'autres ont dévoilé des secrets importants

sur les mélanges des races, sur la manière dont des formes et des couleurs imprimées primitivement au Nord se conservent longtemps encore au Midi. Ces question faisaient partie de l'exécution d'un plan conçu pour avoir en moins d'un an et demi *un état véritable de la France,* sous tous les rapports où il importe à des législateurs et à des administrateurs de la considérer ; plan qui avait occupé inutilement, sous les rois, des ministres qui avaient de grandes vues, et qu'il était digne de la république d'exécuter à sa naissance et dans les orages même qui accompagnaient ses premières créations.

Le parti que tira Collot d'Herbois de ces questions, pour me faire paraître un instant très-criminel aux yeux d'une auguste Assemblée, est vraiment une chose digne de remarque, et qui mérite qu'on en tienne note pour l'histoire de l'esprit humain dans les grandes assemblées.

Collot fait lecture d'une question ainsi énoncée : *Les assignats perdent-ils? Et combien?* et il s'écrie, suffoquant de colère : « *Les assignats perdent-ils !* N'est-ce pas un crime de le croire possible? et le ministre qui fait une pareille

question ne veut-il pas faire une contre-révolution ? »

Pour varier les tons et les impressions qu'il faisait, pour passer du sévère au plaisant, il lut ensuite l'une des questions sur les singularités de l'organisation physique, celle-ci : *Les yeux communément sont-ils bleus ou noirs?* Le rire part de tous les côtés, il éclate et circule dans toutes les tribunes. Rien n'est si *niais* qu'une pareille question, et parce que cela est *niais*, je suis coupable.

Il ne fallait plus à Collot d'Herbois, pour achever de me perdre, qu'un autre trait un peu plus fort, qui fût à la fois ridicule et immoral; il obtient un grand silence, et, mes questions à la main, il y lit celle-ci : « A quel âge ordi-« nairement les femmes cessent-elles d'être fé-« condes? A quel âge les filles sont-elles nubi-« les? » A ces mots de fille nubile, on n'y tient plus; mon arrestation et ma traduction à la barre sont mises aux voix et à l'instant décrétées.

On vient m'en avertir en grande hâte; je n'attends pas que des gendarmes ou des officiers municipaux viennent me chercher, et je

suis rendu à la barre presque aussitôt que le décret est rendu.

Danton était président ; il me notifie le décret comme à un homme placé sous la main inexorable de la justice nationale.

CHAPITRE QUINZIÈME.

Décret qui me traduit à la barre et me met en état d'arrestation. — Rapport du décret. — Certificat solennel qui m'est donné par le président de la Convention nationale. — Saint-Just et Robespierre nommés par le Comité de salut public pour entendre mon mémoire. — Mots de Robespierre. — Passage du mémoire sur le 2 juin. — Douze mille exemplaires de l'ouvrage brûlés. — Tentative auprès de Robespierre pour empêcher la mise en jugement des députés détenus. — Entretien à ce sujet avec Robespierre et Chabot. — Entretien sur le même objet avec Danton.

Je comparaissais devant une Assemblée composée de restes des membres du côté droit, qui croyaient avoir à me reprocher en partie leur défaite, leur humiliation et leur oppression; et de la Montagne, qui me voyait accusé par les chefs qui assuraient et accomplissaient en ce moment son triomphe. Je n'étais l'homme d'aucun parti; il était difficile que dans aucun des deux je trouvasse un seul défenseur. Aussi

étais-je loin d'appeler sur moi des regards qui me fuyaient en évitant d'avoir l'air de m'avoir aperçu, qui me laissaient dans la solitude que j'avais méritée par mes vues et par ma conduite isolée de tous et de tout, excepté de l'intérêt général, de l'intérêt de la vérité, de l'intérêt de l'humanité et de la république.

Dans ce premier moment, un seul homme osa s'approcher de moi à la barre, et tandis que les autres n'osaient m'avoir vu, il osa me parler : c'était un membre du côté droit.

Mais lorsque, prenant la parole, je racontai la visite un peu extraordinaire que j'avais reçue la veille de Collot d'Herbois pendant mon dîner et après le sien, alors trois de ces hommes dont l'âme est trop courageuse et appartient trop aux mouvements de la nature pour souffrir qu'une grande injustice se fasse en leur présence sans qu'ils la combattent, se levèrent presque tous les trois ensemble, et sans parler de mon innocence, ils couvrirent des ridicules qu'elles méritaient les dénonciations de l'accusateur.

Cependant Collot d'Herbois était monté à la tribune pour me lancer de nouveau les foudres de son éloquence, et sa puissante dialectique,

prompte à saisir d'une manière terrible toutes les circonstances du moment, tirait parti d'une pâleur qu'un accès de migraine répandait sur mes traits, pour y trouver la pâleur et la preuve évidente du crime. Il était très-douteux encore si je serais renvoyé libre à l'intérieur et à mes fonctions, ou si je serais envoyé à la Conciergerie; et j'en atteste l'éternelle vérité, tel était l'empire absolu et facile que j'exerçais alors sur toutes les émotions de mon âme, que durant toute cette scène j'étais moins occupé à écarter un dénoument funeste, qu'à observer le jeu vraiment bizarre et *fatalique* des passions, des esprits et des événements.

Dans les paroles que j'avais prononcées, je n'avais eu garde de parler de la cause secrète et seule réelle de cette grande querelle. Celui qui présidait, c'est-à-dire, Danton, qui m'avait parlé sans cesse de mon ouvrage, et à qui il ne pouvait plus rester aucun doute sur l'esprit dans lequel je l'écrivais, Danton était de tous les membres de l'Assemblée celui qui savait le mieux pourquoi on me persécutait et de quoi j'étais coupable sans qu'on m'en accusât. Il était aussi de toute la Montagne celui, peut-être, dont la publication de mon ouvrage pouvait le

plus mettre la sûreté en péril; mais en me défendant j'avais dit, et à dessein, beaucoup de choses qui ne pouvaient être comprises que par Danton. Dans la scène générale il y en avait une particulière qui se passait entre le président de la Convention et le malheureux ministre exposé à la barre ; j'avais rappelé quelques circonstances où Danton avait obéi à ces cris de la conscience et de l'humanité qui élèvent si fort une âme au-dessus des intérêts, des combinaisons et des cruautés révolutionnaires, et les traits invisibles que je dirigeais vers son âme y arrivèrent tous. Il quitte le fauteuil pour la tribune, il prend la parole, il me déclare innocent, en me déclarant en même temps, *de par la nature,* incapable de m'élever jamais à toute l'énergie et à toute la hauteur révolutionnaires. Le décret d'arrestation est rapporté et la liberté m'est rendue.

Avant de sortir de la Convention je passai près du président, qui m'arrêta pour me dire : *Ecrivez donc une circulaire toute simple et jetez votre ouvrage littéraire au feu; gardez cela pour l'histoire.*

Les trois quarts au moins de l'assemblée, à cette époque, durent croire que Danton avait

parlé sur moi à charge et à décharge; lui-même le crut peut-être, ou du moins voulut le faire croire. Quant à moi, le témoignage que je lui sus le plus de gré de m'avoir rendu fut ce reproche solennel de *faiblesse* qu'il me fit devant toute la république. J'avais la *faiblesse* en effet de ne vouloir entrer par aucune espèce d'approbation, ni exprimée ni tacite, dans les voies par lesquelles on faisait marcher la Révolution depuis le 31 mai. C'était un certificat bien authentique que me signait le président de la Convention, et par lequel il déclarait à toute la France que je n'avais pas eu assez de grandeur révolutionnaire pour entrer dans ces hautes mesures. Si j'y étais entré en effet, si j'avais voulu seulement écrire et signer deux pages, quels ennemis aurais-je pu craindre en ce moment, et quels éloges auraient été trop éclatants pour moi? Ce reproche de faiblesse m'a été fait tantôt par le côté droit, tantôt par le côté gauche, tantôt par les deux côtés à la fois; et c'est précisément parce qu'il m'a été fait de tous les côtés que de tous les côtés je l'accepte comme un témoignage qui m'est donné par tous de la force que j'ai eue de résister aux passions qui étaient partout et qui, par leur

manière accoutumée de juger, ne pouvaient trouver de l'énergie qu'à ceux qui s'abandonnaient comme elles à leur violence. Un temps viendra, et ce temps n'est pas loin, où ce témoignage dont je prends acte, où ce témoignage, le seul peut-être sur lequel les deux côtés aient été unanimes, sera le titre le plus solide de ma plus complète justification aux yeux de tout ce qui pense sur la terre, aux yeux de ce qui n'aura été mêlé par rien à ces querelles des passions.

Si j'avais pu conserver encore sur les hommes quelques-unes de ces opinions décevantes que j'ai si longtemps gardées; si j'avais pu croire encore qu'un écrit dans lequel les événements où tant d'hommes sont intéressés étaient appréciés par des jugements aussi froids, aussi impartiaux que des équations algébriques; si j'avais pu, dis-je, me persuader encore qu'un pareil écrit n'eût pas soulevé tout le monde dans l'assemblée, j'en aurais parlé de la barre même à la Convention nationale tout entière; je lui aurais proposé d'en entendre la lecture, et, quel qu'eût été le sort qu'on m'eût fait alors subir, cette manifestation de mon âme, aux yeux de la représentation natio-

nale et de la nation, aurait été pour moi un véritable triomphe, alors même qu'elle m'aurait conduit à l'échafaud. Mais il était trop certain qu'une pareille proposition, si je m'étais avisé de la faire, aurait été renvoyée au comité de salut public ; il était trop évident que le seul parti possible qui me restât à prendre sur mon ouvrage, c'était ou de le sacrifier en silence, ou d'avoir le courage de le communiquer au comité de salut public, et d'essayer sur ce comité de gouvernement le pouvoir de la vérité, dite avec les seuls ménagements qu'elle peut recevoir du désir sincère de la rendre utile à tous.

C'est à ce dernier parti que je m'arrêtai. L'ouvrage était beaucoup trop long pour que tout le comité en entendît la lecture ; le comité de salut public nomma deux commissaires : ce furent Robespierre et Saint-Just. Le jour et l'heure furent fixés. Saint-Just ne se trouva point au rendez-vous.

Je lus donc l'ouvrage entier, et dans une seule séance, à Robespierre seul.

Nous allâmes nous placer dans un petit cabinet du pavillon, où le comité de salut public et le conseil exécutif tenaient alors leurs séances.

Tout semblait nous assurer que rien de ce qui serait dit dans cet étroit cabinet ne pourrait être entendu que de ceux entre qui allait avoir lieu cet entretien ; mais les bonnes actions qu'on a voulu rendre secrètes ont quelquefois des témoins comme les crimes qu'on a voulu dérober à tous les yeux, et des mots importants de cette conversation ont été entendus et retenus par un homme dont je n'ai pas appelé le témoignage : il me l'a offert de lui-même.

La lecture fut longue, mais elle parlait à toutes les passions de celui qui l'écoutait, et sa patience parut bien plus souvent fatiguée que son attention. A chaque instant il lui échappait des mots qu'il ne m'échappait pas de recueillir, parce qu'ils peignaient tous dans une rare perfection la confiance et l'insolence avec laquelle un parti triomphant se revêt des maximes et de la langue de l'esprit public.

Dans le début de l'ouvrage j'annonçais à la république que j'allais l'entretenir des divisions de la Convention nationale, des catastrophes qu'elles avaient amenées... Robespierre m'interrompit. « Quelle catastrophe y a-t-il eu? me dit-il. Quant aux divisions, il n'y en a plus : le 31 mai les a terminées. »

En parlant des 2 et 3 septembre, je peignais dans quelques phrases assez énergiques peut-être les horreurs de ces journées. « On a menti, me dit-il, quand on a imprimé que j'y ai eu quelque part; mais il n'a péri là que des aristocrates, et la postérité que vous invoquez, loin d'être épouvantée du sang qu'on a répandu, prononcera qu'on a trop ménagé le sang des ennemis de la liberté! »

Je me rappelai que c'est là presque mot pour mot une réponse de Sylla dans le dialogue où Montesquieu le met en scène avec Eucrate, et je frémis de voir comment des âmes barbares profitent des productions du génie.

Dans tout le cours de l'ouvrage, je parlais continuellement des partis, des causes qui les avaient fait naître, de leur esprit: un parti, me dit Robespierre, suppose un corrélatif. Quand il y en a un, il y en a deux au moins. Où avez-vous vu donc parmi nous des partis? Il n'y en a jamais eu; il y a eu la Convention et quelques conspirateurs. »

Cette idée de n'être qu'un chef de parti le choquait extrêmement, et la prétention en moi de juger les événements et les hommes avec vérité, parce que, n'ayant tenu à aucun parti,

je pouvais les juger avec impartialité ; cette prétention le révoltait bien davantage encore. Dans tous ces passages les convulsions de ses joues se multipliaient singulièrement et prenaient plus d'accélération et plus de fréquence.

Je m'étais appliqué comme une espèce de devise, une image, un emblème superbe qui m'avait beaucoup frappé à la tête, de la petite logique de Wolff. Dans une gravure, Wolff représente la terre, comme elle est presque toujours, livrée aux orages de toutes les passions qui promènent sur sa surface leurs tempêtes ; au-dessus et dans la région où n'atteignent point les orages, du milieu de l'espace pur, sort un bras qui ne tient A AUCUN CORPS ; à ce bras est suspendue une balance dont les plateaux sont immobiles dans leur égalité ; au-dessus de la balance, sur une banderole, sont écrits ces mots : *Discernit pondera rerum.*

« Pourquoi, me demanda Robespierre, ce bras ne tient-il à aucun corps ?

— Pour représenter qu'il ne tient à aucune passion.

— Mais tant pis : la justice doit tenir à la passion du bien public, et tout citoyen doit rester attaché au corps de la république. »

Une page de cet écrit roulait sur Robespierre lui-même, c'est-à-dire sur un de ses discours. Ce discours était beaucoup loué ; je louais beaucoup surtout des engagements qu'il y avait pris d'oublier toutes les offenses personnelles, de ne conserver de ressentiments que contre les torts qui seraient faits à la république. Les âmes généreuses ont de ces sentiments dans le moment d'un triomphe ; les lâches en ont à l'ouverture d'un combat qu'ils redoutent, et les vertus que Robespierre avait promises au moment du péril, je voulais, en l'enchaînant par ces éloges, les lui imposer au moment du triomphe. Pendant toute cette partie de la lecture, il tint sa main posée sur ses yeux ; elle me cacha les impressions qui auraient pu se manifester sur son visage.

Il y avait dans cet ouvrage un morceau très-étendu sur les Jacobins ; il était écrit au moment de leur plus haute puissance : on le croirait écrit depuis le 9 thermidor. Robespierre eut beaucoup de peine à l'entendre jusqu'au bout.

« Vous ne connaissez point du tout, me dit-il, les Jacobins.

— Il est vrai que je n'y vais jamais ; mais

je lis très-exactement les comptes de leurs séances.

— Ces comptes sont faux.

— Ils sont rendus par des Jacobins.

— Ces Jacobins sont des traîtres. »

Quand il entendit que je m'offrais pour être l'un des défenseurs officieux des députés détenus, un sourire moitié gai, moitié amer, se plaça sur ses lèvres, et ne les quitta plus tant que dura le morceau. « Ils riraient bien eux-mêmes, me dit-il, s'ils pouvaient vous entendre ou vous lire. Eux vous auraient fait *guillotiner* très-officieusement.

— Cela se peut, mais pour juger de ce que je dois aux autres, je n'attends pas que je puisse savoir ce qu'ils jugent me devoir. En tout, je crois qu'ils auraient peu guillotiné.

— *Peu* est bon. »

J'aperçus clairement qu'il ne doutait pas qu'il ne fût compris dans ce *peu*, et que cela lui paraissait beaucoup.

Le morceau le plus important de l'ouvrage, celui qui devait imprimer son caractère à tous les autres, celui qui pouvait produire les effets politiques les plus considérables sous la plume d'un ministre de la république, témoin et partie

dans les événements, c'était le tableau que je traçais et le jugement que je portais du 2 juin.

C'était là que Robespierre m'attendait. Voici ce qu'il entendit :

« Le comité révolutionnaire, élevé dans Paris « au-dessus de toutes les lois, voulait en dicter « une aux législateurs de la république, et « l'insurrection, qui s'était comme reposée un « jour, le lendemain, le dimanche (2 juin), se « relève avec plus de fureur. Une force armée « beaucoup plus considérable, et dans laquelle « on remarquait des soldats inconnus aux ci- « toyens, environne la Convention nationale « de plusieurs enceintes hérissées de fer. Cent « bouches de feu, en se déplaçant sans cesse, « en roulant autour du palais national avec un « retentissement funèbre, semblent chercher « la position la plus propre à vomir la flamme « et la mort. Les gardes les plus farouches sont « ceux que des consignes données par des « autorités inconnues ont postés le plus près « des législateurs et du sanctuaire. C'est dans « cet appareil, qu'on croirait destiné au sup- « plice des représentants de la nation, qu'on « leur demande une loi. Etrange contradic- « tion ! et, si elle n'avait pas des exemples

« dans l'histoire des siècles, contradiction in-
« compréhensible ! on veut recevoir une loi
« de ceux à qui on la commande en les entou-
« rant de menaces et d'épouvante ! La Conven-
« tion veut sortir de cette enceinte où les re-
« présentants de la souveraineté nationale sont
« emprisonnés ; elle se promène entre deux
« haies de piques et de baïonnettes, recevant
« des salutations respectueuses et fraternelles
« de ces mêmes soldats armés pour leur arra-
« cher un décret. Le décret qui mettait en
« état d'arrestation trente-deux représentants
« du peuple fut prononcé. Était-ce une véri-
« table loi ? était-ce une expression de la vo-
« lonté générale ?

« Ce n'est pas moi qui ferai ce mensonge à
« ma conscience et à la république.

« La loi est l'expression réelle ou probable
« de la volonté générale ; la volonté est le der-
« nier acte d'une délibération dans laquelle il
« n'est entré pour motif que des idées, des
« raisonnements et ce qu'on croit la raison.

« Si on avait prétendu que la volonté des
« représentants de la république fût déterminée
« par la raison, quel besoin aurait-on eu d'une
« *insurrection ?*

« Je ne dirai point, parce que je ne le crois
« pas, que la mort fût suspendue sur les têtes
« qui votaient; non, je ne crois point qu'on
« voulût les frapper de mort, mais on voulait
« les frapper de terreur, et la terreur tue la
« volonté, sans laquelle il n'y a ni délibération
« ni loi. »

Quand l'ouvrage, écrit tout entier dans le même sens que ce morceau, fut entièrement lu, Robespierre se leva, et d'une voix altérée : « Vous faites, me dit-il, le procès à la Montagne et au 31 mai.

— A la Montagne, non; au contraire, je la justifie, et complétement, des inculpations les plus graves qui lui ont été faites. Quant à quelques-uns de ses membres et au 31 mai, j'en dis ce que j'en pense.

— Vous jetez une torche allumée au milieu de la république.

— J'ai voulu, au contraire, jeter de l'eau sur les flammes prêtes à l'envelopper.

— On ne le souffrira pas.

— Si le comité de salut public juge qu'il est dangereux que mon ouvrage paraisse, il est impossible qu'il paraisse, et je donnerai moi-

même des ordres pour que les deux éditions soient livrées aux flammes. »

Deux jours après l'ordre fut donné, et il fut exécuté.

Heureusement j'avais les dernières épreuves de l'in-8°. Je sentais combien il m'était dangereux de les garder, mais je pressentais aussi combien un jour il me serait important de les avoir gardées. Elles ont échappé à toutes les recherches : je les ai encore.

Gouget-Deslandres, l'un des citoyens parmi les hommes éclairés qui, dans ces tempêtes de la république, a été le plus constamment dévoué, non pas aux passions de quelques membres du côté droit, mais aux principes et aux vertus de cette partie de la représentation nationale; Gouget-Deslandres, qui se trouvait par hasard à la porte du cabinet où j'étais avec Robespierre, entendit les derniers mots de notre débat, qui, tout naturellement, durent être prononcés plus haut que les autres.

Ce fut encore à lui que, quelques jours après, l'un des garçons de bureau du comité de salut public alla dire qu'il avait surpris quelques paroles de Robespierre sur mon compte, et que j'étais un *homme perdu*.

Je n'étais pas assez aveugle pour ignorer les dangers que je courais, mais je n'étais pas non plus assez indigne de mes fonctions, tant que je restais ministre, pour ne pas m'occuper du danger que couraient les représentants du peuple jetés dans les prisons. J'étais persuadé qu'avec eux pouvait être sauvée ou perdue une très-grande partie de la république.

Leur danger, chaque jour, devenait plus pressant : tout ce que je recueillais me faisait comprendre qu'on se raffermissait dans l'horrible projet de les mettre en jugement. Robespierre seul en aurait eu l'audace, mais non le courage ; Saint-Just, Collot et Billaud pouvaient lui donner ce courage affreux.

A cette époque, où j'avais lieu de croire que la chose se délibérait, mais qu'aucune délibération n'était prise encore, un député de la Montagne et de Paris, que je connaissais peu, mais en qui j'avais aperçu plus d'une fois des sentiments d'humanité, même envers ses ennemis, Robert, vient à l'intérieur. Je l'entretiens des circonstances et des dispositions que l'on annonce ; il en paraît épouvanté comme moi. Tous les deux nous demeurons persuadés que la chose dépend entièrement de Robespierre ;

que, s'il demande du sang, le sang sera versé ; que, s'il n'en demande point, personne n'osera en demander. Cette persuasion me détermine à une dernière tentative auprès de cette âme enivrée d'orgueil et de tous les désirs de la vengeance. Je prie Robert de tenter tous les moyens de m'obtenir un entretien de Robespierre. Robert part à l'instant, et vient me dire que l'entretien est accordé pour la matinée même.

Robespierre me reçoit en effet chez lui, mais non pas seul : j'y trouvai Chabot.

Tout cet entretien mériterait peut-être d'entrer dans un grand tableau d'histoire ; il pourrait jeter de nouvelles clartés sur le cœur humain : je n'en rapporterai ici que les résultats.

De deux espèces de générosités très-différentes dont le cœur humain est capable, l'une qui prend sa source dans les affections tendres, et l'autre qui prend sa source dans l'orgueil, la dernière, j'en étais trop sûr, était la seule à laquelle il fût possible de porter l'âme de Robespierre : je lui présentai donc d'abord la séduction de cette espèce de triomphe et de grandeur. Je vis à l'instant qu'il mettait, lui,

son orgueil, son triomphe et sa grandeur, à écraser impitoyablement ses ennemis.

Je cherchai à le toucher par une autre affection de son âme, *par la peur ;* je lui représentai que, si on commençait à tuer quelques députés, tous seraient bientôt menacés du même sort, et que ceux qui feraient monter à l'échafaud y monteraient bientôt eux-mêmes. Je vis à l'instant que lui ne croyait trouver sa sûreté que dans la destruction de tous ceux qui lui inspiraient des craintes.

Repoussé dans toutes mes attaques comme un mur d'airain : « Est-ce que la Convention souffrira, lui dis-je, qu'ils soient jugés par ce tribunal érigé contre toutes leurs réclamations ? — *Il est assez bon pour eux.* » Quel mot !

Chabot, je dois cette justice à sa mémoire, Chabot, qui, durant toute la conversation, se promenait, souriant toujours à Robespierre, et souriant quelquefois à moi à la dérobée, osa dire et soutenir qu'il fallait un autre tribunal. Je proposai de le former de jurés élus par les départements, et de le faire siéger ailleurs qu'à Paris. Chabot trouvait que cela serait *grand* et *beau.*

Je ne dois pas omettre qu'à ce moment la pensée de ces hommes affreux n'osait se porter encore qu'à l'idée de la mort de deux représentants du peuple, de Brissot et de Gensonné.

La liaison des événements et des objets m'entraîne ici et me force à intervertir les temps, pour parler d'une autre démarche du même genre faite pour les mêmes détenus auprès d'un autre homme.

Après s'être affermi dans l'idée de faire assassiner judiciairement deux représentants du peuple, on commença à parler d'en faire juger, c'est-à-dire d'en faire assassiner vingt-deux.

Je ne pouvais pas me persuader que parmi tous ceux qui, depuis le 31 mai, conservaient une grande popularité, il n'y en eût quelqu'un qui ne conservât encore un peu d'humanité, et j'allai chez Danton. Il était malade; je ne fus pas deux minutes avec lui sans voir que sa maladie était surtout une profonde douleur et une grande consternation de tout ce qui se préparait. *Je ne pourrai pas les sauver,* furent les premiers mots qui sortirent de sa bouche, et, en les prononçant, toutes les forces de cet homme, qu'on a comparé à un athlète, étaient

abattues, de grosses larmes tombaient le long de ce visage dont les formes auraient pu servir à représenter celui d'un Tartare. Il lui restait pourtant encore quelque espérance pour Vergniaud et Ducos.

J'entends ici les ennemis de Danton, et même les amis de la vérité, qui me demandent si Danton ne pleurait pas alors sur des victimes que lui-même avait mises sur la route de l'échafaud et sous la main des bourreaux. Depuis l'instant où je vis que la voix de l'humanité pouvait se faire entendre puissamment au cœur de Danton, je l'ai vu très-souvent, je l'ai vu surtout dans le temps où c'était un grand danger de le voir, et je me sens pressé du besoin d'en parler, de dire à mes contemporains et à la postérité ce que j'ai su et ce que j'ai vu d'un homme dont la vie et la mort occuperont l'histoire, et dont la vie serait peut-être éternellement un problème, si ce problème n'était résolu par sa mort.

CHAPITRE SEIZIÈME.

Danton. — Digression étendue sur ce représentant du peuple. — Danton cordelier, démagogue et anarchiste. — Le château essaye de corrompre Danton pour se l'attacher. — Danton au 10 août, aux 2 et 3 septembre, au ministère, à la Convention. — De la figure, du caractère et des talents de Danton. — De son ignorance et de son génie. — Culte de ses amis; déchaînement de ses ennemis; il voulait la paix, il soulève toutes les tempêtes. — De la conspiration de Danton et de ses amis. — Dernière ambition de Danton; sa mort. — Deux témoignages que la vérité lui rendra dans tous les siècles.

Il y avait trois ans que j'entendais parler de Danton, et je ne l'avais jamais vu, lorsque je fus nommé son successeur au ministère de la justice. Condorcet me conseilla de le voir comme un homme facile à attacher aux bons principes, et qui pouvait les servir ou leur nuire beaucoup. L'espérance des gens qui observaient et qui réfléchissaient désignait Danton, à cette époque, comme l'intermédiaire par lequel le génie qui devait organiser la répu-

bliqué pouvait communiquer avec les passions qui l'avaient enfantée.

La célébrité de Danton avait commencé aux Cordeliers, qu'il avait rendus plus célèbres.

Les grandes places de la Révolution étaient déjà prises dans le système de la liberté associée à un trône : Danton, qui voulait une grande place encore, conçut le premier le projet de faire de la France une république.

Il y a deux routes à prendre pour tout grand changement politique dans un État : ou on change l'opinion, qui change ensuite les pouvoirs et les institutions, ou on ébranle, on renverse les institutions et les pouvoirs, et l'opinion change ensuite. La première route est longue, et on la parcourt avec lenteur ; la seconde est moins une route qu'un précipice qu'il faut franchir : cela n'exige qu'un saut et qu'un instant. C'est celle-ci qui convenait à l'audace, à la paresse, au caractère ardent et indolent de Danton.

Il commença donc par tout troubler, par tout défaire ; et lorsque presque tout le monde était anarchiste avec des vues plus grandes et qui exigeaient plus toutes les passions du peuple, Danton fut plus anarchiste que tous les autres.

Jamais il ne disputait de petits succès à personne, et cela était cause que tout lui servait d'aide pour s'en faire de grands.

Il y avait en lui je ne sais quoi qui faisait qu'on s'arrangeait autour de lui pour être ses moyens, pour attendre l'ordre ; il était, s'il est permis de se servir de ce mot, un grand seigneur de la sans-culotterie.

Au premier abord, sa figure et sa voix étaient terribles ; il le savait et en était bien aise pour faire plus de peur en faisant moins de mal.

Quand une fois Mirabeau fut bien corrompu, les plus grands moyens de corruption de la cour se tournèrent vers Danton. Il est possible qu'il en ait reçu quelque chose ; il est certain que s'il y eut un marché, rien ne fut délivré de sa part, et qu'il resta fidèle à ses complices les républicains.

Après le 20 juin, tout le monde faisait de petites tracasseries au château, dont la puissance croissait à vue d'œil : Danton arrangea le 10 août, et le château fut foudroyé.

C'est là la véritable motion et le véritable décret qui ont créé la république.

Ces jours de gloire touchent aux 2 et 3 sep-

tembre, et Danton a été accusé de participation à toutes ces horreurs. J'ignore s'il a fermé ses yeux et ceux de la justice quand on égorgeait : on m'a assuré qu'il avait approuvé comme ministre ce qu'il détestait sûrement comme homme ; mais je sais que, tandis que les hommes de sang auxquels il se trouvait associé par la plus grande victoire de la liberté exterminaient des hommes presque tous innocents et paisibles, Danton, couvrant sa pitié sous des rugissements, dérobait à droite et à gauche autant de victimes qu'il lui était possible à la hache, et que des actes de son humanité, à cette même époque, ont été relatés comme des crimes envers la Révolution dans l'acte d'accusation qui l'a conduit à la mort.

Porté presque dans le même temps au ministère et à la Convention, Danton connaissait trop la Révolution et les hommes pour ignorer que rester ministre n'était qu'un moyen de se perdre, et il renonça à un pouvoir exécutif qui mettait les infortunés qui en étaient membres sous le pouvoir de qui voulait les écraser.

Quel vaste champ de pensées et de gloire, au contraire, présentait la Convention aux législateurs chargés de constituer une nation

de vingt-cinq millions d'hommes en république !

Danton n'avait fait aucune étude suivie de ces philosophes qui, depuis un siècle à peu près, ont aperçu dans la nature de l'homme les principes de l'art social; il n'avait point cherché dans ses propres méditations les vastes et simples combinaisons que l'organisation d'un vaste empire exige; mais sa capacité naturelle, qui était très-grande et qui n'était remplie de rien, se fermait naturellement aux notions vagues, compliquées et fausses, et s'ouvrait naturellement à toutes les notions d'expérience dont la vérité était signalée par les caractères de l'évidence.

Il avait cet instinct du grand qui fait le génie, et cette circonspection silencieuse qui fait la raison.

Jamais Danton n'a écrit et n'a imprimé un discours. Il disait : *Je n'écris point.* C'est ce qui est arrivé dans divers siècles à quelques hommes extraordinaires qui, en passant sur la terre, y ont laissé des paroles et des disciples, et n'y ont point laissé d'ouvrages : ils ont senti sans doute ce que devait être un style pour être digne d'eux, et que ce style ils ne l'avaient point.

Les grands modèles de l'éloquence ancienne lui étaient presque aussi inconnus que les vues de la philosophie moderne ; mais ces mots de l'antiquité échappés du sein des grandes passions et des grands caractères, ces mots qui, de siècle en siècle, retentissent à toutes les oreilles, s'étaient profondément gravés dans sa mémoire, et leurs formes, sans qu'il y songeât, étaient devenues les formes des saillies de son caractère et de ses passions.

Son imagination, et l'espèce d'éloquence qu'elle lui donnait, singulièrement appropriée à sa figure, à sa voix et à sa stature, était celle d'un démagogue ; son coup d'œil sur les hommes et sur les choses, subit, net, impartial et vrai, avait cette prudence solide et pratique que donne la seule expérience.

Il ne savait presque rien, et il n'avait l'orgueil de rien deviner ; mais il regardait et il voyait.

A la tribune, il prononçait quelques paroles qui retentissaient longtemps ; dans la conversation, il se taisait, écoutait avec intérêt lorsqu'on parlait peu, avec étonnement lorsqu'on parlait beaucoup. Il faisait parler Camille, et laissait parler Fabre d'Eglantine.

Tel était l'homme pour qui ses amis avaient une espèce de culte, et pour qui ses ennemis auraient dû avoir tous les ménagements, puisqu'ils étaient nécessaires à la république.

Mais ses ennemis, pour qui il était l'homme le plus redoutable, ont toujours cru qu'il était pour la république l'homme le plus dangereux. Toutes les fautes de son parti lui étaient attribuées, parce qu'il ne les avait pas empêchées; on lui créait une puissance énorme pour le diffamer et le perdre. Marat n'était qu'un furieux, Robespierre qu'un dictateur oratoire, et parce que Danton était seul capable de réaliser un grand projet d'ambition, on le voyait toujours occupé de ce projet.

Danton se voyait trop menacé par la peur qu'il faisait pour ne pas s'occuper de sa défense.

Dans le temps même que le côté droit avait la majorité, il demandait à hauts cris un gouvernement, frémissant presque également et du mal que ses ennemis pouvaient faire à lui et à son parti, et du mal que son parti et lui pouvaient faire à ses ennemis. Pourvu que sa sûreté et celle de ses amis fussent garanties, il lui paraissait égal que toutes les passions fus-

sent étouffées sous la force publique, ou qu'elles fussent sacrifiées par la prudence des chefs de parti.

Il se crut, il se vit et il fut toujours menacé; et pour se sauver, lui et les siens, il franchit toutes les barrières, tous les Rubicons de la morale sociale. Il chercha son asile et ses défenseurs dans des mesures détestables, parce que c'étaient les seules, par la nature des choses, que lui présentait son parti. Chef de l'insurrection de la démocratie, il en provoqua tous les excès, il en alluma les passions effrénées et le délire. Par lui furent demandés le tribunal révolutionnaire, l'armée révolutionnaire, les comités révolutionnaires, les quarante sols payés aux sectionnaires; il frappa de tous les côtés avec son trident, et toutes les tempêtes furent soulevées. Un instant il parut au comité de salut public: le 31 mai et le 2 juin éclatèrent; il a été l'auteur de ces deux journées; plusieurs les voulaient, seul il a pu les faire, tous ont pu les souffrir.

A peine il vit ses ennemis écartés, il se dépouilla de la puissance et s'occupa des moyens de sauver ceux qui, malheureusement, étaient déjà perdus : ils étaient livrés à Robespierre

et à Billaud. Billaud et Robespierre accoururent au gouvernement lorsqu'il n'y avait plus de combats à livrer, mais des échafauds à dresser.

Observez depuis ce moment la marche de Danton dans la Convention nationale; vous le verrez occupé à se tracer une route oblique, dans laquelle il pût trouver en même temps son salut et celui des ennemis sur lesquels il venait de remporter un triomphe qui faisait bien plus sa douleur que sa joie. Il jette des cris de vengeance qui ébranlent les voûtes du sanctuaire des lois, et il insinue des mesures par lesquelles toutes les vengeances peuvent être avortées. Ses transports, ses fureurs démagogiques ne sont plus qu'une hypocrisie; le besoin et l'amour de l'ordre, de la justice et de l'humanité sont les véritables sentiments de son cœur. Il se montrait barbare pour garder toute sa popularité, et il voulait garder toute sa popularité pour ramener avec adresse le peuple au respect du sang et des lois.

Quand le sort réservé aux vingt-deux parut inévitable, Danton entendit déjà, pour ainsi dire, son arrêt de mort dans le leur; toutes les forces de cet athlète triomphant de la démo-

cratie succombèrent sous le sentiment des crimes de la démocratie et de ses désordres. Il ne pouvait plus parler que de la campagne, il étouffait; il avait besoin de fuir les hommes pour respirer. A Arcis-sur-Aube, la présence de la nature ne put calmer son âme qu'en la remplissant de résolutions généreuses et magnanimes. Alors il revint portant dans son cœur la conspiration qu'il avait formée réellement dans le silence des champs et de la retraite.

Tous ses amis y entrèrent.

Je n'étais pas son ami, et j'étais trop surveillé pour ne pas rendre trop suspects ceux que je verrais souvent; mais tous savaient bien que je serais l'ami d'une pareille conspiration, et que je lui prêterais tous les bons secours dont on me laisserait capable.

C'est à cette époque que j'eus avec Danton plusieurs entretiens dans lesquels j'appris à prendre confiance dans tous les bons sentiments de son âme, que j'avais souvent soupçonnés. C'est alors qu'il me parla souvent avec désespoir et avec candeur des querelles de la Convention, des fautes de tous et des siennes, et des catastrophes qu'elles avaient amenées.

Vingt fois, me disait-il un jour, *je leur ai offert la paix; ils ne l'ont pas voulue : ils refusaient de me croire pour conserver le droit de me perdre. Ce sont eux qui nous ont forcés de nous jeter dans le sans-culottisme qui les a dévorés, qui nous dévorera tous, qui se dévorera lui-même.*

Le but et le plan de la conspiration de Danton, quoiqu'on prît assez de soin de les cacher, étaient très-clairs tous les deux.

Le but était de ramener le règne des lois et de la justice pour tous, celui de la clémence pour les ennemis; de rappeler dans le sein de la Convention tous ceux de ses membres qui en avaient été écartés, en leur accordant et en leur demandant amnistie; de soumettre aux examens les plus approfondis des représentants de la France, de la France elle-même et de l'Europe, cette constitution de 1793, rédigée par cinq à six jeunes gens dans cinq à six jours, et qui devrait être le chef-d'œuvre des forces actuelles de l'esprit humain, puisqu'elle doit être le premier modèle d'une démocratie de vingt-cinq millions d'hommes ; d'offrir la paix aux puissances de l'Europe, en continuant à les battre; de relever le commerce et l'industrie

de leurs ruines par une liberté sans limites, les arts et les sciences de leurs débris par des encouragements magnifiques ; d'anéantir toutes les barrières qui séparent les départements des départements, toutes les inquisitions qui cherchent dans des portefeuilles et sur des cartes les preuves d'un civisme qui ne peut être réel que dans des âmes affranchies de toute inquisition ; de regarder comme les uniques cartes de sûreté de la république de bonnes lois, un bon gouvernement, nos armées et leurs victoires.

Les mesures d'exécution de la conspiration de Danton, c'était de préparer un heureux changement dans les esprits par des feuilles telles que celles de Camille Desmoulins ; d'ouvrir des communications et des intelligences entre le côté gauche et ce qui restait de membres du côté droit de la Convention, pour faire cesser cette division qui les livrait tous au despotisme de deux comités ; de ne regarder comme attachés sans retour au système exterminateur que Collot, Saint-Just et Billaud ; de tenter de séparer d'eux Barrère, en parlant à ce qu'on lui croyait d'humanité ; Robespierre, en parlant à ce qu'on lui connaissait d'orgueil et d'attache-

ment pour la liberté; d'ajouter sans cesse aux moyens de force et de puissance du comité de salut public, parce que l'ambition, qui n'aurait plus à faire de vœux pour elle-même, pourrait enfin en faire pour le bien de la république ; et que si, au contraire, elle continuait à faire servir de nouvelles forces à de nouveaux crimes, sa puissance, devenue plus odieuse par sa grandeur même, se porterait aux forfaits avec cette insolence et cette effronterie qui sont toujours les derniers excès et le terme de la tyrannie; d'arriver enfin, ou par des mouvements gradués, ou par un mouvement inattendu, impétueux, au renouvellement total ou partiel des deux comités, pour faire entrer dans le gouvernement, par une heureuse irruption, les vues grandes, généreuses et vraiment nationales qui avaient tramé la conspiration.

Voilà de cette conspiration, qui a conduit tant de citoyens à l'échafaud, ce que j'en ai pu voir ou savoir; et si, dans les communications intimes des hommes, il existe pour eux quelque moyen de discerner la sincérité de l'imposture, les intentions magnanimes des intentions petites et personnelles, l'unique ambition de Danton, à cette époque, fut de réparer, par un bien im-

mense et durable fait au genre humain, les maux terribles et passagers qu'il avait faits à la France; d'étouffer sous une démocratie organisée avec une haute et profonde sagesse le délire et les désastres de la sans-culotterie; de faire expirer la Révolution sous un gouvernement républicain assez puissant et assez éclatant pour rendre éternelle l'alliance de la liberté et de l'ordre; d'assurer le bonheur à sa patrie; de donner la paix à l'Europe et de s'en retourner à Arcis-sur-Aube vieillir, dans sa paresse, au milieu de ses enfants et de sa ferme.

C'est à cette hauteur de sentiments et de vues qu'avait été élevée l'âme de Danton par cette même conspiration qui avait élevé le talent de Camille à côté des pensées profondes et sublimes de Tacite; et ceux qui en seront étonnés déclareront par leur étonnement qu'ils ignorent ce que peuvent dans une âme qui n'a pas cessé d'appartenir aux affections tendres de la nature, les reproches de la conscience pour embrasser la vertu comme l'autel où tout s'expie, et ce que peut une seule vue inspirée par la vertu pour créer ou pour agrandir le génie. En mourant pour la cause de l'humanité, on vit Danton porter et fixer un regard prolongé au ciel, qu'il

était digne de regarder; et quelles qu'aient été ses fautes, la vérité lui rendra dans tous les siècles deux témoignages : il a foudroyé le trône, et il est mort sur l'échafaud pour avoir voulu arrêter l'effusion du sang humain qui coulait par torrents sous la main des bourreaux et sur les fondements de la république.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

De ma démission de ministre de l'intérieur. — A combien de dangers elle m'exposait. — Des persécutions que j'ai souffertes. — De la mort qui m'était réservée. — Des consolations uniques que j'ai pu trouver. — D'un philanthrope anglais qui me doit la vie et qui, sans le vouloir, a failli me faire traiter comme un conspirateur. — Indulgence dont j'ai été menacé et qui serait une iniquité ; qu'il y a des hommes qu'il faut honorer ou persécuter.

Toutes mes espérances pour une réconciliation générale étaient perdues avant l'acceptation de l'acte constitutionnel, marquée pour l'époque d'un renouvellement des choses et des hommes. Dans cette même journée où l'on n'aurait dû exposer aux regards que des emblèmes de paix et d'amour, où l'on n'aurait dû faire flotter dans les airs que des signes qui auraient exprimé et appelé une justice et une charité

universelles, où l'olivier aurait dû être le rameau placé entre les mains de tous les envoyés des assemblées primaires et de tous les représentants de la nation; dans cette même journée, j'avais vu la marche triomphale de la république ouverte par des hommes qui n'auraient jamais dû figurer que dans les solennités des cannibales; j'avais vu le tabernacle où était porté le testament nouveau entouré de foudres et de prêtres homicides; j'avais vu tout ce qu'il y a de plus prostitué dans la débauche de Paris traîné sur un char de victoire et sur des canons pour représenter des républicaines et des mères vertueuses; enfin, dans ce concours tumultueux que mon âme couverte de deuil n'avait pu suivre que de côté et de loin, et dont la confusion peignait si bien celle de toutes les passions, j'avais distingué que les cris n'exprimaient jamais la joie que lorsqu'ils exprimaient les fureurs de la vengeance. Je pleurai sur la république, et je ne songeai plus qu'à me démettre d'une place que je ne pouvais plus garder sans crime, puisqu'il ne pouvait plus me rester aucune des espérances pour lesquelles seules je l'avais gardée.

Je ne pouvais ni ignorer ni me dissimuler

tout ce qu'une pareille démarche, dans un pareil moment, allait me faire courir de dangers. Il y avait longtemps que j'avais appris dans mon Sénèque, qui l'avait appris dans la cour de Néron, que *l'on condamne ceux de qui l'on se sépare*. Un des membres du comité de salut public, qui était plus sûr de faire des vœux pour ma vie que de ne pas voter pour ma mort, me disait : *Tu jettes ton bouclier*. Le comité de salut public, dont le grand caractère a été d'ériger solennellement en maxime et en loi ce que les tyrans les plus effrontés de la terre n'ont pratiqué qu'en le cachant dans les abîmes de leur politique, le comité de salut public avait déclaré tous ceux qui se démettraient suspects, c'est-à-dire coupables. Je donnai ma démission, et j'allai attendre mon sort, sans rien tenter pour m'y dérober, sans sortir même de Paris.

A peine je suis hors du conseil exécutif, une députation des Jacobins va demander mon arrestation au comité de salut public. Quelques jours après il se fait ou on fait un grand rassemblement d'ouvriers des carrières de Montmartre et de Montrouge, qui vont demander à la fois à la commune du pain et l'emprisonnement de plusieurs citoyens. L'un des orateurs place mon

nom parmi les noms proscrits, et Chaumette, en l'entendant, s'écrie: *Cela va sans dire.* Menacé de tous les côtés, telle était l'indifférence que le mépris de tout me donnait pour tout, que je jure n'avoir pas même songé à faire aucune revue de mes papiers. Toutes mes précautions, en ce genre, se bornèrent à brûler quelques billets qui étaient dans mes gilets, et qui la plupart m'avaient été écrits par Biron et par le fils infortuné du malheureux Custine.

Vers le 15 ou 16 septembre, Garat, ci-devant caissier de la trésorerie nationale, arrive de notre pays commun. Il se présente de son propre mouvement à sa section (du Mont-Blanc), où on l'arrête. On trouve dans son portefeuille une lettre à mon adresse; on l'ouvre: elle était écrite par une religieuse, il est vrai, par une de mes sœurs; mais cette religieuse est un ange. A deux heures après minuit, le comité révolutionnaire du Mont-Blanc, escorté de fusiliers, se transporte dans mon appartement à la section du Bonnet-Rouge. On s'empare d'une demi-douzaine de mes cartons, on appose les scellés sur tout le reste de mes papiers, on me signifie que je suis arrêté, et qu'il faut me transporter à l'instant à la section du Mont-Blanc. Le len-

demain, mon neveu et une autre personne qui vient me voir avec lui sont arrêtés et retenus dans la même prison que moi. Pendant cinq jours et presque cinq nuits, on lit un à un les papiers de tout genre qui remplissaient mes cartons, et durant l'examen des membres du comité révolutionnaire vont à chaque instant dans les bureaux du ministre de la guerre s'éclairer des lumières de Mazuel, d'Audouin et de Vincent. Pour faire subir un interrogatoire à un ex-ministre, il fallait tout ce qui pouvait se trouver de plus parfait dans un comité révolutionnaire; et pour cela uniquement y arrivait tous les soirs un homme qui était en même temps membre du tribunal révolutionnaire. Le comité faisait trembler tout le monde, et cet homme faisait trembler le comité. J'ai oublié son nom. La première fois que je comparus devant ce magistrat, un de ses collègues du comité, s'approchant de mon oreille, me dit: *Vous allez être interrogé par le plus grand scélérat de la terre.* J'aurais pu me douter qu'on n'aurait pas fait choix du plus honnête homme. Il faut être juste envers tout le monde: s'il était un coquin, il n'était pas un sot. Il est impossible de fouiller avec plus de dextérité dans toute la

vie d'un homme, de manière à convertir les circonstances les plus innocentes en crimes que la haute justice du moment dispensait des preuves d'une justice commune. Tous les examens approfondis, tous les interrogatoires clos, la section me renvoie par-devant la police de la municipalité.

Que de gens auraient cru qu'un pareil renvoi devait me combler de joie! J'allais comparaître devant Pache, c'est-à-dire, pour beaucoup de gens, devant un de mes complices!

Ce complice-là, je le trouvai un peu froid et sérieux. Les premiers mots qui sortirent de sa bouche en voyant un de ses collègues du pouvoir exécutif traîné devant lui par un comité révolutionnaire furent ces mots tout à fait dans le genre judiciaire et policier: *Nous ne sommes pas compétents pour cette affaire.* Il tenait la loi à la main, et il était les prophètes. J'en savais assez aussi pour ne pas disputer là de compétence. Tout le monde se lavait les mains. J'étais impatient de savoir quel SANHÉDRIN prononcerait enfin ce qu'il fallait faire de moi. Je fus traduit devant le comité de sûreté générale de la Convention.

On n'avait pas chassé encore de ce comité

deux ou trois membres très-justement suspects d'impartialité et d'humanité; ils furent assez intrépides pour plaider ma cause, et je reçus une faveur inouïe : on me donna un gendarme que j'ai gardé pendant quatre mois à peu près.

Je ne me séparerai pas entièrement dans ce récit du comité révolutionnaire de la section du Mont-Blanc sans avoir acquitté envers deux de ses membres, par un souvenir de reconnaissance, un grand témoignage d'estime qu'ils me donnèrent. Le fait est, peut-être, aussi assez singulier pour mériter une place dans les anecdotes de cette époque, où la vertu cherchait souvent sa sûreté dans les fonctions et sous le costume du crime. Une heure tout au plus s'était écoulée depuis mon arrivée à la section du Mont-Blanc; tous les autres membres du comité s'étaient retirés, il n'en était resté que deux. Je les surprends se regardant entre eux, et me regardant ensuite tous les deux avec intérêt. Cet intérêt, comme on peut le croire, n'attira pas toute ma confiance. L'un était du nombre de ceux qui m'avaient arrêté, et jusqu'à ce moment je ne l'avais pas distingué des autres; il prend la parole. « *Eh bien!* me dit-il, *citoyen*

Garat, quand est-ce que vous croyez que tout ceci finira?

— Quoi, tout cela?

— Mais l'état de choses où nous vivons. »

Je ne répondais pas très-vite; je regardais plus que je ne répondais. « Vous pouvez, me dirent-ils tous les deux, parler avec confiance; la vie que nous menons ici est un enfer; nous sommes les plus malheureux des hommes. Notre unique consolation, c'est de pleurer ensemble (et tous les deux pleuraient réellement devant moi). Si on nous voyait, il y en a trois ou quatre ici qui nous feraient incarcérer sur-le-champ. On nous épie, et du moindre mot que nous disons en faveur de quelqu'un, on nous en fait un crime. O mon Dieu! quand est-ce que tout ceci finira? »

Il ne me restait presque plus de doute sur la sincérité de leur intérêt et de leur douleur, et je pris le parti de les consoler, de leur donner des espérances que je n'avais plus moi-même, pour relever leurs âmes consternées et leur donner le courage dont ils avaient besoin pour faire quelque bien dans cet horrible ministère. Braves gens, permettez-moi de vous nommer; je crois le règne de la justice assez

établi pour que vos noms parviennent à l'estime publique sans être recueillis encore sur des listes de proscription : l'un est Bourret, apothicaire, rue du Mont-Blanc ; l'autre, Ptolomée.

Quand je n'eus plus mon gendarme, je parus plus libre, et c'est depuis ce moment que ma mort fut arrêtée; c'est depuis ce moment que les membres du conseil général de la commune qui avaient le plus de crédit allaient répétant de toutes parts que neuf chefs d'accusation étaient rédigés pour me traduire au tribunal; c'est depuis ce moment que Héron, qui était, comme on sait, bien informé, assurait que mon affaire devait aller avec celle des SUBSISTANCES ; c'est depuis ce moment qu'en plein conseil général du département, Momoro me dénonçait comme un contre-révolutionnaire plus pervers que tous les Girondins ensemble, et que des membres de ce même département pressaient incessamment le comité de sûreté générale de me faire arrêter et traduire au tribunal ; c'est depuis enfin que, trouvant une occasion commode, et saisissant une analogie qui se présentait naturellement, il fut décidé qu'on me prierait de monter dans la voiture destinée pour le 11 thermidor à trois ou quatre ex-mi-

nistres coupables comme moi et de la même manière, et à cinq ou six ex-généraux.

Après le 9, le salut des autres paraissait assez assuré; Billaud ne voulait pas que le mien le fût, et on n'a pas oublié qu'il n'entendait pas que par la révolution du 9 thermidor sa puissance et celle de Fouquier-Tinville fussent affaiblies. Quelques-uns des membres nouveaux qui étaient entrés dans le comité avaient eu l'idée de me faire nommer commissaire de l'instruction publique. « Si vous parlez de cet homme-là, dit Billaud, moi, je parlerai de lui à la Convention. » La terreur n'était plus dans les lois, mais elle était encore dans les âmes : ceux qui m'avaient proposé eurent peur pour moi, et peut-être pour eux-mêmes.

Telle a été mon existence pendant plus d'un an.

Je ne pouvais recevoir aucune consolation pour les maux qui fondaient de toutes parts sur la république, et qui étaient de telle nature qu'on ne pouvait en espérer le terme que dans cet accroissement progressif qui conduisait tout rapidement au désespoir.

Quant aux dangers et aux malheurs qui m'étaient personnels, j'ai pu recevoir des adoucis-

sements de plus d'un genre. C'en était un pour mon cœur de savoir avec certitude que des hommes qui avaient été assez aveugles pour m'imputer leurs malheurs avaient abjuré cette injustice lorsqu'ils m'avaient vu préférer au triomphe de leurs ennemis toutes les persécutions et l'attente journalière de l'échafaud. Je n'avais eu à détruire aucune erreur de ce genre, ni dans Ducos, ni dans Condorcet. A l'instant où Condorcet avait été obligé de chercher un asile, je lui en avais fait offrir un à côté de moi, à l'hôtel même de l'intérieur, et jamais je n'aurais cru employer à un plus digne usage ni une maison, ni un ministre de la république. Cette violation d'un décret eût été pour moi la plus sainte exécution de toutes les lois. Lorsque plusieurs mois après ce philosophe, l'honneur de la représentation nationale, fut obligé de sortir du réduit sacré où une âme digne de la sienne l'avait dérobé à cette population immense d'espions et de bourreaux qui avait partout des yeux et des oreilles, je lui fis proposer encore de se rendre à une maison que je possède à dix lieues de Paris, et où d'a vance tout serait disposé pour le recevoir. L'éloignement du lieu, la grande difficulté de

passer d'un département à l'autre sans passeport, rendant l'exécution de ce projet trop périlleuse, je m'occupai à lui procurer un autre asile plus près de celui qu'il avait été forcé d'abandonner ; et c'est dans le moment où nous concertions ces mesures que l'infortuné alla tomber dans les mains qui donnaient la mort à tous ceux qui ne se la donnaient pas eux-mêmes.

Jusqu'aux derniers moments de Ducos, j'ai entretenu des relations avec lui par la femme du général La Marlière, qui ne sortait plus de la Conciergerie, où son mari attendait aussi les bourreaux. En allant à la mort, Ducos et Fonfrède me firent dire par elle qu'ils y portaient un cœur plein d'estime et d'amitié pour moi, et que, si on me laissait vivre, ils me recommandaient leur mémoire. Ah ! sans doute elle est recommandée à tout ce qui a un sentiment de justice et d'humanité sur la terre ; mais ce legs sacré ne trouvera personne qui l'exécutera avec plus de piété et plus de religion que moi !

Ceux qui voulaient noircir des victimes si pures avant de les égorger n'eurent garde de m'appeler en témoignage dans l'infâme simu-

lacre de leur procédure et de leur jugement, et eux eurent assez de générosité pour ne pas appeler un témoin qu'on aurait fait monter à côté d'eux à l'instant où il aurait parlé.

Clavière, qui se souvenait bien plus encore de mon respect pour la vérité et pour le malheur que de nos querelles, quand il eut écrit pour sa défense un mémoire dont il croyait pouvoir se servir encore, m'en fit donner communication par son frère, et son frère témoignera comment il fut reçu par moi; il dira s'il trouva ma porte et mon âme fermées par cette terreur qui isolait toutes les âmes.

Lorsque Lebrun monta sur le fauteuil de mort, son premier cri fut mon nom, et sa dernière espérance fut de me faire entendre de ses juges. Je courus malade et accompagné de mon gendarme. A peine je suis entré dans la salle où l'on réunissait les témoins, et où passaient incessamment une foule de malheureux, dont les uns allaient chercher leur arrêt de mort, dont les autres, qui venaient de l'entendre, allaient chercher l'échafaud, je suis entouré d'autres témoins dont j'étais plus connu qu'ils ne l'étaient de moi. Presque tous me pressent de me retirer, de me dérober à une

catastrophe à laquelle je ne pouvais tenter d'arracher Lebrun que pour en être frappé avec lui. J'en étais convaincu comme eux, et un instant, je le confesse, la nature, qui se rejette en arrière devant tout péril que le courage et la vertu ne peuvent pas combattre, délibéra en moi pour décider si je resterais pour déposer devant les tigres, ou si je fuirais cette caverne où je croyais voir fumer le sang de tant de victimes. Ma détermination fut de rester. Je restai le matin jusqu'à ce que l'audience fût levée; je restai le soir jusqu'à ce que les jurés, avant d'avoir entendu un seul des témoins appelés par Lebrun, eussent déclaré que leur conscience était suffisamment éclairée.

J'étais sûr, en restant, de tout faire contre moi et de ne rien faire pour Lebrun; mais quand les hommes ne peuvent rien pour se sauver, le devoir de verser un seul sentiment de consolation et de douceur dans la mort devient aussi sacré que celui de défendre mutuellement leur vie; et ce furent là le sentiment et le principe de morale qui me retinrent comme cloué dans l'antre de Polyphême, en attendant que mon tour vînt d'être dévoré.

Pour désirer de conserver la vie au milieu

de tant d'horreurs, il m'était nécessaire de penser que ma conservation ne serait pas inutile à cette nation traitée par quelques-uns de ses représentants comme elle ne l'avait jamais été par ses despotes; et cette pensée, je la trouvais dans le projet dont j'étais sans cesse occupé de laisser sur ma tombe une histoire de ce que j'avais vu dans la Révolution. Pour ne pas étouffer au milieu des scènes sanglantes qui se passaient sous mes yeux, il me fallait encore essayer au moins d'arracher aux bourreaux quelqu'une des victimes qui tombaient tous les jours sous leurs coups, et je n'ai pas à me reprocher d'avoir laissé échapper une seule occasion de jeter le cri plaintif de l'humanité au milieu de tant de barbares.

Une fois, au moins, j'ai dû au hasard, à la rencontre la plus fortuite, le bonheur de sauver la vie à un Anglais qu'on allait mener à l'échafaud comme espion de Pitt, et qui avait été obligé de fuir l'Angleterre pour avoir professé quelques-uns de ces principes d'une générosité universelle qu'on punit partout comme des crimes, lorsqu'on ne les dédaigne pas comme des rêves. Hélas! cet excellent homme, dont je suis obligé de taire le nom, ignore qu'il me

doit la vie, et il ignore encore qu'une lettre qu'il m'a écrite de Bâle a servi à des imposteurs pour m'accuser d'entretenir des correspondances avec les ennemis de ma république. C'est quand toutes les passions sont déchaînées que tous les événements deviennent comme fortuits, et que la fortune et le hasard semblent devenir, pour le bien et pour le mal, les divinités aveugles qui dirigent les destinées humaines.

Telle a été ma conduite ; je l'ai exposée : les vérités évidentes n'ont pas besoin d'un autre genre de démonstration.

Quant à ceux de mes ennemis qui voudraient me juger sur leurs haines, et non pas sur mes torts, plus je leur ferais sentir que je n'ai pas de torts, plus ils sentiraient qu'ils ont des haines : ce n'est pas pour eux que j'ai dû écrire.

Tandis que les uns cherchaient à m'effrayer par leur colère, d'autres ont eu l'air de me rassurer en me menaçant de leur indulgence. En rappelant les accusations qui m'ont été faites, ils ont parlé de quelques talents qu'ils croient apercevoir en moi, et qu'il faut, ont-ils dit, conserver à la chose publique.

Quel langage de tous les côtés dans des républicains !

Aurions-nous donc changé de régime pour mettre à la place de la justice des grâces ou des vengeances? Ignore-t-on que, s'il y a des hommes sur lesquels on peut prendre beaucoup de vengeances injustes, il en est à qui on ne peut faire aucune grâce? Ignore-t-on qu'une république est perdue lorsqu'elle reçoit les services des talents qui l'ont trahie, lorsqu'elle pardonne à ce qui la corrompt en faveur de ce qui lui est utile? Qu'un despote dont on a consolidé la puissance, lorsqu'on a amusé ses esclaves, laisse vivre après ses crimes un joueur de flûte ou de harpe, je le conçois : là tout est fait pour les jeux et pour les crimes, et les actes mêmes de la justice ne sont guère que des crimes et des jeux. Mais moi, je ne puis avoir aucune espèce de talent propre à une république, ou j'ai celui de démêler quelquefois dans les opinions humaines ce qui est erreur et ce qui est vérité, de peindre quelquefois la vertu avec ces charmes qui lui sont propres et qui effacent ceux des passions. Si donc celui qui possède ce genre de talent en voyant plus distinctement qu'un autre la vérité l'a étouffée

sous d'artificieux mensonges; si, en présentant la vertu à l'amour et au culte des mortels, il est devenu le complice de quelques scélérats, et de ministre de la république qu'il était le ministre de quelques conspirateurs, que parle-t-on pour lui d'indulgence et de grâce? Il a failli sans se tromper; il a violé tous ses devoirs en connaissant toute leur sainteté; il est sans excuse, on doit être sans miséricorde. Qu'il périsse; la clémence pour lui sera dans la mort, qui le dérobera à son infamie.

Et comment a-t-on pu croire qu'en le conservant uniquement pour ses talents, ses talents pussent être conservés, qu'ils pussent encore être utiles? Quel ascendant victorieux aurait la vérité dans la bouche ou sous la plume d'un homme à qui on aurait pardonné d'avoir trompé sa patrie? Que prouverait-il par les hommages qu'il rendrait à la vertu, sinon qu'on peut l'honorer par ses expressions et la trahir par ses actions? Qui sait combien les doutes répandus sur la sincérité de ce peintre éloquent de la vertu, de Sénèque, sur l'accord de sa morale et de ses mœurs, de ses principes et de sa vie, ont répandu de doutes sur la réalité de la vertu

elle-même ? En dégradant un philosophe, l'infâme Suilius et ses infâmes échos ont beaucoup dégradé la philosophie elle-même ; et c'était là peut-être leur but principal et leur plus chère espérance. Croyez-moi, vous auriez beau faire grâce à la vie d'un philosophe coupable en faveur de son talent, son talent périrait en recevant cette grâce ; son talent étoufferait de honte sous l'affront de votre clémence, et sa vie, sa personne, dont vous ne faites aucun cas, serait la seule chose qui vous resterait de lui.

Quant à moi, il faut que vos erreurs, que vous ne pouvez guère garder, me fassent une injustice bien complète, bien formelle, ou que votre justice m'honore. Avec moi vous n'avez pas deux partis à prendre, et si vous persistez à m'outrager de votre indulgence, moi, pour relever mon âme que vous voudriez abaisser, je prendrai votre indulgence pour votre iniquité, et, prêt à suffoquer sous l'injure d'un pardon, je respirerai à l'aise et avec hauteur sous l'oppression dont vous seriez coupable. Alors, si en effet il existe en moi quelques talents, je serai sûr d'en trouver toute la puissance, et je l'exercerai.

Cette manière de me faire grâce ne serait donc qu'une manière de me perdre, et elle réussirait bien peu.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

Projet déclaré de me perdre. — Mot échappé à ce sujet à *quelqu'un*. — Quel pourrait être le moyen de me perdre. — Ma démission du commissariat de l'instruction publique. — De mes traitements, de ce que je suis. De ma fortune passée, présente et future. — Si les places ont pu être l'objet de mon ambition. — De la déportation, d'une peine plus grave, que ma sûreté est grande parce que celle de mes ennemis y est attachée. — Espèce d'assassins que je puis redouter. — Tribunal devant lequel nous devons tous comparaître. — De la manière dont j'y serai jugé.

A l'un de ceux qui avaient juré et avec solennité le sacrifice de leurs plus justes ressentiments, il est échappé un mot par lequel sa passion se débarrassait au moins de tous les voiles qui pouvaient la gêner. Il faisait circuler un de ces libelles où j'ai été si indignement et si platement diffamé. « *Mais tout cela est faux*, lui dit-on. — *Et qu'importe*, répondit-il, *pourvu que cela le perde?* » L'aveu est naïf, et il

est clair que, pourvu qu'on pût me perdre, il importerait peu à ce représentant du peuple que ce fût par le mensonge ou par la vérité. Moi, je ne ferai point le serment de renoncer à une vengeance très-légitime ; mais son nom, je le tairai, et il me semble que cela est assez généreux.

Je voudrais seulement qu'il prît la peine de m'apprendre quel moyen il choisirait pour me perdre, et dans quel moment il me tiendrait pour perdu. Pour que sa passion fût satisfaite, il faudrait que lui et moi nous portassions le même jugement de ce qui m'arriverait grâce à ses soins : car si, dans une situation où il me croirait perdu, moi je me croyais sauvé, sa méprise serait grande et sa haine un peu déçue.

Son espérance est-elle de me perdre en me faisant perdre la place que j'occupe? Qu'il se réjouisse, je ne suis plus commissaire de l'instruction publique ; je remets par ces mots mêmes, au comité d'instruction publique et à la Convention, le titre et les fonctions qui m'ont été confiés. Je ne suis plus rien. Me croit-il perdu? Il doit le croire; on m'a supposé un grand amour pour les places et pour les traite-

ments. Faiseurs de journaux, de pamphlets, de placards, tous excellents citoyens, comme le prouvent leurs noms et les titres de leurs écrits, ont imprimé, affiché, que j'accumulais trois ou quatre places, et, quant aux traitements, on m'en donnait bien plus que de places encore ; il n'y a eu de doute que pour savoir si c'était 50,000 livres de revenu que je me faisais ou 100,000. On voit que la table d'or était bien dressée, et qu'il ne me restait plus qu'à écrire dessus un traité et un éloge de la pauvreté.

Je confesse que j'étais content de mes richesses, et que je ne demandais pas plus de fortune ni aux dieux ni aux hommes. Il faut pourtant que l'on connaisse au juste quels ont été ces traitements que l'on a eu peine à dénombrer. Comme commissaire de l'instruction publique, j'ai dû avoir, on le sait, le traitement de tous les commissaires, 12,000 livres par an. Si quelqu'un sur la terre, caissier, banquier, trésorier ou autre, veut dire que, sous quelque prétexte que ce soit, il m'a fait toucher un denier de plus, qu'il se lève : je lui donne la parole comme président de cette discussion. Ces traitements nombreux se réduisent donc à un

seul, et si on veut soutenir encore que j'en ai eu un nombre, il faut traiter la question, traitée quelquefois par les géomètres métaphysiciens, savoir : si UN est nombre ou ne l'est pas. Je suis un peu métaphysicien, infiniment peu géomètre : je laisse la question à traiter aux savants auteurs des pamphlets. La vérité ne peut échapper à des esprits qui la cherchent avec tant de sagacité et tant d'amour.

La mode s'est établie avec la république de rendre compte de sa fortune passée, présente et presque future. J'aime assez cette mode, si elle devient un usage : car, si un fripon est assez habile pour cacher ce qu'il a pris, tous les fripons sont assez habiles pour découvrir ce qu'il cache. Les fripons sont très-bons censeurs les uns des autres. Pour les honnêtes gens, ils donneront des exemples qui peut-être seront quelquefois suivis. Il y a donc tout à gagner à cette mode, et je m'y range.

Je suis fils d'un médecin basque qui a exercé la médecine en Espagne et en France. Mon père, qui passa pour très-habile médecin dans les deux royaumes, ne fut pas assez habile pour se faire, dans l'un ou dans l'autre, la plus petite fortune ; il mourut sans avoir rien retranché et

sans avoir rien ajouté, je crois, à son mince patrimoine : il était trop honnête homme pour faire des dettes, et trop généreux, trop désintéressé, pour laisser quelque chose.

J'avais le titre d'avocat à Bordeaux, et j'avais de plus vingt-cinq ans, sans que ma majorité m'avertît que je n'avais aucun moyen de vivre qui me fût propre, et que je devais en chercher. Je vivais à côté d'un frère qui m'empêchait d'y songer. Toujours un Virgile dans une poche, et un Locke ou un Montesquieu dans l'autre, j'errais dans des campagnes couvertes de richesses et de beautés; j'oubliais que j'étais sur la terre, parce que Senon, Florac, Ustaritz ressemblaient à l'Élysée; je n'apprenais point que j'étais parmi des hommes, parce que mes entretiens continuels étaient avec ces génies qu'on a appelés les enfants des dieux. Cependant il fallait, comme on dit, prendre un parti ; on va juger si je pris celui qui pouvait me conduire à la fortune : je vins à Paris faire des articles du *Mercure* et des discours d'académie.

Trouvant partout des amis et du bonheur, ma fatale étoile me condamnait à oublier toujours que j'étais né pauvre, et que je restais comme j'étais né.

Tout devait changer avec la révolution de France, qui changera le monde. Je commençai à espérer, en 1789, que des idées qui ne m'avaient guère occupé jusqu'alors que comme *beau idéal* pourraient se réaliser sur la terre; j'espérai que des rêveries délicieuses pourraient devenir des pensées utiles, et qu'après avoir fait mon bonheur, elles pourraient entrer dans le concours de toutes les vues qui allaient préparer le bonheur du genre humain. Mais je savais et je n'oubliais pas, au milieu de ces espérances enivrantes, combien les vérités importantes et étendues sont difficiles à découvrir, combien les vérités démontrées par une analyse rigoureuse sont difficiles à présenter aux hommes avec cette clarté qui les dispense d'une longue attention, et avec ce charme qui les récompense d'une attention passagère. Je comprenais donc parfaitement combien la mission que je me donnais (et il faut que je parle comme je sentais), combien la mission que je croyais avoir reçue de la nature était difficile à remplir, combien elle exigeait de temps et d'indépendance entière. Pour me procurer les moyens de fortune qui devaient m'assurer cette indépendance et ce temps, je me condamnai,

pour près de trois ans, au genre de travail qui contrariait le plus et toutes mes mauvaises habitudes et toutes mes bonnes qualités. Je me chargeai de la rédaction de l'article *Assemblée nationale* dans le *Journal de Paris*. Le prix de ce travail, que je ne touchai, en très-grande partie, qu'à sa fin, est la plus grande fortune, il est LA SEULE que j'aie faite jusqu'à ce jour. Elle se montait à 32,000 livres à peu près.

J'ai acheté avec cet argent une maison et un jardin à dix lieues de Paris, à Auvernau, lieu sur lequel se fixa tout de suite mon choix, parce que j'y trouvai très-peu d'hommes et beaucoup de rochers.

L'expérience éclaire, comme on sait ou comme on dit; elle m'apprit bientôt qu'un jardin ne nourrit son maître que dans *les Géorgiques* de Virgile et dans *les Saisons* de Thompson. Si j'avais pu gagner avec le *Journal de Paris* quelques mille livres de plus, il y avait à côté de mon jardin quelques terres excellentes et pas très-chères, qui auraient suffi pour m'établir là comme un colon. Ce regret et ce vœu m'échappaient quelquefois dans mes conversations : le vent de l'amitié les porta à l'oreille d'un homme de lettres et de son frère

que je ne connaissais pas du tout (Legrand, auteur des *Fabliaux* et d'un excellent *Voyage en Auvergne*), et tous les deux se réunirent pour faire et pour me prêter 26,000 livres, avec lesquelles j'ai acheté les terres objet de mon ardente ambition. Ces hommes généreux ne le voulaient pas, je les ai forcés à recevoir l'intérêt légal de leur argent.

Voilà mon bilan, voilà mon actif et mon passif.

Si l'on me trouve quelque chose de plus, qu'on le prenne, et qu'on ne m'en laisse que l'infamie et les supplices que doivent subir les dilapidateurs des deniers de la république.

Quant à l'avenir, j'ai dans mes portefeuilles une *Histoire de l'Antiquité* très-avancée et quelques autres ouvrages pour lesquels j'ai déjà traité avec quelques imprimeurs. J'ignore encore ce qu'ils doivent me rapporter, mais toutes mes transactions sur mes ouvrages seront publiques; et puisque j'ai été un instant ministre, je consens et avec joie à être toute ma vie comptable de la république.

On a dit qu'il y a des hochets pour tous les âges; il y en a aussi pour tous les caractères, et tel homme peu ébloui de l'éclat des riches-

ses peut se regarder comme perdu lorsqu'il perd les postes qui lui donnaient le moyen de donner des places à ses amis pour s'en faire des créatures, et à sa famille pour établir son ambition sur des fondements plus étendus et plus solides. Mais pour sentir une pareille perte, il faudrait que j'eusse voulu me donner une pareille jouissance. Dans l'administration de la justice, je n'ai nommé qu'aux places que j'y ai trouvées vacantes, et il n'y en a eu que deux, je crois; dans l'administration de l'intérieur, toutes les places étaient remplies par des amis de Roland : je les ai tous non-seulement conservés, mais défendus contre le parti triomphant et proscrivant, qui m'ordonnait de choisir d'autres coopérateurs. Je savais ce que ce courage pouvait me valoir, et qu'il ne serait aperçu que par ceux qu'il indignait; mais pourvu que le bien que je faisais fût consigné dans ma conscience, je ne me souciais pas d'afficher le compte de ma morale sur les murs et sur les colonnes de tout Paris. A la commission de l'instruction publique, dans l'état où je l'ai trouvée, un grand nombre de réformes étaient indispensables. Excepté un seul homme avec qui j'avais des liaisons, homme excellent de

cœur et d'esprit, Desrenaudes, tous les autres choix ont été adoptés par moi, mais faits par la renommée; et lorsqu'on a disputé à Ginguené et à moi ce faible mérite de l'adoption, nous avons gardé le silence: il nous a suffi qu'on ne pût pas en enlever les avantages à notre administration.

Quant à ma famille, je me suis entendu reprocher souvent de ne rien faire pour elle, et jamais d'en faire trop. Un de mes neveux a subi dix mois d'une détention rigoureuse, et je n'ai pas pu lui en sauver dix minutes. Dénoncé par un mauvais chanteur, il a expié par une année de prison le crime de faire retentir dans un gosier français les chants les plus doux, les accents les plus passionnés de la mélodie italienne, et d'être en musique un *ultra-révolutionnaire*. J'avais deux neveux dans les armées de la république quand j'étais au ministère: l'un aux Pyrénées, l'autre au Rhin. Celui-ci a fait toutes les campagnes de la guerre. En ouvrant à la baïonnette les rangs ennemis, lui et ses camarades ont souvent chanté les couplets républicains et guerriers dont il était l'auteur; et ce jeune Tyrtée, qui n'était pas boiteux, est toujours resté simple soldat. Depuis

mon entrée dans les administrations, j'ai eu toujours auprès de moi et à mes côtés un autre neveu. Fonfrède était son parent, Ducos son ami de cœur, tous les députés de la Gironde ses amis. Tous ses amis, excepté moi, s'étaient chargés de son avancement : il s'avança en effet, aux affaires étrangères, jusqu'à une place de près de mille écus, et la seule place qu'il ait eue de moi est celle de secrétaire de *section*, place très-subordonnée dans la commission dont j'étais le chef, et dont toutes les places étaient à ma disposition. Mon espérance pour lui est qu'il n'occupera jamais de place dans la république, mais qu'il en prendra une parmi les hommes dont les talents, les écrits et les vertus servent et honorent l'humanité.

A-t-on cru me perdre en me faisant perdre des places qu'on imagine, peut-être, que je regardais comme des carrières pour cette unique ambition, pour cette dernière passion des grandes âmes, pour la gloire? Sans doute, il y a eu des temps malheureux où un administrateur qui pouvait beaucoup auprès d'un despote qui pouvait tout concevait légitimement le projet et l'ambition de rendre son nom cher et immortel dans un grand empire, d'embrasser dans

ses pensées tous les besoins, et dans ses vœux tous les vœux d'un peuple, pour les remplir et pour les rendre à jamais respectables par de s lois que les caprices mêmes du despotisme craindraient de renverser. Cette alliance du génie d'un seul homme à la puissance d'un seul homme a été longtemps la seule espérance des nations; c'est elle qui a revêtu d'une gloire qui ne périra point dans les révolutions les noms des Sully, des Turgot, et dussent ces grandes ombres en murmurer, dussent se soulever contre moi de grands révolutionnaires que j'estime et que je chéris, j'inscrirai encore parmi les noms de ces ministres immortels le nom de Necker.

Elle était assez belle pour la plus grande ambition, cette gloire qui brillait à la fois de l'éclat du talent et de l'éclat de la puissance, qui, en se faisant estimer des sages qui l'appréciaient, se faisait adorer de la multitude, dont elle changeait les destinées; cependant elle n'occupait que la seconde place dans l'opinion de ceux qui aspiraient aux divers genres de gloire, et qui en étaient les dispensateurs. C'est pour le philosophe qui avait reculé les bornes de l'esprit humain, et pour le poëte qui avait étalé des chefs-d'œuvre sur la scène, qu'é-

tait la première gloire. Les puissants de la terre connaissaient ces sentiments que l'homme de lettres supérieur renfermait et conservait dans son âme, et ils ne pouvaient les lui arracher ni par leurs bienfaits, ni par leur hauteur. Le nom de Smiths efface les noms de tous les ministres de la Grande-Bretagne, et la gloire de tous les ministres de France s'éclipse devant la gloire de Montesquieu.

De quel homme aspirant à quelque célébrité de talent pourraient donc être aujourd'hui l'ambition, ces places de l'administration qui, lors même qu'elles sont les premières, sont heureusement si peu de chose dans les institutions de la république et à côté de la représentation nationale? Semblable à l'ouvrier dont la main met en jeu les ressorts d'une machine dont Huighens ou Galilée sont les inventeurs, la main de l'administrateur de la république opère; son génie n'a rien à concevoir; son devoir et son serment sont d'exécuter avec autant de scrupule une loi qu'il juge mauvaise qu'une loi qu'il juge excellente; et, tandis que tous les autres citoyens énoncent avec une liberté généreuse toutes leurs opinions, lui seul est presque toujours obligé de taire toutes les siennes.

En l'élevant à ce poste honorable, il semble qu'on ait effacé en lui les droits de l'homme et du citoyen; il semble qu'on ait arrêté sa pensée pour ne lui permettre de se mouvoir que par la pensée des autres. Qu'on les bénisse ces victimes dont la patrie a besoin, et qui s'immolent tous les jours à la patrie; mais qu'on les choisisse avec convenance, pour qu'elles-mêmes ne soient pas trop malheureuses, et pour que la république ne perde pas trop de talents. Aujourd'hui les premières places de l'administration ne demandent que des hommes probes, laborieux, ayant peu d'idées à eux, pour qu'ils n'en soient pas trop préoccupés; qui n'aient aucune connaissance et aucun sentiment de cette gloire que les siècles dispensent, pour qu'ils puissent être touchés et consolés par ces soumissions qu'on affecte encore devant une place, lorsqu'on n'attend pas davantage de l'insulte faite à celui qui l'occupe.

Tels sont les hommes estimables auxquels il faut désormais faire occuper ces places. On voit qu'en les occupant j'étais condamné à trop de sacrifices. La république est depuis longtemps la plus grande de mes pensées et de mes espérances; mais elle n'a pas eu à m'offrir de

place qui ne fût au-dessous de mon ambition.

Qu'on se rie, j'y consens, de ce sentiment de moi-même que l'injustice des hommes me force à produire ; qu'on le couvre de ce ridicule que la vanité de tous sait si bien répandre sur l'orgueil d'un seul : personne ne pourra juger avec plus de dédain que moi les misérables productions arrachées à mes besoins bien plus qu'émanées de mes conceptions. Les titres de mon orgueil, si on veut ainsi l'appeler, n'existent nulle part encore ; si je périssais, tous périraient avec moi. Mais qu'il soit insensé ou qu'il ait des motifs légitmes, ce sentiment de mon âme, il suffit qu'il existe pour m'en donner un autre : c'est que, loin de perdre quelque chose en perdant des places, si je les conservais, je me perdrais tout entier.

Peut-être a-t-on entendu me perdre tout entier, mais d'une autre manière : mes forfaits sont si grands, ils sont de nature à trouver parmi les hommes, sinon une justice, au moins des juges si inexorables ! et puis la peine de mort a paru si dangereuse à abolir encore ! et la déportation, qu'on a mise à sa place pour certains cas, est une peine si commode et si prompte, qui concilie si parfaitement tous les intérêts ! Il

est très-possible qu'on ait pensé à me perdre en me faisant monter sur un vaisseau ou sur un échafaud. Plus d'un avertissement secret et non secret m'en a été donné par des gens qui, peut-être, n'auraient pas été fâchés que je me déportasse moi-même. Mais, en tout, je suis curieux et, quoi qu'on dise de ma douceur, sur les choses qui valent la peine qu'on prenne un parti, assez opiniâtre. Je veux voir, tant qu'on me laissera des yeux, comment tout ceci pour moi et pour les autres ira à un terme ou à une fin.

Si je dois être condamné, je ne demanderai pas, comme dans quelques anciennes républiques, qu'on me laisse le choix du supplice ; mais dans le cas où je devrais être déporté, il sera égal à mes ennemis que je sois jeté dans la Sibérie ou à Madagascar ; et à moi, né sous le ciel du midi, la chaleur du soleil m'est si nécessaire ! un ciel rempli et resplendissant de sa clarté m'est si doux à contempler ! Si quelque pitié reste encore à mes ennemis pour un être si faible, et dont ils vont disposer avec tant de puissance, je les conjure de me faire descendre sur cette grève enflammée de Madagascar, où il me suffira de faire quelques pas pour trouver

un domicile sous l'ombre d'un bananier. Comme le Socrate en délire, si je rencontre un tonneau et qu'on ne m'ôte pas mon soleil, je puis encore trouver le bonheur; je pourrai encore bénir la douceur naissante des lois de ma république.

Sera-t-on moins miséricordieux que je ne l'espère, et cette peine horrible dont Robespierre et Billaud ont fait pour tant de Français un supplice qu'ils ont subi avec tant de magnanimité et tant de gaieté est-elle celle qui me serait réservée? Je crois avoir été assez l'apôtre de la vérité, je ne suis pas très-pressé d'en devenir le martyr. Ce que disait un philosophe de l'antiquité est peut-être vrai; il est peut-être égal de vivre ou de mourir. Cette grandeur d'indifférence ou de stoïcisme n'est pas un sentiment naturel à mon âme ; je n'ai jamais cherché à l'acquérir ; j'aurais trop craint de tarir dans mon cœur cette source de ravissements qu'y ont toujours portés le spectacle de la nature et le sentiment de l'existence, sentiment divin, répandu avec tant d'abondance et de variété sur tous les êtres, qui trouve tant d'ingrats et qui m'a toujours trouvé si reconnaissant, si disposé à entonner le cantique de la vie avec

tout ce qui sent, tout ce qui se meut et tout ce qui chante sous les cieux !

Cependant il est impossible d'avoir vu, pendant une année entière, la mort tombant sur tant de têtes innocentes, et toujours suspendue sur la sienne, sans avoir réfléchi sérieusement à la manière dont on pourrait être conduit au pied de l'échafaud, à la manière dont on y monterait, et aux sentiments qu'on trouverait dans son âme à ce dénoûment de la vie. Si des expériences suffisamment réitérées n'avaient appris ces détails à mes ennemis, s'ils me les demandaient avec quelque instance, je leur dirais comment on devrait s'y prendre pour faire sortir de quelque section une voix imposante et majestueuse qui s'étonnerait de ce que je ne suis pas encore mis en jugement; comment dans un renouvellement des comités une haine bien violente, bien proclamée contre moi, serait un titre pour y entrer ; comment dans un rapport mon nom serait mis, non pas à la suite de quelques hommes peut-être réellement coupables, mais à la tête ; comment dans une prosopopée éloquente et même pathétique on ferait parler les mânes des victimes égorgées, pour faire égorger en leur honneur une autre

victime au moins aussi innocente. Je me croirais en état de tracer parfaitement l'itinéraire de ma route à l'échafaud.

Je suis plus sûr encore des dispositions dans lesquelles cet accident trouverait ou mettrait mon âme. Plus d'une fois mes lèvres ont touché à ce calice : il a perdu pour moi son amertume. Ombres généreuses et adorées, vous que les puissances de la terre ont fait périr sous les ignominies, sous les verges des licteurs et sous les haches des bourreaux pour avoir fait entendre à leurs passions les oracles de la raison et de la sagesse, en m'exposant à votre mort pour m'être proposé, dans de grandes circonstances, quelques-uns de vos exemples, mon âme s'est approchée aussi de votre grandeur. Elles m'ont été révélées dans nos sanglantes catastrophes, les sources sacrées où vous avez puisé cette magnanimité facile qui vous a fait pleurer sur vos bourreaux et sourire à la ciguë et à la hache. J'ai senti ce témoignage puissant d'une conscience éclairée que ne peut infirmer le genre humain tout entier trompé et armé contre la vertu et contre la vérité ; j'ai touché à ces transformations qui, au milieu de tous les supplices, dérobent une âme pure à toutes les

douleurs, qui ne lui permettent de sentir que la grandeur de l'événement qui s'accomplit en elle pour rendre sur la terre la vertu plus auguste et plus touchante, qui lui présentent, dans le tableau rapproché de tous les siècles, ce culte d'amour, de larmes et d'admiration que les peuples désabusés doivent lui rendre un jour. En m'élevant à l'échafaud, ombres chéries et vénérées, placé entre vous et la terre, que je verrais encore, je croirais vous voir m'accueillir au milieu de vous comme une victime de vos leçons et de vos exemples, je croirais entendre mon nom prononcé avec le vôtre au milieu des bénédictions que le genre humain s'honorera toujours de vous dispenser ; et le dernier soupir de mon âme serait encore une action de grâce à cette cause inconnue de toutes les existences, qui m'a donné une intelligence pour discerner la vérité et un cœur pour l'embrasser avec amour !

En supposant que c'est aux bourreaux qu'on eût songé à confier le soin de me perdre, j'ai donc lieu de croire qu'on pourrait me donner la mort, mais qu'on ne pourrait me la faire sentir, et que, par mon supplice, dont je serais le témoin, on parviendrait seulement à me faire

assister à mon inauguration parmi ces génies révérés dont j'ai reproduit quelquefois les images sous les pinceaux de l'histoire, et que leur dévouement à la vérité a conduits à la mort et à l'immortalité.

Quand l'âme s'est enivrée de ces hautes espérances dans la contemplation d'une mort sublime, il est difficile de redescendre à l'espérance de vivre et d'y trouver quelque charme. Je dois pourtant le dire, ma plus ferme persuasion, c'est qu'aucun assassin, de quelque titre auguste qu'il soit revêtu, excepté ceux qui peuvent m'attendre dans le tournant d'une rue ou au coin d'un bois, n'osera toucher à ma vie; et ce n'est pas par moi qu'elle sera le mieux défendue, elle sera le mieux défendue par l'amour que mes ennemis ont de leur propre vie et par le soin qu'ils en prennent.

Le trait qu'ils lanceraient sur moi les percerait eux-mêmes d'un coup mortel, et ils iraient tomber à peu de distance du jour où ils auraient vu couler mon sang.

Il est beau de proclamer les principes qui peuvent seuls mettre les hommes en sûreté et le genre humain en paix; mais pour en être protégé il ne suffit pas de les proclamer, il faut

les respecter; il ne suffit pas de les respecter envers ses amis et pour soi-même, il faut les respecter contre soi-même et envers ses ennemis. Les vrais principes sont des articles d'un traité de paix dicté par la raison aux passions et aux erreurs qu'elle ne peut détruire. Être bienfaisant et juste envers ce qu'on aime et ce dont on est aimé, n'est pas une vertu; les tigres même et les loups le sont; la véritable vertu, la seule vertu sociale est cette force éclairée qui ne se précipite ni du côté de l'amour ni du côté de la haine, mais qui, marchant toujours les balances du raisonnement et de la justice à la main, arrête les passions par la prévoyance, résiste aux affections personnelles par la vue et par le sentiment de l'ordre général, et ne s'avance jamais qu'en posant des barrières ou des fanaux partout où elle aperçoit des précipices.

Le temps où on pouvait tromper les honnêtes gens sur mon compte est passé. Les passions, de quelque espèce qu'elles aient été, quelque but de bien public qu'elles se soient proposé, ont fait depuis un an à la France des maux si inouïs, qu'elles-mêmes en sont épouvantées. Nul ne peut plus attendre aucun bien réel que de la sagesse, de la modération et de

la vérité. La vérité commence à percer de toutes parts. Il existe des hommes capables de la discerner à travers tous les nuages de sang dont elle a été enveloppée, capables de la présenter avec ces traits précis et éclatants qui assurent son triomphe en lui donnant son évidence. Il n'existe pas sur la terre de puissance capable d'anéantir ou d'obscurcir les vérités que j'ai consignées dans ces pages que je publie aujourd'hui ; puisqu'elles sont écrites, elles sont impérissables ; toutes se tiennent, et elles tiennent à tout ce qui a été. Le sceau que je leur ai imprimé sera plus ineffaçable que celui de toutes les républiques et de toutes les chancelleries. Ma personne est encore sous la main des hommes, ma mémoire n'y est plus. Des hommes qui ne pouvaient me pardonner de les croire les uns et les autres les amis de la république se sont embrassés pour la sauver ensemble, et ce que tous appelaient ma faiblesse est devenu la sagesse de tous. Je ne me suis pas trompé, puisqu'ils ont reconnu leurs erreurs ; je suis justifié, puisqu'ils se sont pardonné. Il est un tribunal, mais c'est le seul devant lequel nous devons encore tous paraître, c'est celui de la postérité. L'esprit de parti, qui n'est pas l'esprit des siè-

cles, cherchera encore à faire arriver ses dépositions erronées ou fallacieuses à ce tribunal; mais elles périront dans ces routes du temps que la vérité seule traverse dant toute leur étendue; elles ne seront point entendues ou elles n'influeront point sur les jugements que la postérité prononce et qu'elle grave sur les tombes qui ont enseveli dès longtemps tous les partis; et puisque mon nom est attaché à des événements qui seront l'entretien, l'effroi et la leçon des siècles, la postérité gardera quelque estime à l'homme qui a passé au milieu de tous les partis, et qui n'a jamais embrassé que celui de la république et de l'espèce humaine, froissées entre les partis de tous les genres; qui n'a jamais ni demandé ni désiré aucune place, et qui n'a jamais refusé les fonctions les plus entourées de dégoûts et de dangers; qui, en blessant toutes les passions qu'il voulait éclairer et désarmer, les a presque toujours contraintes à l'aveu de la pureté de ses intentions; que les deux côtés ont également accusé d'être *faible*, parce qu'il a eu la force de résister également aux emportements de tous les côtés, et que rien ne doit paraître faible comme la raison à des esprits enivrés par toutes les passions; qui enfin,

depuis les premiers instants de la révolution, entièrement dévoué à elle, toujours prêt à la sceller de son sang et jamais du sang des autres, n'a jamais formé qu'un vœu, le vœu de la voir achevée par les progrès de la raison, comme elle a été commencée.

FIN.

NOTES

Voici les détails que j'ai promis sur l'exécution du décret contre les pillages.

Le décret est arrivé dans les bureaux du département de la justice *le premier mars, à 7 heures du soir.*

Ce même soir, j'en ai envoyé des expéditions au directoire du département, à la municipalité, au tribunal criminel. — Cette même nuit, le décret fut imprimé, et le lendemain deux exemplaires furent envoyés au département, à la municipalité, aux quarante-huit sections, aux quarante-huit juges de paix, aux six tribunaux de district, à tous les directeurs de jurés, au tribunal d'appel de la police correctionnelle, au tribunal de commerce, à l'accusateur public, auquel j'écrivis pour lui recommander la plus grande activité. Le 4 mars, le tribunal de Seine-et-Oise en reçut aussi des exemplaires. — Le 3 et le 4 du même mois, l'accusateur public me présente des difficultés sur la manière d'informer contre un journal et contre un député; je lui rappelle les lois, et je lui aplanis les difficultés. — Je n'attends pas qu'on m'instruise de la marche de la procédure et de ses progrès; je m'en enquiers, et je m'assure que plusieurs directeurs de jurés agissent sur les faits de pillage, et

que les maisons d'arrêt renferment plusieurs prévenus. — Le 17 mars, l'accusateur public me communique une lettre du juge de paix de la section du Théâtre-Français, qui n'avait reçu qu'une seule déclaration, d'où il ne sortait aucune lumière, et en même temps il m'interroge encore sur la marche qu'il doit suivre. Je le renvoie aux lois, où il trouvera sa marche tracée, et je lui laisse voir l'étonnement où il me met, en me laissant voir tant d'incertitudes, d'hésitations et de tâtonnements.

Le morceau qu'on va lire est copié du mémoire que j'adressais aux départements.

« En sortant de chez moi, le maire de Paris se rendit « au comité de salut public; bientôt je l'y suivis, et « bientôt aussi je me rendis à la *commission des douze* « qui m'avait appelé; je n'y trouvai que deux de ses « membres, Vigier et un autre dont Vigier doit se rap- « peler, et dont je ne me rappelle pas le nom. Tous les « membres de cette commission pouvaient croire avoir « à se plaindre de moi, et Vigier n'était pas celui qui « était le moins animé de l'esprit qui avait provoqué « les actes que j'avais condamnés. Mais au milieu de si « grands intérêts et de si grands événements, les âmes « qui ne sont pas étrangères à toute vertu se pressen- « tent, se devinent; quelques torts mutuels qu'elles « croient avoir à se reprocher, elles s'ouvrent, elles se « confient les unes aux autres; quelque opposition qu'il « y ait dans quelques-uns de leurs sentiments, elles « s'allient et s'embrassent dans les mêmes intentions. « Je n'ai point oublié cet entretien; ceux avec qui je « l'eus ne peuvent pas non plus l'avoir oublié : nous ne « pouvons pas avoir oublié avec quel épanchement nous « nous parlâmes, nous, qui ne nous étions pas rencon- « trés quatre fois en notre vie. Ils doivent se souvenir « combien de fois je leur dis, en leur communiquant « tout ce que je savais, et tout ce que je conjecturais,

« que le décret qui les avait supprimés avait été in-
« dispensable; que le rapport de ce décret avait fait
« renaître les soulèvements que le décret avait contenus;
« que la suppression très-prompte *des douze* me semblait
« encore l'unique moyen d'arracher aux agitateurs les
« flambeaux de discorde que le peuple allait recevoir de
« leurs mains. Je me souviens aussi combien tous les
« deux se montrèrent à moi disposés à tous les sacri-
« fices personnels, combien de fois ils me répétèrent
« qu'ayant agi toujours avec les motifs les plus purs,
« ce n'était pas d'avoir été cassés qu'ils se plaignaient,
« mais de l'avoir été sans être entendus. Eh bien! leur
« dis-je, faites-vous donc entendre pour que vous soyez
« supprimés promptement. Notre rapport, me répondit
« l'un d'eux, sera fait lundi. Lundi, lui répliquai-je, il
« ne sera peut-être plus temps; nous ne sommes pas
« sûrs d'aller jusqu'à lundi. Ce n'était que trop vrai! »

TABLE

CHAPITRE TROISIÈME.

CHAPITRE QUATRIÈME.

CHAPITRE CINQUIÈME.

CHAPITRE SIXIÈME.

CHAPITRE SEPTIÈME.

CHAPITRE HUITIÈME.

CHAPITRE NEUVIÈME.

CHAPITRE DIXIÈME.

CHAPITRE ONZIÈME.

CHAPITRE DOUZIÈME.

CHAPITRE TREIZIÈME.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

CHAPITRE QUINZIÈME.

CHAPITRE SEIZIÈME.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

FIN DE LA TABLE.

3959. — Paris, imprimerie de Ch. Jouaust, r. S.-Honoré, 338.

5959 — Paris, imprimerie de Ch. Jouaust, rue Saint-Honoré, 338.

9 — Paris, imprimerie de Ch. Jouaust, rue Saint-Honoré, 338.

